

STATISTIQUE

GÉNÉRALE

DE LA FRANCE.

MÉMOIRE
STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT

DE LA LYS,

ADRESSÉ

AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

D'APRÈS SES INSTRUCTIONS,

Par M. C. VIRY, Préfet de ce Département.

PUBLIÉ PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

AN XII.

DÉPARTEMENT

DE LA LYS.

CHAPITRE PREMIER.

TOPOGRAPHIE.

IDÉE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT.

LE département de la Lys est situé entre le 20.^e et le 21.^e degré de longitude (méridien de l'île de Fer), et entre le 50.^e et le 52.^e degré de latitude septentrionale.

Il fait partie de la 16.^e division militaire; il est néanmoins du ressort du tribunal d'appel de Bruxelles.

Il est formé d'une grande partie de la Flandre orientale et de toute la Flandre occidentale [autrichienne], ainsi que de cinq communes du ci-devant Tournaisis.

Il étoit autrefois administré par le Franc de Bruges, les Châtellenies d'Ypres, de Courtray et de Furnes, la Verge de Menin, et la Généralité des huit Paroisses.

La rivière de la Lys lui donne son nom.

Il est borné à l'est par le département de l'Escaut; au sud, par ceux du Nord et de Jemmapes; à l'ouest, par celui du Nord; et au nord, par la mer du même nom.

Sa plus grande longueur du nord au midi est de 82 kilomètres; sa plus grande largeur de l'est à l'ouest est de 75 kilomètres.

Sa surface totale est de 3,022 kilomètres carrés.

On y aperçoit à peine un léger monticule; on n'y trouve ni mines, ni minières, ni carrières.

La terre y est en général forte et compacte dans l'intérieur du pays; les bords de la mer, les environs de Bruges, offrent des sables que l'industrie du cultivateur a su rendre aussi fertiles que les meilleures terres.

Ce département, que l'on peut mettre au nombre des plus fertiles de la République, n'est cependant pas généralement cultivé; il renferme des dunes, des bruyères, des marais, dont, à la vérité, l'étendue diminue chaque année par les nombreux défrichemens et desséchemens que l'on opère.

Les animaux sauvages et malfaisans y sont rares, si l'on excepte cependant le renard, le blaireau, la fouine, la belette, les rats et les taupes: un loup a été aperçu, il y a à-peu-près cinq ans; il fut tué presque aussitôt.

Le gibier y est au contraire abondant; on y trouve des lièvres, des lapins, des perdrix grises, des cailles, des bécasses, des bécassines, des canards, des sarcelles, des pluviers gris et dorés; sans compter cette quantité prodigieuse d'oiseaux qui recherchent le voisinage de la mer, et qui, par cette raison, sont multipliés dans ce département.

RIVIÈRES.

CE département est arrosé par la Lys, l'Escaut, l'Isér, l'Ipérlee, la Liève, la Mandelle et la Heule.

LA LYS prend sa source dans la commune de Lys, département du Pas-de-Calais; reçoit près de Thiennes, les eaux du canal de Saint-Omer; sépare à-peu-près dans son cours jusqu'à ce département, ceux du Nord et du Pas-de-Calais: traverse celui de la Lys dans sa partie méridionale; passe ensuite dans celui de l'Escaut, et va se perdre dans le fleuve qui donne son nom à ce dernier département. Elle est navigable depuis Aire jusqu'à son embouchure; son cours dans le département de la Lys est d'environ cinq myriamètres.

La profondeur de la Lys est extrêmement variable; elle offre quatre mètres d'eau au-dessus de l'écluse de Commines, trois au-dessus de celle de Menin, et deux seulement au-dessus de celles d'Harlebecke. En été, les eaux sont tellement basses que la petite navigation même est interrompue; dans les saisons pluvieuses, au contraire, cette rivière déborde et inonde les prairies qui y sont contiguës.

On n'a jamais fait de nivellemens au moyen desquels on puisse assurer quelle est la pente véritable des eaux de cette rivière et quel est leur degré de vitesse; mais on présume que cette pente peut être évaluée à deux centimètres sur quatre mètres de longueur.

L'ESCAUT sépare le département de la Lys de celui de Jemmapes, dans la partie méridionale du premier, et dans un cours d'environ deux myriamètres; il y est navigable.

L'Escaut appartenant plutôt au département auquel il a donné son nom, et y ayant son embouchure, sera beaucoup mieux décrit par mon collègue que par moi; je m'abstiendrai donc d'en parler.

Ces deux rivières arrosent les plus riches prairies; leurs bords sont extrêmement fertiles.

L'ISER a sa source à Vleteren ou Flêtre, département du Nord, passe à Rousbrugue, où il devient navigable, et va se perdre dans la mer au-dessous de Nicuport, après un cours d'environ cinq myriamètres.

Cette rivière a à-peu-près la pente et la profondeur du canal d'Ypres, auquel elle porte ses eaux, qui sont retenues par des écluses, et qui n'ont d'écoulement qu'autant que l'intérêt du pays exige de leur en donner. Elle doit être considérée comme canal, plutôt que comme rivière.

L'IPERLEE sort de la commune de Zillebecke, traverse la ville et les fortifications d'Ypres, et se jette dans le canal d'Ypres à Nicuport, près de l'écluse de Boesinghe, après un cours d'environ un myriamètre: elle n'est point navigable.

LA LIÈVE, ou canal de Damme, a sa source dans la commune de Belghesbrouck, département de l'Escaut, et se jette dans le bassin de Bruges; son cours dans ce département est d'environ 15 kilomètres: elle est navigable depuis Damme, mais seulement pour de petits bateaux. Ce canal étoit autrefois navigable pour de

grosses bélandres; et maintenant, à peine y trouve-t-on deux ou trois pieds d'eau; pendant l'été il est presque à sec. Il pourroit être remis dans son premier état sans des frais très-considérables, puisqu'il ne s'agit que de le nettoyer et de reconstruire les écluses qui retenoient les eaux dans les temps de sécheresse. L'exécution de ces travaux est encore nécessaire pour faire cesser les inondations que causent, dans les grandes crues d'eau, les débordemens de ce canal, dont le lit n'a plus la profondeur reconnue nécessaire pour l'écoulement des eaux du pays.

LA MANDELLE prend sa source dans la commune de Roulers, passe dans celle d'Ingelmunster, et va se perdre dans la Lys, entre Wacken et Saint-Éloi-Vyve, après un cours d'environ 2 myriamètres; elle n'est point navigable.

LA HEULE, petite rivière non navigable, a sa source dans le village de Zonnebecke, et vient se perdre dans la Lys, à Ceurne, après un cours d'environ 2 myriamètres.

Le brochet, la perche, la brème, la rose, le barbeau, la barbote, le chabot, le goujon, l'able, se trouvent à-peu-près dans toutes les rivières et dans tous les canaux de ce département.

Les anguilles sont plus abondantes et de meilleure qualité dans les bras des rivières, dans les criques et dans les coupures des grands canaux.

Les carpes et les tanches se tiennent de préférence dans les endroits tortueux et les plus profonds des grands canaux: ces points sont les plus favorables pour la pêche de ces deux poissons.

Le goujon, le chabot et l'able servent pour la pêche à l'hameçon du brochet et des perches; les autres poissons garnissent les marchés.

TEMPÉRATURE, ET INFLUENCE DES MÉTÉORES.

C'EST en l'an 8 seulement que l'on a commencé à tenir un registre exact des observations météorologiques; et le travail de C.^m P. Beyts, professeur de physique à l'école centrale, qui a fait ces observations, est aussi complet qu'il est possible. J'en donne les résultats dans le tableau N.^o 3; mais je placerai ici quelques faits extraits de ce travail, auquel je joindrai les notes tenues par les capitaines de port.

Il est certainement très-peu de pays où l'atmosphère éprouve autant de variations; aussi peut-on rarement compter sur un bel été; ils sont presque toujours ou trop secs ou extraordinairement pluvieux.

Dans les jours les plus chauds de l'été, on peut à peine supporter à midi l'ardeur du soleil, et souvent il fait le soir et le matin, aussi froid qu'à la fin de l'automne; on doit donc, pour se bien porter, avoir le soin d'être constamment bien couvert.

La belle saison ne commence et ne finit que tard; la fin de fructidor et le commencement de vendémiaire offrent presque toujours la température la plus douce et les plus beaux jours.

Les hirondelles de cheminée partent ordinairement vers le 15 vendémiaire, et celles de fenêtre, du 20 au 30; elles ne reviennent que du 10 au 15 floréal.

Les premières gelées ne se font communément sentir qu'à la fin de frimaire; les plus fortes ont toujours lieu à la fin de nivôse et dans le mois de pluviôse. Il gèle encore quelquefois dans ceux de ventôse et de germinal, mais foiblement; et ces

gelées sont de peu de durée ; elles n'en sont pas moins désastreuses pour le colza, qui alors est bientôt détruit ; et l'on sait que c'est un des meilleurs produits du département.

Les années où les gelées ont été les plus longues, sont 1740, 1760 et 1762 : dans la première, elles commencèrent le 5 janvier et ne finirent qu'avec mars ; dans la seconde, elles continuèrent pendant dix semaines consécutives ; à partir du 2 janvier ; dans la dernière, elles durèrent depuis le commencement de décembre jusqu'à la mi-mars de l'année suivante.

Les vents les plus fréquens sont ceux du nord, du nord-ouest, de l'ouest, du sud, du sud-ouest et du sud-sud-ouest.

Ceux de sud-ouest et de sud-sud-ouest sont ceux qui soufflent avec le plus de violence. L'ouragan du 18 brumaire an 9 en est une preuve. Ce jour et la veille, le vent fut constamment du sud-ouest au sud-sud-ouest ; le *maximum* de sa violence se fit sentir d'une heure à quatre de l'après-midi. La pluie fut presque continuelle ; le baromètre ne cessa de descendre, et à deux heures il étoit à 25° et demi ; à trois heures il commençoit à remonter.

Ce même vent causa, au commencement de l'an 4, des désastres un peu moins considérables.

Les vents qu'on redoute le plus, sont ceux d'ouest et ceux de nord-ouest ; s'ils soufflent avec violence pendant les hautes marées, le pays court risque d'être submergé. La raison en est que les flots, étant poussés avec violence vers les dunes, les minent et finissent par les détruire. Le 1.^{er} frimaire et la nuit du 1.^{er} au 2 pluviôse an 10, le vent de nord-ouest a, dans quelques endroits, emporté toute la dune ; dans d'autres, plus de la moitié. Heureusement sa violence diminua avant que la mer fût pleine une seconde fois.

Le mois de germinal et le mois de floréal sont ceux où il tombe ordinairement de la grêle, mais en petite quantité et en légers grains. Ces grêles causent quelquefois des dommages ; cependant on n'a, dans ce département, que peu d'exemples de ces grêles qui, dans certaines parties de la République, ont plus d'une fois porté dans les campagnes la dévastation et la mort.

Le mois de brumaire, ceux de frimaire et de nivôse se font remarquer par l'épaisseur et la puanteur des brouillards.

Enfin c'est vers la fin de nivôse que les premiers flocons de neige couvrent la terre.

Si les canaux et les écluses qui conduisent les eaux à la mer, étoient, comme autrefois, bien entretenus, les pluies, quelque considérables qu'elles fussent, et la fonte des neiges, n'occasionneroient jamais d'inondations ; mais aujourd'hui que l'éboulement des digues a ôté aux canaux près de la moitié de leur profondeur ordinaire, aujourd'hui que, faute de réparations, les écluses peuvent à peine manœuvrer, les eaux, ne trouvant pas à s'écouler assez facilement et en assez grande masse, se répandent sur les terres voisines des canaux, et y forment des lacs qu'il devient extrêmement difficile de dessécher.

On n'aura point de doutes sur la vérité de ces assertions et sur la nécessité de faciliter la décharge des eaux, quand on saura que ce département reçoit celles de tous les départemens qui l'entourent.

PRODUCTIONS SPONTANÉES.

EN minéralogie, ce département n'offre rien de bien curieux. Des sables et des terres employés dans les tuileries, dans les poteries et dans les briqueteries; des terres à pipe, des tourbes, tels sont à-peu-près les minéraux qu'on y trouve.

Pour donner des renseignemens exacts sur la qualité et la quantité de ces minéraux, sur l'étendue, la profondeur et la direction des couches, il faudroit faire des fouilles dans toutes les communes de ce département (car, dans aucune, le sol n'est le même); ces fouilles n'ayant jamais été faites, et ne pouvant l'être en ce moment, je me bornerai à indiquer les observations les plus frappantes.

On trouve les sables, ou à la superficie, ou sous la couche de terre végétale: quand ils sont à la superficie, ils forment un sol aride et sec que toute l'industrie du cultivateur a bien de la peine à mettre en culture; quand ils sont sous la couche de terre végétale, cette terre est d'autant plus fertile, que le sable s'y trouve à une plus grande profondeur.

Les sables sont ou blancs, ou grisâtres, ou jaunes, ou rougeâtres; les sables rougeâtres sont quelquefois mêlés de quelques parties ferrugineuses.

On les emploie à faire du ciment ou du mortier, à fixer les pavés, à dégrossir les métaux et les pierres brutes; enfin à divers usages domestiques.

Les couches ont régulièrement une direction horizontale, et varient à l'infini sous le rapport de l'épaisseur, de la largeur et de l'étendue.

Les terres à briques se trouvent dans un très-grand nombre de communes de ce département, à une profondeur qui varie depuis 30 jusqu'à 90 centimètres sous la couche de terre végétale; elles sont de la nature de la glaise, argileuses et tenaces; on les pétrit sans peine, et on leur fait prendre facilement toutes les formes.

Les terres à pipe, les terres employées dans les poteries et les tuileries, sont infiniment plus rares; deux ou trois communes seulement en fournissent.

La tourbe, substance fibreuse, mollasse, bitumineuse, inflammable, est abondante dans un grand nombre de communes de ce département.

La situation du sol où l'on fait des extractions de tourbe, la présence de l'alcali marin, celle des coquillages et de quelques parties de poissons, semblent prouver que ce sol a été autrefois couvert par la mer; les substances végétales, telles que les débris de plantes et d'arbres qu'on y aperçoit, permettent de croire à leur origine primitivement végétale; enfin le peu de pétrifications qu'on y rencontre, les racines, les troncs, les branches et les autres parties d'arbres, dont la structure organique n'est point encore détruite, paroissent annoncer que l'absence de la mer ne date pas d'une époque très-reculée.

La situation, l'étendue, l'épaisseur des couches, varient dans presque toutes les communes; la superficie de la tourbière se rencontre à une profondeur, tantôt de 25, tantôt de 70 à 80 centimètres, tantôt d'un mètre et plus.

Les couches ont ordinairement une direction horizontale; leur épaisseur varie depuis un demi-mètre jusqu'à deux mètres; leur étendue ne peut être déterminée.

Le fond sur lequel reposent les tourbes est presque toujours sablonneux.

La tourbe est un combustible d'autant plus précieux dans ce département, que les cantons où elle se trouve, ne possèdent pas de bois; elle est, dans les campagnes, d'un usage presque général; sa cendre est un excellent engrais.

L'époque à laquelle a commencé l'exploitation des tourbières est inconnue; mais je ne doute point qu'elle ne date de plusieurs siècles.

Il n'est pas moins certain que les nombreuses extractions que l'on fait chaque année de cette substance, ne diminuent la quantité restant à exploiter. Cette diminution seroit bien plus sensible, si les propriétaires des tourbières, plus pressés de jouir, faisoient exploiter, dans une seule année, toutes celles qui leur appartiennent; mais ils savent trop bien que le plus sûr moyen de faire baisser le prix de ce combustible, seroit d'en mettre une plus grande quantité dans la consommation; ils ont donc soin de n'en faire extraire que celle qui est nécessaire aux besoins de chaque année, et les tourbières sont véritablement des forêts en coupes réglées. En cela l'intérêt privé est d'accord avec l'intérêt public; car, plus il y auroit à consommer, et plus on consommeroit, sans songer aux besoins de l'année suivante.

Toutes les tourbières sont situées dans l'étendue de deux lieues de la côte; on n'a point remarqué que leur plus ou moins d'éloignement de la mer influât sur la quantité et la qualité de leur produit.

On ne connoît pas de mines de charbon dans ce département.

Si la Hollande ne consomme point de tourbes extraites de la Belgique, la Belgique aussi ne consomme point de tourbes extraites de la Hollande: ces deux peuples ne sont pas dans la nécessité de s'approvisionner en tourbes; leur sol fournit aux besoins de chaque année; il paroît donc douteux que les Hollandais aient jamais fait d'essais à la suite desquels ils aient donné la préférence à la tourbe d'Angleterre sur celle de la Belgique. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun essai de ce genre n'a été fait dans le département de la Lys, c'est qu'on n'y a jamais importé de tourbes d'Angleterre; on ne peut dire en conséquence, 1.^o ni si la tourbe d'Angleterre est supérieure en qualité à celle de la Belgique, 2.^o ni s'il existe quelque raison qui ait fait donner la préférence aux premières sur les dernières.

Dans le cas où cette préférence existeroit, ce que j'ignore absolument, le département de la Lys n'a aucun intérêt à la détruire; il n'a point d'exportations à faire.

VÉGÉTAUX.

ON compte dans ce département 142 espèces de plantes, tant indigènes qu'exotiques; presque toutes ont de nombreuses variétés: elles ne sont pas particulières à telle ou telle partie du territoire; elles croissent par-tout à-peu-près également bien.

ANIMAUX.

VOICI la note de tous les animaux qui vivent dans le département, soit habituellement, soit momentanément. Elle m'a été remise par le C.^m Devaux, professeur.

QUADRUPÈDES.

Chartre-souris.....	} Très-nombreux.	Chien.....	} Les races pures sont extraordinairement rares.
Hérisson.....		Renard.....	
Taupe.....		Lievre.....	} Très-nombreux.
Loutre.....	Lapin.....		
Blaireau.....	} Beaucoup trop nombreux, ils exercent de grands ravages, soit dans les basses-cours et dans les champs, soit dans les habitations.	Furet.....	} Ces animaux ne vivent point habituellement dans le département; leur présence n'y est qu'accidentelle et momentanée.
Belette.....		Écureuil.....	
Fouine.....		Loup.....	
Futois.....		Sanglier.....	
Rat.....			
Souris.....			
Mulot.....			

OISEAUX.

Falcon.....	} Les faucons et les milans y sont rares; ils ne paroissent dans le département qu'après des tempêtes, de grands coups de vent.	Bec-croisé.....	} Le plus grand nombre de ces oiseaux est indigène; les autres, si on en excepte le jaseur, le motteux, le bec-croisé, l'ortolan et la fauvette à tête noire, dont la présence est incertaine et momentanée, reviennent à d'autres époques et des saisons fixes; tous y nichent et y pondent.
Milan.....		Bourvreuil.....	
Busard.....		Moineau.....	
Buse.....		Friquet.....	
Epervier.....		Pinson.....	
Hobereau.....		Linotte.....	
Cresselle.....	Chardonneret.....		
Emerillon.....	Tarin.....		
Hibou.....	Bruant.....		
Chat-huant.....	Ortolan.....		
Effraie.....	Mésange à tête noire.....		
Chouette.....	— à tête bleue.....		
Pic-vert.....	— à longue queue.....		
Epeiche ou pic varié.....	Alouette des champs.....		
Torcol.....	— pipi.....		
Coucou.....	Cochevis.....		
Pie-grièche grise.....	Rouge-gorge.....		
Écorcheur.....	Rossignol.....		
Grive.....	— de muraille.....		
Drenne.....	Traquet.....		
Jaseur.....	Motteux.....		
Merle.....	Fauvette grise.....		
Corbeau.....	— à tête noire.....		
Corneille.....	Petite fauvette.....		
Corneille mantelée.....	Roitelet.....		
Freux.....	Lavandière.....		
Pie.....	Troglodyte.....		
Geai.....	Bergeronnette.....		
Loriot.....	Hirondelle.....		
Étourneau.....	Martinet.....		
Gros-bec.....	Engoulevent.....		
	Grimpereau.....		
	Huppe.....		
	Martin-pêcheur.....		

Eiset.....	} La caille et la tourterelle émigrent en automne, et reviennent faire leur ponte au printemps.	Bécassine.....	} Arrivent à la fin de vendémiaire, et restent dans le pays jusqu'au printemps, à moins que de fortes gelées ou une grande quantité de neige ne les obligent à le quitter.	
Tourterelle.....		Bécasseau.....		
Perdrix.....		} Ces gallinacées exigent beaucoup trop de soin pour être abondants; on ne les trouve que dans les basses-cours de quelques amateurs.	Poule d'eau.....	} Très-abondantes.
Caille.....			Fouleque.....	
Paon.....	} Arrive dans le pays au printemps, et le quitte en automne; il y est nombreux.		Oie sauvage.....	} Ces palmipèdes erratiques sont amenés dans ce département par des circonstances particulières, telles que des tempêtes, de grands coups de vent. La mouette seule se trouve constamment sur les bords de la mer.
Faisan.....			Goëland.....	
Pintade.....	} Peu nombreux dans ce département: la cigogne et le héron ne s'y trouvent que dans l'été; le hutor y est constamment.		Petit cormoran.....	
Outarde.....		Oie de Baisan.....		
Vanneau.....		Mouette.....		
Héron.....	} Sont du nombre des oiseaux erratiques que des circonstances particulières amènent sur les côtes; leur départ et leur retour n'ont conséquemment point d'époques fixes.	Cygne sauvage.....	} Vivent habituellement dans le département; les grands froûts en amènent des bandes nombreuses, dont les variétés sont presque aussi considérables que dans les canards domestiques.	
Butor.....		Canard.....		
Cigogne.....		Sarcelle.....		
Pluvier-Vanneau.....		} Petit palmipède dont l'apparition est rare sur nos côtes; il ne s'y trouve qu'après une tempête ou de grands coups de vent.	Macareux.....	
Chevalier.....			} Arrive dans le courant du mois de brumaire, et y reste jusqu'à la fin de frimaise; elle retourne vers la fin de nivôse, et ne fait que passer.	
Courlis.....				
Râle de genêt.....				
Râle d'eau.....				
Mouette de mer.....				
Hirondelle de mer.....				
Grèbe.....				
Castagneux.....				

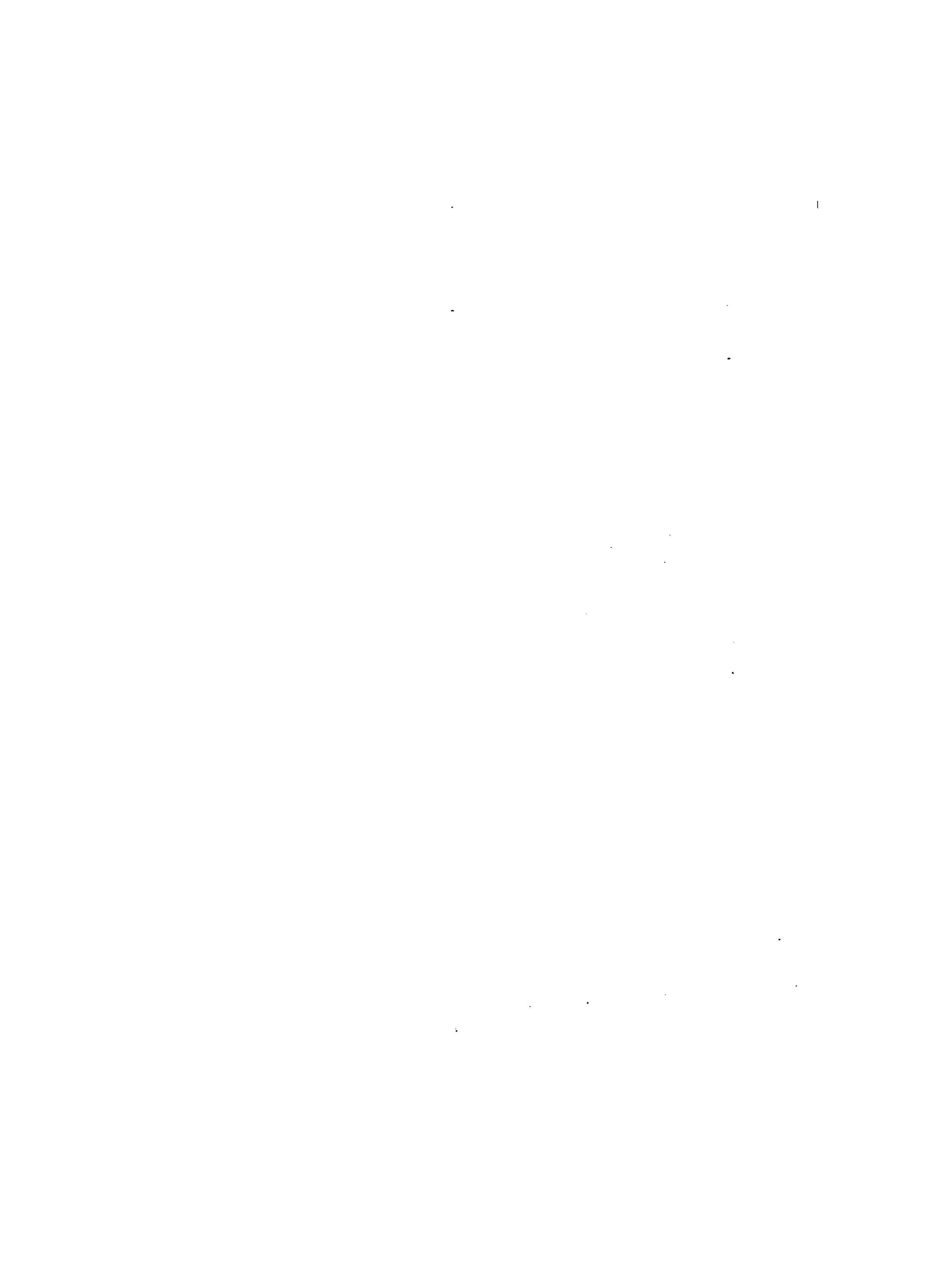
N.º 1.^{er} DESCRIPTION topographique du Département.

RIVIERES PRINCIPALES. (a)			ÉTENDUE de la surface du département en ares.	NATURE des TERRES.	NOMBRE d'ARES.	OBSERVATIONS.
LEUR NOM.	DIRECTION de leur cours.	Leur étendue sur la surface du département.				
La Lys.....	S. O. au N. E.,	50,000. 22.	30,223,528.	Graves....	16,504,086.	(a) Les poissons que l'on trouve dans ces rivières sont, l'anguille, la brème, le brocheton, le barbot, la perche, la carpe, la rous, la muge, le goujon, la loche, la tanche.
L'Escaut.....	S. O. au N. E.,	20,000. 22.		Bruyères et landes....	172,680.	(b) On a cru devoir donner l'étendue non-seulement des forêts, mais encore des bois. Le cultivateur doit connaître l'étendue des terres.
L'Yser.....	S. O. au N.....	50,000. 14.		Sablons....	8,572,094.	Le gibier que l'on y trouve est, le lièvre, le lapin, le renard, le blaireau, la belette, la perdrix, le ramier.
L'Yperle.....	S. au N.....	10,000. 7.		Pierreuses et glaucuses....	269,579.	(c) Les insectes que l'on y trouve sont, l'apus sans forme, la puce d'eau, l'écureuil de rivière, l'astelle d'eau, la demoiselle, la frigane, l'éphémère, le sphéroïde, la ditisque, l'hydrocote, le gerris, la népe, le cerise setace, la notonecte, les cressons, la naïade à trompe, la zygote, le lombic, le limacon, la mouche armée.
La Lièze.....	E. à l'O.....	15,000. 10.		Forêts (d)....	3,660,063.	
La Mandelle....	O. à l'E.....	10,000. 4.		Marais (e)....	90,706.	
La Houle.....	O. à l'E.....	10,000. 4.				

N.º 2. OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

INDICATION													
DU PLUS HAUT DEGRÉ				DES VENTS qui ont régné le plus fréquemment pendant l'an 9.			De la quantité de pluie qui tombe dans le département (année commune).		MALADIES HABITUELLES dans le département.				
DE FROID.		DE CHAUD.		Désignation.	Époque.	Durée.	Nombre de jours.	Quantité d'eau.					
Époque.	Durée.	Époque.	Durée.										
Pluvios. les 22, 23, 24 et 25.....	4 jours.	Prairial, les 3, 4, 6 et 10.....	4 jours.	S. O.....	Vendémiaire.....	12 jours.	178.	6 ^m , 61 ^l .	Le scorbut, les fièvres intermittentes, les phthisies, les pleurésies, les pneumonies, etc.				
		Messidor, les 8, 9, 10, 17, 18, 19, 25, 29 et 30.....	9 jours.		Frimaire.....	8 jours.							
			Thermidor, les 11, 14, 22, 23, 24, 25 et 30.....		7 jours.	Messidor.....				12 jours.			
		Fructidor, les 1, 2, 4, 5, 6, 17, 18 et 19.....		8 jours.	S.....	Brumaire.....				14 jours.			
			Complém. ^{tes} le premier.....	1 jour.		Nivôse.....				13 jours.			
										N. O.....	Germinal.....	9 jours.	
												Prairial.....	

Pour procéder avec méthode dans le recensement des maladies habituelles et caractéristiques du département de la Lys, il faut le diviser en deux portions, l'une septentrionale, l'autre méridionale, et cela par une ligne tirée des environs de Macteghem, lieu limitrophe de l'Escaut et de la Lys, qui passe par Bruges, et se prolonge, en se courbant vers le midi, jusqu'à la mer, entre Furnes et Dunkerque, limite du côté de l'ouest. Sur plusieurs points de la partie du nord, le scorbut est assez commun, mais les phthisies sont extrêmement rares; la fièvre intermittente y est endémique, surtout après des étés secs et chauds; il y a des années où elle est d'un très-mauvais caractère, prenant la forme d'une fièvre rémittente ou bilieuse, avec un mélange de putridité: c'est le terrain plus ou moins marécageux qui fournit les miasmes producteurs de cette maladie. De l'autre côté de cette ligne, c'est-à-dire, vers le midi, le terrain étant en général plus élevé, et par conséquent plus sec, la fièvre intermittente est plus rare, ainsi que la remittance automnale; le scorbut est presque inconnu; mais les phthisies n'y manquent point. On doit attribuer ce contraste, à l'égard de cette dernière maladie, entre les deux sections, à ce que, dans celle du nord, tous les habitants de la campagne sont employés à l'agriculture, et passent une bonne partie de leur temps au grand air; tandis que dans celle du midi, la tissanderie et la filature font mener une vie sédentaire et casanière. On trouve quelques cas d'écruelle dans plusieurs endroits de la division du midi; mais cette maladie héréditaire paroît s'adoucir depuis quelques années. Les détails ultérieurs qu'on pourroit donner, ne sont, dans mon opinion, que de très-peu d'intérêt.



N.º 3.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES,

Faites durant l'an IX

À L'ÉCOLE CENTRALE DU DÉPARTEMENT DE LA LYS, À BRUGES,

PAR P. BEYTS, Professeur de Physique.

LE thermomètre dont on s'est servi pour faire les observations, est de mercure, et divisé en 100 degrés, depuis le terme de la glace fondante jusqu'à celui de l'eau bouillante.

L'échelle du baromètre est divisée en centimètres, et les centimètres supérieurs sont divisés en millimètres. Dans le tableau, on n'a pas écrit le premier chiffre, qui est invariablement 7; ainsi, le 1.^{er} vendémiaire an 9, on trouve la hauteur du baromètre marquée 50, il faut écrire 0.750 mètres, ainsi de suite.

D'après les dimensions qui ont été données au bassin et au tuyau pour mesurer l'eau tombée pendant les vingt-quatre heures, il faut diviser la somme marquée dans la colonne l'observations par 470, pour avoir la quantité réelle en mètres et fractions de mètre.

Comme on a constamment observé assez de vent pour en connaître la direction, on a désigné par le mot *calme*, si peu de vent que les moulins ne puissent pas travailler.

DEPARTEMENT DE LA LYS.

VENDÉMIARE.

JOUR	THERMOMETRE.			BAROMETRE.			VENTS.			ÉTAT DU CIEL pendant les 24 heures.	VARIATIONS DE L'ATMOSPHERE.
	à 8 heures du matin.	à midi.	à 8 heures du soir.	à 8 heures du matin.	à midi.	à 8 heures du soir.	à 8 heures du matin.	à midi.	à 8 heures du soir.		
1.	7.	9.	8.	34.	30.	29.	N.	S.	N.O.	1.00.	Ciel ouvert, pluie par intervalles.
2.	7.	9.	8.	37.	32.	30.	S.O.	S.O.	O.N.O.	3.11.	Ciel couvert, pluie l'après-midi, vent.
3.	7.	8.	6.	41.	47.	43.	S.	S.O.	S.O.	3.32.	Ciel ouvert, forte pluie toute la journée.
4.	7.	10.	7.	34.	33.	36.	N.	N.O.	N.O.	0.43.	Leger brouillard le matin, beaucoup de nuages, petite pluie par intervalles.
5.	7.	9.	8.	33.	34.	31.	S.	S.	S.	3.84.	Beaucoup d'éclairs le matin, pluie sur le soir, ciel serein le matin du jour, un peu de vent le soir.
6.	7.	9.	7.	32.	34.	34.	S.O.	S.O.	S.O.	0.41.	Ciel nuageux, un peu de pluie par intervalles, un peu de vent.
7.	7.	9.	9.	33.	32.	30.	S.S.O.	S.O.	S.O.	2.86.	Ciel ouvert, petite pluie le matin, pluie à vers le soir.
8.	7.	9.	6.	30.	31.	29.	S.O.	S.S.O.	S.O.	1.73.	Ciel nuageux le matin, pluie par intervalles le reste du jour.
9.	6.	7.	6.	29.	30.	31.	S.O.	O.	S.O.	3.18.	Ciel ouvert, pluie toute la journée.
10.	8.	10.	10.	32.	32.	33.	O.S.O.	S.O.	O.S.O.	2.45.	Ciel ouvert, pluie fine le matin.
11.	8.	10.	8.	31.	33.	32.	O.S.O.	O.	O.S.O.	0.32.	Ciel ouvert, un peu de pluie le matin, quelques éclairs un peu de vent l'après-midi.
12.	7.	9.	7.	31.	31.	31.	O.S.O.	O.S.O.	O.S.O.	0.32.	Ciel ouvert, beaucoup de vent pendant le jour; pluie à vers, moitié de nuit, le soir à huit heures.
13.	7.	9.	6.	31.	31.	31.	O.N.O.	O.S.O.	O.S.O.	r	Ciel nuageux, vent.
14.	6.	9.	8.	29.	46.	43.	S.E.	S.E.	S.E.	r	Ciel orageux.
15.	5.	11.	8.	26.	46.	46.	S.E.	S.E.	S.	1.66.	Ciel ouvert, un peu de pluie sur le soir, beaucoup de pluie et grande pluie à quatre heures de l'après-midi, calme le soir.
16.	8.	10.	8.	38.	49.	49.	S.	S.O.	S.O.	0.99.	Ciel nuageux, vent le matin, pluie le soir, beaucoup d'éclairs.
17.	8.	10.	8.	35.	45.	41.	S.O.	S.O.	S.S.O.	3.16.	Ciel demi-couvert le matin, ciel nuageux l'après-midi, pluie par intervalles le long du jour, calme en soir et vent fort.
18.	7.	8.	6.	35.	38.	32.	S.S.O.	S.O.	S.O.	3.98.	Ciel ouvert, pluie et vent le long du jour, calme le soir.
19.	6.	8.	7.	41.	45.	42.	O.N.O.	O.N.O.	O.N.O.	0.72.	Ciel nuageux, vent et un peu de pluie l'après-midi.
20.	7.	8.	5.	34.	36.	39.	N.O.	N.O.	N.O.	0.84.	Ciel nuageux, pluie par intervalles, vent fort.
21.	5.	8.	6.	62.	64.	66.	N.O.	N.O.	N.O.	r	Ciel nuageux.
22.	6.	9.	7.	66.	66.	64.	O.S.O.	O.S.O.	O.S.O.	1.12.	Ciel ouvert, un peu de vent.
23.	7.	9.	6.	60.	60.	61.	O.N.O.	O.N.O.	N.O.	1.38.	Ciel nuageux, pluie vers le soir, vent.
24.	5.	6.	5.	64.	66.	68.	N.N.O.	N.O.	N.O.	0.08.	Ciel ouvert, pluie par intervalles.
25.	4.	9.	5.	69.	67.	66.	O.S.O.	O.	O.N.O.	r	Ciel orageux, calme.
26.	6.	7.	6.	68.	68.	68.	S.O.	S.O.	S.O.	r	Ciel ouvert, calme, brouillard léger toute la journée.
27.	6.	8.	7.	69.	70.	70.	S.O.	S.O.	S.O.	r	Même temps.
28.	4.	8.	6.	69.	68.	65.	S.E.	S.S.E.	S.	r	Bon temps, brouillard léger le matin et le soir.
29.	5.	9.	7.	60.	58.	55.	S.S.O.	O.S.O.	O.S.O.	4.02.	Brouillard le matin jusqu'à huit heures, peu beau jusqu'à midi; ciel ouvert, pluie et grand vent le reste du jour.
30.	4.	5.	4.	57.	59.	62.	N.O.	N.O.	N.O.	2.45.	Ciel ouvert, pluie mêlée de grêle par intervalles, un peu de vent.

RÉCAPITULATION.

Plus grande élévation du mercure..... 69. le 25.
 Moindre élévation du mercure..... 38 le 18.
 Élévation moyenne..... 53.
 Plus grand degré de chaleur..... + 11. le 15.
 Moindre degré de chaleur..... + 4 le 30.
 Chaleur moyenne..... + 7.

Nombre de jours { beaux..... 7.
 rouverts..... 14.
 de pluie..... 22.
 de vent..... 15.
 de grêle..... 2.
 de tonnerre..... 1.
 de brouillard..... 5.
 de neige..... 2.
 de gelée..... 0.

Le vent a soufflé { N..... 1 fois.
 N. N. E..... 0
 N. E..... 0
 E. N. E..... 0
 E..... 0
 E. S. E..... 1.
 S. E..... 2.
 S. S. E..... 1.
 S..... 6.
 S. S. O..... 4.
 S. O..... 9.
 O. S. O..... 6.
 O..... 4.
 O. N. O..... 4.
 N. O..... 6.
 N. N. O..... 1.

BRUMAIRE											
JOUR	THERMOMÈTRE			BAROMÈTRE			VENTS			L'EAU marche pendant les 24 heures.	VARIATIONS DE L'ATMOSPHERE.
	+ 3 heures matin.	+ midi.	+ 3 heures soir.	+ 3 h. matin.	+ midi.	+ 3 h. soir.	+ 3 heures matin.	+ midi.	+ 3 heures soir.		
1.	+ 3	+ 7	+ 4	63	64	63	N.O.	N.O.	O.S.O.	0.78.	Ciel nuageux, calme.
2.	5	6	5	65	66	66	S.O.	S.O.	S.O.	"	Ciel couvert, brouillard le matin, un peu d'aurore l'après-midi.
3.	4	7	4	65	64	61	S.	S.	S.	"	Ciel nuageux, calme.
4.	3	5	5	55	55	52	SE	S.	S.	0.01.	Ciel nuageux, quelques gouttes de pluie vers le soir.
5.	3	7	4	55	54	55	S.	S.S.O.	S.S.O.	1.01.	Ciel à demi-ouvert, pluie le soir.
6.	4	5	5	55	55	57	S.S.O.	S.O.	S.O.	2.28.	Ciel nuageux, petite pluie par intervalles.
7.	5	7	4	60	62	64	N.O.	N.O.	N.O.	"	Ciel nuageux, calme.
8.	4	7	5	64	64	62	S.	S.	S.	"	Ciel ouvert, calme.
9.	4	6	6	58	58	58	S.	S.	S.	0.62.	Ciel ouvert, quelques gouttes de pluie vers le soir, calme.
10.	5	7	2	61	63	63	O.S.O.	O.N.O.	O.N.O.	"	Ciel nuageux, brouillard vers le soir, calme.
11.	3	5	5	57	57	53	S.	S.	S.	0.06.	Ciel nuageux, brouillard le matin et le soir, vent fort.
12.	5	8	4	45	44	44	S.	S.	S.	1.99.	Ciel ouvert, pluie par intervalles, brouillard le matin, vent.
13.	4	5	3	41	44	44	S.S.O.	S.S.O.	S.S.O.	5.55.	Ciel ouvert, pluie par intervalles, grand vent pendant le soir.
14.	4	5	4	40	46	52	N.O.	O.	O.	1.61.	Ciel ouvert, pluie par intervalles, grêle vers le soir, vent violent.
15.	3	4	4	55	51	47	S.	SE	SE	6.68.	Ciel ouvert, pluie continue, calme le matin, vent fort l'après-midi.
16.	4	6	7	52	52	47	S.	S.S.O.	S.S.O.	1.33.	Ciel ouvert, brouillard le matin, petite pluie et vent fort le soir.
17.	7	7	7	48	48	41	S.O.	S.S.O.	S.S.O.	9.45.	Ciel ouvert, pluie continue, vent brulant.
18.	9	9	6	35	27	45	S.S.O.	S.O.	O.	1.03.	Bien le matin. On aperçoit quelques nuages blancs et abaissement intermittent, tandis que d'autres plus sombres, bruns, tombent d'un coup par le soir avec une grande violence, à dix heures, le vent se renforce, le vent devient violent et continue jusqu'à quatre heures. Il y a un commencement de pluie, et tout à coup maximum de pluie vers quatre heures, la pluie est presque continue. Pendant un ou deux jours, le vent se calme et cesse momentanément, et à deux heures de l'après-midi, il cesse à 2 et demi, à trois heures, il recommence à souffler.
19.	4	6	5	56	57	52	S.O.	S.S.E.	S.	2.04.	Ciel nuageux, vent fort.
20.	8	9	9	47	46	43	S.	S.	S.	4.56.	Ciel ouvert, pluie l'après-midi, vent fort vers le soir.
21.	4	5	4	52	53	55	O.S.O.	S.	S.	0.85.	Ciel nuageux, un peu de pluie l'après-midi.
22.	2	5	3	58	59	62	O.S.O.	O.	O.S.O.	"	Bien, quelques nuages.
23.	3	5	5	61	60	59	S.	S.S.O.	S.S.O.	0.01.	Ciel ouvert, un peu de pluie l'après-midi, un peu de vent.
24.	6	6	5	52	48	46	S.	S.	S.S.O.	2.09.	Ciel ouvert, pluie presque toute la journée, beaucoup de vent.
25.	4	5	5	47	47	47	S.S.O.	S.O.	O.	5.66.	Ciel ouvert, pluie toute la journée, calme.
26.	4	5	4	45	45	47	N.O.	N.N.O.	N.O.	6.04.	Ciel ouvert, pluie toute la journée, calme.
27.	4	6	5	52	54	58	N.N.E.	N.N.E.	"	0.03.	Bien, quelques nuages, calme.
28.	5	5	3	61	62	64	N.N.E.	N.N.E.	N.N.E.	"	Ciel ouvert, calme.
29.	2	4	4	66	67	67	E.N.E.	E.N.E.	E.N.E.	0.09.	Ciel ouvert, brouillard léger toute la journée, calme.
30.	4	4	4	65	64	61	O.S.O.	O.S.O.	O.	4.54.	Ciel ouvert, brouillard le matin, petite pluie toute la journée, calme.

RÉCAPITULATION.

Plus grande élévation du mercure..... 66 $\frac{1}{2}$ le 2.
 Moindre élévation du mercure..... 41 le 17.
 Élèvement moyen..... 53 $\frac{1}{2}$.
 Plus grand degré de chaleur..... + 9 le 20.
 Moindre degré de chaleur..... + 2 le 19.
 Chaleur moyenne..... 5 $\frac{1}{2}$.

Nombre de jours { beaux..... 2.
 couverts..... 17.
 de pluie..... 17.
 de vent..... 11.
 de grêle..... 1.
 de tonnerre..... "
 de brouillard..... 7.
 de neige..... "
 de gelée..... "

Le vent a soufflé { N..... 2 fois.
 N. N. E..... 1.
 N. E..... "
 E. N. E..... 1.
 E..... "
 E. S. E..... "
 S. E..... 2.
 S. S. E..... 1.
 S..... 10.
 S. S. O..... 6.
 S. O..... 6.
 O. S. O..... 6.
 O..... 5.
 O. N. O..... 1.
 N. O..... 5.
 N. N. O..... 1.

DÉPARTEMENT DE LA LYS.

FRIMAIRE.

JOUR.	THERMOMÈTRE.			BAROMÈTRE.			VENTS.			EAU tombée pendant le jour.	VARIATIONS DE L'ATMOSPHÈRE.
	à 8 heures matin.	à midi.	à 8 heures soir.	à 8 h. matin.	à midi.	à 8 h. soir.	à 8 heures matin.	à midi.	à 8 heures soir.		
1	+ 4.	+ 6.	+ 5.	63.	63.	61.	O.	O.	O.	0	Ciel couvert, pluie et vent tout le jour, calme.
2	4.	5.	3.	57.	57.	55.	S.O.	S.O.	S.O.	0	Ciel couvert, vent variable.
3	2.	4.	5.	52.	51.	48.	S.S.O.	S.O.S.	S.S.O.	0.21.	Ciel couvert, pendant la nuit vent variable.
4	7.	8.	4.	41.	38.	48.	S.	S.S.O.	S.S.O.	3.09.	Ciel couvert, vent variable, pluie plus par intervalles.
5	3.	3.	2.	39.	40.	38.	O.	O.N.O.	O.N.O.	0.97.	Ciel couvert, pluie occasionnelle, calme.
6	0.	2.	0.	50.	51.	51.	S.O.	S.O.	S.O.	0	Brouillard, calme.
7	0.	2.	1.	51.	51.	55.	O.N.O.	O.N.O.	N.O.	1.06.	Ciel couvert, pluie sur le midi, calme.
8	1.	2.	2.	57.	57.	58.	S.	S.S.O.	S.O.	0.05.	Même temps.
9	2.	3.	3.	60.	59.	59.	S.O.	S.O.	S.O.	0.46.	Brouillard et brume le long du jour, calme.
10	3.	4.	3.	60.	60.	58.	S.O.	S.S.O.	O.	1.01.	Même temps, vent fort pendant la nuit.
11	4.	4.	2.	49.	48.	48.	N.O.	S.O.	O.S.O.	1.46.	Ciel couvert, pluie le matin, pluie mêlée de grêle le soir.
12	0.	3.	1.	46.	45.	44.	S.S.O.	S.O.	S.S.O.	1.00.	Brouillard, quelques neige.
13	1.	2.	3.	40.	39.	34.	S.	S.S.E.	S.S.E.	1.04.	Ciel couvert, pluie par intervalles.
14	2.	3.	2.	32.	32.	34.	S.E.	S.E.	S.E.	0.03.	Ciel couvert, quelques gouttes de pluie.
15	0.	2.	1.	38.	40.	41.	S.E.	S.E.	S.E.	0	Un peu de brouillard le matin et le soir, calme pendant le jour, calme.
16	1.	2.	1.	43.	43.	45.	S.O.	S.O.	S.O.	0.43.	Ciel couvert, grande pluie l'après-midi, calme.
17	0.	1.	0.	48.	49.	51.	S.	S.	S.	0	Brouillard, calme.
18	0.	2.	1.	51.	50.	47.	E.S.E.	E.S.E.	E.S.E.	1.06.	Brouillard le matin, ciel couvert l'après-midi, neige le soir.
19	0.	2.	2.	51.	52.	52.	S.	E.S.E.	E.S.E.	0	Un peu de brouillard le matin et le soir, ciel à demi-couvert le long du jour.
20	+ 2.	4.	4.	53.	55.	55.	S.E.	S.E.	S.E.	0	Même temps.
21	2.	4.	2.	53.	53.	53.	S.E.	S.S.E.	S.S.E.	0	Brouillard, un peu de brouillard le matin et le soir, calme.
22	2.	4.	3.	53.	53.	53.	S.E.	S.E.	S.E.	0.05.	Brouillard toute la journée, calme.
23	2.	3.	2.	54.	55.	56.	S.S.E.	S.E.	S.E.	0	Même temps.
24	0.	3.	1.	59.	60.	63.	E.S.E.	E.S.E.	E.S.E.	0	Même temps.
25	0.	1.	0.	64.	65.	65.	E.S.E.	E.	E.	0	Brouillard très-épais, calme.
26	0.	0.	0.	64.	64.	64.	S.E.	S.E.	S.E.	0	Ciel couvert, calme.
27	- 1.	0.	- 2.	64.	63.	63.	E.S.E.	E.S.E.	E.S.E.	0	Ciel couvert.
28	4.	- 1.	1.	62.	62.	62.	S.E.	S.E.	S.	0	Ciel couvert.
29	0.	+ 0.	+ 1.	58.	58.	57.	S.	S.	S.	0.38.	Ciel couvert, brouillard et brume le long du jour.
30	+ 3.	4.	5.	57.	58.	59.	O.	O.	O.S.O.	0.12.	Même temps.

RÉCAPITULATION.

Plus grande élévation du mercure..... 65 le 25.
 Moindre élévation du mercure..... 32 le 14.
 Élèvement moyenne..... 48.
 Plus grand degré de chaleur..... + 8 le 4.
 Moindre degré de chaleur..... - 4 le 28.
 Chaleur moyenne..... + 2.

Nombre de jours {
 de pluie..... 11.
 de vent..... 5.
 de grêle..... 1.
 de tonnerre..... 0.
 de brouillard..... 12.
 de neige..... 1.
 de gelée..... 4.

Le vent a soufflé {
 N..... 2 fois.
 N. N. E..... 0.
 N. E..... 0.
 E. N. E..... 0.
 E..... 1.
 E. S. E..... 4.
 S. E..... 5.
 S. S. E..... 3.
 S..... 6.
 S. S. O..... 6.
 S. O..... 5.
 O. S. O..... 2.
 O..... 4.
 O. N. O..... 2.
 N. O..... 2.
 N. N. O..... 1.

NIVÔSE											
JOUR	THERMOMÈTRE			BAROMÈTRE			VENTS			L'EAU tombant pendant les 24 heures	VARIATIONS DE L'ATMOSPHÈRE
	à 8 heures matin.	à midi.	à 8 heures soir.	à 8 h. matin.	à midi.	à 8 h. soir.	à 8 heures matin.	à midi.	à 8 heures soir.		
1.	+ 5.	+ 5.	+ 4.	60.	60.	59.	S.O.	S.	S.	0	Ciel couvert, un peu de brouillard.
2.	3.	4.	3.	57.	55.	58.	S.	S.	S.	0	Ciel couvert, quelques éclairs au matin, vent le soir.
3.	3.	5.	3.	48.	47.	47.	S.	S.	S.S.O.	0.03.	Ciel nuageux le matin, couvert l'après-midi, nuageux le soir, vent.
4.	4.	5.	3.	46.	46.	47.	S.	S.O.	S.O.	0.06.	Ciel couvert, brume l'après-midi, calme.
5.	2.	3.	3.	46.	45.	45.	S.S.O.	S.S.O.	S.O.	0.08.	Ciel couvert, calme.
6.	2.	3.	1.	47.	43.	52.	O.S.O.	O.	O.	0.52.	Ciel couvert, grêle le matin, petite pluie par intervalles l'après-midi, grand brouillard le soir.
7.	1.	3.	2.	54.	54.	53.	S.S.O.	S.	S.	0.23.	Brouillard épais et plus le long du jour, calme.
8.	3.	3.	5.	50.	45.	42.	S.	S.	S.	5.06.	Brouillard épais, vent et pluie forte par intervalles.
9.	1.	2.	0.	48.	50.	52.	E.N.	N.O.	N.O.	1.04.	Ciel nuageux, beaucoup d'éclairs, un peu de pluie vers le soir, vent pendant le soir.
10.	1.	1.	0.	46.	51.	62.	N.	N.	N.O.	0	Brouillard épais le long du jour.
11.	1.	2.	+ 4.	62.	58.	56.	S.	S.	S.	0	Ciel couvert, un peu de pluie l'après-midi, vent fort.
12.	4.	4.	60.	62.	62.	62.	S.O.	S.O.	O.S.O.	0	Ciel couvert, temps sans pluie.
13.	4.	7.	5.	62.	58.	58.	S.	S.S.O.	S.S.O.	1.31.	Ciel couvert, beau sur le soir.
14.	5.	6.	4.	55.	56.	57.	S.S.O.	S.O.	S.O.	0.27.	Ciel couvert, vent le soir, vent variable pendant le soir.
15.	6.	7.	4.	51.	51.	54.	S.O.	S.S.O.	S.O.	2.94.	Ciel couvert, brouillard humide et grand vent toute la journée, pluie forte à six heures du soir.
16.	4.	5.	4.	59.	63.	63.	O.	O.	O.	0	Ciel couvert le matin, beau sur le soir, pluie le soir, vent fort.
17.	2.	4.	2.	66.	66.	66.	S.	S.	S.E.	0.11.	Ciel couvert le matin, beau sur le soir, brouillard épais le soir.
18.	2.	3.	1.	65.	65.	64.	E.S.E.	S.E.	S.E.	0	Ciel couvert, brouillard le matin et le soir.
19.	0.	2.	1.	65.	65.	65.	S.E.	S.E.	S.E.	0	Beau, calme.
20.	0.	2.	1.	65.	66.	66.	S.E.	S.E.	S.E.	0	Brouillard épais le long du jour, calme.
21.	0.	0.	0.	67.	67.	66.	S.E.	S.E.	S.E.	0	Même temps.
22.	0.	0.	0.	65.	64.	63.	S.E.	S.E.	S.E.	0	Même temps.
23.	0.	1.	0.	62.	60.	59.	S.E.	S.S.E.	S.S.E.	0	Brouillard épais le matin, beau le soir du jour, calme.
24.	1.	3.	3.	58.	59.	59.	S.	S.	S.	0	Brouillard épais, calme.
25.	3.	3.	2.	58.	58.	58.	S.	S.S.O.	S.O.	0.56.	Brouillard épais le matin, ciel couvert le soir, brouillard épais le soir, calme.
26.	1.	2.	2.	55.	55.	55.	S.S.E.	S.	S.	0	Brouillard épais le long du jour, calme.
27.	3.	4.	4.	53.	52.	51.	S.	S.	S.	1.45.	Brouillard le matin, pluie par intervalles, calme.
28.	2.	3.	2.	51.	56.	56.	O.	O.	N.O.	0.47.	Beau, quelques nuages, calme.
29.	3.	3.	3.	50.	54.	60.	E.	N.N.O.	N.N.O.	0	Ciel couvert.
30.	3.	4.	6.	58.	57.	57.	S.S.O.	S.S.O.	O.	0.11.	Ciel couvert, vent fort.

RÉCAPITULATION.

Plus grande élévation du mercure..... 66 le 17.
 Moindre élévation du mercure..... 43 8.
 Élèvement moyen..... 54.
 Plus grand degré de chaleur..... + 7. le 14.
 Moindre degré de chaleur..... - 0. le 10.
 Chaleur moyenne..... + 3.

Nombre de jours { beaux..... 2.
 couverts..... 23.
 de pluie..... 8.
 de vent..... 8.
 de grêle..... 0.
 de tonnerre..... 0.
 de brouillard..... 14.
 de neige..... 1.
 de gelée..... 0.

Le vent a soufflé { N..... 1 fois.
 N. N. E..... 2.
 N. E..... 10.
 E. N. E..... 1.
 E..... 10.
 E. S. E..... 1.
 S. E..... 2.
 S. S. E..... 2.
 S..... 7.
 S. S. O..... 7.
 S. O..... 7.
 O. S. O..... 3.
 O..... 4.
 O. N. O..... 0.
 N. O..... 2.
 N. N. O..... 2.

DÉPARTEMENT DE LA LYS.

PLUVIÔSE

JOURS.	THERMOMÈTRE.			BAROMÈTRE.			VENTS.			HAUTEUR du mercure à 24 heures.	VARIATIONS DE L'ATMOSPHÈRE.
	à 8 heures matin.	à midi.	à 8 heures soir.	à 8 h. matin.	à midi.	à 8 h. soir.	à 7 heures matin.	à midi.	à 3 heures soir.		
1.	+ 4.	+ 4.	+ 5.	57.	57.	57.	O.	O.	O.	0.74.	Ciel couvert, plus l'après-midi, calme.
2.	3.	4.	2.	56.	50.	47.	ONO.	ONO.	ONO.	0.78.	Ciel couvert, plus le long du jour, pluie, vent, grêle, neige pendant la nuit.
3.	1.	2.	1.	40.	40.	41.	N.O.	N.E.	N.E.	#	Ciel couvert, quelques éclaircies sur le midi, plus le soir.
4.	0.	0.	0.	47.	47.	52.	N.E.	N.E.	N.E.	#	Ciel couvert, un peu de brouillard sur le midi, quelques flocons de neige.
5.	2.	0.	3.	53.	54.	56.	N.E.	N.E.	N.E.	#	Ciel couvert, quelques éclaircies le matin.
6.	1.	0.	1.	51.	52.	50.	O.S.O.	O.S.O.	O.S.O.	1.43.	Ciel couvert, pour plus milieu de nuit.
7.	2.	2.	1.	50.	52.	54.	ONO.	N.O.	N.O.	1.01.	Ciel couvert.
8.	3.	4.	4.	48.	48.	50.	O.	N.C.	N.O.	0.89.	Ciel couvert, plus par intervalles, vent.
9.	1.	3.	4.	50.	48.	54.	O.	O.	O.	#	Ciel couvert, sans vent.
10.	3.	5.	3.	57.	58.	55.	O.	O.	O.	#	Bon temps, ciel nuageux.
11.	4.	6.	4.	54.	54.	58.	O.	O.	O.	#	Ciel couvert, vent.
12.	4.	5.	4.	57.	57.	59.	S.O.	S.O.	S.S.O.	#	Ciel couvert, calme.
13.	3.	3.	4.	60.	60.	60.	S.S.O.	S.S.O.	S.S.O.	#	Même temps le matin, nuageux l'après-midi.
14.	4.	5.	6.	60.	60.	60.	S.O.	S.S.O.	S.S.O.	0.01.	Ciel couvert, brume l'après-midi, vent.
15.	6.	8.	7.	61.	61.	61.	S.S.O.	S.S.O.	S.S.O.	1.00.	Bon, quelques nuages, un peu de vent.
16.	6.	8.	8.	60.	61.	62.	S.O.	O.S.O.	O.S.O.	1.13.	Ciel couvert, plus par intervalles, vent.
17.	4.	7.	4.	57.	58.	55.	O.S.O.	O.S.O.	N.O.	1.59.	Même temps.
18.	3.	4.	3.	62.	64.	64.	N.N.O.	N.	N.	0.97.	Ciel couvert.
19.	2.	3.	1.	65.	65.	65.	E.N.E.	E.N.E.	E.N.E.	#	Beaucoup d'éclaircies le matin, ciel couvert l'après-midi, sans le soir.
20.	0.	0.	1.	64.	64.	64.	E.N.E.	E.N.E.	E.N.E.	#	Ciel couvert, neige par intervalles.
21.	1.	0.	1.	62.	60.	57.	N.E.	N.E.	N.E.	1.38.	Bon, quelques nuages, vent.
22.	2.	2.	4.	56.	56.	56.	N.E.	N.E.	N.E.	#	Ciel couvert, vent.
23.	3.	1.	2.	52.	50.	49.	E.N.E.	E.N.E.	E.N.E.	#	Ciel nuageux.
24.	3.	1.	3.	50.	52.	52.	E.	N.E.	N.E.	#	Ciel couvert, vent, neige.
25.	3.	2.	2.	51.	51.	50.	N.E.	N.E.	N.E.	2.09.	Même temps, vent.
26.	2.	1.	1.	47.	46.	46.	E.N.E.	N.E.	N.E.	2.07.	Ciel couvert, vent.
27.	0.	0.	1.	47.	49.	49.	N.E.	N.E.	N.E.	#	Ciel nuageux.
28.	1.	0.	2.	50.	50.	52.	E.N.E.	N.E.	N.E.	#	Ciel couvert, brouillard sur le midi, couvert le soir.
29.	1.	0.	0.	54.	55.	55.	N.E.	N.E.	S.	#	Brouillard le matin, quelques éclaircies sur le midi, brouillard le soir, calme.
30.	+ 0.	3.	0.	54.	54.	49.	S.S.O.	S.S.O.	S.S.O.	0.18.	Ciel couvert, un peu de neige le matin.

RÉCAPITULATION.

Plus grande élévation du mercure..... 65 le 19.
 Moindre élévation du mercure..... 40 le 3.
 Élèvement moyen..... 52.
 Plus grand degré de chaleur..... + 8 le 15.
 Moindre degré de chaleur..... - 4 le 22.
 Chaleur moyenne..... + 2.
 Nombre de jours { beaux..... 3.
 couverts..... 25.
 de pluie..... 9.
 de vent..... 15.
 de grêle..... 1.
 de tonnerre..... #
 de brouillard..... 2.
 de neige..... 5.
 de gelée..... 3.

Le vent a soufflé { N..... 1 fois.
 N. N. E..... #
 N. E..... 5.
 E. N. E..... 4.
 E..... 1.
 E. S. E..... #
 S. E..... #
 S. S. E..... #
 S..... 1.
 S. S. O..... 3.
 S. O..... 3.
 O. S. O..... 2.
 O..... 3.
 O. N. O..... 2.
 N. O..... 4.
 N. N. O..... 1.

VENTÔSE

VENTÔSE											
JOUR	THERMOMÈTRE.			BAROMÈTRE.			VENTS.			L. A. U. nombre produit les 24 heures.	VARIATIONS DE L'ATMOSPHÈRE.
	à midi.	à 3 heures.	à 9 heures.	à 11 h. matin.	à 1 h. midi.	à 5 h. soir.	à 8 heures. Matin.	à midi.	à 8 heures. soir.		
1.	2.	3.	4.	50.	48.	47.	O.N.O.	N.O.	N.O.	2.	Ciel couvert, un peu de vent, brouillard le soir.
2.	3.	4.	50.	48.	47.	S.S.O.	S.S.O.	S.O.	2.21.	Ciel couvert, pluie toute la journée, vent fort.	
3.	3.	3.	2.	42.	40.	41.	S.	S.	S.	3.17.	Même temps.
4.	3.	3.	2.	44.	41.	44.	S.	S.	S.	0.05.	Ciel demi-couvert.
5.	1.	4.	2.	45.	47.	44.	O.S.O.	O.N.O.	O.	2.	Beau, quelques nuages, vent.
6.	2.	4.	5.	55.	54.	51.	S.	S.	S.O.	2.54.	Ciel couvert, un peu de pluie par intervalles, grand vent.
7.	5.	6.	4.	55.	56.	60.	O.	O.	O.	2.	Ciel nuageux, vent fort.
8.	3.	5.	3.	62.	62.	60.	S.	S.S.O.	S.O.	2.	Même temps.
9.	4.	6.	5.	59.	59.	58.	O.S.O.	O.S.O.	O.S.O.	2.64.	Ciel couvert, vent.
10.	6.	7.	7.	58.	59.	60.	O.S.O.	O.S.O.	O.S.O.	2.	Même temps.
11.	7.	9.	7.	64.	66.	68.	O.S.O.	O.S.O.	O.S.O.	0.15.	Ciel couvert, brume et vent.
12.	7.	9.	7.	70.	70.	79.	O.S.O.	O.S.O.	O.S.O.	2.	Ciel couvert, vent.
13.	7.	9.	4.	68.	68.	77.	O.N.O.	N.O.	N.N.O.	2.	Ciel à demi-couvert.
14.	4.	6.	3.	69.	69.	68.	O.	O.N.O.	O.N.O.	2.	Même temps, calme.
15.	3.	3.	2.	66.	66.	65.	E.N.E.	E.S.E.	E.S.E.	3.25.	Ciel couvert, pluie toute la journée, vent.
16.	2.	4.	1.	68.	70.	69.	E.N.E.	E.S.E.	E.S.E.	2.	Beau, calme.
17.	2.	4.	2.	67.	66.	62.	S.O.	O.	O.N.O.	2.	Même temps.
18.	3.	5.	5.	58.	58.	57.	O.	O.	O.N.O.	1.21.	Ciel nuageux, un peu de vent.
19.	3.	5.	3.	60.	62.	60.	E.	E.S.E.	E.S.E.	2.	Ciel couvert, calme.
20.	4.	7.	5.	56.	53.	47.	S.S.E.	S.S.E.	S.S.E.	3.27.	Ciel couvert, vent, pluie à venir le soir.
21.	6.	8.	5.	44.	45.	48.	O.S.O.	O.S.O.	O.S.O.	0.09.	Ciel couvert, vent.
22.	4.	7.	4.	50.	51.	52.	O.S.O.	O.S.O.	O.S.O.	0.01.	Ciel couvert, quelques gouttes de pluie, vent.
23.	6.	8.	7.	48.	46.	41.	S.S.O.	S.S.O.	S.O.	1.46.	Même temps.
24.	4.	4.	2.	40.	46.	54.	N.O.	N.O.	N.O.	2.	Ciel couvert le matin, un peu de pluie par intervalles, nuages l'après-midi, vent.
25.	2.	4.	4.	37.	37.	37.	S.O.	S.O.	S.O.	2.	Ciel nuageux, vent.
26.	4.	7.	6.	53.	54.	49.	S.O.	S.O.	S.O.	2.14.	Ciel nuageux, quelques gouttes de pluie par intervalles, vent fort.
27.	4.	5.	4.	48.	48.	47.	O.	O.S.O.	O.S.O.	2.	Ciel nuageux, vent.
28.	6.	5.	2.	49.	54.	57.	N.O.	N.O.	O.N.O.	0.21.	Ciel nuageux, vent et un peu de pluie par intervalles.
29.	5.	6.	4.	53.	53.	41.	S.O.	S.S.O.	S.S.O.	2.59.	Ciel nuageux, pluie et grêle par intervalles, grand vent.
30.	5.	5.	4.	41.	43.	40.	O.S.O.	O.S.O.	S.S.O.	1.97.	Même temps, éclair et tonnerre le soir.

RÉCAPITULATION.

Plus grande élévation du mercure..... 79 le 22.
 Moindre élévation du mercure..... 40 le 30.
 Élévation moyenne..... 59.
 Plus grand degré de chaleur..... + 9 le 22.
 Moindre degré de chaleur..... + 2 le 1.
 Chaleur moyenne..... + 4.

Nombre de jours
 de beau..... 3.
 de couvert..... 15.
 de pluie..... 18.
 de vent..... 21.
 de grêle..... 1.
 de tonnerre..... 1.
 de brouillard..... 7.
 de neige..... 1.
 de gelée..... 1.

Le vent a soufflé
 N..... 1 fois.
 N. N. E..... 1.
 N. E..... 1.
 E. N. E..... 2.
 E..... 1.
 E. S. E..... 3.
 S. E..... 1.
 S. S. E..... 1.
 S..... 3.
 S. S. O..... 3.
 S. O..... 7.
 O. S. O..... 3.
 O..... 6.
 O. N. O..... 6.
 N. O..... 4.
 N. N. O..... 1.

GERMINAL

JOURS	THERMOMÈTRE.			BAROMÈTRE.			VENTS.			ÉTAT DU CIEL.	VARIATIONS DE L'ATMOSPHERE.
	à 6 h.	à 9 h.	à 12 h.	à 6 h.	à 9 h.	à 12 h.	à 6 h.	à 9 h.	à 12 h.		
1	10	14	18	75	74	73	SO.	SO.	SO.	4.65.	Ciel couvert, grand vent, pluie par intervalles.
2	12	16	20	74	73	72	SO.	SO.	OSO.	4.41.	Ciel couvert, un peu de pluie le matin et le soir.
3	14	18	22	73	72	71	OSO.	O.	O.	4.57.	Ciel nuageux.
4	16	20	24	72	71	70	NO.	NO.	NO.		Beau, quelques nuages.
5	18	22	26	71	70	69	SSO.	O.	NO.		Même temps.
6	20	24	28	70	69	68	SSO.	NO.	N.		Même temps.
7	22	26	30	69	68	67	N.	SO.	SO.		Même temps.
8	24	28	32	68	67	66	O.	O.	O.		Ciel démenté.
9	26	30	34	67	66	65	NO.	N.	NE.		Ciel nuageux.
10	28	32	36	66	65	64	NE.	NE.	NE.		Ciel nuageux.
11	30	34	38	65	64	63	NE.	NE.	NE.		Tranquil, un peu de vent.
12	32	36	40	64	63	62	NE.	NE.	NE.		Même temps.
13	34	38	42	63	62	61	NE.	NE.	NE.		Même temps.
14	36	40	44	62	61	60	SO.	SO.	O.	4.76.	Même temps.
15	38	42	46	61	60	59	NO.	NO.	NO.	4.59.	Ciel couvert, pluie mêlée de grêle le matin; beau fait, et pluie par intervalles le soir du jour.
16	40	44	48	60	59	58	SO.	SO.	NO.		Ciel couvert, grêle le matin, nuageux l'après-midi.
17	42	46	50	59	58	57	SSO.	SSO.	SSO.	4.64.	Ciel couvert, vent.
18	44	48	52	58	57	56	OSO.	OSO.	N.	4.42.	Ciel couvert, pluie par intervalles.
19	46	50	54	57	56	55	O.	O.	NO.		Ciel nuageux.
20	48	52	56	56	55	54	ONO.	O.	O.	4.59.	Ciel nuageux, pluie le matin, vent.
21	50	54	58	55	54	53	ONO.	ONO.	ONO.	1.59.	Ciel nuageux, pluie le soir, grand vent.
22	52	56	60	54	53	52	NE.	NE.	NE.	1.48.	Ciel couvert, pluie et grêle le long du jour, très-grand vent.
23	54	58	62	53	52	51	NE.	NE.	NE.		Beau, quelques nuages, grand vent.
24	56	60	64	52	51	50	NE.	NE.	NE.		Ciel nuageux, vent.
25	58	62	66	51	50	49	NE.	NE.	NE.		Ciel nuageux, vent.
26	60	64	68	50	49	48	S.	S.	S.	1.75.	Même temps.
27	62	66	70	49	48	47	N.	NE.	NE.		Même temps.
28	64	68	72	48	47	46	NE.	NE.	NO.		Beau.
29	66	70	74	47	46	45	NO.	NO.	NO.		Tranquil.
30	68	72	76	46	45	44	NO.	NO.	NO.		Même temps.

RÉCAPITULATION.

Plus grande élévation du mercure.....	69	le 10.		
Moindre élévation du mercure.....	46	le 20.		
Élévation moyenne.....	54			
Plus grand degré de chaleur.....	+ 11	le 14.		
Moindre degré de chaleur.....	+ 3	le 10.		
Chaleur moyenne.....	+ 7.			
beaux.....	12.			
couverts.....	5.			
de pluie.....	7.			
de vent.....	16.			
de grêle.....	3.			
de tonnerre.....	1.			
de brouillard.....	1.			
de neige.....	1.			
de gelée.....	1.			

N.....	4 fois.
N. N. E.....	4.
N. E.....	6.
E. N. E.....	3.
E.....	1.
E. S. E.....	1.
S. E.....	1.
S. S. E.....	1.
S.....	1.
S. S. O.....	2.
S. O.....	4.
O. S. O.....	2.
O.....	6.
O. N. O.....	1.
N. O.....	8.
N. N. O.....	2.

FLORIAL											
JOURS	THERMOMÈTRE.			BAROMÈTRE.			VENTS.			E. A. L. terrier produit en hygrom.	VARIATIONS DE L'ATMOSPHERE.
	à 3 heures matin.	à midi.	à 3 heures soir.	à 3 h. matin.	à midi.	à 3 h. soir.	à 3 heures matin.	à midi.	à 3 heures soir.		
1	5	9	4	67	67	66	NNE	NNE	NE	*	Ciel à découvert, beaucoup de vent.
2	6	7	4	68	68	68	NE	NE	NE	*	Même temps.
3	6	8	5	69	69	69	ENE	E	E	*	Bien, vent fort.
4	6	8	6	68	68	67	E	E	E	*	Même temps.
5	7	10	7	66	65	65	ENE	ENE	NE	*	Même temps.
6	8	11	7	65	65	65	ENE	NE	NNE	*	Même temps.
7	8	10	7	66	66	65	NNE	N	NE	*	Même temps.
8	9	11	8	65	65	64	E	E	ENE	*	Même temps.
9	9	10	8	64	64	64	ENE	ENE	ENE	*	Même temps. (Les deux autres d'humidité sont arrivés au point d'ég.)
10	8	9	6	61	60	60	ENE	ENE	ENE	*	Quelques nuages, vent.
11	8	7	4	58	56	53	NE	NNE	NNE	2.29.	Ciel couvert, pluie, vent.
12	5	8	5	51	51	51	SE	SE	OSO	1.58.	Même temps.
13	7	9	6	52	54	56	OSO	NO	NO	*	Ciel nuageux, calme.
14	8	9	6	52	54	61	NO	NNE	NNE	*	Ciel à découvert, vent.
15	7	9	6	62	62	62	NNE	NNE	NNE	*	Ciel couvert le matin, nuages à midi, vent l'après-midi.
16	6	8	6	62	61	60	NE	NNE	NNE	1.72.	Ciel couvert.
17	7	7	6	52	59	59	NE	NNE	N	0.77.	Ciel couvert, pluie par intervalles.
18	6	7	6	57	57	57	NO	N	NO	1.48.	Ciel couvert.
19	7	9	6	57	58	59	NO	ONO	ONO	*	Ciel couvert, quelques éclaircies par intervalles.
20	7	8	7	64	63	64	NO	ONO	ONO	*	Bien, quelques nuages.
21	9	11	8	65	65	62	SO	NNO	SO	*	Ciel à demi-couvert.
22	8	11	8	59	58	56	SO	SO	SO	0.04.	Même temps; calme.
23	9	9	5	54	54	55	NNO	NO	NO	0.01.	Ciel couvert, un peu de pluie le matin; nuages l'après-midi.
24	7	9	5	57	57	57	NNO	ESE	E	1.01.	Ciel couvert, pluie par intervalles le matin, éclaircies, quelques nuages de soir et pluie à midi l'après-midi.
25	8	10	8	54	53	54	S	SSO	SO	0.51.	Ciel nuageux, quelques gouttes de pluie.
26	10	10	8	55	56	54	SSO	O	NNO	5.78.	Ciel nuageux, beaucoup de pluie le soir.
27	9	10	9	52	52	53	ONO	ONO	ONO	0.41.	Ciel nuageux, un peu de pluie l'après-midi.
28	11	12	8	52	53	53	NO	NNO	ONO	8.33.	Ciel nuageux, un peu de pluie l'après-midi, pluie à midi le soir.
29	8	10	7	55	56	56	NO	NNO	N	1.84.	Ciel couvert, pluie depuis midi l'après-midi, calme.
30	9	9	7	52	52	52	N	N	NNE	*	Bien, quelques nuages.

RÉCAPITULATION.

Plus grande élévation du mercure.....	69	le 3.
Moindre élévation du mercure.....	51	12.
Élévation moyenne.....	65	
Plus grand degré de chaleur.....	+ 12	le 28.
Moindre degré de chaleur.....	+ 4	"
Chaleur moyenne.....	+ 8	
Nombre de jours		
de beau.....	9	
de couvert.....	11	
de pluie.....	10	
de vent.....	14	
de grêle.....	0	
de tonnerre.....	1	
de brouillard.....	0	
de neige.....	0	
de gelée.....	0	

Le vent a soufflé	N.....	4 fois.
	N, N, E.....	7.
	N, E.....	7.
	N, N, E.....	4.
	E.....	3.
	E, S, E.....	1.
	S, E.....	1.
	S, S, E.....	0.
	S.....	1.
	S, S, O.....	2.
	S, O.....	3.
	O, S, O.....	1.
	O.....	1.
	O, N, O.....	4.
	N, O.....	2.
	N, N, O.....	6.

PRAIRIAL

JOURS	THERMOMÈTRE.			BAROMÈTRE.			VENTS.			EAU pendant la journée.	VARIATIONS DE L'ATMOSPHÈRE.
	à 8 heures matin.	à midi.	à 8 heures soir.	à 8 heures matin.	à midi.	à 8 heures soir.	à 8 heures matin.	à midi.	à 8 heures soir.		
1.	9.	12.	9.	57.	56.	54.	N.N.E.	N.N.E.	N.N.E.	0-05.	Ciel nuageux, un peu de pluie par intervalles.
2.	10.	11.	9.	53.	52.	51.	O.N.O.	N.	N.E.	0-32.	Ciel nuageux, calme.
3.	11.	14.	11.	50.	50.	51.	S.O.	O.S.O.	E.	0.	Même temps.
4.	10.	13.	10.	54.	53.	52.	O.	O.	N.O.	0.	Même temps.
5.	11.	12.	9.	54.	54.	52.	E.	N.	N.N.E.	0-21.	Même temps.
6.	12.	15.	9.	50.	50.	50.	E.S.E.	N.N.O.	N.N.O.	0-34.	Ciel nuageux, un peu de pluie l'après-midi, calme.
7.	9.	10.	8.	51.	52.	52.	S.O.	S.O.	S.S.O.	2-32.	Ciel nuageux, un peu de pluie par intervalles.
8.	9.	12.	9.	51.	52.	52.	S.S.O.	S.S.O.	S.S.O.	3-02.	Ciel nuageux, pluie fine par intervalles.
9.	9.	11.	7.	50.	50.	49.	S.S.O.	S.S.O.	S.S.O.	0-05.	Ciel nuageux, vent.
10.	9.	14.	10.	48.	47.	46.	N.E.	E.N.E.	N.N.E.	2-32.	Ciel nuageux, pluie par intervalles, calme.
11.	9.	10.	9.	46.	46.	47.	N.N.E.	N.N.E.	N.N.E.	4-32.	Ciel nuageux, pluie le long du jour.
12.	9.	9.	8.	50.	51.	51.	N.O.	N.O.	N.N.O.	3-37.	Ciel nuageux, pluie le matin, vent fort.
13.	9.	10.	9.	56.	57.	57.	N.O.	O.	N.E.	6-37.	Ciel nuageux, calme.
14.	9.	11.	9.	56.	57.	57.	O.	O.N.O.	N.E.	1-38.	Ciel nuageux, pluie par intervalles l'après-midi.
15.	9.	11.	9.	58.	59.	60.	O.N.O.	N.O.	O.N.O.	0.	Ciel nuageux.
16.	9.	11.	8.	63.	64.	64.	N.O.	N.O.	O.N.O.	0.	Brouillard, quelques nuages.
17.	9.	11.	9.	64.	64.	64.	N.N.O.	N.O.	N.O.	0-08.	Muage le matin, calme l'après-midi.
18.	10.	11.	8.	65.	66.	67.	N.O.	N.O.	N.O.	0.	Ciel nuageux.
19.	11.	12.	10.	67.	67.	65.	N.O.	O.	O.	0.	Même temps.
20.	12.	11.	11.	65.	65.	65.	O.	N.O.	N.O.	0.	Ciel nuageux le matin, nuage l'après-midi.
21.	11.	14.	12.	65.	65.	59.	N.O.	N.O.	S.O.	0.	Même temps, un peu de pluie pendant la nuit.
22.	9.	10.	7.	59.	60.	62.	N.O.	N.O.	N.O.	1-36.	Ciel nuageux, vent.
23.	8.	10.	6.	60.	60.	55.	N.O.	N.O.	S.S.O.	4-27.	Ciel nuageux, pluie le soir, matin de gelée, vent fort.
24.	6.	5.	5.	52.	51.	49.	N.O.	N.N.O.	N.	0-02.	Ciel nuageux, pluie matin de gelée par intervalles, vent.
25.	7.	9.	7.	57.	59.	60.	N.	N.	N.O.	0-05.	Ciel nuageux, un peu de pluie le matin, vent.
26.	10.	10.	9.	61.	61.	60.	O.N.O.	O.N.O.	O.N.O.	0-06.	Ciel nuageux, vent.
27.	8.	10.	8.	58.	59.	59.	N.O.	N.O.	N.O.	0-31.	Ciel nuageux, un peu de pluie l'après-midi, vent.
28.	8.	10.	8.	59.	60.	60.	N.N.O.	N.	N.	0-05.	Même temps.
29.	8.	10.	7.	60.	60.	60.	N.O.	N.	N.	0.	Ciel nuageux.
30.	9.	11.	9.	61.	62.	62.	N.N.E.	N.	N.N.O.	0-06.	Même temps.

RÉCAPITULATION.

Plus grande élévation du mercure..... 67 le 19.
 Moindre élévation du mercure..... 46 le 11.
 Élèvement moyen..... 56.
 Plus grand degré de chaleur..... + 15 le 6.
 Moindre degré de chaleur..... + 5 le 11.
 Chaleur moyenne..... + 10.
 Nombre de jours { beau..... 7.
 couverts..... 13.
 de pluie..... 12.
 de vent..... 9.
 de gelée..... 2.
 de tonnerre..... 0.
 de brouillard..... 0.
 de neige..... 0.
 de grêle..... 0.

Le vent a soufflé { N..... 6 fois.
 N.N.E..... 5.
 N.E..... 4.
 E.N.E..... 1.
 E..... 2.
 E.S.E..... 1.
 S.E..... 0.
 S.S.E..... 0.
 S..... 0.
 S.S.O..... 2.
 S.O..... 3.
 O.S.O..... 1.
 O..... 4.
 O.N.O..... 6.
 N.O..... 12.
 N.N.O..... 5.

MESSIDOR.											
JOURS	THERMOMÈTRE			F'ROMÈTRE			VENTS			EAU	VARIATIONS DE L'ATMOSPHERE
	+ 3 heures matin.	+ midi.	+ 3 heures soir.	+ 3 h. matin.	+ midi.	+ 3 h. soir.	+ 3 heures matin.	+ midi.	+ 3 heures soir.		
1	9	12	9	61	61	60	ESE	NNE	NNE	•	Ciel nuageux.
2	9	10	7	60	60	58	N	N	N	•	Même temps.
3	9	10	7	58	57	57	NNE	N	N	•	Bes., quelques nuages, vent.
4	9	11	8	57	57	56	ENE	ENE	NE	•	Ciel nuageux, quelques grains de pluie l'après-midi, calme.
5	10	12	9	56	56	56	ENE	NE	NE	1.56	Ciel nuageux, vent.
6	11	13	9	55	55	57	ENE	NE	NNE	•	Même temps.
7	11	13	10	58	59	60	ONO	ONO	NO	•	Bes., quelques nuages.
8	12	14	11	46	46	44	ONO	NO	NO	•	Même temps.
9	12	15	11	65	65	65	SO	NO	NO	•	Bes.
10	12	15	12	65	65	64	NO	N	NE	•	Même temps, calme.
11	12	13	10	57	56	54	ESE	ONO	NE	1.47	Ciel couvert, pluie, calme.
12	11	13	10	54	52	50	SO	SSO	S	0.05	Ciel nuageux, un peu de pluie le matin, calme.
13	10	12	10	50	50	50	O.S.O.	O	ONO	3.04	Ciel nuageux, tonnerre et pluie à venir vers le soir, calme.
14	12	13	10	50	52	52	S	ONO	ONO	2.64	Ciel nuageux, pluie par intervalles, tonnerre l'après-midi.
15	10	13	11	55	54	55	O	O	SO	0.12	Plus le matin, quelques l'après-midi, vent fort.
16	12	13	11	54	54	53	O.S.O.	O	O	1.03	Même temps, calme.
17	12	14	12	52	52	50	S	SE	SSE	7.45	Même temps, pluie à venir le soir depuis huit heures jusqu'à dix heures.
18	11	14	11	53	54	54	SSO	SSO	SSO	3.76	Ciel couvert, pluie par intervalles.
19	11	14	11	50	51	50	O	SSO	SO	4.46	Même temps.
20	11	13	9	48	49	51	SO	SO	SO	1.95	Ciel nuageux, pluie par intervalles, grand vent.
21	9	13	9	54	55	56	O	ONO	O	0.64	Ciel nuageux, vent fort.
22	10	13	10	57	57	56	SO	SO	SSO	1.21	Ciel couvert, petite pluie l'après-midi.
23	10	13	9	50	49	50	SO	SO	O	0.73	Ciel nuageux, pluie par intervalles, vent.
24	11	13	10	54	55	53	SO	O	SO	0.26	Même temps.
25	11	14	11	52	52	53	O	NO	ONO	0.23	Ciel nuageux, un peu de pluie le matin, calme l'après-midi.
26	11	12	9	50	49	46	SO	SSO	SSO	3.06	Ciel couvert, pluie.
27	10	10	9	46	46	45	SSO	SO	SSO	3.16	Ciel couvert, pluie par intervalles, calme et tonnerre l'après-midi.
28	10	12	10	64	48	49	SE	SSO	SO	1.04	Ciel nuageux, pluie à venir à sept heures de soir.
29	10	14	10	52	54	57	ENE	NNO	NO	•	Bes., quelques nuages.
30	12	15	11	56	58	59	SO	ONO	NO	•	Même temps.

RÉCAPITULATION.

Plus grande élévation du mercure..... 65 : le 9
 Moindres élévation du mercure..... 45 : le 27
 Élévation moyenne..... 55 :
 Plus grand degré de chaleur..... + 15 le 10.
 Moindres degré de chaleur..... + 7 le 2.
 Chaleur moyenne..... + 11.
 Nombre de jours :
 beaux..... 7
 couverts..... 6
 de pluie..... 16
 de vent..... 8
 de grêle..... 0
 de tonnerre..... 3
 de brouillard..... 0
 de neige..... 0
 de gelée..... 0

Le vent a soufflé :
 N..... 3 fois.
 N. N. E..... 1
 N. E..... 5
 E. N. E..... 4
 E..... 0
 E. S. E..... 2
 S. E..... 2
 S. S. E..... 1
 S..... 3
 S. S. O..... 7
 S. O..... 12
 O. S. O..... 2
 O..... 9
 O. N. O..... 8
 N. O..... 6
 N. N. O..... 1

THERMIDOR

JOURS	THERMOMÈTRE			BAROMÈTRE			VENTS			ÉTAT DU CIEL	VARIATIONS DE L'ATMOSPHERE
	à 8 heures du matin	à midi	à 8 heures du soir	à 8 heures du matin	à midi	à 8 heures du soir	à 8 heures du matin	à midi	à 8 heures du soir		
1	12	12	9	61	61	61	N	NNO	NNO	1	Bon, quelques nuages par intervalles.
2	12	12	11	61	61	61	NNO	NO	N	1	Ciel couvert.
3	12	12	10	61	61	62	N	N	N	0.25	Même temps.
4	12	12	10	62	62	62	NNE	NE	NE	1	Pluie le matin, couvert l'après-midi, vent.
5	12	12	10	60	57	55	ENE	NE	NE	0.18	Ciel couvert, pluie plus, calme.
6	9	9	9	54	54	56	NNE	NNO	NO	1.14	Même temps.
7	9	9	9	57	56	57	O	O	NO	1	Ciel couvert le matin, nuages l'après-midi.
8	11	12	9	58	58	58	N	NE	ENE	1	Ciel nuageux, calme.
9	11	11	10	57	57	57	E	E	E	1.17	Ciel nuageux, pluie sur le midi, calme.
10	10	10	12	57	56	54	E	E	E	1	Ciel nuageux, calme.
11	12	12	12	49	49	49	L	NE	N	0.23	Beaucoup de nuages, quelques coups de tonnerre, calme.
12	12	12	12	49	50	50	L	NE	N	1.29	Beaucoup de nuages, pluie forte sur le midi, calme et vent.
13	12	12	11	51	51	54	SO	SO	SO	0.22	Même temps.
14	11	10	11	57	58	59	SO	SO	NO	1	Ciel nuageux, un peu de pluie par intervalles.
15	11	11	10	57	60	60	OSO	OSO	NO	0.18	Ciel à demi-couvert, calme.
16	10	12	10	60	60	60	NNE	NNE	N	1	Beaucoup de nuages.
17	11	11	9	60	60	61	NO	N	N	0.04	Ciel couvert, quelques éclairs vers le soir, calme.
18	10	12	9	64	64	65	N	N	N	1	Ciel nuageux, calme.
19	11	12	9	67	67	67	NNE	N	N	1	Même temps, calme.
20	10	12	10	66	66	65	NE	NE	NE	1	Ciel couvert, vent.
21	11	11	9	64	64	65	N	NE	ENE	1	Bon, quelques nuages, vent.
22	12	15	11	62	61	60	E	E	E	1	Même temps.
23	12	15	11	60	60	59	E	E	E	1	Bon, quelques nuages par intervalles, calme.
24	12	15	11	58	58	57	E	E	NNE	1	Même temps, calme.
25	11	10	12	54	54	54	E	SE	E	1.18	Pluie le matin, couvert l'après-midi, pluie, quelques éclairs et quelques coups de tonnerre.
26	12	12	12	55	55	59	OSO	O	N	5.04	Ciel couvert, pluie le matin, nuages le soir.
27	11	13	10	60	60	63	N	NNO	NNO	1	Ciel couvert, calme.
28	11	12	9	65	66	66	NNO	NNO	N	1	Bon, quelques nuages par intervalles, calme.
29	12	13	11	67	67	65	NE	E	E	1	Même temps.
30	12	16	11	65	65	65	E	E	E	1	Même temps.

RÉCAPITULATION.

Plus grande élévation du mercure..... 67° le 19.
 Moindre élévation du mercure..... 49 le 11.
 Élévation moyenne..... 58°
 Plus grand degré de chaleur..... + 16° le 25.
 Moindre degré de chaleur..... + 9° le 6.
 Chaleur moyenne..... + 13°

Nombre de jours { beaux..... 8.
 couverts..... 9.
 de pluie..... 3.
 de vent..... 4.
 de grêle..... 1.
 de tonnerre..... 2.
 de brouillard..... 1.
 de neige..... 1.
 de gelée..... 1.

Le vent a soufflé { N..... 11 fois.
 N. N. E..... 5.
 N. E..... 8.
 E. N. E..... 3.
 E..... 5.
 E. S. E..... 1.
 S. E..... 1.
 S. S. E..... 1.
 S..... 1.
 S. S. O..... 1.
 S. O..... 1.
 O. S. O..... 1.
 O..... 2.
 O. N. O..... 1.
 N. O..... 6.
 N. N. O..... 3.

FRUCTIDOR.											
JOURS.	THERMOMÈTRE.			BAROMÈTRE.			VENTS.			EAU tombée pendant les 24 heures.	VARIATIONS DE L'ATMOSPHÈRE.
	à l'aube.	à midi.	à huit heures.	à l'aube.	à midi.	à huit heures.	à l'aube.	à midi.	à huit heures.		
1	12	16	15	57	62	61	E	E	E		Beau, quelques nuages par intervalles.
2	12	16	14	56	59	58	E	NNE	NNE		Beau, calme.
3	13	17	14	59	59	60	NE	NNN	NNE		Ciel couvert, un peu de vent.
4	12	14	11	61	62	62	ENE	ENE	ENE		Beau, un peu de vent.
5	12	14	10	62	64	63	E	E	E		Même temps, vent fort.
6	12	14	10	62	62	61	ENE	E	NNE		Beau, quelques nuages, calme le soir.
7	11	12	9	62	62	63	NO	N	N		Ciel à demi-couvert, calme.
8	11	12	10	62	62	62	N	N	N		Même temps.
9	11	10	10	61	59	58	ESE	NNE	N		Même temps.
10	11	13	10	57	57	57	ESE	NO	NO		Beau, calme.
11	10	13	11	56	56	55	OSO	ONO	O		Ciel à demi-couvert, vent.
12	10	13	11	55	55	54	OSO	O	O		Ciel à demi-couvert.
13	11	13	10	51	50	48	SSO	SO	NO	0.09	Ciel couvert et pluie le matin, quelques nuages de passage à deux heures. Après-midi, pluie forte, quelques nuages le reste du jour.
14	10	13	10	52	53	53	ONO	O	SO	0.05	Ciel nuageux, vent variable.
15	10	13	9	54	52	52	SSO	SO	SO	0.09	Ciel couvert, pluie par intervalles, vent.
16	9	12	9	52	52	52	ONO	SO	SO	1.88	Ciel nuageux, vent.
17	11	14	11	49	48	47	SO	SO	SO	2.02	Ciel nuageux, pluie par intervalles, quelques nuages de passage, pluie forte à huit heures du soir, vent.
18	11	14	11	47	48	50	SO	SO	SO	0.27	Ciel nuageux, un peu de pluie le matin, vent.
19	12	15	11	46	45	46	E	SO	O	5.58	Ciel nuageux le matin, à deux heures de l'après-midi, pluie et ciel à demi-couvert avec calme, vent, calme le soir, pluie le soir, vent, calme le matin, vent, calme le soir.
20	12	12	11	47	48	52	OSO	OSO	N	5.25	Ciel couvert le matin, calme, nuageux, pluie à deux heures du soir, ciel nuageux le reste du jour.
21	11	11	10	60	61	62	N	N	N		Ciel nuageux, vent.
22	10	11	9	64	64	64	NE	ENE	ENE		Même temps.
23	9	11	9	64	63	63	NE	NE	NE		Ciel nuageux le matin, couvert l'après-midi, vent.
24	10	10	9	62	62	60	NE	NE	NE		Ciel nuageux.
25	9	11	10	59	58	58	NE	NE	NE	0.03	Ciel couvert, brouillard très-humide le soir.
26	10	13	10	58	57	58	ENE	ENE	ENE		Ciel couvert, calme.
27	11	13	11	57	60	63	NE	NE	NE		Même temps.
28	11	12	9	66	67	68	N	N	N		Ciel couvert, quelques éclaircies par intervalles.
29	10	13	10	68	67	63	NNE	E	E		Ciel nuageux.
30	10	13	11	60	58	55	E	ENE	E		Beau, quelques nuages par intervalles.

RÉCAPITULATION.

Plus grande élévation du mercure..... 68 le 28.
 Moindre élévation du mercure..... 45 le 19.
 Élèvement moyen..... 56.
 Plus grand degré de chaleur..... + 16 le 1.
 Moindre degré de chaleur..... + 9 le 16.
 Chaleur moyenne..... + 12.
 Nombre de jours { beaux..... 7.
 { couverts..... 7.
 { de pluie..... 3.
 { de vent..... 9.
 { de grêle..... 1.
 { de tonnerre..... 4.
 { de brouillard..... 1.
 { de neige..... 1.
 { de gelée..... 1.

Le vent a soufflé { N..... 4 fois.
 { N N E..... 5.
 { N E..... 4.
 { E N E..... 4.
 { E..... 6.
 { E S E..... 3.
 { S E..... 1.
 { S S E..... 1.
 { S..... 1.
 { S S O..... 2.
 { S O..... 3.
 { O S O..... 3.
 { O..... 4.
 { O N O..... 3.
 { N O..... 3.
 { N N O..... 1.

JOURS COMPLÉMENTAIRES.											
JOUR	THERMOMÈTRE.			BAROMÈTRE.			VENTS.			EAU tombée pendant les 24 heures.	VARIATIONS DE L'ATMOSPHERE.
	à 6 heures du matin.	à midi.	à 6 heures du soir.	à 6 heures du matin.	à midi.	à 6 heures du soir.	à 6 heures du matin.	à midi.	à 6 heures du soir.		
1	+12	+12	+12	30	30	30	S.E.	S.E.	S.E.	0	Beau, quelques nuages par intervalles.
2	11	11	9	30	30	38	S.S.E.	O.	O.	0. 7	Ciel couvert, pluie le matin.
3	10	13	10	30	30	33	S.	S.S.E.	S.S.E.	0	Beau, quelques nuages le matin, couvert l'après-midi.
4	10	12	9	30	30	34	O.	O.	S.S.E.	3. 08.	Ciel couvert, brume.
5	8	10	9	30	30	30	N.	N.O.	N.O.	2. 56.	Ciel nuageux le matin, couvert et pluie l'après-midi, vent fort.

RÉCAPITULATION.

Plus grande élévation du mercure.....	52	le	3-	Nombre de jours	{	beaux.....	2-
Moindre élévation du mercure.....	50	le	1-			couverts.....	3-
Élévation moyenne.....	51					de pluie.....	3-
Plus grand degré de chaleur.....	+ 15		1-	Le vent a soufflé	{	N.....	1 fois.
Moindre degré de chaleur.....	+ 8		5-			S. E.....	1-
Chaleur moyenne.....	+ 12					S. S. E.....	3-
						S.....	1-
						O.....	2-
						N. O.....	1-

CHAPITRE II.

POPULATION.

IL n'existe d'autre travail sur la population des ci-devant Pays-Bas autrichiens, que celui qui fut fait en 1784; mais ce travail, extrait du dépôt des anciennes archives du conseil privé à Bruxelles, annonce par son titre même (1) combien peu d'exactitude il renferme.

En effet, les États y portent la population de Bruges, par exemple, à 50,000 habitans, tandis que, suivant l'Évêque, elle n'est que de 30,826. Les rédacteurs ne sont pas plus d'accord sur la population des villes de Courtray, d'Ostende et de Nieuport.

Quant au plat pays, les États ont pris, pour former le dénombrement, une base la meilleure peut-être, mais qui ne peut encore donner qu'un résultat approximatif. Le droit de moulage, au lieu d'être perçu comme autrefois sur le grain que chaque ménage faisoit moudre, ce qui donnoit une grande facilité pour la fraude, étoit converti en une espèce de capitation que payoit chaque habitant, même les enfans au berceau; les États de Flandre crurent donc qu'un relevé exact des contribuables à ce droit présenteroit la population; et c'est ainsi qu'ils ont évalué celle de toute la Flandre orientale à 607,901 habitans.

Les États n'ayant point évalué la population de chaque village séparément, mais seulement celle de tout le plat pays, il est impossible de dire précisément quel nombre d'habitans est passé au département de la Lys, quel nombre à celui de l'Escaut; mais d'après les calculs faits par des personnes du pays qui ont été consultées, on est fondé à assurer que les deux cinquièmes environ de la Flandre orientale sont passés au département de la Lys. Cette partie du territoire avoit donc, d'après les États, une population de..... 243,160^{habitans}

Celle de la Flandre occidentale, toute entière à ce département, est évaluée à..... 193,100.

Cinq communes du ci-devant Tournais ont été réunies à ce département, et avoient, en 1784, une population de..... 8,000.

Ainsi, en 1784, le territoire formant aujourd'hui le département de la Lys, avoit une population de..... 444,260.

Le tableau de population de l'an 9 donne:

Hommes mariés ou veufs	85,065.
Femmes mariées ou veuves.....	91,074.
Garçons de tout âge.....	134,710.
Filles de tout âge.....	148,156.
Défenseurs de la patrie vivans.....	2,654.
TOTAL.....	<u>461,659.</u>

(1) Précis de la population des Pays-Bas autrichiens par approximation.

La population de 1784 étoit, d'après les États de Flandre, de.....	444,260.
Celle de l'an 9 est de.....	461,659.
La population s'est donc accrue de.....	<u>17,399.</u>

Le travail de 1784 présente des inexactitudes, dira-t-on, et il est possible que, par suite de ces inexactitudes, la population n'ait point été annoncée aussi forte qu'elle l'étoit en effet. Je réponds d'abord que rien ne fait présumer que les États aient évalué trop bas la population; qu'au contraire leur travail sur les villes prouve que, s'ils ont erré, c'est plutôt en plus qu'en moins.

Mais, en supposant encore que la population ait été, en 1784, plus forte qu'elle n'est annoncée, ignore-t-on que le relevé de l'an 9 renferme aussi des inexactitudes? Ne sait-on pas que, dans un grand nombre de communes, les maires ne veulent point faire connoître le nombre exact de leurs administrés; que dans presque toutes, les registres de l'état civil ne contiennent pas le nombre exact des naissances, soit parce que les parens ont négligé de présenter leurs enfans et de les faire inscrire, soit parce que les maires sont incapables de bien tenir ces registres?

Si l'on considère d'ailleurs que la suppression des couvens, qui étoient en si grand nombre dans ce département, et le désir de se soustraire à la conscription, ont multiplié les mariages; que, d'un autre côté, l'émigration et la guerre n'ont enlevé au pays qu'un infiniment petit nombre de ses habitans; que les lois sur la conscription n'y ont été exécutées que fort incomplètement, on ne sera point surpris que chaque année la population ait augmenté.

Le relevé des naissances et des décès de l'an 9 donne:

Naissances.....	16,191.
Décès.....	12,726.
Il prouve donc qu'en cette seule année, la population s'est accrue de..	<u>3,465^{habitans}</u>

Il n'est point douteux que la population de ce département n'ait toujours été en augmentant. J'aurois voulu le prouver mathématiquement; et pour y parvenir, j'avois commencé à faire le relevé de toutes les naissances, de tous les décès survenus depuis et compris 1780 jusqu'à 1800 inclusivement: mais ce travail demande trop de temps pour pouvoir être présenté cette année au Gouvernement.

Ce relevé vient d'être terminé pour la ville d'Ostende; je le joins à ce chapitre.

S'il prouve que, dans cette ville, un des points du département où les maladies sont les plus fréquentes, où la mortalité est la plus considérable, les naissances ont excédé les décès d'environ un dixième de la population, que ne doit-on pas espérer d'un relevé général?

La population de l'an 9 est de 461,659 habitans.

La surface du département est de 3,022 kilomètres carrés.

Le département de la Lys présente donc une population de près de 153 habitans par kilomètre carré; ou par lieue carrée (ancienne), de 3,800 habitans et plus.

Proportion entre la Population des Villes et celle des Campagnes.

IL n'est point douteux que la population des campagnes ne se soit accrue aux dépens de celle des villes. Cet accroissement a pour causes, 1.^o le changement d'habitation d'un grand nombre de rentiers ou de petits propriétaires, à qui la réunion a enlevé des fonctions ou des revenus qui les mettoient en état de vivre honorablement dans les villes; 2.^o l'augmentation qui se fait sentir chaque année davantage dans le prix des choses nécessaires à la vie, augmentation qui fait préférer aux villes le séjour de la campagne; 3.^o les grands établissemens qui se forment à la campagne, où l'on peut obtenir à un prix bien plus avantageux le terrain qui est nécessaire et les ouvriers que l'on doit employer, où l'on peut choisir les emplacements, les expositions, et trouver les commodités qui manquent dans un espace plus resserré.

Ces causes de diminution dans la population des villes sont communes à toutes; mais il en est d'autres encore qui sont particulières à telles ou telles villes; je vais les indiquer.

1.^o La fraude, dans les villes frontières, nourrissoit un grand nombre d'individus: les limites de la République étant reculées, ces individus ont dû chercher fortune ailleurs.

2.^o La guerre a, pendant plusieurs années, tellement paralysé le commerce, qu'un grand nombre de fabriques et de manufactures ont, si ce n'est cessé tout-à-fait de travailler, au moins considérablement diminué le nombre de leurs ouvriers. Ces individus, sans travail, ont dû en chercher, soit dans les villes où les fabriques n'avoient rien perdu de leur activité, soit dans les campagnes, qui n'ont jamais trop de bras.

Je crois donc pouvoir assurer que, depuis dix années, la population des villes est diminuée d'un trentième environ, tandis que celle des campagnes, au contraire, est augmentée d'un quinzième.

L'augmentation de la population des campagnes n'a pas pour cause seulement l'abandon des villes, elle doit être attribuée en grande partie à l'aisance qu'ont procurée aux cultivateurs, et la suppression des dixmes, qui leur est devenue plus profitable qu'aux propriétaires, et le renchérissement de tout ce qu'ils fournissent aux marchés des villes. Cette aisance, qu'ils n'acquéroient autrefois qu'à la fin de leurs jours, leur permet de former bien plutôt des établissemens pour tous leurs enfans.

On trouve à la suite de ce chapitre le relevé de la population de chacune des communes de ce département pour l'an 9 et pour l'an 10.

DÉPARTEMENT DE LA LYS.

N.º 1.º NAISSANCES d'Enfants légitimes dans la ville d'Orsède, pendant chaque mois des années 1780 à 1800 inclusivement.

ÉPOQUES	JANVIER.		FÉVRIER.		MARS.		AVRIL.		MAY.		JUIN.		JUILLET.		AOÛT.		SEPTEMBRE.		OCTOBRE.		NOVEMBRE.		DÉCEMBRE.		TOTALITÉ			
	Filles	Fils	Filles	Fils	Filles	Fils	Filles	Fils	Filles	Fils	Filles	Fils	Filles	Fils	Filles	Fils	Filles	Fils	Filles	Fils	Filles	Fils	Filles	Fils	garçons	filles	TOTAUX.	
1780	12.	11.	10.	7.	14.	11.	9.	4.	8.	4.	11.	5.	10.	14.	9.	10.	9.	10.	7.	8.	14.	10.	13.	11.	13.	144.	144.	288.
1781	12.	12.	18.	19.	14.	13.	9.	9.	11.	7.	11.	11.	10.	16.	7.	10.	9.	8.	16.	7.	11.	9.	11.	11.	138.	138.	276.	
1782	11.	6.	14.	17.	17.	15.	11.	11.	11.	14.	8.	10.	16.	13.	13.	18.	16.	16.	10.	12.	17.	14.	16.	16.	161.	136.	297.	
1783	9.	8.	24.	9.	17.	21.	11.	7.	18.	16.	11.	19.	13.	19.	13.	10.	18.	10.	18.	18.	23.	17.	14.	14.	188.	168.	356.	
1784	9.	21.	17.	20.	26.	13.	10.	13.	15.	16.	17.	10.	16.	16.	12.	12.	10.	10.	10.	10.	17.	17.	17.	17.	191.	171.	362.	
1785	11.	10.	10.	11.	15.	17.	10.	13.	13.	13.	11.	10.	16.	11.	11.	11.	11.	14.	11.	11.	19.	14.	14.	14.	191.	191.	382.	
1786	11.	19.	23.	21.	20.	15.	18.	13.	11.	16.	18.	18.	11.	17.	11.	11.	11.	14.	19.	14.	14.	14.	14.	14.	201.	191.	392.	
1787	18.	17.	14.	18.	17.	20.	16.	16.	14.	14.	10.	18.	11.	11.	11.	11.	11.	18.	10.	10.	17.	20.	17.	17.	210.	191.	401.	
1788	26.	15.	21.	16.	9.	16.	17.	21.	11.	17.	14.	14.	15.	11.	20.	20.	11.	18.	10.	13.	15.	15.	16.	16.	213.	213.	426.	
1789	25.	22.	21.	22.	16.	24.	20.	21.	11.	17.	14.	15.	16.	16.	15.	15.	15.	14.	11.	13.	16.	16.	16.	16.	225.	214.	439.	
1790	21.	16.	22.	18.	16.	24.	20.	21.	18.	19.	14.	15.	16.	16.	15.	15.	15.	14.	11.	13.	16.	16.	16.	16.	204.	217.	421.	
1791	18.	19.	19.	8.	18.	18.	20.	15.	16.	16.	12.	19.	19.	11.	15.	15.	11.	11.	19.	15.	17.	17.	17.	17.	230.	214.	444.	
1792	13.	23.	11.	10.	17.	17.	18.	14.	18.	13.	10.	11.	11.	11.	10.	10.	10.	11.	11.	11.	17.	17.	17.	17.	217.	231.	448.	
1793	18.	19.	18.	10.	27.	27.	21.	28.	19.	17.	19.	19.	26.	26.	19.	20.	20.	20.	19.	21.	21.	21.	21.	21.	217.	244.	461.	
1794	24.	21.	16.	17.	14.	22.	19.	18.	14.	14.	17.	13.	14.	14.	18.	18.	18.	14.	11.	11.	17.	17.	17.	17.	217.	237.	454.	
1795	17.	17.	11.	11.	22.	19.	17.	17.	14.	19.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	222.	233.	455.	
1796	17.	17.	11.	11.	22.	19.	17.	17.	14.	19.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	222.	233.	455.	
1797	17.	17.	11.	11.	22.	19.	17.	17.	14.	19.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	14.	222.	233.	455.	
1798	14.	16.	13.	13.	20.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	230.	214.	444.	
1799	15.	16.	19.	19.	23.	24.	21.	21.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	16.	219.	222.	441.	
1800	15.	20.	10.	11.	17.	22.	11.	17.	17.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	222.	222.	444.	
TOTALITÉ	411.	411.	351.	351.	417.	417.	331.	331.	341.	331.	319.	319.	351.	351.	351.	351.	351.	351.	351.	351.	351.	351.	351.	351.	4111.	4184.	8295.	

N.º 2. *NAISSANCES d'Enfants illégitimes dans la ville d'Ostende, pendant chaque mois des années 1780 à 1800 inclusivement.*

ÉPOQUES.	JANVIER.		FÉVRIER.		MARS.		AVRIL.		MAY.		JUIN.		JUILLET.		AÛT.		SEPTEMBRE.		OCTOBRE.		NOVEMBRE.		DÉCEMBRE.		TOTALITÉ.			
	Filles.	Fils.	Filles.	Fils.	Filles.	Fils.	Filles.	Fils.	Filles.	Fils.	Filles.	Fils.	Filles.	Fils.	Filles.	Fils.	Filles.	Fils.	Filles.	Fils.	Filles.	Fils.	Filles.	Fils.	garçons.	filles.	total.	
1780.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	4.	6.	10.	
1781.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1782.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1783.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1784.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1785.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1786.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1787.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1788.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1789.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1790.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1791.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1792.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1793.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1794.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1795.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1796.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1797.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1798.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1799.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1800.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
	19.	16.	14.	11.	16.	14.	18.	21.	21.	21.	18.	21.	21.	21.	16.	15.	16.	13.	10.	10.	11.	14.	11.	13.	137.	131.	479.	

N.º 3. *MARIAGES célébrés à Ostende pendant vingt-une années consécutives, de 1780 à 1800 inclusivement.*

ÉPOQUES.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	OCT. BRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.	TOTAUX.
1780.	6	4	1	4	14	6	1	9	1	8	5	1	7
1781.	6	6	1	7	11	6	1	8	6	12	6	1	71
1782.	8	6	1	12	9	7	4	7	10	8	12	1	84
1783.	8	15	4	1	24	12	14	15	12	14	11	1	131
1784.	16	12	1	12	15	14	7	11	10	11	10	1	118
1785.	4	12	1	12	15	5	3	3	11	8	9	2	83
1786.	10	14	1	4	24	11	6	5	4	9	8	1	96
1787.	6	12	1	6	12	5	5	6	4	8	8	1	74
1788.	8	5	1	10	10	8	6	5	6	8	7	2	75
1789.	7	10	1	6	12	8	4	9	7	10	12	2	88
1790.	8	13	2	12	11	9	5	9	7	5	5	1	86
1791.	8	5	7	1	19	9	5	6	4	15	13	3	94
1792.	14	9	1	12	14	10	9	11	7	21	15	1	124
1793.	13	7	1	16	14	13	7	4	10	10	7	1	102
1794.	16	5	17	1	19	7	6	3	8	5	9	3	98
1795.	4	8	3	13	11	11	8	11	8	6	10	1	94
1796.	7	8	1	11	16	14	7	4	3	3	3	1	77
1797.	1	3	1	6	3	3	2	2	5	12	11	6	55
1798.	7	7	6	9	10	5	8	12	9	4	4	8	89
1799.	1	6	10	7	7	9	5	8	2	6	2	6	69
1800.	10	5	6	7	2	5	3	6	2	5	5	5	61
	171.	172.	62.	173.	270.	177.	115.	154.	135.	188.	173.	44.	1834

N.º 4.

NÉCROLOGE,

OU

*NOTICE, mois par mois, des âges des Personnes mortes
parmi les habitans d'Ostende, pendant vingt-un ans consé-
cutifs, de 1780 à 1800 inclusivement.*

DÉPARTEMENT DE LA LYS

JANVIER.	De la naissance à 1 an.		De 1 à 5 ans.		De 5 à 10 ans.		De 10 à 20 ans.		De 20 à 30 ans.		De 30 à 40 ans.		De 40 à 50 ans.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.
1770.....	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1781.....	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1782.....	4	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1783.....	3	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1784.....	2	3	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1785.....	6	3	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1786.....	4	3	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1787.....	4	3	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1788.....	3	6	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1789.....	8	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1790.....	11	11	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1791.....	9	6	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1792.....	3	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1793.....	11	5	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1794.....	3	4	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1795.....	4	8	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1796.....	4	1	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1797.....	5	3	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1798.....	3	6	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1799.....	2	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1800.....	3	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
TOTAUX.....	101.	99.	42.	61.	2.	2.	13.	8.	40.	26.	30.	19.	26.

FÉVRIER.	De la naissance à 1 an.		De 1 à 5 ans.		De 5 à 10 ans.		De 10 à 20 ans.		De 20 à 30 ans.		De 30 à 40 ans.		De 40 à 50 ans.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.
1780.....	4	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1781.....	2	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1
1782.....	4	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1783.....	4	3	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1784.....	5	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1
1785.....	7	7	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1
1786.....	4	4	1	5	1	5	1	5	1	5	1	5	1
1787.....	5	8	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1788.....	8	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1789.....	4	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1790.....	3	10	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1
1791.....	3	5	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1
1792.....	8	2	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1
1793.....	13	5	1	6	1	6	1	6	1	6	1	6	1
1794.....	7	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1	4	1
1795.....	2	5	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1
1796.....	4	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1797.....	8	10	1	6	1	6	1	6	1	6	1	6	1
1798.....	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1799.....	5	2	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1
1800.....	4	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
TOTAUX.....	107.	89.	39.	44.	9.	3.	7.	3.	28.	18.	26.	28.	21.

DÉPARTEMENT DE LA LYS.

JANVIER	De la naissance à 1 an.		De 1 an à 5 ans.		De 5 à 10 ans.		De 10 à 20 ans.		De 20 à 30 ans.		De 30 à 40 ans.		De 40 à 50 ans.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.
1780.....	1.	2.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	4.	1.	1.	1.	1.
1781.....	1.	2.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	4.	1.	1.	1.	1.
1782.....	4.	2.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1783.....	3.	2.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1784.....	2.	3.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1785.....	1.	3.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1786.....	6.	10.	4.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1787.....	6.	3.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1788.....	3.	6.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1789.....	2.	2.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1790.....	10.	10.	8.	10.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1791.....	9.	6.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1792.....	3.	6.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1793.....	11.	3.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1794.....	11.	4.	8.	10.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1795.....	2.	3.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1796.....	4.	1.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1797.....	3.	3.	3.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1798.....	3.	6.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1799.....	2.	2.	6.	3.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1800.....	3.	2.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
TOTAUX.....	101.	99.	48.	61.	8.	8.	18.	8.	40.	20.	30.	19.	16.

FÉVRIER	De la naissance à 1 an.		De 1 an à 5 ans.		De 5 à 10 ans.		De 10 à 20 ans.		De 20 à 30 ans.		De 30 à 40 ans.		De 40 à 50 ans.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.
1780.....	4.	2.	2.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1781.....	2.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1782.....	4.	2.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	4.	1.	1.	1.	1.
1783.....	4.	3.	4.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1784.....	5.	3.	1.	3.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1785.....	7.	7.	1.	3.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1786.....	4.	4.	4.	3.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1787.....	3.	8.	3.	1.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1788.....	8.	9.	1.	1.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1789.....	4.	1.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1790.....	3.	10.	3.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1791.....	3.	5.	2.	3.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1792.....	8.	2.	1.	3.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1793.....	12.	5.	6.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1794.....	7.	4.	4.	8.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1795.....	2.	3.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1796.....	4.	3.	1.	1.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1797.....	8.	10.	1.	4.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1798.....	3.	1.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1799.....	3.	2.	1.	3.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
1800.....	4.	4.	3.	1.	1.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	1.	1.
TOTAUX.....	107.	89.	38.	46.	9.	3.	7.	3.	28.	18.	26.	22.	21.

DÉPARTEMENT DE LA LYS.

MARS.	De la naissance à 1 an.		D'un an à 5 ans.		De 5 à 10 ans.		De 10 à 20 ans.		De 20 à 30 ans.		De 30 à 40 ans.		De 40 à
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.
1780.	2.	0.	3.	1.	0.	0.	0.	0.	2.	0.	0.	0.	0.
1781.	3.	3.	4.	2.	2.	0.	0.	1.	1.	1.	0.	0.	0.
1782.	4.	8.	3.	2.	0.	1.	3.	1.	3.	1.	0.	0.	3.
1783.	8.	3.	5.	4.	0.	0.	0.	0.	1.	1.	0.	0.	0.
1784.	2.	5.	0.	0.	0.	0.	0.	3.	0.	1.	0.	0.	0.
1785.	7.	6.	3.	3.	0.	0.	0.	0.	3.	4.	0.	0.	0.
1786.	5.	6.	7.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
1787.	0.	4.	3.	5.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
1788.	9.	6.	2.	1.	0.	0.	1.	0.	1.	2.	0.	0.	0.
1789.	3.	2.	1.	0.	0.	1.	0.	0.	2.	0.	0.	0.	0.
1790.	7.	3.	2.	5.	2.	0.	0.	1.	2.	2.	0.	0.	0.
1791.	7.	6.	3.	2.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	3.	2.
1792.	3.	8.	1.	1.	0.	0.	0.	0.	4.	1.	0.	3.	4.
1793.	5.	3.	4.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	5.	0.	0.	0.
1794.	7.	4.	2.	2.	0.	2.	0.	0.	3.	5.	0.	0.	1.
1795.	3.	3.	0.	1.	0.	2.	0.	0.	2.	3.	0.	3.	0.
1796.	4.	5.	2.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	1.	0.
1797.	6.	6.	1.	3.	0.	0.	0.	0.	0.	2.	0.	0.	0.
1798.	12.	3.	2.	2.	0.	1.	0.	0.	1.	0.	0.	0.	0.
1799.	7.	9.	10.	5.	0.	1.	0.	0.	0.	2.	0.	0.	0.
1800.	8.	1.	3.	0.	0.	0.	0.	0.	3.	0.	0.	4.	2.
TOTAUX.....	127.	96.	61.	39.	7.	9.	10.	10.	30.	26.	18.	18.	25.

AVRIL.	De la naissance à 1 an.		D'un an à 5 ans.		De 5 à 10 ans.		De 10 à 20 ans.		De 20 à 30 ans.		De 30 à 40 ans.		De 40 à
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.
1780.	3.	4.	0.	1.	0.	1.	3.	0.	2.	0.	0.	0.	0.
1781.	1.	8.	2.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
1782.	7.	3.	0.	0.	1.	0.	0.	1.	1.	2.	1.	0.	0.
1783.	4.	4.	1.	7.	2.	4.	1.	0.	1.	2.	0.	1.	0.
1784.	8.	5.	1.	4.	0.	2.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
1785.	11.	0.	4.	4.	1.	0.	2.	1.	0.	0.	0.	0.	0.
1786.	5.	2.	3.	1.	2.	0.	0.	0.	2.	0.	0.	1.	0.
1787.	5.	1.	2.	1.	0.	2.	0.	0.	1.	0.	0.	0.	0.
1788.	8.	2.	1.	0.	0.	1.	0.	0.	0.	2.	0.	0.	0.
1789.	5.	6.	3.	1.	0.	2.	0.	0.	0.	0.	1.	2.	0.
1790.	13.	6.	7.	9.	2.	2.	0.	1.	0.	3.	0.	0.	0.
1791.	2.	1.	1.	2.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	1.	1.	0.
1792.	4.	8.	1.	1.	0.	0.	0.	0.	2.	4.	4.	2.	0.
1793.	8.	5.	2.	2.	0.	0.	0.	0.	0.	2.	5.	2.	0.
1794.	5.	5.	1.	2.	1.	1.	1.	2.	0.	0.	3.	3.	3.
1795.	4.	4.	1.	3.	0.	0.	0.	0.	1.	0.	0.	0.	0.
1796.	1.	4.	2.	0.	0.	0.	1.	0.	0.	0.	0.	0.	0.
1797.	7.	4.	3.	3.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	1.	0.	0.
1798.	11.	9.	1.	0.	0.	1.	0.	1.	1.	0.	2.	0.	0.
1799.	3.	6.	3.	11.	3.	0.	0.	0.	3.	0.	0.	3.	1.
1800.	5.	4.	1.	1.	0.	1.	0.	0.	3.	1.	1.	1.	0.
TOTAUX.....	127.	90.	39.	35.	12.	16.	8.	6.	15.	20.	23.	17.	17.

No. des communes	De 50 à 60 ans.		De 60 à 70 ans.		De 70 à 80 ans.		De 80 à 90 ans.		De 90 à 100 ans.		TOTALITÉ.		
											Hommes.	Femmes.	TOTAL.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.			
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9	7	16
2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16	9	25
3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	21	18	39
4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	19	17	36
5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	7	15	22
6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16	21	37
7	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	20	15	35
8	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	14	14	28
9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16	15	31
10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	8	18
11	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	19	12	31
12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16	15	31
13	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	10	21
14	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	21	10	31
15	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	18	17	35
16	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	19	31
17	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	7	10	17
18	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	15	27
19	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	19	15	34
20	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	23	19	42
21	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	21	16	37
22	15	18	21	19	10	29	3	7	1	1	327	290	617

No. des communes	De 50 à 60 ans.		De 60 à 70 ans.		De 70 à 80 ans.		De 80 à 90 ans.		De 90 à 100 ans.		TOTALITÉ.		
											Hommes.	Femmes.	TOTAL.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.			
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	12	24
2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	11	15
3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	10	23
4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	22	32
5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15	16	31
6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	22	8	30
7	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	6	18
8	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	8	19
9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	6	19
10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	12	23
11	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	19	29	48
12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	6	16
13	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	17	28
14	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	17	13	30
15	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	17	20	37
16	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	13	26
17	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	6	10
18	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16	11	27
19	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	24	14	38
20	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16	24	40
21	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	18	15	33
22	16	20	18	21	28	11	18	3	2	1	396	279	675

DÉPARTEMENT DE LA LYS.

N A L	De la naissance à un an.		D'un an à 5 ans.		De 5 à 10 ans.		De 10 à 20 ans.		De 20 à 30 ans.		De 30 à 40 ans.		De 40 à 50 ans.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
1780	3	4	2	1	1	1	3	2	2	2	2	2	2
1781	5	3	2	2	2	2	1	2	2	1	2	2	2
1782	1	4	2	2	2	2	1	1	1	3	2	2	2
1783	4	3	2	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2
1784	2	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2
1785	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	1	2	2
1786	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1787	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1788	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1789	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1790	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1791	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1792	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1793	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1794	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1795	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1796	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1797	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1798	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1799	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1800	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
TOTAUX.....	133	98	47	47	17	13	12	9	25	16	31	18	17

J U I N.	De la naissance à un an.		D'un an à 5 ans.		De 5 à 10 ans.		De 10 à 20 ans.		De 20 à 30 ans.		De 30 à 40 ans.		De 40 à 50 ans.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
1780	7	2	1	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1
1781	1	2	1	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2
1782	6	3	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2
1783	2	3	4	4	2	1	3	2	2	2	2	2	2
1784	5	5	2	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2
1785	7	4	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2
1786	4	2	2	1	1	2	2	2	1	2	1	2	2
1787	6	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2
1788	8	2	4	2	2	2	2	2	2	1	2	2	2
1789	3	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1790	2	5	10	14	3	2	2	2	2	2	2	2	2
1791	3	4	2	3	2	1	2	2	2	2	2	2	2
1792	7	3	2	2	2	2	1	2	1	2	1	2	2
1793	9	10	1	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1794	8	3	5	5	1	2	1	2	2	2	2	2	2
1795	4	2	1	2	2	1	2	2	1	2	2	2	2
1796	3	1	1	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2
1797	1	1	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1798	14	6	2	1	2	2	2	2	2	1	3	2	2
1799	5	5	8	7	3	2	2	2	1	1	1	2	2
1800	3	1	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2
TOTAUX.....	128	71	48	51	8	11	8	11	17	9	17	14	16

De 10 à 15 ans	De 15 à 20 ans		De 20 à 25 ans		De 25 à 30 ans		De 30 à 35 ans		De 35 à 40 ans		TOTALITÉ		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	TOTAL
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	12	22
2	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	5	6	11
3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	10	21
4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	10	21
5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	4	14
6	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	11	11	22
7	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	7	9	16
8	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15	10	25
9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	11	22
10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15	15	30
11	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	32	28	60
12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	12	23
13	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	8	11	19
14	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	20	16	36
15	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	25	19	44
16	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	8	19
17	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9	4	13
18	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	19	12	31
19	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	26	10	36
20	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	26	17	43
21	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16	9	25
22	10	20	11	15	10	11	1	7	1	1	317	249	566

De 40 à 45 ans	De 45 à 50 ans		De 50 à 55 ans		De 55 à 60 ans		De 60 à 65 ans		De 65 à 70 ans		TOTALITÉ		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	TOTAL
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	4	17
2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	8	12
3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	21	10	31
4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	21	12	33
5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9	7	16
6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	8	12	20
7	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9	7	16
8	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	5	16
9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	12	25
10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9	10	19
11	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	28	28	56
12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9	10	19
13	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	7	20
14	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16	22	38
15	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	21	14	35
16	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9	6	15
17	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	8	12
18	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	8	9	17
19	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	21	14	35
20	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	19	17	36
21	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	13	24
22	20	14	20	13	14	11	11	4	2	1	278	237	515

DEPARTEMENT DE LA LYS.

JUILLET.	De la naissance à 1 an.		D'un an à 5 ans.		De 5 à 10 ans.		De 10 à 20 ans.		De 20 à 30 ans.		De 30 à 40 ans.		De 40 à 50 ans.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.
1780.....	1.	4.	1.	0.	0.	0.	1.	0.	2.	0.	0.	1.	0.
1781.....	4.	4.	0.	2.	0.	0.	1.	0.	1.	0.	1.	1.	0.
1782.....	6.	2.	2.	3.	0.	0.	0.	0.	0.	1.	1.	1.	0.
1783.....	10.	7.	3.	7.	1.	1.	0.	0.	0.	0.	2.	1.	0.
1784.....	4.	3.	0.	3.	1.	0.	0.	0.	0.	0.	1.	0.	0.
1785.....	7.	3.	1.	3.	2.	0.	0.	0.	2.	2.	1.	0.	0.
1786.....	5.	4.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	1.	0.	2.	0.
1787.....	7.	6.	2.	5.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	1.	1.	0.
1788.....	7.	6.	1.	7.	1.	0.	0.	0.	0.	0.	1.	0.	0.
1789.....	4.	7.	4.	0.	0.	0.	2.	0.	1.	1.	2.	0.	0.
1790.....	6.	5.	8.	8.	2.	0.	2.	1.	4.	0.	0.	0.	0.
1791.....	5.	4.	3.	2.	0.	1.	0.	0.	0.	2.	1.	1.	0.
1792.....	7.	7.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	2.	3.	1.	1.	0.
1793.....	9.	17.	3.	4.	0.	0.	1.	0.	7.	1.	0.	1.	2.
1794.....	13.	17.	6.	3.	0.	2.	0.	1.	1.	0.	2.	1.	2.
1795.....	4.	2.	0.	2.	0.	0.	0.	0.	0.	2.	1.	0.	0.
1796.....	3.	1.	2.	0.	1.	0.	2.	0.	0.	0.	0.	1.	0.
1797.....	4.	0.	1.	2.	0.	1.	0.	0.	1.	1.	0.	2.	0.
1798.....	3.	2.	3.	2.	0.	0.	2.	0.	4.	0.	1.	0.	0.
1799.....	6.	4.	15.	3.	1.	2.	0.	0.	4.	2.	1.	1.	0.
1800.....	4.	1.	0.	1.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	1.	0.	0.
TOTAUX.....	124.	106.	55.	50.	9.	7.	11.	2.	24.	16.	20.	15.	24.

AOUT.	De la naissance à 1 an.		D'un an à 5 ans.		De 5 à 10 ans.		De 10 à 20 ans.		De 20 à 30 ans.		De 30 à 40 ans.		De 40 à 50 ans.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.
1780.....	1.	3.	1.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	2.	0.	1.
1781.....	3.	6.	1.	2.	0.	0.	3.	0.	1.	2.	1.	2.	1.
1782.....	7.	3.	1.	1.	0.	0.	1.	1.	2.	2.	6.	0.	4.
1783.....	8.	6.	0.	3.	1.	2.	1.	0.	1.	1.	3.	1.	2.
1784.....	2.	3.	2.	1.	0.	1.	0.	0.	1.	1.	1.	0.	0.
1785.....	6.	5.	2.	3.	1.	0.	0.	0.	1.	1.	0.	0.	2.
1786.....	4.	7.	1.	2.	1.	1.	0.	1.	1.	1.	0.	2.	0.
1787.....	5.	5.	0.	1.	0.	0.	0.	0.	1.	1.	2.	0.	0.
1788.....	6.	7.	3.	1.	0.	0.	1.	0.	2.	0.	0.	2.	0.
1789.....	4.	7.	1.	0.	0.	1.	2.	0.	2.	0.	0.	0.	2.
1790.....	5.	6.	1.	4.	0.	1.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	2.
1791.....	11.	10.	3.	0.	2.	0.	1.	1.	0.	1.	0.	2.	2.
1792.....	9.	12.	0.	2.	0.	0.	0.	0.	2.	0.	0.	4.	1.
1793.....	12.	12.	1.	1.	1.	0.	0.	0.	0.	1.	3.	0.	0.
1794.....	19.	20.	6.	9.	0.	1.	2.	1.	4.	3.	2.	2.	2.
1795.....	2.	6.	3.	0.	0.	0.	0.	0.	2.	0.	1.	0.	0.
1796.....	3.	8.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	2.	0.	1.	1.	0.
1797.....	4.	3.	2.	2.	0.	1.	0.	0.	3.	0.	0.	0.	0.
1798.....	8.	5.	2.	0.	1.	0.	1.	0.	4.	0.	3.	0.	1.
1799.....	9.	1.	2.	6.	0.	0.	2.	0.	2.	0.	0.	1.	0.
1800.....	4.	5.	2.	3.	0.	0.	0.	0.	0.	2.	0.	2.	1.
TOTAUX.....	132.	140.	34.	41.	6.	8.	14.	4.	31.	16.	26.	20.	25.

De 40 ans	De 45 ans	De 50 ans	De 50 à 60 ans.		De 60 à 70 ans.		De 70 à 80 ans.		De 80 à 90 ans.		De 90 à 100 ans.		TOTALITÉ				
			HOMMES		FEMMES		HOMMES		FEMMES		HOMMES		FEMMES		HOMMES	FEMMES	TOTAL
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes					
1				1			1						5	7	12		
2													9	9	18		
3				2									14	8	22		
4					2	1							18	17	35		
5				1									10	7	17		
6					2	2			1				15	15	30		
7				1									7	9	16		
8													11	13	24		
9				1	4	1				1			15	10	25		
10				1									17	10	27		
11				2									22	18	40		
12				4									13	14	27		
13					1	2							12	15	27		
14				1		2				1			20	27	47		
15				2	2	1			1				32	28	60		
16													5	6	11		
17													8	8	16		
18				1									11	7	18		
19					1	1							14	7	21		
20						1	1		1	1			24	14	38		
21				2	1								10	6	16		
22																	
23																	
24				15	9	15	16	14	2	7	3	6	297	251	548		

De 40 ans	De 45 ans	De 50 ans	De 50 à 60 ans.		De 60 à 70 ans.		De 70 à 80 ans.		De 80 à 90 ans.		De 90 à 100 ans.		TOTALITÉ				
			HOMMES		FEMMES		HOMMES		FEMMES		HOMMES		FEMMES		HOMMES	FEMMES	TOTAL
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes					
1			1	1				2					6	7	13		
2				3	1		1	2					14	16	30		
3			1					3					22	13	35		
4			1	2				1	1				19	15	34		
5							1	1					9	8	17		
6			1	1									15	10	25		
7							2						8	16	24		
8													11	7	18		
9													15	17	32		
10				1				3					14	11	25		
11													8	14	22		
12				1									20	20	40		
13							2	2					15	22	37		
14							1						19	17	36		
15													39	47	86		
16				1			1	2					11	9	20		
17													10	9	19		
18													18	9	27		
19													22	9	31		
20				2		2	1			1			20	9	29		
21				1	1	1	3						9	16	25		
22																	
23																	
24				11	21	9	18	24	10	25	3	3	318	303	621		

DÉPARTEMENT DE LA LYS.

SEPTEMBRE.	De la naissance à 1 an.		D'un an à 5 ans.		De 5 à 10 ans.		De 10 à 20 ans.		De 20 à 30 ans.		De 30 à 40 ans.		De 40 à 50 ans.	10 ans.	15 ans.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.			
1780.....	6.	6.	2.	2.	1.	1.	1.	1.	1.	2.	1.	1.	1.	1.	1.
1781.....	3.	6.	4.	1.	1.	1.	3.	1.	7.	1.	2.	2.	1.	1.	1.
1782.....	6.	3.	2.	4.	1.	1.	3.	1.	4.	1.	3.	2.	1.	1.	1.
1783.....	10.	6.	2.	4.	1.	1.	1.	1.	2.	3.	5.	3.	1.	1.	1.
1784.....	8.	3.	2.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1785.....	3.	10.	1.	3.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1786.....	7.	3.	2.	1.	1.	1.	1.	1.	2.	1.	2.	1.	1.	1.	1.
1787.....	12.	7.	2.	2.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	2.	1.	1.	1.	1.
1788.....	10.	5.	2.	2.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1789.....	9.	7.	1.	4.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1790.....	5.	9.	3.	2.	1.	1.	1.	1.	2.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1791.....	10.	8.	3.	2.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1792.....	16.	10.	2.	2.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	2.	3.	1.	1.	1.
1793.....	15.	10.	7.	3.	2.	1.	1.	1.	1.	1.	2.	2.	1.	1.	1.
1794.....	16.	12.	8.	6.	1.	1.	2.	2.	3.	3.	4.	3.	3.	3.	3.
1795.....	5.	8.	1.	4.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1796.....	5.	4.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1797.....	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	5.	1.	2.	1.	1.	1.	1.
1798.....	3.	3.	1.	2.	1.	1.	2.	1.	3.	1.	2.	1.	1.	1.	1.
1799.....	7.	2.	3.	5.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1800.....	8.	3.	2.	3.	4.	2.	2.	15.	13.	9.	11.	1.	1.	1.	1.
TOTAUX.....	169.	128.	51.	52.	11.	9.	23.	22.	48.	27.	42.	23.	32.	14.	14.

OCTOBRE.	De la naissance à 1 an.		D'un an à 5 ans.		De 5 à 10 ans.		De 10 à 20 ans.		De 20 à 30 ans.		De 30 à 40 ans.		De 40 à 50 ans.	10 ans.	15 ans.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.			
1780.....	6.	2.	2.	2.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1781.....	6.	5.	3.	1.	2.	1.	1.	1.	4.	1.	1.	5.	3.	1.	1.
1782.....	8.	7.	1.	2.	1.	1.	1.	1.	2.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1783.....	4.	3.	4.	1.	2.	1.	3.	2.	2.	1.	3.	1.	1.	1.	1.
1784.....	5.	6.	1.	4.	1.	1.	3.	1.	1.	1.	2.	1.	1.	1.	1.
1785.....	8.	4.	2.	2.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	2.	1.	1.	1.
1786.....	7.	4.	1.	2.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1787.....	4.	7.	2.	3.	3.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1788.....	5.	5.	1.	3.	2.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1789.....	11.	5.	3.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1790.....	7.	5.	2.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1791.....	6.	8.	3.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	2.	1.	2.	1.	1.	1.
1792.....	3.	4.	2.	1.	2.	1.	1.	1.	1.	2.	1.	2.	1.	1.	1.
1793.....	16.	13.	15.	3.	1.	2.	1.	1.	2.	2.	1.	1.	1.	1.	1.
1794.....	6.	8.	1.	3.	2.	2.	1.	2.	3.	1.	1.	2.	1.	1.	1.
1795.....	5.	2.	2.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1796.....	8.	9.	1.	1.	1.	2.	1.	2.	1.	1.	3.	1.	1.	1.	1.
1797.....	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1798.....	5.	2.	1.	2.	1.	1.	1.	1.	3.	1.	5.	1.	1.	1.	1.
1799.....	1.	3.	2.	2.	1.	1.	1.	1.	4.	1.	2.	2.	1.	1.	1.
1800.....	4.	2.	1.	2.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	2.	3.	1.	1.	1.
TOTAUX.....	115.	105.	48.	33.	18.	11.	13.	14.	25.	16.	24.	22.	17.	11.	22.

1921.	De 50 à 60 ans.		De 60 à 70 ans.		De 70 à 80 ans.		De 80 à 90 ans.		De 90 à 100 ans.		TOTALITÉ			
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	
1.		2.		1.		1.						11.	13.	24.
2.	1.			3.	1.	4.						21.	17.	40.
3.	1.		2.		1.	1.						20.	15.	42.
4.	1.		2.			1.						23.	18.	41.
5.				1.	1.							14.	8.	22.
6.												7.	13.	20.
7.			1.									17.	5.	22.
8.	1.						1.	1.				19.	12.	30.
9.		1.	2.	1.	1.	1.						16.	11.	27.
10.						1.						22.	16.	38.
11.	1.					1.						23.	14.	27.
12.			1.	1.	1.							17.	15.	32.
13.	1.	1.	2.	1.	2.							25.	17.	42.
14.	4.				1.							23.	19.	51.
15.	4.	3.	2.	6.	3.							45.	38.	83.
16.						1.		1.				8.	14.	22.
17.								1.				9.	9.	18.
18.								1.				15.	3.	18.
19.	4.	2.				2.						14.	13.	27.
20.		2.	1.									15.	14.	29.
21.	4.	2.	3.	2.	1.	2.	2.	1.				74.	44.	118.
22.	14.	20.	12.	14.	15.	15.	5.	7.		1.	418.	325.	763.	

De quel	1921.	De 50 à 60 ans.		De 60 à 70 ans.		De 70 à 80 ans.		De 80 à 90 ans.		De 90 à 100 ans.		TOTALITÉ		
		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
1.	1.		2.		1.	1.					1.	10.	9.	19.
2.	4.	1.	3.	1.	5.	1.	2.		2.			22.	29.	49.
3.		2.		3.	2.		3.		2.			17.	19.	36.
4.	2.	1.	1.	3.		2.	4.					26.	15.	41.
5.	2.			1.	1.						1.	12.	14.	26.
6.					2.	1.	1.					15.	11.	26.
7.	2.	2.		3.	1.		1.					17.	10.	27.
8.	4.	2.		1.	1.							14.	14.	28.
9.	1.	1.		1.			2.		2.			10.	13.	23.
10.												18.	6.	24.
11.												12.	10.	22.
12.		1.	1.		2.							15.	15.	30.
13.		1.		2.		1.	1.	2.				15.	10.	25.
14.	1.	3.		2.	2.	1.	3.		1.			43.	29.	72.
15.	2.		3.	1.	2.		4.	1.				16.	26.	42.
16.				1.	1.	1.						13.	5.	18.
17.	1.			1.								22.	17.	29.
18.			1.	1.	1.		2.					5.	9.	14.
19.	3.				2.	1.						15.	10.	25.
20.	1.	1.	1.		1.				1.			11.	15.	26.
21.	4.	4.	2.		6.		2.					14.	20.	34.
22.	22.	20.	14.	22.	28.	10.	25.	2.	9.		2.	331.	304.	636.

502

LA LYS.

F

DÉPARTEMENT DE LA LYS.

NOVEMBRE	De la naissance à 1 an.		D'un à 5 ans.		De 5 à 10 ans.		De 10 à 20 ans.		De 20 à 30 ans.		De 30 à 40 ans.		De 40 à 50 ans.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.
1780.....	2.	3.	2.	2.	1.	2.	1.	1.	3.	3.	1.	1.	1.
1781.....	5.	3.	6.	3.	2.	2.	2.	2.	4.	2.	3.	2.	2.
1782.....	6.	4.	3.	2.	1.	1.	2.	2.	1.	1.	4.	2.	2.
1783.....	6.	3.	2.	7.	1.	2.	2.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
1784.....	5.	3.	2.	2.	1.	1.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.
1785.....	4.	4.	3.	1.	2.	1.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.
1786.....	3.	1.	2.	1.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.
1787.....	7.	2.	1.	1.	2.	1.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.
1788.....	5.	3.	2.	3.	2.	1.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.
1789.....	6.	2.	2.	1.	1.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.
1790.....	4.	2.	1.	1.	2.	2.	2.	2.	4.	2.	2.	2.	2.
1791.....	4.	3.	1.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.
1792.....	2.	6.	2.	2.	2.	1.	3.	2.	3.	2.	2.	2.	2.
1793.....	14.	9.	13.	8.	2.	1.	3.	2.	2.	2.	2.	2.	2.
1794.....	6.	3.	1.	1.	1.	2.	2.	2.	1.	2.	1.	2.	2.
1795.....	4.	7.	2.	2.	1.	1.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.
1796.....	7.	4.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.
1797.....	2.	2.	2.	3.	2.	2.	1.	2.	3.	1.	2.	3.	2.
1798.....	8.	4.	2.	1.	1.	2.	2.	2.	5.	2.	2.	3.	2.
1799.....	3.	2.	2.	3.	2.	2.	2.	2.	3.	2.	1.	4.	2.
1800.....	2.	2.	3.	2.	2.	2.	1.	2.	2.	2.	4.	1.	1.
TOTAUX.....	104.	68.	47.	47.	13.	11.	11.	8.	38.	14.	23.	22.	19.

DÉCEMBRE	De la naissance à 1 an.		D'un à 5 ans.		De 5 à 10 ans.		De 10 à 20 ans.		De 20 à 30 ans.		De 30 à 40 ans.		De 40 à 50 ans.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.
1780.....	5.	4.	1.	2.	2.	2.	1.	2.	2.	1.	2.	2.	2.
1781.....	3.	3.	2.	1.	2.	2.	2.	2.	2.	1.	2.	2.	2.
1782.....	11.	10.	2.	6.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	1.	2.	2.
1783.....	5.	3.	1.	1.	2.	1.	2.	2.	1.	2.	1.	2.	2.
1784.....	10.	7.	1.	1.	2.	2.	2.	2.	1.	2.	2.	2.	2.
1785.....	5.	6.	3.	1.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	1.	2.	2.
1786.....	7.	5.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	1.	2.	2.
1787.....	4.	6.	4.	4.	2.	2.	2.	2.	3.	2.	2.	2.	2.
1788.....	6.	5.	2.	3.	1.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.
1789.....	10.	6.	11.	13.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.
1790.....	7.	1.	1.	1.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.
1791.....	4.	3.	1.	1.	1.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.	2.
1792.....	3.	4.	2.	1.	2.	2.	1.	2.	3.	2.	2.	2.	2.
1793.....	16.	12.	15.	13.	1.	3.	2.	1.	1.	2.	2.	2.	2.
1794.....	9.	5.	2.	3.	2.	1.	2.	2.	2.	2.	1.	2.	2.
1795.....	5.	2.	2.	2.	1.	2.	2.	2.	2.	1.	2.	2.	2.
1796.....	1.	4.	1.	1.	2.	2.	2.	2.	1.	2.	2.	2.	2.
1797.....	5.	1.	2.	3.	2.	2.	2.	2.	5.	2.	6.	4.	2.
1798.....	7.	3.	3.	3.	2.	2.	2.	2.	13.	2.	6.	4.	2.
1799.....	7.	3.	1.	1.	2.	2.	2.	2.	2.	4.	3.	1.	2.
1800.....	6.	2.	1.	2.	2.	2.	1.	2.	4.	2.	2.	1.	2.
TOTAUX.....	136.	97.	54.	63.	7.	7.	12.	5.	43.	24.	29.	21.	14.

De 10 ans	De 50 à 60 ans.		De 60 à 70 ans.		De 70 à 80 ans.		De 80 à 90 ans.		De 90 à 100 ans.		TOTALITÉ.		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	TOTAL
1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	9	10	19
2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	14	14	28
3	1	1	2	1	1	3	1	1	1	1	15	13	28
4	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	15	20	35
5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9	9	18
6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9	11	20
7	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	7	3	10
8	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	11	23
9	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	10	12	22
10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	13	25
11	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	8	6	14
12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9	9	18
13	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	10	20
14	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	46	26	72
15	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	11	23
16	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	15	25
17	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	7	19
18	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	7	19
19	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	21	20	41
20	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15	27	42
21	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	20	20	40
22	14	19	16	19	9	16	1	9	1	1	303	253	556

De 10 ans	De 50 à 60 ans.		De 60 à 70 ans.		De 70 à 80 ans.		De 80 à 90 ans.		De 90 à 100 ans.		TOTALITÉ.		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	TOTAL
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9	13	22
2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	11	21
3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	11	22
4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	17	12	29
5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16	13	29
6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	16	28
7	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	11	24
8	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	17	29
9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	21	17	38
10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	20	24	44
11	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	14	8	22
12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9	6	15
13	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16	14	30
14	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	43	38	81
15	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	19	14	33
16	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	6	19
17	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9	10	19
18	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	14	7	21
19	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	38	19	57
20	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	19	23	42
21	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	23	22	45
22	11	29	20	26	13	24	1	16	1	3	376	319	695

DÉPARTEMENT DE LA LYS

IMPÔTES.	De 1 ^{er} à 10 ^{es} ann.		De 11 ^{es} à 20 ^{es} ann.		De 21 ^{es} à 30 ^{es} ann.		De 31 ^{es} à 40 ^{es} ann.		De 41 ^{es} à 50 ^{es} ann.		De 51 ^{es} à 60 ^{es} ann.		De 61 ^{es} à 70 ^{es} ann.		De 71 ^{es} à 80 ^{es} ann.		De 81 ^{es} à 90 ^{es} ann.		De 91 ^{es} à 100 ^{es} ann.		TOTALITE.			
	P	F	P	F	P	F	P	F	P	F	P	F	P	F	P	F	P	F	P	F	P	F	TOTALITE.	TOTALITE.
1780.....	17.	16.	13.	8.	4.	3.	7.	1.	16.	7.	1.	16.	7.	1.	16.	7.	1.	16.	7.	1.	16.	7.	111.	110.
1781.....	19.	11.	11.	11.	4.	11.	11.	11.	19.	10.	21.	10.	10.	11.	16.	7.	19.	19.	11.	19.	11.	148.	147.	
1782.....	21.	21.	19.	21.	1.	11.	11.	11.	8.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	111.	109.	
1783.....	23.	23.	21.	21.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	144.	144.	
1784.....	25.	25.	23.	23.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	145.	145.	
1785.....	27.	27.	25.	25.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	148.	148.	
1786.....	29.	29.	27.	27.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	149.	149.	
1787.....	31.	31.	29.	29.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	155.	155.	
1788.....	33.	33.	31.	31.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	156.	156.	
1789.....	35.	35.	33.	33.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	157.	157.	
1790.....	37.	37.	35.	35.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	161.	161.	
1791.....	39.	39.	37.	37.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	165.	165.	
1792.....	41.	41.	39.	39.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	166.	166.	
1793.....	43.	43.	41.	41.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	167.	167.	
1794.....	45.	45.	43.	43.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	168.	168.	
1795.....	47.	47.	45.	45.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	171.	171.	
1796.....	49.	49.	47.	47.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	172.	172.	
1797.....	51.	51.	49.	49.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	173.	173.	
1798.....	53.	53.	51.	51.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	174.	174.	
1799.....	55.	55.	53.	53.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	175.	175.	
1800.....	57.	57.	55.	55.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	11.	176.	176.	
TOTALITE.	1,300.	1,180.	1,275.	1,155.	1,315.	1,200.	1,300.	1,185.	1,280.	1,165.	1,260.	1,145.	1,240.	1,125.	1,220.	1,105.	1,200.	1,085.	1,180.	1,065.	1,160.	13,907.	13,462.	
																						7,109.		

RECAPITULATION.

N° 5. DÉNOMBREMENT de la Population du Département de la Lys, pour l'an 9 et l'an 10.

NOMS des COMMUNES	NOMBRE DES										TOTAL		
	HOMMES de ou veuf.		FEMMES de ou veuve.		GARÇONS de tout âge.		FILLES de tout âge.		DÉFENSEURS de la patrie. vivaux.		An 9.	An 10.	
	An 9.	An 10.	An 9.	An 10.	An 9.	An 10.	An 9.	An 10.	An 9.	An 10.			
ARRONDISSEMENT DE BRUGES.													
Aarschot	306	308	325	321	440	480	491	475	16	19	1,171	1,164	
Aerde	1,120	1,280	1,262	1,370	2,018	2,120	1,827	1,990	8	18	6,144	6,778	
Aerschoten	85	80	98	86	172	174	142	149	3	1	491	510	
Baillou	309	312	322	329	362	383	600	635	15	2	1,608	1,682	
Balinghem	64	66	67	65	36	60	37	64	2	2	202	217	
Blanchembourg	410	406	397	385	428	451	388	400	34	4	1,634	1,616	
Bredene	335	330	298	302	329	320	530	536	4	4	1,694	1,702	
Bruges	6,284	6,425	7,935	7,699	8,280	7,882	11,323	11,476	304	388	31,066	31,027	
Croisot	111	115	100	115	147	154	209	215	0	0	571	607	
Croisot	128	126	133	135	174	180	212	230	5	2	722	812	
Croisot	420	427	428	451	830	843	728	774	4	4	2,440	2,544	
Croisot	24	31	128	349	220	684	202	527	2	4	675	1,877	
Croisot	325	226	357	132	344	201	572	212	0	4	2,912	3,152	
Croisot	485	476	525	572	981	1,049	977	1,055	7	0	3,060	3,466	
Dunant	131	128	135	136	255	261	239	241	1	7	1,236	1,254	
Dunant	192	194	206	209	289	294	414	450	1	0	1,442	1,460	
Engelm	242	261	257	255	357	471	426	453	1	0	1,475	1,644	
Engelm	270	252	280	270	437	465	501	495	7	1	1,475	1,444	
Engelm	77	75	82	82	124	120	128	122	0	0	410	399	
Engelm	317	298	358	342	519	572	645	706	5	5	1,884	1,929	
Engelm	305	315	324	328	590	601	463	480	3	5	1,668	1,729	
Engelm	86	89	90	95	122	121	109	117	0	0	457	454	
Engelm	31	31	29	29	51	50	40	40	0	0	152	152	
Engelm	130	131	140	139	235	252	260	269	0	4	684	680	
Engelm	266	269	288	274	322	352	360	370	2	3	1,224	1,294	
Engelm	320	309	370	352	573	560	760	770	2	3	2,024	1,994	
Engelm	100	107	112	113	225	226	176	171	2	0	617	617	
Engelm	157	231	149	247	227	207	268	247	0	0	802	932	
Engelm	210	200	226	228	386	390	577	400	9	0	1,200	1,110	
Engelm	850	852	900	909	1,203	1,200	1,525	1,581	24	28	4,621	4,670	
Engelm	177	174	179	171	121	120	201	228	5	4	973	957	
Engelm	144	148	166	172	230	241	270	286	16	14	826	861	
Engelm	71	65	69	67	92	88	98	90	3	0	332	315	
Engelm	53	61	36	64	114	128	207	215	0	0	329	358	
Engelm	374	366	366	400	727	709	760	762	17	14	2,242	2,251	
Engelm	164	166	146	150	206	205	225	211	5	5	736	757	
Engelm	42	40	41	39	70	73	60	71	0	0	215	222	
Engelm	456	461	445	449	827	842	858	866	29	20	2,605	2,640	
Engelm	428	481	522	525	977	975	942	965	14	22	2,943	2,959	
Engelm	1,955	1,946	2,290	2,245	2,202	2,244	2,854	2,974	78	68	10,220	10,767	
Engelm	109	108	117	115	241	231	235	217	0	2	702	671	
Engelm	190	197	200	212	200	209	250	263	2	2	832	884	
Engelm	836	842	871	879	1,526	1,539	1,570	1,588	0	0	4,775	4,848	
Engelm	60	60	58	59	119	120	108	110	4	0	330	334	
Engelm	42	53	48	56	118	103	122	121	1	0	314	334	
Engelm	443	448	476	479	828	899	786	779	14	14	2,607	2,642	
Engelm	907	900	1,080	1,084	1,472	1,472	1,583	1,587	0	4	5,042	5,057	
Engelm	77	141	72	140	130	280	101	260	0	0	400	825	
Engelm	285	288	297	294	327	337	320	328	0	0	1,001	1,047	
Engelm	108	104	132	128	192	188	172	172	1	5	622	617	
Engelm	140	146	132	136	212	212	208	215	4	0	696	714	
Engelm	51	33	48	33	30	63	36	77	0	0	165	208	
Engelm	209	208	222	220	227	231	238	236	0	0	636	642	
Engelm	250	247	226	238	225	246	231	330	0	0	722	861	
Engelm	57	55	65	57	99	113	109	113	2	2	331	338	
Engelm	72	70	83	80	174	176	186	196	5	6	519	530	
Engelm	150	150	155	150	176	176	144	144	1	2	536	499	
Engelm	64	60	68	70	100	104	96	91	1	0	347	347	
Engelm	603	580	597	590	900	1,046	900	1,079	10	20	2,980	3,309	
Engelm	170	180	187	191	340	390	280	300	2	2	970	1,063	
Engelm	1,589	1,603	1,804	1,810	2,519	2,527	2,688	2,694	90	108	8,682	8,774	
Engelm	873	880	900	897	1,430	1,453	1,608	1,600	0	0	4,842	4,874	
Engelm	100	92	108	88	91	75	101	80	0	0	400	357	
Engelm	100	118	126	115	148	172	182	182	0	0	587	590	
Engelm	76	79	68	83	100	131	94	104	0	0	358	397	
Engelm	65	97	75	100	300	230	275	206	1	5	706	654	

NOMS des COMMUNES.	NOMBRE DES										TOTAL	
	HOMMES mariés ou veufs.		FEMMES mariées ou veuves.		GARÇONS de tout âge.		FILLES de tout âge.		DÉFENSEURS de la patrie. vivants.		An 9.	An 10.
	An 9.	An 10.	An 9.	An 10.	An 9.	An 10.	An 9.	An 10.	An 9.	An 10.		
Wenduyne	35	33	31	35	47	47	69	70			185	185
Weslappelle	100	101	100	106	110	109	209	206	8	8	775	959
Weslens	100	104	100	111	177	201	207	211			600	607
Willekerke	25	25	20	24	66	50	54	60	2	2	178	175
Wingene	208	209	228	275	1,559	1,572	1,527	1,676	17	17	4,909	4,926
Zand	77	73	83	77	128	128	134	134	8	8	430	416
Zandvoornie	49	54	41	50	81	76	99	84	5	4	275	277
Zedelghem	129	133	162	165	600	690	582	584	7	10	1,960	1,984
Zedelghem	89	88	95	90	164	151	172	160			520	491
Zewant	83	76	92	89	130	133	150	154	2	2	457	458
Zuwendkerke	93	107	114	113	212	119	168	151		1	377	471
ARRONDISSEMENT DE FURNES.												
Adinchtic	143	135	146	132	225	213	219	210			731	709
Alveringhem	412	387	542	421	721	694	663	703	14	13	2,424	2,218
Avesnes	70	69	75	77	106	103	113	118			367	370
Beuvr	140	152	148	161	219	235	202	228	2	6	711	760
Bevren	282	242	270	276	416	410	404	404		5	1,192	1,173
Boulabrouche	19	20	17	19	36	35	33	36			105	100
Bouvelerke	85	83	95	94	147	158	180	179	2		512	514
Belaing	120	120	157	159	144	142	162	161	6		563	552
Caeskerke	75	77	76	78	132	144	133	143			448	443
Clerken	331	385	370	410	390	430	560	450		4	1,501	1,669
Coylic	47	47	47	49	79	79	100	100			277	277
Croembek	169	156	174	155	214	210	236	236	5	4	806	701
Dierude	430	436	533	516	652	601	878	228		7	2,503	2,388
Essen	401	330	379	340	370	305	310	333		20	1,480	1,320
Eggenwaer-Cappelle	79	75	84	76	89	106	87	91			339	348
Furnes	632	686	818	761	766	794	850	866	15	38	2,911	3,145
Ghyverincloove	114	120	107	106	145	140	201	186	3		570	553
Hazebrouck	280	293	278	288	309	323	336	320		4	1,603	1,628
Hooftstaede	108	100	110	114	143	138	176	176	3	3	560	533
Hougraves	249	228	242	249	411	442	333	316		4	1,215	1,043
Incberghie	158	154	166	162	180	172	234	266	1	1	759	753
Keyhem	115	126	127	127	190	208	196	223	2	2	630	664
Lampremise	47	46	54	55	118	122	104	97	1	2	324	322
Leyale	330	300	334	328	484	484	454	490	6	12	1,612	1,612
Lombardzyde	91	64	91	69	116	508	120	473	3	2	403	311
Loe	212	228	224	250	312	385	564	410	18	6	1,300	261
Manskenovere	28	33	36	40	86	105	78	68	3	4	231	1,099
Merclem	434	421	421	464	727	730	748	741	5	5	2,395	2,361
Micelkerke	98	94	100	94	222	230	182	178	4		608	595
Mouss	10	9	12	9	35	28	22	25			79	61
Nieuw-Cappelle	106	97	100	99	151	164	146	176	4	4	507	540
Nieuport	562	497	641	586	828	703	889	805	15	50	2,935	2,441
Ossen	30	22	27	20	41	31	40	30	2	2	143	105
Oostkerke	111	123	123	117	204	195	198	199			646	634
Oostkerke	43	41	38	35	64	70	70	65			215	211
Oud-Cappelle	32	33	33	34	74	69	66	64	2	2	207	202
Pereyde	107	109	101	117	210	204	180	178	2		622	608
Pollinckhove	250	237	280	245	449	409	460	384	9	4	1,450	1,279
Proven	198	241	221	232	392	357	363	385		2	1,274	1,219
Rams-Cappelle	85	80	88	86	178	170	145	140		2	496	478
Sainte-Catherine-Cappelle	42	46	25	37	74	75	70	68	2		241	244
Sainte-George	35	36	53	38	61	70	68	73			201	218
Saint-Jacques-Cappelle	29	33	35	31	58	66	48	89			160	189
Saint-Riquiers	42	41	45	47	68	65	66	84			221	242
Schoort	74	57	78	60	88	99	94	35		3	334	305
Stourwilliams-Cappelle	13	13	10	14	32	34	33	347			90	96
Savel	240	208	280	212	230	305	220	211	3	5	973	1,077
Senskerke	98	90	100	100	173	168	210	17	3	3	584	572
Seyvillerskerke	57	48	61	54	98	109	90	98			306	309
Vlaesoo	208	196	204	201	494	460	419	390		2	1,249	1,249
Vrochem	90	106	98	109	121	134	95	118	6	3	408	470
Wasm	409	406	417	419	501	743	380	873	2	1	1,909	2,442
Werdem	136	144	148	154	201	200	216	233		7	700	718
Wessende	72	45	78	68	135	90	90	95		8	376	286
Wessinghem	210	343	214	304	386	336	412	367	3	5	1,225	1,375
Woumen	323	301	340	340	484	480	717	709	5	14	2,071	2,066
Wulpen	81	79	82	86	125	136	111	131		1	399	433

DEPARTEMENT DE LA LYS.

NOMS des COMMUNES.	NOMBRE DES										TOTAL	
	HOMMES maries ou veufs.		FEMMES maries ou veuves.		GARÇONS de tout âge.		FILLES de tout âge.		DEFENSEURS de la patrie, vivans.		An 9.	An 10.
	An 9.	An 10.	An 9.	An 10.	An 9.	An 10.	An 9.	An 10.	An 9.	An 10.		
Deerlijk	714	700	710	722	1,206	1,237	1,508	1,335	4	4	4,294	4,311
Duiringhem	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Duvelghem	11	11	11	11	38	38	32	32	1	1	74	74
Launoy	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Limbourg	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Esparres	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Courcelles	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Colleghem	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Flacourt	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Fléchin	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Flerscaux	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Fluck	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Fluiste	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Ingelmunster	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Ingryghem	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Isghem	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Kerksbos	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Launoy	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Loringhem	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Lensbelle	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Lunghem	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Marbecq	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Marcheghem	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Mesin	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Montebelle	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Mouren	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Mouscron	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Ossinghem	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Ostrenchebelle	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Ostinghem	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Oyghem	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Rekam	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Rollinghem	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Rollinghem-Cappelle	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Roulers	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Rumbelle	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Saint-Gommes	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Sarsreghem	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Thieghem	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Vilhez	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Vive Saint-Bavon	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Vive Saint-Luy	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Wacken	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Waereghem	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Waermant	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Wavelgem	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Wielbelle	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126
Winkel-Saint-Luy	11	11	11	11	60	60	57	57	1	1	126	126

RÉCAPITULATION.

NOMS des COMMUNES.	NOMBRE DES										TOTAL	
	HOMMES maries ou veufs.		FEMMES maries ou veuves.		GARÇONS de tout âge.		FILLES de tout âge.		DEFENSEURS de la patrie, vivans.		An 9.	An 10.
	An 9.	An 10.	An 9.	An 10.	An 9.	An 10.	An 9.	An 10.	An 9.	An 10.		
ARRONDISSEMENS.												
BRUGES	27,094	27,613	30,147	30,428	43,056	43,758	48,624	49,602	840	1,137	149,162	152,548
FURNES	9,033	9,751	10,399	10,373	15,407	15,358	15,669	16,037	165	281	51,573	51,800
YPRES	17,790	17,719	19,466	18,875	29,897	29,729	34,198	33,095	387	418	101,738	99,876
COENTRAY	30,244	30,493	31,062	30,961	46,330	46,800	50,265	51,084	1,060	1,499	159,187	160,877
TOTAUX	84,061	85,626	91,074	90,637	134,690	135,705	148,756	149,818	2,352	3,335	461,665	465,051

N.º 6. *DIVISION de la Population pour l'an 9.*

DIVISION		OBSERVATIONS.
PAR ESPECES D'INDIVIDUS.	PAR AGES D'INDIVIDUS.	
Individus de tout âge et de tout sexe, non compris les militaires en activité.....	461,639.	<p>Not. Avant la conquête, on n'avait jamais fait de tableau de population; il est donc impossible d'en donner l'état pour 1789.</p> <p>On observe que dans le nombre des hommes et des femmes mariés, sont compris les veufs des deux sexes.</p>
Militaires sous les armes, vivans ou peumés tels.....	2,634.	
Mâles.....	201,041.	
Femelles.....	111,118.	
Hommes mariés.....	83,065.	
Femmes mariées.....	92,074.	
Célibataires au-dessous de 30 ans.....	Hommes..... 20,021. Femmes..... 22,124.	
Célibataires au-dessus de 30 ans.....	Hommes..... 13,648. Femmes..... 14,914.	
Au dessous de 5 ans.....	60,252.	
De 5 à 10 ans.....	52,957.	
De 10 à 15 ans.....	52,613.	
De 15 à 20 ans.....	42,357.	
De 20 à 30 ans.....	67,367.	
De 30 à 40 ans.....	72,117.	
De 40 à 50 ans.....	49,534.	
De 50 à 60 ans.....	33,507.	
De 60 à 70 ans.....	29,600.	
De 70 à 80 ans.....	8,910.	
De 80 à 90 ans.....	2,060.	
De 90 à 100 ans.....	126.	
De 101 ans et au-delà.....	1.	

N.º 7.

COMPARAISON DES NAISSANCES, DES MORTS ET DES MARIAGES pendant 1789, avec ceux de l'an 9.	POPULATION RELATIVE A L'ÉTENDUE.
<p>de mâles.....</p> <p>de femelles.....</p> <p>d'enfans naturels.....</p>	<p>Feux existans dans le département.....</p> <p>Familles formant la population du département.....</p> <p>Nombre, en l'an 9, des communes.....</p> <p>Maisons éparses dans les campagnes, en l'an 9.....</p>
<p>en 1789..... 7,465.</p> <p>en l'an 9..... 7,749.</p> <p>en 1789..... 7,644.</p> <p>en l'an 9..... 8,043.</p> <p>en 1789..... 333.</p> <p>en l'an 9..... 419.</p> <p>en 1789..... 11,660.</p> <p>en l'an 9..... 12,726.</p> <p>en 1789..... 2,527.</p> <p>en l'an 9..... 3,116.</p>	<p>en 1789..... 92,204.</p> <p>en l'an 9..... 93,056.</p> <p>en 1789..... 81,167.</p> <p>en l'an 9..... 82,884.</p> <p>de 500 habitans et au-dessous..... 53.</p> <p>de 500 à 1,000..... 131.</p> <p>de 1,000 à 2,000..... 30.</p> <p>de 2,000 à 3,000..... 23.</p> <p>de 3,000 à 5,000..... 7.</p> <p>de 5,000 à 10,000..... 3.</p> <p>de 10,000 à 25,000..... 2.</p> <p>de 25,000 à 40,000..... 1.</p> <p>servant à l'exploitation..... 2,919.</p> <p>uniquement d'agriculture..... 153.</p>

N.º 8. *DIVISION de la Population, pour 1789 et pour l'an 9, par classes d'individus.*

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTES CLASSES D'HABITANS.	
Propriétaires de biens-fonds, chefs de famille.....	en 1789..... 51,220. en l'an 9..... 58,230.
Vivans uniquement du produit de leurs biens-fonds.....	en 1789..... 583. en l'an 9..... 503.
Vivans uniquement d'un revenu en argent.....	en 1789..... 89. en l'an 9..... 59.
Employés ou soldats par l'État, de quelque manière que ce soit, autres que les militaires en activité.....	en l'an 9..... 312.
Nombre d'hommes de toute espèce, vivans de leur travail, soit mécanique, soit industriel.....	en 1789..... 21,519. en l'an 9..... 19,409.
Ajoutant un travail quelconque à leur revenu ou traitement.....	en 1789..... 40,506. en l'an 9..... 52,003.
Moussiers ou gens de peine travaillant à la journée.....	hommes..... en 1789..... 81,796. en l'an 9..... 83,743. femmes..... en 1789..... 59,158. en l'an 9..... 56,456.
Domestiques.....	hommes..... en 1789..... 5,384. en l'an 9..... 6,171. femmes..... en 1789..... 16,152. en l'an 9..... 18,514.
Mendiens étrangers.....	hommes..... en 1789..... 3,530. en l'an 9..... 3,076. femmes..... en 1789..... 3,693. en l'an 9..... 3,085.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES, RELATIVES À CE CHAPITRE.

J'AI fait connoître dans les tableaux précédens, le nombre, 1.^o des individus vivant uniquement du produit de leurs propriétés; 2.^o de ceux qui joignent à leurs revenus une industrie quelconque : je n'ai en ce moment rien à ajouter à ce travail, qui a été fait avec toute l'exactitude et tout le soin possibles.

MARIAGES.

LES mariages ont lieu communément de vingt-deux à trente ans; à la campagne, ils sont quelquefois plus tardifs, par la raison qu'un cultivateur ne se marie qu'autant qu'il trouve une exploitation où il puisse s'établir : les exceptions sont rares.

La classe pauvre se marie toujours dans un âge moins avancé que la classe aisée, dans les campagnes aussi bien que dans les villes. La raison en est que la première, plus accoutumée aux privations, moins instruite, n'aperçoit que le bonheur dans cet engagement solennel; tandis que la dernière, d'ailleurs plus retenue par des considérations et des intérêts de famille, sentant plus le besoin de donner à ses enfans un état honorable, craignant de s'imposer des privations qu'elle ne connoît point chez ses parens, écoute davantage la voix de la raison, et ne s'engage qu'avec réflexion.

CÉLIBATAIRES.

Si l'on considère comme tels les garçons de trente ans et les filles de vingt-cinq, les célibataires sont aux hommes mariés comme un est à six. Cette proportion est la même à-peu-près pour les deux sexes, et à la ville aussi bien qu'à la campagne.

La suppression des vœux religieux a apporté peu de changemens à cet égard, et n'a point rendu les mariages plus fréquens. Ce résultat peut paroître étonnant dans un pays où les monastères étoient en si grand nombre; il est cependant exact.

Age auquel les Enfans deviennent utiles par leur travail.

Dans les villes, comme il n'existe point de fabriques ou de manufactures dans lesquelles on puisse employer des bras encore foibles, les enfans, les mâles sur-tout, ne deviennent utiles à leurs parens que lorsqu'ils ont assez de force pour travailler comme artisans ou journaliers; ils n'ont cette force qu'à l'âge de quinze ans environ.

Les enfans du sexe féminin ont plus de ressources : la fabrication des dentelles, la filature, les occupent de bonne heure; et à l'âge de dix ans, une fille peut déjà être utile à sa famille.

A la campagne, au contraire, les enfans des deux sexes sont utiles dès l'âge de huit ou neuf ans; ils gardent les bestiaux, nettoient les champs, aident à faire la moisson. Pendant l'hiver, ils apprennent, les filles à tricoter ou à filer; les garçons, à briser, à peigner le lin et à soigner les animaux.

A la ville comme à la campagne, les garçons ne gagnent ordinairement leur

nourriture et leur entretien qu'à l'âge de vingt ans; les filles, lorsqu'elles travaillent bien et beaucoup, peuvent, à l'âge de dix-huit ans, se nourrir et s'entretenir avec le produit de leur travail.

DURÉE DE LA VIE.

ON n'a jamais fait, dans ce département, d'observations d'après lesquelles on puisse dire précisément quel est le terme moyen de la durée de la vie.

On assure que les villes offrent plus de vieillards que les campagnes; et cette assurance est donnée d'après les observations de plusieurs médecins. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'habitant de la campagne a toutes les marques de la vieillesse à l'âge où celui de la ville jouit encore de la plus belle santé. Ce résultat paroît sans doute étonnant, et l'est en effet; car si l'habitant de la campagne s'expose à toutes les intempéries de l'air, se livre à des travaux violens, se nourrit moins bien que celui de la ville, il ne ruine point, comme celui-ci, sa santé par des veilles et par des excès de tout genre.

Depuis la conquête, il s'est sans doute opéré dans les mœurs des changemens nuisibles à la longue durée de la vie : l'habitant des campagnes, obligé de se rendre à la ville bien plus souvent qu'il n'y paroît autrefois, en a bientôt pris les habitudes, le goût de la dépense, de la débauche même, et en a rapporté dans son ménage des plaisirs qui lui étoient inconnus, et qui maintenant sont devenus des besoins qu'il satisfait. L'habitant de la ville, privé des établissemens d'instruction, moins retenu par la religion, a vécu dans un état d'indépendance que les lois sembloient autoriser, et s'est livré à tous les excès et à toutes ses passions avec d'autant plus de facilité, qu'il ne connoissoit plus de frein.

MALADIES LES PLUS FRÉQUENTES.

DANS la partie du nord et de l'ouest, les maladies les plus fréquentes sont, dans l'automne, sur-tout après les étés secs et chauds, les fièvres intermittentes et les fièvres bilienses.

Le scorbut n'y est point inconnu; mais il y fait moins de ravages qu'on ne le pense communément; il diffère beaucoup du scorbut de mer et de celui des villes assiégées.

Dans la partie du sud, la phthisie pulmonaire est très-commune.

Le rhumatisme qui attaque toutes les classes d'habitans, est, de temps à autre, épidémique.

Les femmes en couche ont souvent une fièvre assez meurtrière, qui, tous les sept à dix ans, a un caractère épidémique.

Enfin toutes les affections catarrhales et les maladies qui ont pour cause le dérangement de l'insensible transpiration, sont fréquentes dans le département, et attaquent l'habitant de la campagne comme celui de la ville.

Les gens de la campagne ont, beaucoup moins qu'autrefois, recours, pour se guérir, à des pratiques superstitieuses; mais ils donnent certainement plus de soins, plus d'attention à la santé de leurs bestiaux, de leurs animaux, qu'à la leur et à celle de toutes les personnes qui les entourent; ils ne consultent ordinairement

un médecin ou un chirurgien que lorsque la maladie est arrivée au point de faire craindre pour leur vie.

PERSONNES ALIÉNÉES, MANIAQUES, AVEUGLES, SOURDS-MUETS.

Le nombre des personnes aliénées, et des maniaques, ne s'élève pas à plus de cent cinquante; ce nombre est celui des reclus dans les maisons soit publiques soit particulières, destinées à recevoir ces individus. On est fondé à croire que ce nombre est plus considérable qu'autrefois, et l'on en donne pour cause les événemens de la guerre et ceux de la révolution.

Le nombre des aveugles et des sourds-muets est infiniment peu considérable.

PETITE VÉROLE, INOCULATION, VACCINE.

Il résulte des calculs qui ont été faits, qu'avant l'introduction de l'inoculation, la petite vérole enlevait un sur dix des individus qui en étoient atteints.

C'est en 1775 qu'on a commencé à inoculer dans ce département; l'introduction de la vaccine ne date que de l'an 6. L'inoculation et la vaccine ont eu infiniment de préjugés à combattre; mais elles les ont vaincus, et elles ont fait de très-grands progrès.

Les habitans des villes et ceux de la campagne préfèrent en ce moment la vaccine à l'inoculation par le virus variolique; aussi, depuis l'introduction de la vaccine, l'inoculation est-elle beaucoup moins pratiquée.

CHAPITRE III.

ÉTAT DES CITOYENS.

HABITUDES, MŒURS, CARACTÈRE DES HABITANS.

L'HABITANT du département de la Lys est d'une taille moyenne; il est bien constitué sans être robuste; ses cheveux sont en général châains, rarement noirs, plus souvent blonds; son regard n'est ni vif ni passionné; sa physionomie est posée et réfléchie; son teint n'a pas toujours de la fraîcheur, ce que l'on doit attribuer peut-être au peu de salubrité de l'air, à la mauvaise qualité des eaux, à l'usage des boissons chaudes, à la grande consommation qu'il fait de beurre et de graisse, et au tabac qu'il fume ou mâche presque toute la journée; de mauvaises dents sont, chez l'habitant de la ville sur-tout, une incommodité, si ce n'est générale, au moins ordinaire.

Les alimens de l'homme de la campagne sont, des pommes-de-terre avec du beurre et du vinaigre, quelquefois du poisson, rarement de la viande; sa soupe, du lait battu; il boit du thé presque sans lait, toujours sans sucre; de la bière et du café quand il jouit d'une certaine aisance: le pain qu'il mange est de seigle pur; il ne le mange que coupé par tranches bien minces, sur lesquelles il étend du beurre ou de la graisse.

L'habitant de la ville, à moins qu'il n'ait de la fortune, se nourrit à-peu-près comme celui de la campagne; il fait, plus que lui cependant, usage de viande, de poisson, de bière et de café; le pain qu'il mange est aussi de meilleure qualité.

Ici, comme dans tout le reste de la Flandre, les hommes se réunissent le soir dans les estaminets, pour boire de la bière ou du vin, jouer et fumer. Ces réunions sont pour eux un besoin, et, pour le satisfaire, la plus grande partie négligeroient une affaire importante.

Les habitans de la campagne ne se réunissent point dans les cabarets aussi souvent que ceux de la ville dans les estaminets; mais ils y passent tout le temps que n'exigent point leurs travaux. C'est dans les karmesses ou dédicaces de villages que leurs goûts se développent le mieux.

Que l'on se figure une multitude bruyante; une partie occupée, soit à tirer de l'arc ou de l'arbalète, soit à jouer aux boules; une autre groupée devant un mauvais théâtre où des habitans de l'endroit représentent de mauvaises pièces de sept actes au moins; une autre engouffrée dans une salle où l'on peut à peine respirer, et où cependant l'on danse; que l'on ajoute à ce tableau beaucoup d'hommes à moitié ivres, le verre à la main, la pipe à la bouche, élevant, pour causer entre eux, la voix au point de faire croire qu'ils vont se battre; et l'on aura une idée des karmesses de villages, qui attirent tous les environs.

D'autres réunions non moins fréquentées, mais par les femmes plus que par les

hommes, ont encore lieu dans les villes. Ces réunions sont périodiques; chaque maison a ses jours pour inviter ses amis et ses connoissances. Dans ces réunions, aussi bien que dans celles auxquelles donnent lieu la naissance d'un enfant, ou la fin d'un deuil, on se met à jouer aussitôt que tous les conviés ont pris place.

L'habitant du département de la Lys est franc, probe et économe; il ne hait pas le travail, et cependant il s'y livre plutôt par besoin que par amour; il l'exécute avec lenteur (1). Il est néanmoins industrieux, excellent cultivateur, commerçant intelligent.

L'art qu'il cultive avec le plus de succès et avec le plus de goût, c'est la peinture; les maîtres qu'il a donnés en ce genre, les élèves qui s'y distinguent encore, en sont une preuve.

Il aime aussi la musique; cet art fait partie de l'éducation, et ceux qui l'étudient (ils sont en grand nombre) n'ont besoin que de bons maîtres pour y obtenir des succès éclatans.

Il se livre avec plaisir à l'étude des langues vivantes, particulièrement des langues françoise et angloise; il les apprend et les parle avec facilité.

Il ne hait pas le métier des armes, et cependant il ne l'embrasse que malgré lui. J'ai cherché la raison de cet éloignement; et je me suis convaincu qu'il devoit être attribué, non au manque de courage (2), mais à l'impression qu'avoit laissée dans les esprits, la faculté donnée aux voleurs, par l'ancien souverain, de se soustraire à la peine prononcée contre eux, en prenant du service dans les troupes. Si donc les conscrits n'ont point marché avec empressement, il ne faut en accuser que cette première impression, toujours difficile à effacer.

L'éducation, je le dis à regret, est peut-être ce qu'il y a toujours eu et ce qu'il y a encore de plus négligé. Les enfans des personnes riches apprennent peu de chose; ceux de la classe qu'on nommoit autrefois *bourgeoise*, étudient davantage. C'est de cette classe et de celle qui la suit, que sont sortis le plus communément des jurisconsultes, des peintres, des négocians, des hommes de lettres.

Les mœurs sont pures dans les campagnes: il n'en est pas ainsi des villes; le libertinage ne s'y enveloppe pas toujours du manteau de la décence.

L'idiome du pays est ce qu'on appelle fort improprement *le flamand*, puisqu'on le parle dans la presque généralité des ci-devant Pays-Bas. Cependant la langue françoise n'est ignorée que dans les campagnes; encore la connoissance de cette langue fait-elle tous les jours des progrès sensibles.

L'habitant du département de la Lys a donné, dans la révolution de 1788 et 1789, des preuves de fanatisme; mais je doute qu'aujourd'hui on pût parvenir à lui faire prendre les armes au nom de la religion. D'ailleurs, il est fort attaché au culte catholique, et les prêtres ont toujours eu et auront toujours sur lui la plus grande influence.

Je viens de faire connoître les mœurs, les habitudes, les goûts, le caractère des habitans de ce département; il me reste fort peu de chose à dire sur les personnes, que je diviserai en quatre classes, les riches, les négocians et marchands, les ouvriers et les cultivateurs.

(1) Le pays a conservé beaucoup des mœurs et des habitudes des Espagnols.

(2) La bravoure des Belges est attestée par Tacite et par César lui-même.

Le jeu pour le plus grand nombre; les plantations, la culture des fleurs, la chasse pour quelques-uns; la lecture pour d'autres; voilà quels sont les occupations et les travaux des personnes riches. Leur nourriture, qui est toujours abondante et bien choisie, forme en général la plus forte partie de leurs dépenses; leurs habitations sont, si ce n'est commodes et élégantes, au moins d'une propreté recherchée; l'ameublement en est abondant, riche, et forme un capital très-considérable: les hommes s'habillent d'une manière fort simple; les femmes, au contraire, sont esclaves des modes et recherchées dans leur toilette; elles s'appliquent à briller autant par la forme que par la beauté de leurs vêtemens. Le plus grand nombre avoit équipage autrefois; les remboursemens en assignats, la mobilisation des deux tiers des rentes, et d'autres causes qui ont diminué les revenus, ont apporté des changemens à cet égard, et aujourd'hui les équipages sont plus rares.

Les négocians et les marchands, obligés de pourvoir à leur subsistance par leur travail, font un meilleur emploi de leur temps, et donnent aux affaires toute la journée, les dimanches et fêtes exceptés, jusqu'à cinq ou six heures du soir. A cette heure, ils se rendent dans les estaminets, où ils passent leurs soirées à boire de la bière ou du vin, à jouer et à fumer; quelques-uns ont le goût de la campagne, et cultivent eux-mêmes de petits jardins qu'ils possèdent auprès des villes. Leurs femmes, à la même heure, se rendent visite les unes aux autres, et forment ainsi des réunions où l'on collationne, et où l'on joue aux cartes jusqu'à l'heure du souper. Les habitations des citoyens de cette classe, toujours appropriées à la nature du commerce qu'ils font, sont aussi proprement tenues, mais moins agréablement, moins somptueusement meublées que celles des personnes riches; elles ne sont occupées, dans les villes même, que par un seul ménage. Leur nourriture ordinaire est saine, abondante et peu recherchée; mais s'ils donnent un repas, leur table est servie avec somptuosité et profusion. La toilette des hommes est simple et propre; celle des femmes est recherchée, et ne diffère de celle des femmes plus riches qu'en ce que celles-ci portent plus de dentelles et de bijoux. Le linge des uns et des autres est beau et fin.

Les ouvriers ont rarement de l'aisance; la principale raison en est dans le grand nombre de leurs enfans, et dans leur passion pour la boisson, pour le genièvre surtout. Leur nourriture n'est ni bonne ni abondante; les vêtemens des deux sexes sont toujours simples, mais propres; leurs habitations annoncent le plus souvent la misère. Quoique la cherté toujours croissante des choses nécessaires à la vie, et souvent le défaut d'ouvrage, imposent à cette classe d'habitans une infinité de privations, il est rare de voir un ouvrier qui n'emploie pas tous les dimanches et les jours de fête à s'amuser et à boire dans les guinguettes qui sont près des villes.

Les cultivateurs qui ont de grandes exploitations, vivent bien, se logent avec un certain luxe, et se vêtent de même. Les petits cultivateurs ont bien de la peine à faire subsister leur famille par leur travail, et ont souvent recours à la charité publique; leur nourriture est mauvaise; leurs habitations, en général mal bâties, sont dépourvues des meubles les plus nécessaires.

La naissance d'un enfant est annoncée à tous les parens et amis, dont les femmes sont tenues d'envoyer chaque jour s'informer de la santé de l'accouchée. Celle-ci, après ses relevailles, donne pendant huit jours, quelquefois davantage, ce que dans

le pays on appelle des *assemblées*, réunions auxquelles se rendent toutes les personnes à qui la naissance de l'enfant a été annoncée, et où l'on collationne et l'on joue aux cartes. Quelques jours après la dernière assemblée, l'accouchée rend visite à toutes les personnes de qui elle en a reçu.

La célébration des mariages est ordinairement suivie d'une collation à laquelle sont invités tous les parens et amis; après cette collation, les époux montent en voiture, et vont consommer le mariage dans une autre ville que celle qu'ils habitent. La longueur et la durée de ces voyages dépendent du plus ou moins de fortune des deux époux, dont le retour est quelquefois, mais rarement, célébré par des fêtes.

Les décès sont annoncés, comme les naissances, à tous les parens et amis, et sont, comme elles, le sujet de visites et d'assemblées.

Le *jubilé* des mariages est fêté d'une manière solennelle. Dès le matin de la fête, qui a lieu un jour férié, toutes les maisons, toutes les rues voisines de celle qu'habitent les deux époux, sont décorées de feuillages, de tableaux et de tentures de diverses couleurs; des couronnes, des guirlandes de fleurs, des drapeaux, sont suspendus au milieu des rues: si les époux sont pauvres, les plus aisés de leurs voisins s'empressent de répandre chez eux l'abondance; s'ils sont riches, ils font distribuer de la bière aux pauvres de leur voisinage. La fête se termine par une illumination qui se prolonge fort avant dans la nuit.

On fête d'une manière à-peu-près semblable, les élèves de l'école centrale et de l'académie de peinture qui remportent des prix.

Influence de la Réunion sur les Habitans.

Il est aisé de concevoir que quoique l'habitant de la Belgique ait naturellement de l'affection pour les étrangers, et qu'il les reçoive avec plaisir, les François n'ont point été accueillis par lui avec cet empressement, cette cordialité qu'il témoignoit aux autres nations.

Mais, depuis l'an 8, l'administration s'est améliorée; les hommes qui étoient mal notés dans le pays par leur conduite, soit privée, soit publique, ont été remplacés par des fonctionnaires estimables, dont l'affection pour le pays a prouvé aux habitans que la réunion n'étoit point un vain mot, que toutes les distinctions entre les anciens et les nouveaux François devoient cesser, que telle étoit la volonté bien prononcée du Gouvernement. Depuis l'an 8, l'aversion, car il y en avoit réellement, a cessé; et si une confiance intime ne s'est point encore établie entre les aînés et leurs cadets, au moins ceux-ci ne refusent-ils plus la considération et l'estime que commande une conduite à l'abri de tout reproche.

La réunion du pays à la République et la fréquentation avec les anciens François n'ont influé que bien foiblement sur le caractère, les usages et les habitudes; c'est en ce moment seulement que cette influence commence à se faire sentir.

L'architecture gothique des bâtimens fait place à une architecture plus moderne; les vêtemens prennent une forme et une élégance qu'ils n'avoient point autrefois; à un mauvais vin frelaté, a succédé l'usage presque général des bons vins de France; les alimens ne sont plus aussi dépourvus de saveur; le besoin de donner de l'éducation aux enfans se fait plus sentir; des établissemens d'instruction se forment; l'usage de la

la langue françoise devient plus familier ; on remarque plus de civilité dans les assemblées : mais les mœurs ! combien leur ont été funestes le séjour des armées dans le pays, et la fréquentation plus habituelle des grandes villes !

Quelques citoyens de l'intérieur de la France se sont établis dans les pays réunis ; le nombre en est peu considérable. Ce sont des employés du Gouvernement ou des salariés publics, quelques négocians, quelques fermiers, peu d'artisans, des ouvriers pour l'agriculture.

Peu de Belges ont quitté ce département pour s'établir en France : ce sont des gens de métier ou des artistes qui ont senti la nécessité de se perfectionner chez des maîtres plus habiles.

Chaque année, il se fait, parmi les fermiers sur-tout, un échange réciproque d'enfans de huit à dix ans ; le but de cet échange est de rendre familier aux uns l'usage de la langue françoise, aux autres celui du flamand. Ces émigrations sont de quelques années seulement, après lesquelles chaque enfant revient dans son pays.

DOMESTIQUES ET GENS DE PEINE.

IL est peu de pays, peut-être, où le sort des domestiques mâles et femelles, à la ville, soit aussi heureux que dans ce département, et où le nombre en soit aussi considérable.

Les artisans et les petits marchands ont une servante au moins ; les gros marchands, les bourgeois, deux servantes, quelquefois un domestique mâle : les personnes riches, trois ou quatre domestiques mâles, et un pareil nombre de femmes. Tous ces domestiques sont bien nourris, ne boivent jamais d'eau, mais toujours de la bière, du café ou du thé ; ils travaillent peu, reçoivent de bons gages, au moyen des assemblées fréquentes que donnent leurs maîtres ; assemblées où ils fournissent les cartes, qui leur sont bien payées.

Les gages fixes des domestiques mâles varient de 90 à 120 franc par an ; ceux des femmes, de 80 à 100 francs.

La plupart de ces domestiques, s'ils n'ont été économes, s'ils n'ont obtenu quelques legs de leurs maîtres, ont une vieillesse malheureuse et tombent à la charge des établissemens de bienfaisance, qui doivent fournir et fournissent en effet à leurs besoins. Il en est qui s'établissent, et terminent ainsi leur carrière sans avoir recours à la charité publique ; mais ils sont en petit nombre, et ce sont presque toujours des femmes qui, sachant filer, coudre, faire de la dentelle, trouvent dans leur travail une ressource qui manque aux domestiques mâles, ignorans et paresseux ici comme dans tous les pays.

A la campagne, les domestiques sont en grand nombre aussi ; mais ils travaillent beaucoup, et sont moins bien nourris que ceux de la ville. Leurs gages sont les mêmes à-peu-près. Plus économes, ayant moins d'occasions de faire de la dépense, plus occupés que ceux de la ville, ils ne sont point, comme eux, obligés, dans leur vieillesse, de demander des secours ; le plus grand nombre se marient, et finissent par avoir une petite exploitation qui les fait vivre. Si des maladies, un trop grand nombre d'enfans ou des malheurs, les réduisent à l'indigence, ils sont reçus dans les hospices, ou obtiennent des secours des bureaux de bienfaisance.

Les gens de peine gagnent par jour de 1 franc 20 centimes à 2 francs : ce salaire peut être suffisant pour les faire subsister eux et leur famille, aussi longtemps qu'ils peuvent travailler ; mais dans leur vieillesse, n'ayant point fait, n'ayant pu faire d'épargnes, ils tombent presque tous à la charge des établissemens de bienfaisance.

On évalue, dans ce département, le nombre des domestiques mâles et femelles, dans les villes, à 6,000 individus ; le nombre des domestiques de la campagne, à 40,000.

Le nombre des gens de peine est très-considérable ; ils forment à-peu-près la totalité de la population des campagnes, si l'on en déduit les domestiques.

NOTES HISTORIQUES.

Les Celtes furent les premiers habitans des contrées belgiques, avant qu'elles fussent connues sous ce nom ; avant que les Belges, issus des peuples scythiques qui remplissoient la Germanie, eussent passé le Rhin, qui défendoit l'entrée des Gaules : on ignore, et peut-être on ignorera toujours, l'époque et les circonstances de cette première transplantation.

On ignore également en quel siècle les descendans des Scythes, sous le nom de *Belges*, sortirent de la Germanie, chassèrent la postérité des Celtes, et s'établirent dans les champs fertiles que ces derniers avoient cultivés (1). Mais on conjecture (et nul événement constaté d'ailleurs ne détruit cette opinion) que l'établissement des Belges remonte au-delà des temps où les Gaulois allèrent former, dans l'Asie mineure, l'établissement de la Galatie ; ce qui arriva vers l'année 280 avant la naissance de J. C. Ce qui fortifie cette opinion, c'est que les *Belges* repoussèrent les *Cimbres* et les *Teutons*, lors de leur invasion dans les Gaules, vers l'année 112 avant l'ère chrétienne.

Les contrées belgiques, qui avoient une étendue qu'elles sont loin d'avoir aujourd'hui, étoient occupées par des nations de noms différens. La partie de ces contrées formant aujourd'hui le département de la Lys, étoit, 1.° par les *Morins*, qui habitoient les châtellenies d'Ypres et de Furnes, et le doyenné de Dixmude ; 2.° par les *Ménapiens*, qui habitoient le reste de la côte de Flandre et les bords de l'Escaut.

Les *Ménapiens*, les *Morins*, n'avoient point de villes, lorsque César les soumit ; ils habitoient la campagne. Ils en eurent par la suite : les *Ménapiens* celles de Tournay [*Tornacum*] et de Courtray ; les *Morins*, celles de Téroüenne et de Cassel.

Le pays qu'habitoient ces deux nations étoit couvert d'épaisses forêts et de marais où elles purent pendant long-temps se soustraire au joug des Romains, que portoient déjà les autres peuples de la Belgique : au milieu de ces forêts étoient des champs fertiles et de gras pâturages.

Les *Ménapiens* étoient, par leur situation, un peuple maritime ; ils s'appliquèrent de bonne heure et avec succès à la navigation (2) : ils ne négligeoient pas l'agriculture, et pratiquoient l'usage de marnier les terres ; ils nourrissoient dans leurs gras pâturages une quantité immense de bétail de toute espèce, dont la laine fabriquée et la chair salée et fumée formoient une branche de commerce qui s'étendoit jusque dans l'Italie.

(1) César, livre II.

(2) Dans le deuxième siècle, une colonie portoit leur nom en Irlande.

Les Morins, au contraire, se plaisoient à l'ombre des forêts, et s'appliquoient à la culture des arbres. Dès les premiers temps de la domination romaine, ils parvinrent à naturaliser dans leur sol le beau platane d'Asie. Ce peuple, outre la culture des arbres dont j'ai parlé, nourrissoit une incroyable quantité d'oies; il en formoit des troupeaux avec lesquels il traversoit les Alpes, pour vendre cette marchandise dans l'Italie. C'est donc à cultiver des arbres et à nourrir des oies que se bernoient les Morins; ils n'étoient point, comme les Ménapiens leurs voisins, agriculteurs, marins, commerçans.

Deux inscriptions en l'honneur de Lipidius, brave officier sous Vespasien, prouvent qu'après la conquête des contrées belgiques par les Romains, les Ménapiens et les Morins avoient des sauneries; il ne seroit donc point étonnant qu'avant cette conquête, ces établissemens existassent.

Tous les historiens s'accordent à désigner les Belges comme des peuples belliqueux et braves, ayant de la bonne foi et de la probité, cultivateurs, commerçans et industriels, mais aimant à boire, accoutumés à traiter toutes les affaires au milieu des excès de la table et le verre à la main, passionnés pour le jeu, et risquant à ceux de hasard leur fortune et même leur liberté (1).

Les Belges, descendans des Scythes, peuples qui, après avoir quitté l'Asie leur patrie, s'établirent dans la Germanie, les Belges, dis-je, conservèrent les institutions et la forme du gouvernement des Germains. Un chef ou magistrat suprême, décoré du titre de prince ou de roi, exerçoit un pouvoir limité; ce chef ou ce magistrat proposoit, persuadoit, mais ne commandoit point en despote. La nation choisissoit son chef dans les familles les plus nobles; la valeur au contraire déterminoit l'élection du général. La dignité royale, le commandement militaire, n'étoient dans le principe, que des charges annuelles; lors de la conquête des Romains, elles étoient déjà perpétuelles.

La principale autorité paroît avoir été entre les mains des nobles: le peuple prenoit part aux délibérations par des représentans; mais les résolutions à prendre, les nominations à faire, étoient toujours influencées par les chefs et par les nobles; elles dépendoient d'eux presque entièrement.

Les assemblées nationales, dans lesquelles paroissoit résider la souveraine puissance, étoient composées des nobles et du peuple, c'est-à-dire, de ses représentans. C'est dans ces assemblées que la nation éliosoit les juges ou les magistrats chargés de veiller à la sûreté publique, et d'administrer la justice dans chaque district ou *pagus*: ces juges étoient choisis exclusivement dans l'ordre de la noblesse; mais on adjoignoit à chacun deux cents personnes tirées de la classe du peuple, pour l'aider de leurs conseils et faire respecter ses décisions.

Ces magistrats subalternes, tirés de la classe du peuple, étoient très-probablement ses représentans dans les assemblées nationales; en temps de guerre, chacun d'eux commandoit une compagnie de cent hommes.

Les Belges avoient leurs prêtres, comme les Gaulois leurs druides; mais rien n'assure que les premiers fussent aussi absolument asservis que les derniers sous le despotisme sacerdotal.

(1) Desroches, livre 1.^{er} chap. 4.

C'est dans l'année 57 avant la naissance de J. C., que les armes romaines parurent pour la première fois dans la Gaule belge. César, dans les deux premières campagnes, soumit tous les peuples qui l'habitoient, excepté les Morins et les Ménapiens; les premiers ne le furent que la campagne suivante, et les seconds lui résistèrent jusqu'en l'an 53 avant l'ère chrétienne, époque à laquelle ils furent obligés de recevoir le joug.

La Gaule belge paroît avoir conservé la forme de son gouvernement jusqu'en l'an 26 avant la naissance de J. C.; à cette époque, Auguste la réduisit en provinces, et la gouverna par des légats, des présidens et des procureurs. Par cette division, les Morins et les Ménapiens furent compris dans la province de la seconde Belgique.

Après la décadence de l'empire romain, les Belges reconnurent plusieurs souverains particuliers: les ducs de Bourgogne en gouvernoient la plus grande partie depuis 1383; Philippe-le-Bon et Charles-le-Hardi les gouvernèrent presque tous.

Ils passèrent à la maison d'Autriche par le mariage de Marie, fille de Charles-le-Hardi, avec Maximilien, archiduc d'Autriche, depuis empereur; puis à la branche espagnole, par la division de l'empire que fit Charles-Quint en 1556. En 1580, les sept provinces septentrionales se retirèrent de l'obéissance de cette maison, et formèrent une république sous le nom de Provinces-Unies, maintenant la République batave.

Enfin, par le traité d'Utrecht en 1713, les Pays-Bas passèrent sous la domination de la branche allemande, qui les gouverna jusqu'au moment de la conquête par les armées françaises en l'an 2. Ils furent réunis à la République par la loi du 9 vendémiaire an 4.

Charles-Quint avoit le desir de faire un royaume de toutes ces provinces; mais la différence des mœurs, du langage, des coutumes, le firent renoncer à la résolution qu'il paroissoit avoir prise de les gouverner toutes de la même manière: aussi, quoique réunies sous une même domination, les dix-sept provinces n'en conservèrent pas moins leurs anciennes lois, leur ancien gouvernement.

Les Pays-Bas, et la Flandre sur-tout, ont été constamment le théâtre de la guerre, du pillage et de la dévastation. Les Vandales, en 407, y mirent tout à feu et à sang; en 451, Attila ruina et brûla presque toutes les villes; enfin les Normands, dans les irruptions qu'ils y firent en 836 et 880, y commirent les mêmes excès.

Je ne parlerai point de toutes les guerres qui ensanglantèrent le pays et ruinèrent ses habitans; l'énumération en seroit trop longue. Je tairai également le nombre de victimes frappées de mort ou de proscription sous le gouvernement féroce du duc d'Albe; il a eu lui-même la barbarie de le faire connaître.

La côte de Flandre a subi bien des changemens; la petite ville de Damme en est un exemple. Située en ce moment à-peu-près au milieu des terres, elle avoit, dans le XII.^e siècle, le port de mer le plus beau, le plus spacieux, le plus sûr et le plus fréquenté. Ce port, selon Rigordus, auroit pu mettre en sûreté presque toute la flotte de Philippe Auguste, forte de dix-sept cents vaisseaux.

PRINCIPALES COMMUNES (1).

BRUGES. Cette ville, chef-lieu du département, est bâtie dans une plaine, à trois lieues de la mer, à quatre d'Ostende, à huit de Gand et de Courtray, et à neuf d'Ypres et de Furnes.

Elle est traversée par le canal de Gand à Ostende, et peut ainsi communiquer par eau, non-seulement avec les principales villes de ce département, mais encore avec celles d'Anvers, de Bruxelles, de Dunkerque, de Douai et de Lille.

Il y reste encore quelques traces de fortifications; mais elle n'est point à l'abri d'un coup de main.

Les Hollandois la bombardèrent en 1704; elle se soumit aux alliés en 1706; les François la prirent en 1708 et en 1745.

Bruges a près de 7 kilomètres de circuit, et s'ouvre par six portes. On y compte plus de deux cents rues, tant grandes que petites, dont les principales sont éclairées, dans les nuits d'hiver, par des réverbères. On y trouve plusieurs belles fontaines et des puits publics, où l'eau est amenée des fossés des remparts, par le moyen d'une machine hydraulique dont les pistons la refoulent dans trois grands tuyaux qui se partagent ensuite en un grand nombre de ramifications, pour parcourir les différens quartiers de la ville.

Ses principales places publiques sont celles du Grand-Marché ou place d'Armes, celle du Bourg, le marché du Vendredi, celui du Mercredi, celui au Poisson, celui aux Fleurs, la place de Saint-Jean, celle des Wallons, et celle des Biscaliens, qui se joint à celle de l'Académie.

Cette ville étant entrecoupée de plusieurs canaux, on a dû y construire un très-grand nombre de ponts pour faciliter les communications. On en compte, y compris ceux des portes, cinquante-quatre, dont douze en bois et tournans, et quarante-deux en pierre et en brique.

Elle renfermoit et renferme encore quelques édifices remarquables. La cathédrale, Saint-Donat, n'existe plus; mais on admire encore l'église de Notre-Dame, dont la tour est tellement élevée, que les vaisseaux en pleine mer la prennent pour point de direction, et celles de Saint-Sauveur, de Sainte-Walburge et des Dunes.

La maison de ville, dont la première pierre fut posée en 1376 par le comte Louis de Macle, mérite, par son architecture gothique, de fixer l'attention des connoisseurs.

La façade de cet édifice, qui est en pierres de taille, est un beau morceau d'architecture gothique. Avant la conquête, elle étoit décorée des statues dorées de tous les comtes de Flandre; il ne reste plus que les niches où elles étoient placées. Ce bâtiment, surmonté de tourelles et de créneaux, est solidement construit et bien distribué. Le plafond en menuiserie de la salle d'assemblée est admiré pour la hardiesse de son exécution.

Le palais de justice est un fort beau bâtiment d'une architecture moderne; il a été rebâti en 1722. Tous les tribunaux y siègent, et ont chacun un emplacement séparé.

(1) Je ne parlerai pas du commerce de ces communes dans le présent Chapitre; voyez celui du Commerce et de l'Industrie.

L'hôtel de la préfecture, autrefois l'évêché, est aussi d'une construction moderne; mais il n'est point assez spacieux.

La halle, qui a sa principale entrée par la grande place, avoit été brûlée en 1280; elle fut reconstruite telle qu'elle est aujourd'hui en 1364. C'est un vaste bâtiment carré, au centre duquel est une cour spacieuse, où se tient le marché aux toiles. Une partie du rez-de-chaussée, du côté de la place, est affectée à la tenue de la Bourse, qui y trouve un très-beau local; le reste sert de magasin à la ville. L'étage supérieur, qui n'est interrompu par aucun mur de séparation, est l'endroit où se tient la grande foire. Les boutiques y sont placées d'abord contre les murs de chaque côté, et ensuite en double rang au milieu de chaque aile, de manière à en partager la largeur. Ce local contient deux cents boutiques étalées.

Du milieu de la façade qui donne sur la place, s'élève une tour remarquable par sa hauteur et par sa forme bien dégagée, sur-tout dans sa partie supérieure: elle présente trois étages, dont l'architecture différente atteste qu'elle a été surhaussée à différentes époques: les deux premiers sont en brique et carrés, et le troisième est en pierre de taille et octogone. Avant l'incendie causé par la foudre, qui le 30 avril 1741 consuma la flèche de cette tour, elle pouvoit passer pour une des plus belles de l'Europe; elle avoit alors 141 mètres d'élévation. Aujourd'hui, quoique sans flèche, et couverte seulement d'un toit très-aplati, qui l'expose moins sans doute aux ravages de la foudre, elle présente de fort loin aux voyageurs, de quelque côté qu'ils viennent vers la ville, un point de vue assez pittoresque.

Dans la partie supérieure de cette tour, est l'horloge de la ville, avec quatre cadrans qui marquent l'heure, de quelque côté que l'on regarde; on y trouve aussi un carillon, qui passe pour le plus harmonieux des départemens réunis. Cet instrument, si l'on peut donner ce nom à un assortiment de quarante-huit cloches, dont quelques-unes pèsent plus de six mille kilogrammes, est touché avec les mains et les pieds, sur un clavier, ainsi que l'orgue, mais avec plus de fatigue, les jours de solennités publiques, les dimanches, les jours de marché; il se met de lui-même en mouvement tous les quarts d'heure, par le mécanisme de l'horloge à laquelle il est adapté, et exécute un air différent, plus ou moins long, selon qu'il doit annoncer l'heure ou la demie, le quart ou les trois quarts. La principale pièce de la machine est le cylindre en cuivre et d'une seule pièce, du poids de 9,052 kilogrammes; il est percé de 30,500 trous carrés, au moyen desquels on peut varier les airs à l'infini. Il suffit pour cela de changer de place les fiches de fer, par lesquelles, pendant la rotation du cylindre, sont pressés les leviers qui, par de gros fils de fer, soulèvent les marteaux des cloches.

Des veilleurs publics, entretenus par la ville, sont continuellement au haut de la tour, pour donner les signaux prescrits en cas d'incendie. Ces signaux consistent à exposer à une des fenêtres de la partie supérieure de la tour, et du côté de l'incendie, un drapeau, si c'est le jour, et une lanterne, si c'est la nuit. Un des veilleurs, à l'aide d'un porte-voix, indique l'endroit où l'on doit porter du secours, tandis qu'un autre fait tinter une petite cloche dont le son très-aigu se fait aisément entendre à-peu-près dans toute la ville. Au premier son de cette cloche, cent trente-huit pompiers accourent, avec les neuf pompes de la ville, vers le lieu de l'incendie.

Ces accidens, au reste, sont fort rares, et les mesures que l'on prend, en arrêtent presque toujours les effets à la maison où le feu a pris. Deux maisons seulement ont été brûlées depuis dix ans.

L'ancienne abbaye des Dunes, bâtiment vaste, solide, réunit tout ce que l'on peut désirer pour l'établissement du lycée.

L'ancien collège des Augustins n'a rien de particulier pour l'architecture; il est propre à l'établissement de l'école secondaire.

Le séminaire est un beau bâtiment, préférable sans doute à l'ancien collège; mais il semble devoir être destiné au logement de l'évêque de Gand, quand il viendra à Bruges.

L'académie de peinture et d'architecture est un petit bâtiment en pierre de taille, construit en 1717 pour l'usage auquel il est affecté. On y donne tous les soirs, pendant l'hiver, des leçons gratuites de dessin et d'architecture: il en est sorti d'excellens peintres.

La salle de spectacle est une propriété particulière; elle est d'un goût simple; et quoique peu spacieuse, elle est souvent trop grande pour le nombre des habitans qui se rendent aux représentations; elle n'a que deux rangs de loges, non compris le paradis.

Les magasins du bassin sont superbes, et ne le cèdent, dit-on, en beauté et en étendue, qu'à ceux du port de Lorient. Le bassin lui-même est très-vaste; il peut contenir aisément plus de cent navires. Il communique d'un côté avec la mer, par le canal d'Ostende, qui y amène, sans allége, des vaisseaux de 400 tonneaux, et de l'autre avec l'intérieur du pays, par le canal de Gand.

Les casernes peuvent loger 2,000 hommes; elles n'ont rien de remarquable.

La maison d'arrêt et celle de justice sont entretenues dans la plus grande propreté. Tous les cachots de la dernière, sont revêtus, dans l'intérieur de très-fortes planches de chêne, qui contribuent à leur sûreté et garantissent les détenus des effets de l'humidité, trop ordinaire dans ces sortes de lieux.

Le bâtiment de la grande boucherie est vaste, mais trop écrasé, n'ayant qu'un rez-de-chaussée.

La ville est en général assez bien bâtie; l'architecture des bâtimens est simple, mais agréable. Elle offre encore beaucoup d'édifices anciens dont le toit est terminé par un dessin à gradins, et quelques maisons en bois qui tombent en ruine.

A Bruges, comme dans toutes les autres villes de ce département, chaque maison a sa citerne qui lui fournit, lorsque l'été n'est point trop sec, de l'eau pour toute l'année. Ces citernes sont alimentées par les gouttières, qui y versent les eaux de pluie.

On trouve peu de villes où il y ait autant de maisons pour les pauvres, les malades et les orphelins; toutes ces maisons sont assez richement dotées pour pouvoir subvenir à leurs dépenses, et même pour faire chaque année des améliorations.

Ce fut en cette ville que Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, institua, en 1430, l'ordre de la Toison d'or.

La peste y exerça ses ravages dans le XVI.^e siècle; l'hérésie n'y fit pas moins de mal. En 1580, tous les ecclésiastiques furent bannis: malgré cette proscription, un

d'eux, Valentin Nappius, ne cessz d'exercer le ministère du culte; passant de maison en maison, se cachant avec soin, il tint seul les registres destinés à constater les naissances, les mariages et les décès, jusqu'à ce que, découvert enfin, il fut exilé comme ses confrères.

Cette ville fut la patrie d'un grand nombre d'hommes qui se sont fait une réputation par leurs écrits, leurs connoissances et leurs découvertes; tels sont :

Raoul de Bruges, astronome, traducteur du Planisphère de Ptolomée. Il vivoit dans le XII.^e siècle.

Lubert Hautschilt, habile mathématicien du XIV.^e siècle.

Jean van Eyck, dit Jean de Bruges, inventeur de la manière de peindre à l'huile. Cet artiste cultivoit la chimie en même temps que la peinture : en cherchant un vernis pour donner du brillant à un tableau, il trouva que l'huile de lin ou celle de noix, mêlée avec les couleurs, faisoit un corps solide et éclatant qui pouvoit se passer de vernis. Le premier tableau peint de cette manière fut présenté à Alphonse premier, roi de Naples; il avoit pour sujet l'agneau de l'Apocalypse. Jean van Eyck vivoit dans le XIV.^e siècle.

Louis Bercken, qui, dans le XV.^e siècle, inventa la taille du diamant.

Charles Fernand, qui, quoique aveugle, cultiva avec succès la musique, la poésie, la philosophie et l'éloquence; il enseigna dans le XV.^e siècle les belles-lettres à l'université de Paris.

Pierre van den Brugge, ou Petrus de Ponte : privé de la vue à l'âge de trois ans, il ne se fit pas moins honorer et estimer que le précédent par ses travaux littéraires; il a laissé un grand nombre d'ouvrages imprimés à Paris, où il enseignoit les belles-lettres. Il vivoit dans le XV.^e siècle.

Jean Glapion, franciscain, qui, dans le même siècle, se fit une grande réputation par son éloquence dans la chaire, sa piété, et son habileté dans la conduite des affaires.

Nicolas Suys, dans le XVI.^e siècle, jésuite, poète et historien.

François Rapaert, philosophe et médecin.

Adam van Mander, médecin, mathématicien et historien.

Guillaume Dominckel, poète.

Hubert Oudejans, aussi poète.

Jean et Jacques Lernout, dont les ouvrages annoncent une grande connoissance de la langue latine, et du talent pour la poésie.

Corneille Manilius ou Deman, imprimeur et littérateur.

Marc Geeraerds, peintre estimé pour ses paysages : il se fit une réputation dans l'art de graver à l'eau forte.

Grégoire de Saint-Vincent, jésuite, célèbre mathématicien.

Jacques Typocis, poète et historien.

Jacques Decorte ou Curtius, célèbre jurisconsulte.

Louis Carrion, littérateur et jurisconsulte.

Pierre Verheyl, poète et jurisconsulte.

Pierre Colve : les ouvrages qu'il a laissés font regretter qu'il soit mort aussi jeune.

Philippe de Maldéghem, auteur d'une assez bonne traduction de Pétrarque.

Charles

Charles Sucquet, jurisconsulte et professeur de droit à Bourges et à Turin.

Philippe van Swevereele, jésuite, auteur de plusieurs ouvrages en grec et en latin, langues dont il avoit une connoissance profonde.

Adolphe van Meelkerke, qui manioit avec autant de facilité que le précédent, les langues grecque et latine.

Luc van Wyngaerden, littérateur et poète.

Josse Damhoudère, qui s'éleva par son mérite et ses connoissances, aux premières charges de la judicature.

André Hoyus, poète.

Jean Stradan, peintre. Ses tableaux d'histoire sont fort estimés; il peignoit plus volontiers des animaux et des chasses : ce qu'il a fait en ce genre est parfait.

Antoine de Bourgogne, François Tant, Jean de Tollenaerc, Adrien Meulman, Guillaume Talboem, François Gomar, Lucan Brugensis, et Jacques de Pamele, auteurs d'ouvrages ascétiques fort estimés.

Emmanuel d'Aranda, Anselme de Boodt, Eugène-Louis Deschildere, Pierre Massemin, écrivains du XVII^e siècle.

Enfin, dans le XVIII^e siècle, François Janssens Élinga, dominicain, auteur de plusieurs ouvrages de morale et de piété.

Charles-François Custis, auteur des Annales de la ville de Bruges, ouvrage curieux et utile.

Pierre Massemin : ses sermons sont estimés.

La population de la ville de Bruges paroît devoir être portée, sans exagération, à 35,000 âmes. A la vérité, les recensemens annuels ne donnent pas ce nombre d'habitans; mais on sait que, malgré toutes les précautions, il échappe toujours à l'œil de la police quantité d'individus, et particulièrement de jeunes gens, que les chefs de famille tâchent de soustraire à la conscription en ne les déclarant point.

On a remarqué que le nombre des hommes est de beaucoup inférieur à celui des femmes.

OSTENDE. Cette ville, célèbre dans l'histoire, est bâtie sur le bord de la mer, à trois lieues de Nieuport et à neuf de Dunkerque : elle est constamment menacée par la mer, qui l'auroit déjà engloutie, comme en 1334, sans les ouvrages d'art qui la défendent, et dont l'entretien exige chaque année des dépenses considérables.

Ce n'étoit en 814 qu'un petit village habité par des pêcheurs : ville, en 1445, Philippe-le-Bon la fit entourer de murailles, fit construire quatre portes, élargir et embellir le port; cependant elle ne fut régulièrement fortifiée qu'en 1583, par le prince d'Orange. En 1782, cette ville fut considérablement augmentée.

Le duc de Parme fut obligé d'en lever le siège en 1583; les Espagnols l'assiégèrent en vain en 1601; Ambroise Spinola la prit en 1604, après un siège de plus de trois ans, où les assiégés et les assiégeans perdirent au-delà de 100,000 hommes; le maréchal d'Aumont, qui voulut la prendre par stratagème en 1658, fut pris lui-même, avec presque toutes les troupes qu'il commandoit; les alliés s'en rendirent maîtres en 1706, et elle fut cédée à l'empereur en 1715. Les François la prirent en 1745, après dix jours de tranchée ouverte.

Cette ville n'est plus en état de soutenir un siège; elle est seulement à l'abri

d'un coup de main. Assez régulièrement fortifiée du côté de la mer, elle n'a du côté de terre qu'un seul fossé et point de murailles.

Les maisons y sont en général d'un goût et d'une architecture plus modernes que dans les autres villes de la Flandre; le seul édifice remarquable qu'elle renferme, est l'hôtel-de-ville, bâti en 1711.

Ostende possède un grand nombre de magasins pour entreposer les marchandises; d'immenses bassins tiennent les vaisseaux toujours à flot.

Son port, quoique l'entrée en soit dangereuse dans les gros temps, et pour les navigateurs qui ne connoissent pas les bancs de sable qui le ferment pour ainsi dire, étoit autrefois très-fréquenté; il a besoin d'être nettoyé et mieux entretenu (1).

L'eau douce manque dans cette ville, et l'on est obligé de l'aller chercher dans le canal de Bruges, à plus d'un quart de lieue.

Une compagnie des Indes y fut autorisée en 1722; mais la jalousie des Anglois et des Hollandois la fit supprimer en 1731. Cette suppression a considérablement diminué la population d'Ostende.

Une grande partie de cette ville étoit et est encore habitée par des originaires anglois; ce ne sont pas seulement des négocians et des courtiers, mais des détaillans, des artisans: aussi peut-on reconnoître dans les mœurs et les habitudes des Ostendois, une analogie sensible avec les mœurs et les usages des habitans de la Grande-Bretagne.

Le commerce et la pêche ayant toujours été l'unique occupation des habitans d'Ostende, l'éducation que les enfans y recevoient n'étoit point et n'est pas encore très-soignée. Le calcul, le commerce, les langues vivantes, la tenue des livres; voilà tout ce qu'on leur apprenoit.

On ne s'étonnera donc point de ne compter, parmi ses habitans, que deux littérateurs, Corneille Boubereet et Omer de Saint-Bertin, l'un et l'autre ecclésiastiques et auteurs du XVII.^e siècle.

YPRES. Cette ville se présente dans une vaste plaine, à six lieues de Lille et de Courtrai, et à dix de Saint-Omer et de Dunkerque; les chemins qui y conduisent sont exhaussés au-dessus de cette plaine.

Ce n'étoit, avant l'an 800, qu'un château qui fut saccagé et ruiné par les Normands. En 1342, lorsque les faubourgs eurent été enveloppés dans la nouvelle enceinte construite par ses habitans, Ypres étoit trois fois plus grande qu'elle ne l'est aujourd'hui; elle comptoit dans ses murs plus de 200,000 habitans, tandis qu'à présent à peine elle en a 13,000.

Louis XIV, roi de France, l'ayant prise en 1678, et la possession de cette ville lui ayant été garantie par le traité de Nimègue, il la fit fortifier de manière à la rendre la meilleure place du pays.

Joseph II fit raser ces fortifications en 1782, et ne laissa que la première enceinte; le terrain où elles étoient assises fut par lui vendu pour être cultivé. Les ouvrages démolis furent refaits par les Impériaux en 1793, depuis perfectionnés et augmentés par les François à la fin de l'an 2; mais ces ouvrages ne sont qu'en terre, et l'on n'a

(1) Voyez au chapitre *Commerce et Industrie*.

pu, à cause du discrédit des assignats, achever tout ce qui avoit été commencé. Ypres est aujourd'hui cependant en état de soutenir un siège, et c'est la plus forte place du département.

Louis VI, roi de France, la prit d'assaut en 1128, Philippe Auguste en 1213; une grande partie fut brûlée par accident en 1240; les faubourgs le furent, en 1297, par les troupes de Philippe-le-Bel; les Gantois l'assiégèrent inutilement en 1383. Prise par les François en 1648, 1658 et 1678, elle fut reprise ou rendue à son ancien souverain en 1649, et par les traités des Pyrénées et d'Utrecht.

On trouve à Ypres, comme à Bruges, des maisons d'une architecture moderne, d'autres dont le toit se termine par un dessin à gradins; cependant il y existe en plus grand nombre que dans cette dernière ville, des bâtimens dont la façade même est en bois. Cette ville possède plusieurs édifices dignes de fixer l'attention; tels sont :

La halle ou maison de ville, édifice colossal, le plus vaste, le plus commode qui existe en ce genre, et le mieux conservé. L'architecture en est gothique : elle fut bâtie en 1342.

Une fort belle fontaine de marbre blanc, construite par les François : ce monument, d'une grande utilité pour les habitans, est singulièrement dégradé, et exige de fortes réparations.

L'église cathédrale, dite de Saint-Martin, bâtiment d'un gothique simple, mais agréable.

Enfin la Châtellenie, qui, par les décorations, les dorures, les ornemens à dentelles dont la façade est chargée, offre le coup d'œil le plus singulier.

Ypres a compté parmi ses habitans quelques littérateurs, presque tous ecclésiastiques; ce qui prouve, comme à Ostende, que le commerce y avoit la préférence, et faisoit négliger l'étude des lettres et des sciences.

André Gheerards ou Hyperius, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur l'arithmétique, la géométrie, l'optique, l'astronomie, la physique; Baudouin Cabillaud, jésuite, poète et historien; Olivier Boonarts, jésuite; Daniel Deboeuf, dominicain, y naquirent dans le XVI^e siècle.

Dans le XVII^e siècle, Onésime Dekien, célèbre prédicateur; Olivier de Saint-Anastase, carme; Jacques de Clerck, musicien, et Guillaume Becanus, s'y firent une réputation, le premier par ses traductions de plusieurs ouvrages espagnols et son éloquence, le second par la bonne morale et la pureté de style de ses ouvrages, les deux derniers par leurs poésies.

COURTRAY. Cette ville est située sur un terrain bas, à cinq lieues de Lille, d'Ypres et de Tournay, à huit de Gand.

La Lys, qui la traverse, lui offre la faculté de communiquer, par eau, avec les principales villes des pays réunis, et avec celles de l'ancienne frontière.

Philippe-le-Hardi, comte de Flandre, y fit commencer le château en 1385, et fortifia la ville de plusieurs tours; les fortifications ont été successivement augmentées et perfectionnées, notamment par les François, qui y firent construire une citadelle en 1647.

Prise par les François en 1643, 1646, 1667 et 1683, elle fut rendue à l'Espagne par la paix de Ryswick en 1697.

Louis XIV fit démanteler sa citadelle en 1684; Joseph II fit démolir ses fortifications en 1782 et 1786; il en vendit le terrain. Courtray n'est plus aujourd'hui à l'abri d'un coup de main; son fossé est à-peu-près comblé, et de tous côtés on peut le traverser même en voiture.

La ville est assez bien bâtie; les rues en sont larges et belles; elle offre quelques édifices remarquables :

La maison de ville, dont l'architecture est d'un gothique simple;

L'église de Saint-Martin, dont les décorations sont pompeuses, mais un peu lourdes;

Celle de Notre-Dame, dont les dehors sont extrêmement gothiques, mais qui est renommée par la richesse et la beauté de ses ornemens : elle fut bâtie par Baudouin, comte de Flandre.

Courtray possédoit, dans le XII^e siècle, une des premières horloges qui parurent en Europe, et qui passoit pour une merveille. Philippe-le-Hardi la fit transporter à Dijon.

On trouve à l'entrée et à la sortie de cette ville, d'immenses blanchisseries, arrosées par des saignées faites à la rivière qui la traverse. C'est là que l'on blanchit les toiles et le linge de table par l'eau et l'air atmosphérique.

Courtray est la seule des villes de ce département que l'histoire indique comme existante du temps des Romains (1).

Roland Savery, peintre, bon paysagiste; Josse Andries, jésuite, et Jean David, ecclésiastique, auteurs d'assez bons ouvrages ascétiques; André Pevernage, habile musicien; Jean Parfin, auteur de plusieurs ouvrages sur la chirurgie, l'anatomie, et inventeur du forceps, y naquirent, les quatre premiers dans le XVI^e siècle, le dernier dans le XVII^e siècle.

MENIN. Cette ville est située sur la Lys, à deux lieues de Courtray, à trois de Lille, et à dix de Bruges; elle a, comme Courtray, des communications faciles par eau avec les principales villes de la ci-devant Belgique et de l'ancienne frontière.

Bourg sans remparts en 1350, fermée par des murailles en 1575, et fortifiée régulièrement, les François y firent construire, en 1658 et 1685, de nouveaux ouvrages qui la rendirent l'une des plus fortes places de la Flandre. Le maréchal de Vauban, qui eut la direction de ces ouvrages, les regardoit comme son chef-d'œuvre.

Les François s'en rendirent maîtres en 1658, 1667 et 1685; les alliés la reprirent en 1706, après la bataille de Ramillies; les États-généraux en avoient la garde, aux termes du traité des barrières.

Les fortifications de Menin ont été démolies après que les François l'eurent prise en 1744; mais les ouvrages en terre élevés par les Impériaux en 1793, et qui subsistent encore en partie, conservent l'ancienne forme des fortifications. Ces ouvrages se détériorent chaque jour, et dans peu d'années à peine en existera-t-il des vestiges.

Menin, et ses environs sur-tout, présentent encore le coup d'œil d'une ville assiégée; des maisons brûlées ou détruites par le canon annoncent qu'elle a été le théâtre d'une guerre terrible et de la fureur des combattans.

(1) Voyez l'article *Notes historiques*.

NIEUPORT. Cette ville est bâtie près de la mer, sur l'Yperlée, qui baigne ses fortifications : elle est à trois lieues d'Ostende, à sept de Bruges et d'Ypres, et à cinq de Dunkerque ; elle a une communication facile, par eau, avec toutes ces villes et les principales des départemens voisins.

Ce n'étoit, avant le XIII^e siècle, qu'un hameau nommé *Sandeshove*, dépendant d'une ville voisine, Lombarsyde, qui avoit un port de mer ; mais ce port ayant été comblé par les sables, on ouvrit un nouveau port à Sandeshove, qui alors prit le nom de *Nieuport*, en françois *Port nouveau*. Nieuport fut agrandie et devint ville, tandis que Lombarsyde de ville devint un très-petit village.

Nieuport est régulièrement fortifiée et en état de soutenir un assez long siège ; elle peut, au moyen de ses écluses, inonder une grande partie du pays ; plusieurs forts ou ouvrages avancés la défendent du côté de la mer.

Elle doit son accroissement à Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et son rétablissement à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, qui la fit rétablir en 1385, après qu'elle eut été brûlée et détruite entièrement par les Gantois.

L'air y est on ne peut plus mal-sain ; les fièvres y enlèvent en peu de temps les étrangers, et même les indigènes : aussi est-on obligé d'en changer fréquemment la garnison.

Nieuport soutint un siège vigoureux contre Philippe, duc de Clèves, en 1448 ; le duc de Parme la prit en 1583. Les François s'en emparèrent ; mais l'ayant rendue à l'empereur par la paix d'Utrecht, ils la reprirent en 1745.

Cette ville est déserte, mal bâtie ; elle n'offre en général qu'une réunion de cabanes de pêcheurs.

Elle fut la patrie de trois littérateurs qui vécurent dans le XVI^e siècle :

Josse Clichone, l'un des premiers qui combattirent Luther ;

Corneille de Schepper, homme d'État et de lettres, que son habileté dans les négociations éleva aux premières dignités ;

Enfin, Pierre de Waeghenaeere, prémontré, auteur de quelques ouvrages en prose et en vers assez estimés.

FURNES. Cette ville, autrefois située au bord de la mer, en est maintenant à une lieue environ ; elle est sur le canal de Bruges à Dunkerque.

Avant la démolition de ses fortifications, perfectionnées par les François en 1693, Furnes étoit une des places les plus importantes du pays ; ce n'est plus en ce moment qu'un grand village sans enceinte, ouvert de tous côtés.

Furnes est mieux bâtie que Nieuport ; l'air n'y est point aussi mal-sain ; les fièvres, quoiqu'à-peu-près aussi faciles à prendre, y sont moins dangereuses.

Furnes, au pied de laquelle passe le canal de ce nom, possède une citerne immense, construite autrefois pour la garnison, et maintenant à l'usage des habitans, dans les temps de grande sécheresse ou de baisse des eaux. L'autorité locale seule a les clefs de cette citerne, et ce sont ses agens qui distribuent l'eau à chaque ménage, pour éviter la perte qui résulteroit de la confusion.

En voyant les soins que l'on prend pour conserver cette citerne, et la parcimonie que l'on met dans la distribution de l'eau, on diroit que Furnes a la crainte d'en

manquer : cependant, quelque sécheresse que l'on éprouve, le canal ne tarit jamais; les habitans peuvent toujours y aller puiser.

Les autres principales communes de ce département sont :

Commines, située sur la Lys, dont les fortifications et le château furent détruits par les François en 1672.

Damme, ville autrefois très-forte, avec un vaste port de mer, que Philippe-le-Bel fit ruiner en 1213 (1). Les fortifications n'existent plus; il n'en reste que deux fossés et des élévations en terre, qui permettent de saisir l'ancienne forme des ouvrages qui la défendoient.

Dixmude, ville non moins forte autrefois que les précédentes, et actuellement, comme elles, ouverte et sans défense.

Thiels, Roulers, Thourout, Ardoye, Ruyselède, Iseghem, Rumbekke, Meulebecke, Warneton, Poperinghe, Langhemarck, Ingelmunster, qui, quoique moins célèbres dans l'histoire que les précédentes, les surpassent en ce moment en population, en industrie. Quelques-unes de ces communes ont plus de 5,000 habitans; les autres en ont à-peu-près ce nombre : elles sont toutes assez bien bâties.

DIVISION ADMINISTRATIVE, JUDICIAIRE ET MILITAIRE.

LE territoire du département est divisé en quatre arrondissemens; chacun d'eux a un tribunal de première instance qui siège au chef-lieu.

	NOMBRE	
	DE COMMUNES	D'HABITANS.
1. ^{er} BRUGES.....	77.	149,161.
2. ^e FURNES.....	60.	51,573.
3. ^e YPRES.....	46.	101,738.
4. ^e COURTRAY.....	67.	159,187.
TOTAL.....	250.	461,659.

Bruges est le siège d'un tribunal criminel; Ostende, d'un tribunal de commerce.

Une direction des contributions, composée d'un directeur, d'un inspecteur, placés à Bruges, et de sept contrôleurs, répartis dans les quatre arrondissemens, une recette générale à Bruges, trois particulières à Furnes, à Ypres et à Courtray, sont chargées de l'assiette et du recouvrement des contributions directes.

Une direction du domaine national et de l'enregistrement, composée d'un directeur et de deux inspecteurs, placés à Bruges et à Ypres, de deux vérificateurs et de treize receveurs, distribués à Bruges, à Ypres, à Furnes, à Courtray, à Ostende, à Thiels, à Thourout, à Dixmude, à Poperinghe et à Menin; enfin un inspecteur et deux sous-inspecteurs forestiers, administrent tous les autres revenus de l'État, et en assurent le recouvrement.

Lorsque la loi du 8 pluviôse an 9 fut rendue, il existoit dans ce département

(1) Voyez l'article *Notes historiques*.

quarante-quatre justices de paix, dont trois à Bruges, deux à Ostende et à Ypres, et une dans chacun des autres ci-devant cantons.

Ce nombre étoit beaucoup trop considérable, et le préfet proposa de le réduire à trente-six. Son travail, à cet égard, a reçu l'approbation du Gouvernement: il est fait de manière qu'une justice de paix n'a pas plus de 15,000 justiciables, et que les habitans de la commune la plus éloignée ne doivent pas parcourir plus de deux myriamètres pour arriver au chef-lieu. On a d'ailleurs eu soin de réunir aux villes les communes que la vente de leurs grains et autres productions y amenoit le plus fréquemment.

La compagnie de gendarmerie nationale est composée de vingt-deux brigades, placées ainsi qu'il suit : trois à Bruges; deux à Ypres; deux à Courtray; une dans chacune des communes d'Ostende, de Ghisteltes, de Thiels, de Roulers, de Blanckenberghe, de Nieuport, de Loo, de Furnes, de Dixmude, de Poperinghe, d'Avelghem, de Menin, de Thourout, de Langemark, et de Vive-Saint-Éloy.

Ce corps doit recevoir une nouvelle organisation, aux termes de l'arrêté des Consuls de la République en date du 12 thermidor an 9; le travail préparatoire est terminé depuis plusieurs mois; et le Gouvernement peut, quand il le voudra, mettre la dernière main à cette organisation.

Quatre bataillons, forts de 1,000 hommes chacun, formoient, au moment de la révolution belge, les garnisons des places de ce département : ce nombre de troupes augmenta lorsque la guerre fut déclarée à l'empereur. Aujourd'hui le nombre des troupes stationnées dans le département est de 1,748 hommes.

Ce département fait actuellement partie de la 16.^e division militaire; un général de brigade y commande.

Le travail de M. l'évêque de Gand, approuvé par le premier Consul, établit dans ce département,

- Trente-six églises paroissiales;
- Deux cent trente églises succursales;
- Dix oratoires publics.

Il doit présenter incessamment au Gouvernement un travail supplémentaire, dans lequel il proposera quelques changemens que l'expérience lui a prouvé être nécessaires.

Les églises existant aujourd'hui sous les noms d'églises paroissiales, succursales et d'oratoires publics, étoient connues autrefois sous la dénomination générale d'églises paroissiales.

Tous les édifices ayant autrefois servi à l'exercice du culte catholique; si l'on excepte les maisons conventuelles et la cathédrale de Bruges, qui ont été aliénées et que les acquéreurs ont démolies, sont encore ou employés à cet usage, ou destinés à y être employés.

* Des bureaux de poste aux lettres sont placés à Bruges, à Ostende, à Furnes, à Nieuport, à Courtray, à Ypres et à Menin : Roulers a un bureau de distribution.

Les directeurs ne font aucun commerce apparent ; j'ignore s'ils ajoutent une industrie quelconque aux revenus de leur place.

Des relais de poste, aux chevaux sont établis à Bruges, à Ostende, à Ypres, à Courtray, à Nieupoort, à Furnes, à Ghisteltes, à Pithem, à Vive-Saint-Éloi, à Menin, à Thourout et à Rousbrugge.

Tous les maîtres de poste, à-peu-près, tiennent auberge; dans les villages, ils ajoutent à ce genre d'industrie, la culture de la terre, l'éducation des bestiaux, et le commerce des grains et des fourrages.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

UNE école centrale au chef-lieu, des écoles primaires dans soixante-quinze villes, bourgs ou villages de ce département, sont les seuls établissemens d'instruction publique organisés par le Gouvernement.

Les soixante-quinze instituteurs primaires ont ensemble 2,600 élèves; ils n'en auront jamais davantage, par beaucoup de raisons que je ferai connoître dans le cours de cet article.

L'école centrale est un peu plus fréquentée, mais n'a point autant d'élèves que l'on devoit y en compter, si, dans ce pays, la population pouvoit être prise pour base. Tous les professeurs, ceux de législation et des langues vivantes exceptés, sont nommés et enseignent avec succès; leurs connoissances dans la partie qu'ils professent, leur méritent la confiance et l'estime de leurs concitoyens.

Une cause qui lui est particulière semble encore empêcher la fréquentation de l'école centrale : le local où elle est établie, local vaste et magnifique d'ailleurs, est situé presque à l'extrémité de la ville, sur le bord du canal qui la traverse. Il faut donc pour y arriver passer plusieurs ponts, presque tous en mauvais état; et les parens qui ne peuvent faire accompagner quatre fois par jour leurs enfans par des domestiques, aiment mieux négliger leur éducation que de les exposer.

Cet inconvénient disparaîtroit s'il y avoit un pensionnat près de l'école centrale; mais il n'en existe point, et il paroît extrêmement difficile, si ce n'est impossible, d'y en établir un.

Le jardin botanique et le cabinet d'histoire naturelle ne sont établis que depuis peu de temps : ce jardin et ce cabinet semblent faits pour l'objet auquel on les a destinés, et offrent toutes les commodités possibles; une orangerie et une serre pour la culture et la conservation des plantes; des salles pour la collection, la récolte et la conservation des graines et des semences; un four pour sécher les objets empaillés, enfin une galerie pour le classement des différens règnes.

Cette galerie contient en ce moment,

- 1.° Sept cents objets de minéralogie;
- 2.° Huit cents de conchyliologie;
- 3.° Cent substances fossiles, débris d'animaux;
- 4.° Cent cinquante-six espèces de graines, fruits, bois racines, écorces, gommés et résines;
- 5.° Un herbier contenant quarante plantes de l'île-de-France, étiquetées par le Vaillant;

- 6.° Un autre contenant quarante plantes indigènes ;
- 7.° Une collection des quadrupèdes de Buffon, coloriés ;
- 8.° Deux cent vingt-cinq objets d'ornithologie empaillés, la plupart indigènes ;
- 9.° Trente quadrupèdes empaillés ;
- 10.° Deux caisses de papillons, scarabées et insectes ;
- 11.° Deux caisses d'oiseaux exotiques ;
- 12.° Un assez grand nombre de fœtus, vipères, monstres, &c., conservés dans l'esprit de vin.

Le jardin botanique offre dans sa vaste étendue, un très-grand nombre d'arbres, d'arbustes et de plantes. Une partie du terrain est employée au jardin de démonstration, arrangé selon le système de Linnée ; l'autre partie, qui est la plus considérable, sert de pépinière et de jardin d'agrément, où les différentes plantes sont cultivées avec succès.

La classe de dessin possède,

- 1.° Trois cent cinquante-quatre gravures, tant principes de dessin, que têtes, figures, ornemens, fleurs et paysages ;
- 2.° Quarante dessins des études faites à Rome par Ferdinand ;
- 3.° Dix têtes pour dessiner d'après la bosse ;
- 4.° Enfin, trente-quatre plâtres moulés sur les antiques de Paris, et envoyés par le Gouvernement à l'école centrale.

Le muséum renferme plus de quatre cents tableaux, qui commencent à être placés avantageusement. Un grand nombre de ces tableaux sont de Van-Oost le père, de Jean van-Houcke, de Boyermans et d'Achtschellingh.

L'heureuse construction, la situation convenable des salles qui servent au cabinet de physique et au laboratoire de chimie, dispenseront de bâtir pour cet usage.

Le cabinet de physique possède une machine électrique très-complète et d'une très-grande beauté.

Un superbe télescope de 5 pieds $\frac{1}{2}$ de long, sur autant de pouces d'ouverture ; un microscope double, un microscope solaire, avec leurs accessoires ; un polémoscope, et différens verres et miroirs, tant concaves, que convexes, au nombre de douze ;

Deux appareils magnétiques avec leurs accessoires.

Une machine pneumatique à double levier et à double corps de pompe, en cristal, avec tous ses accessoires.

Enfin tous les instrumens, et les machines nécessaires pour les expériences physiques et galvaniques.

Le laboratoire de chimie est aussi abondamment fourni de tout ce qui lui est nécessaire ; il lui manque cependant encore quelques-uns des instrumens que la chimie moderne a inventés.

Tous les produits des expériences chimiques y sont conservés avec soin.

La bibliothèque de l'école centrale est la seule publique que possède ce département : elle est formée des livres provenant des bibliothèques des communautés religieuses supprimées ; elle contient environ 6,000 volumes, dont,

En histoire naturelle, peu d'ouvrages ; le principal est la belle édition de Buffon ;

En langues anciennes, à-peu-près tous les auteurs grecs et une collection presque complète des auteurs latins ;

En mathématiques, la plupart des mathématiciens avant Newton, Bezout et Lagrange ;

En belles-lettres, une collection considérable de bons ouvrages ;

En histoire, un grand nombre d'ouvrages précieux ; c'est la partie la plus complète de la bibliothèque ;

En législation, les principaux jurisconsultes françois ;

Enfin quelques manuscrits, dont la plus grande partie, écrits sur vélin, ne sont que des ouvrages de théologie, beaucoup plus précieux et plus rares par le soin apporté à l'écriture que par l'ouvrage lui-même.

Elle possède plusieurs des premières éditions sorties des presses de Bruges ; la plus ancienne est de 1477.

Je reviens aux écoles primaires. Il n'est personne qui ne se soit aperçu de l'absolue nullité, pour l'instruction publique, des écoles primaires, dont les instituteurs, pour la plupart, contents d'avoir un logement gratuit, ne font rien pour obtenir la confiance des parens et des élèves à instruire. Quand ils en auroient, seroient-ils tous capables de leur donner des principes, soit de lecture ou d'écriture, soit d'arithmétique ?

Tous les instituteurs primaires n'ont cependant ni la même insouciance, ni une telle ignorance ; il en est qui peuvent faire de bons élèves : mais lors même que leurs connoissances, leur moralité, sont bien établies, les parens refusent de leur confier leurs enfans ; tant sont forts certains préjugés politiques et religieux ! Tant est insurmontable la répugnance qui les éloigne des établissemens de nouvelle création !

Par leur arrêté du 14 fructidor an 9, les Consuls de la République ont ordonné la formation de quinze collections de tableaux qui seront mises à la disposition des principales villes de la France ; Bruxelles aura une de ces collections, et l'habitant de l'ancienne Belgique pourra de nouveau étudier les grands modèles qui lui manquoient, et dont l'enlèvement avoit endormi ses dispositions naturelles et son goût pour la peinture. On regrette seulement qu'une de ces collections ne soit point placée à Bruges ou à Gand. Les chef-d'œuvres de l'école flamande ont été enlevés à ces villes, elles semblent avoir plus de droits à l'espèce de restitution que fait en ce moment le Gouvernement.

ART DE GUÉRIR.

LES changemens importans qu'a éprouvés l'exercice de l'art de guérir, datent de plus de trente ans, c'est-à-dire, de l'époque à laquelle les ouvrages des grands maîtres de la célèbre école d'Edimbourg furent traduits et répandus dans le pays.

Je ne connois aucun changement intéressant depuis dix ans ; au contraire, je suis fondé à assurer que le défaut de facilité dans les communications entre les différens peuples, a plutôt fait faire à l'art de guérir quelques pas rétrogrades.

Aucun médecin anciennement françois ne s'est établi dans le département de la Lys.

La suppression de l'université de Louvain, et la difficulté de prendre ses grades, ont opéré une diminution dans le nombre des médecins et des chirurgiens. Je ne nomme pas ainsi cette quantité de charlatans qui, sans titres pour exercer l'art de guérir, sans instruction aucune, parviennent cependant auprès des malades, sur-tout dans les campagnes.

Le Gouvernement a senti la nécessité de remettre en honneur l'étude de la médecine ; et il sera secondé par les habitans de ce département, portés à ces études, et à qui il suffit de fournir les moyens de s'instruire.

La médecine et la chirurgie sont exercées par les mêmes personnes dans les campagnes ; dans les villes, au contraire, elles forment assez généralement deux branches distinctes de l'art de guérir. Trop de faits malheureusement prouvent combien il est important que le chirurgien se borne à son état.

Le nombre des apothicaires est augmenté ; l'étude de la chimie, à-peu-près inconnue des apothicaires, il y a dix ans, a produit, dans cette partie de l'art de guérir, des améliorations sensibles et importantes.

On trouve peu de sages-femmes dans les villes ; dans les campagnes, au contraire, on en compte une à-peu-près par village. Depuis dix ans, les accouchemens sont pratiqués plutôt par les hommes que par les femmes.

OUVRAGES PUBLIÉS DEPUIS LA RÉUNION ; ARTS D'AGRÉMENT.

L'ÉDUCATION, qui a toujours été négligée dans ce département, a plutôt souffert de la réunion que gagné au nouvel ordre de choses : la cause en est la suppression des établissemens d'instruction dirigés par des ecclésiastiques, établissemens qui n'étoient point remplacés par l'école centrale, à laquelle d'injustes préventions et d'autres motifs empêchoient les parens d'envoyer leurs enfans.

Quelques pensionnats ont toujours subsisté ; de nouveaux ont été établis ; mais ils ont si peu d'importance sous le double rapport de l'instruction qu'on y reçoit et du nombre des élèves, que je ne puis rien ajouter à la désignation que j'en ai donnée dans les tableaux.

Il n'a été publié, depuis la réunion, aucun ouvrage, ni sur les arts, ni sur la littérature et les sciences. Le C.^{te} Levée, professeur de belles-lettres à l'école centrale, travaille à une traduction des Œuvres de Plaute, qu'il espère publier dans quelques mois.

L'usage de la langue française devient tous les jours plus familier, même dans les campagnes. Pour qu'il le devint tout-à-fait, il faudroit que les instituteurs particuliers enseignassent cette langue à leurs élèves ; mais ils ne la possèdent pas assez bien : c'est dans les écoles primaires seulement que les enfans des campagnes apprennent le français, et ces écoles sont loin d'avoir autant d'élèves que les écoles particulières.

Le département de la Lys compte plusieurs peintres, sculpteurs et graveurs dont les noms ne sont point sans quelque célébrité ; tels sont :

André Demnynck, peintre d'histoire, établi à Rome : ses principaux ouvrages existent en Italie et en Angleterre.

J. Suvée, peintre d'histoire, actuellement directeur de l'école des beaux-arts à Rome : le département possède quelques-uns de ses ouvrages ; mais les principaux sont dans l'intérieur de la République.

Charles Panponck, sculpteur, membre associé de l'Institut national : aucun de ses ouvrages n'est passé chez l'étranger ; tous existent dans sa patrie et y sont estimés.

P. Goddyn, professeur à l'école centrale : cet élève de Vien, qu'il a suivi en Italie, a remporté en 1783 le prix du grand concours établi par le roi d'Espagne Charles III,

à l'académie de Parme; plusieurs de ses ouvrages sont en Italie, où il a étudié neuf années.

Augustin Vandenberghe, peintre d'histoire, professeur à l'école centrale de Beauvais: la Hollande possède quelques-uns de ses ouvrages.

Leducq, peintre d'histoire, actuellement à Paris: cet artiste est connu par les différens tableaux qu'il a exposés au salon.

Duhamel, peintre en miniature: ses ouvrages sont tous en Angleterre, où il habite depuis trente années.

Duvivier: cet artiste a fait en Italie, et à Rome sur-tout, des études distinguées; il habite maintenant Paris, où sa modestie ne lui a point encore permis de faire connoître ses ouvrages, que l'on assure cependant être du premier mérite.

Demenlemeester, graveur, élève de Berwick: cet artiste est maintenant occupé à graver, pour le Gouvernement, dans le musée central à Paris; il est avantageusement connu par sa tête du prophète Siméon, d'après Suvée.

F. Vanderdonck, peintre en miniature: ses portraits sont d'une ressemblance et d'un fini admirables.

Jean Callogne, sculpteur: il est maintenant à Paris pour continuer ses études; il a remporté, en l'an 10, le prix du concours à Gand, où il s'est fait connoître d'une manière avantageuse.

Joseph Odevaere: cet artiste a concouru l'année dernière pour le grand prix de peinture.

Je ne nommerai point tous les peintres en miniature, tous les amateurs connus dans ce département par des ouvrages estimés; le nombre en est trop grand.

La musique, non moins généralement cultivée que la peinture, n'offre cependant pas autant que celle-ci de sujets distingués; la grande majorité des personnes qui s'y livrent, ont pour but plutôt l'agrément que l'utilité.

L'éducation des femmes a éprouvé peu de changemens; car, quoique sorties de leurs couvens, les religieuses n'ont point cessé d'instruire les filles; elles ont formé des pensionnats où les enfans reçoivent absolument la même éducation qu'autrefois dans les couvens.

Bruges a une salle de spectacle; il en existe aussi dans chacune des principales villes de ce département. Cependant aucune de ces villes n'a de troupe à demeure; celles qui jouent dans ce département, viennent de Gand, et n'y donnent que quelques représentations: pendant les trois dernières années, la troupe de Gand, composée de François, s'étoit décidée à donner deux représentations par semaine à Bruges; la nouvelle entreprise a, dit-on, pris la résolution de ne point faire jouer sur le théâtre de Bruges pendant cette année.

Bruges a aussi, de temps en temps, un spectacle flamand; les acteurs sont des habitans du pays. Ce spectacle n'est ordinairement suivi que par les personnes à qui l'usage de la langue françoise n'est point familier.

Les pièces les plus suivies sont les opéras; et l'on y va plutôt à cause de la nouveauté que par désir d'en entendre la musique; la seconde représentation en est peu suivie: la salle est presque déserte, lorsque l'on joue une tragédie ou une comédie. Les habitans préfèrent au spectacle, pendant l'hiver, leurs assemblées où l'on joue; et dans la belle saison, la promenade: aussi les entrepreneurs qui ont voulu monter un

spectacle à Bruges, ont-ils bientôt appris, par expérience, combien peu profitable leur seroit cet établissement.

Le nombre des imprimeurs et des libraires est peu considérable, leur commerce n'a jamais été étendu, et ne l'est point encore. Les livres qu'ils vendoient le plus habituellement étoient en général des éditions peu précieuses et des ouvrages peu rares; la réunion n'a apporté aucun changement à cet égard.

Ces observations ne s'appliquent point à deux d'entre eux, la veuve Vanpraet, mère de l'un des conservateurs de la bibliothèque nationale, et le C.^{te} Debusscher-Marlier. La première a toujours fait, et le second fait en ce moment, un commerce assez étendu; on trouve dans leurs magasins les meilleurs ouvrages, de belles éditions, et à-peu-près toutes les nouveautés.

Un seul journal s'imprime dans le département; c'est la Gazette de Bruges. Ce journal, qui paroît tous les deux jours, est rédigé en flamand: il annonce les biens à vendre; il donne le cours du change dans les bourses de Paris, d'Amsterdam, d'Anvers; il répète les nouvelles qui remplissent les différens journaux de la capitale et de l'étranger.

Chacune des principales villes a un cabinet de lecture que l'on nomme *société littéraire*, où l'on trouve une bibliothèque assez bien choisie; on s'y rassemble pour lire les différens journaux.

HOSPICES.

SOIXANTE-DIX-NEUF hospices existent dans ce département :

Bruges en a.....	32.	Poperinghe.....	2.
Ostende.....	3.	Damme.....	1.
Ypres.....	16.	Thiels.....	1.
Courtray.....	5.	Loo.....	1.
Menin.....	5.	Messines.....	1.
Dixmude.....	5.	Oost-Vleteren.....	1.
Furnes.....	2.	Werwick.....	1.
Nieuport.....	2.	Haerlebecke.....	1.
TOTAL.....			<u>79.</u>

Ces hospices ne sont pas tous destinés à recevoir les malades; quelques-uns sont fondés pour l'éducation des pauvres orphelins des deux sexes; d'autres, et ce n'est pas le moindre nombre, sont de petites maisons dans lesquelles on donne un logement gratuit à de pauvres ménages; d'autres enfin servent à la reclusion des insensés, ou au logement des vieillards infirmes des deux sexes.

Tous ces hospices ont des revenus; mais dans tous, si l'on excepte ceux de Bruges et de Messines, richement dotés, ces revenus sont insuffisans.

Cette insuffisance n'a pas toujours existé; la mobilisation des deux tiers des rentes sur l'État en est la principale cause.

Le Gouvernement a déjà beaucoup fait pour diminuer le déficit qu'éprouvent les hospices, soit en établissant des octrois, soit en soldant leurs dettes arriérées;

mais il lui reste encore à combler entièrement ce déficit, dans les communes qui, n'étant point closes, ne peuvent trouver des ressources dans un octroi.

Tous les hospices sont en général bien tenus, et abondamment pourvus de mobilier; les malades, les infirmes, y sont traités avec tous les soins, tous les égards dus à leur état; les orphelins des deux sexes y apprennent à lire, à écrire, à calculer, à travailler, et n'en sortent que lorsqu'ils sont en état de pourvoir à leurs besoins par leur travail.

Tels sont les renseignemens généraux recueillis sur les hospices; mais je crois devoir entrer dans plus de détails à l'égard de ceux de ces établissemens dont je connois plus particulièrement l'administration intérieure. Ces hospices sont ceux de Bruges, d'Ostende et de Messines.

BRUGES.

Hospice des Malades.

CET établissement, dans lequel sont admis tous les malades civils et militaires, n'est point assez vaste, comparé à la population de la ville et à la force de la garnison; toutes les maladies y sont confondues dans une seule salle, que l'on a été obligé d'agrandir par la jonction de la chapelle.

Le local est d'ailleurs mal-sain; plus bas de plusieurs pieds, que le niveau de la rue, la moindre crue du canal qui le borde, le remplit d'eau.

Malgré l'humidité du local, malgré l'entassement des malades, qui, dans certains temps de l'année, y sont couchés deux par lit, l'air n'y est point corrompu, la mortalité n'y est pas plus considérable que dans tout autre. On doit ce résultat aux soins des Sœurs hospitalières, qui n'ont point cessé de desservir cet établissement, et à l'extrême propreté qu'elles savent y maintenir.

Deux médecins et deux chirurgiens sont attachés à cet hospice; le choix de ces quatre officiers de santé fait l'éloge des administrateurs qui leur ont confié le soin des malades.

Cet établissement possède une pharmacie, une boulangerie et une brasserie, qui fournissent au besoin de tous les hospices; un jardin spacieux et bien planté offre aux convalescens les moyens de se rétablir.

Hospice des vieilles Femmes.

Cet hospice n'étoit originairement composé que de douze lits; la chapelle, convertie en salle, a permis d'y en placer quarante-trois autres, ce qui porte l'établissement à cinquante-cinq lits: cette amélioration est due à la commission des hospices.

Il est peut-être mieux tenu encore que le précédent; la propreté la plus recherchée y est entretenue par des Sœurs hospitalières. Les vieilles femmes qui l'habitent y sont bien vêtues, bien nourries; quelques-unes s'y livrent encore au travail; toutes jouissent d'une aussi bonne santé que peut le permettre leur état de décrépitude et d'infirmité.

Hospice des jeunes Filles.

Cent orphelines environ reçoivent l'éducation et sont formées au travail dans cet établissement. Les enfans abandonnés y sont admis de préférence.

Elles y restent aux frais de l'hospice jusqu'à l'âge de seize ans, et y apprennent notamment à faire de la dentelle dite *valenciennes*, qui, presque toute, passoit autrefois en Italie. Après l'âge de seize ans, elles peuvent demeurer encore dans l'établissement; mais alors elles paient leur pension et travaillent pour leur propre compte.

Cet hospice, autrefois, subvenoit par le travail des élèves à toutes ses dépenses : aujourd'hui que les plus âgées ont terminé leur éducation, et ont été remplacées par des enfans, aujourd'hui que conséquemment le travail est moindre et d'un plus foible produit, la commission des hospices doit lui fournir les grosses provisions, telles que le bois, le pain, &c.

Dans quelques années, il sera, on l'espère, ce qu'il étoit précédemment.

Le bâtiment est vaste; les salles sont bien tenues, bien aérées; tous les lits sont en fer : ce qui a le double avantage de la propreté et de l'économie.

Hospices des jeunes Garçons.

Il est habité par cent jeunes orphelins qui y reçoivent des leçons d'écriture et d'arithmétique, et y apprennent la langue françoise. Ils sont placés en apprentissage aux frais de l'établissement, qui ne les abandonne que lorsqu'ils sont en état de pourvoir à leur subsistance par leur travail.

Plusieurs bons ouvriers sont sortis de cet hospice.

Il est bien tenu; cependant on n'y remarque point cette propreté, cet ordre, qui règnent dans les établissemens à la tête desquels des femmes sont placées.

OSTENDE

La pauvre École.

CET hospice, dans lequel sont reçus les orphelins et les enfans abandonnés n'est presque plus habitable; la vétusté de la charpente et des châssis, l'état de dégradation des murailles, font craindre chaque jour davantage pour l'existence de quatre-vingts infortunés qui y sont renfermés.

Maison de Dieu.

Ce local, destiné à recevoir les vieillards infirmes des deux sexes, est en assez bon état, mais n'est point assez vaste. Dix vieillards seulement peuvent y être admis, tandis qu'un plus grand nombre encore a les mêmes droits à l'admission, sans pouvoir en user.

Hospice des Malades.

Dans cet hospice, la même cause produit les mêmes effets. Trente-six malades peuvent à peine y être reçus, tandis que la population de la ville et la force de la garnison, y nécessitent le placement de cinquante lits au moins.

MESSINES.

Il n'existe qu'un seul établissement connu autrefois sous la dénomination de *Fondation royale*, et maintenant hospice.

Cet établissement mérite d'être bien connu; on croit donc devoir en faire l'histoire. Adèle de France, fille de Robert Capet, roi de France, et épouse de Baudouin de Lille, fonda à Messines, en 1060, une abbaye et un monastère pour trente demoiselles d'ancienne noblesse, de la profession et de la règle de Saint-Benoît; elle fit confirmer, en 1066, par le roi de France, les donations et les dotations qu'elle avoit faites en fondant cette maison.

Cette abbaye a subsisté et a observé cette règle jusqu'en l'année 1776, époque à laquelle l'impératrice Marie-Thérèse la supprima, et la changea en une fondation destinée à l'éducation des enfans et à l'entretien des veuves des sous-officiers et soldats belges à son service; les revenus de cette fondation furent encore augmentés par elle d'un fonds de 25,000 florins de Brabant, ou 45,351 francs 47 centimes.

L'administration des biens de cette fondation fut confiée à un comité de trois membres et à un receveur.

La direction intérieure de la maison fut donnée à des veuves et à des filles de militaires; leur nombre ne pouvoit être de plus de seize. Ces directrices, outre la nourriture et le logement, recevoient une rétribution peu considérable.

On y admit autant d'enfans que les revenus de l'établissement purent le permettre. Les deux sexes devoient y être admis, aux termes du diplôme d'érection; mais dans la suite, des filles seules y furent reçues.

Les garçons y restoient jusqu'à l'âge de sept ans; ils apprenoient à lire, à écrire, et de là passaient à l'académie militaire d'Anvers: ils étoient destinés à remplir les cadres des régimens Wallons au service de l'Autriche.

On retenoit les filles jusqu'à l'âge de dix-huit ans; elles apprenoient à lire, à écrire, à tricoter, à coudre, à filer et à faire de la dentelle. Les administrateurs étoient chargés de les placer convenablement, à leur sortie de l'établissement.

Cette maison continua d'être dirigée et administrée comme je viens de le dire, jusqu'à la publication de la loi du 16 vendémiaire an 5. Aux termes de cette loi, et par suite d'une décision du Ministre François-de-Neufchâteau, cette fondation, jusque-là purement militaire, fut changée en un hospice dont l'administration fut confiée à la commission des hospices de New-Eglise, dont Messines faisoit partie.

Mais cet établissement, fondé pour toute une province, ne recevoit plus que les malades, les infirmes, les orphelins d'un seul canton: le Préfet voulut le rendre, au moins en partie, à sa véritable destination; il proposa et le Ministre de l'intérieur s'empressa d'ordonner que tous les habitans du département, et de préférence les enfans et les veuves des défenseurs de la patrie, y seroient admis.

Cette

Cette décision a reçu son exécution.

L'hospice de Messines est en ce moment parfaitement bien tenu : les enfans continuent d'y recevoir une bonne éducation, et d'y être formés au travail; les malades et les infirmes y sont traités avec les soins et les égards dus à leur état.

Les bâtimens de cet établissement ont été reconstruits à neuf en 1780; ils sont dans le meilleur état.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

DES bureaux de bienfaisance sont organisés dans toutes les communes de ce département, et y distribuent des secours à domicile.

Aucun de ces établissemens n'éprouve de déficit, par la raison bien simple que leurs distributions sont toujours en raison de leurs ressources; mais ces distributions sont insuffisantes, sous le double rapport de la quantité et de la qualité.

Dans quelques communes, leurs ressources consistent en revenus fonciers ou en rentes sur l'État et sur particuliers; dans d'autres, en une imposition volontaire consentie par les principaux habitans; dans le reste, et c'est le plus grand nombre, en une imposition illégale, établie par le maire et le conseil municipal.

Les maires, les conseils municipaux, pour répartir cette imposition, se fondent encore sur les anciens réglemens du pays, qui l'autorisoient: ils n'ignorent point que ces anciens réglemens sont abrogés; mais la nécessité de secourir les pauvres est plus forte que la crainte de se rendre coupables, en votant un impôt non autorisé par la loi.

Je ne connois qu'un seul remède efficace pour faire cesser le mal; je l'ai indiqué à la fin de l'article *Contributions*. La disposition que je réclame, loin d'exciter aucune plainte dans le département, seroit regardée comme un bienfait par tous les habitans; la nécessité de l'adopter se fait sentir chaque année davantage. Les impositions illégales ne cesseront que lorsqu'il ne restera plus de prétexte à l'autorité locale, et les besoins des pauvres sont toujours le prétexte de ces impositions.

Cette disposition aura encore l'avantage de faire supporter leur part des charges à des hommes qui, sachant ne pouvoir être contraints au paiement, ont constamment refusé de contribuer dans les impositions consenties par la presque généralité de leurs concitoyens.

ENFANS ABANDONNÉS.

UN recensement fait par ordre du Préfet à l'époque du 1.^{er} vendémiaire an 10, portoit à cent vingt-trois le nombre des enfans abandonnés; mais on s'est bientôt convaincu que ce nombre étoit exagéré. En effet, les commissions des hospices avoient compris dans cette classe, les orphelins, les enfans abandonnés par leurs parens, quoique le domicile de ces parens fût bien connu.

On peut donc assurer qu'année commune, le nombre des enfans abandonnés, c'est-à-dire, des enfans trouvés, n'excède pas soixante-dix.

La dépense annuelle de chacun de ces enfans est de 90 francs; ce qui fait pour tous 6,300 francs.

Ces enfans sont tous placés en nourrice, et restent à la campagne jusqu'à l'âge de douze ans; ils y apprennent un métier, ou sont formés aux travaux de l'agriculture. Ils sont, chaque année, à une époque fixe, représentés aux membres des commissions des hospices, qui, par ce moyen, s'assurent de leur existence et des soins que leur donnent les nourrices. Ils jouissent tous d'une bonne santé.

PRISONS.

L'ARRÊTÉ du 13 floréal an 9, qui a ordonné le transférement de tous les condamnés à Gand et à Vilvorde, a permis de supprimer une maison de correction; j'espère même pouvoir en supprimer encore une seconde, celle d'Ypres étant suffisante pour la reclusion de tous les condamnés de ce département à une détention de quelques semaines.

Indépendamment d'une maison de justice à Bruges, d'une maison d'arrêt au chef-lieu de chaque arrondissement, il existe encore des maisons de dépôt pour les accusés et les condamnés transférés par la gendarmerie nationale.

Tous les bâtimens qui servent de prisons sont en assez bon état, et propres au service auquel on les a destinés; ils sont sûrs; et si des détenus s'évadent quelquefois, on ne doit en accuser que la négligence ou la complaisance des concierges. Les tribunaux et l'administration font une prompte justice de ceux-ci.

Les prisons manquent presque toutes de cours où les détenus puissent prendre l'air. Quelques constructions peu dispendieuses remédieraient à cet inconvénient.

Les prisonniers ne sont, dans aucune maison, ni en assez grand nombre ni assez long-temps pour qu'on puisse les occuper: ils sont donc réduits à la soupe et au pain, et ils manquent des moyens d'améliorer leur sort. Ils sont traités avec humanité; aucun d'eux n'a porté de plaintes, à cet égard, contre les concierges.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

TROIS établissemens de ce genre existent dans ce département; l'un est placé à Bruges, l'autre à Ypres, le dernier à Courtrai.

Ils furent tous institués, ainsi que ceux du reste de la Flandre, par lettres patentes délivrées à Bruxelles le 9 janvier 1618.

Les gouverneurs Albert et Isabelle, qui signèrent ces lettres patentes, se déterminèrent à cette mesure par la nécessité de supprimer et de remplacer des *tables de prêts usuraires* (1), établissemens qui n'avoient aucun règlement fixe, qui n'étoient point surveillés, et dont l'existence n'étoit que précaire, puisque les octrois qui les autorisoient, devoient être fréquemment renouvelés.

Ils accordèrent à un nommé *Cobergen*, un octroi illimité, avec pouvoir d'ériger des monts-de-piété dans tous les endroits où il existoit des tables de prêts usuraires; et l'érection de ces monts-de-piété eut lieu bientôt après.

Mais le Gouvernement se borna à protéger ces établissemens; il ne leur fit pas les plus légères avances. Ce ne fut donc qu'au moyen de plusieurs milliers de

(1) On y exigeoit un intérêt de 66 pour cent et plus.

rentes, que Cobergen trouva, sur son propre crédit, les sommes nécessaires à ces établissemens, pour l'acquisition des bâtimens et les premiers fonds de caisse.

Ces rentes présentent un capital de 5,683,311 florins, argent de change (1), et furent hypothéquées tant sur les bâtimens que sur les effets engagés. Les intérêts annuels de ces rentes, levés à 6 un quart pour 100, étoient payés, non par une même caisse, mais par chaque établissement, en raison de la part qu'il avoit eue dans la distribution du capital.

Les fonds cependant n'étoient point distincts, n'appartenoient point à l'établissement qui en payoit les intérêts; ils formoient une masse dont le surintendant général (2) pouvoit disposer en faveur de tels ou tels monts-de-piété.

Tous ces établissemens furent formés sur un même plan, régis de la même manière, soumis au même mode de comptabilité: chacun avoit un intendant particulier; mais cet intendant n'agissoit que d'après les ordres du surintendant général, à qui il rendoit ses comptes, après toutefois les avoir fait viser par quatre assesseurs, représentant les créanciers de l'établissement.

Les monts-de-piété avoient déjà acquis le degré de confiance qui leur étoit nécessaire, lorsque les traités des Pyrénées, en 1659, d'Aix-la-Chapelle, en 1668, et de Nimègue, en 1678, firent passer sous la domination françoise Lille, Cambrai, Saint-Vinox, Valenciennes, Douai et Arras, villes où des monts-de-piété avoient été établis avec une partie des fonds levés pour la généralité.

La France n'ayant point alors voulu reconnoître les dettes de ces établissemens, la masse générale perdit de suite un capital de 2,404,038 florins, argent de change (3), dont les intérêts accrurent les charges des monts-de-piété restés sous la domination autrichienne.

Ce démembrement, et d'autres pertes considérables qu'essuya la généralité des monts-de-piété, l'ayant forcée à suspendre le paiement des arrérages des rentes, le gouverneur général des Pays-Bas, sur les plaintes des créanciers, nomma une commission spéciale, à laquelle il donna la surveillance générale: cette commission recevoit et arrêtoit le compte que le surintendant général rendoit de sa gestion.

A la création des rentes, l'intérêt accordé étoit, comme on l'a dit plus haut, de six un quart pour cent: la commission spéciale reconnut bientôt l'impossibilité où étoient les monts-de-piété de la Belgique d'acquitter un intérêt aussi fort; elle le réduisit à deux pour cent, payables tous les dix-huit mois.

Cette réduction fit de suite diminuer la valeur des rentes, qui, jusqu'en 1794, se vendirent pour le tiers du capital. La commission profita de cette baisse, et employa à racheter des rentes tous les fonds disponibles; de sorte qu'au moment de la réunion de la Belgique, les monts-de-piété n'étoient plus chargés que d'un capital de 3,541,700 florins de change (4).

Cette commission a existé jusqu'au 23 floréal an 3, époque à laquelle elle fut

(1) Monnoie décimale, 12,028,105 francs 53 centimes.

(2) Cobergen fut le premier surintendant général.

(3) Monnoie décimale, 5,087,883 francs 18 centimes.

(4) Monnoie décimale, 7,495,620 francs 20 centimes.

La plus forte partie de ce capital appartenoit à des abbayes, couvens et fondations, aux droits desquels la République a succédé: l'extinction en sera facile, si le Gouvernement consent à en faire la remise.

supprimée, par arrêté des représentans du peuple alors en mission, et remplacée par l'administration centrale et supérieure de la Belgique.

BRUGES.

CE mont-de-piété jouit d'un avoir de 386,248^f 25^c, savoir :

En numéraire, et gages d'après le dernier compte.....	946 ^c 60 ^c
En assignats provenant des dégagemens d'effets pour lesquels l'établissement avoit prêté pareille somme en numéraire.....	316,687. 50.
En assignats provenant de l'argenterie et des bijoux enlevés par ordre des représentans du peuple.....	14,779. 15.
En une créance à charge de la République, pour la remise gratuite de tous les gages au-dessous de 20 liv. tournois (1).....	40,049. 00.
Valeur des bâtimens.....	13,786. 00.
TOTAL.....	386,248. 25.

YPRES.

CET établissement, comme celui de Bruges, a été obligé de restituer gratuitement tous les gages au-dessous de 20 liv. tournois; il a aussi reçu des assignats au pair pour le numéraire qu'il avoit prêté. Cependant on n'a pu parvenir à connoître le montant des pertes qu'il a essayées, ni des créances qu'il peut avoir à charge du Gouvernement: ce que l'on sait, c'est qu'à l'entrée des troupes françoises, tout le numéraire existant dans les caisses a été enlevé, et que, depuis ce temps, le mont-de-piété a été sans moyens de continuer.

Les bâtimens de cet établissement sont estimés 30,000 francs.

COURTRAI.

MÊMES pertes, même impossibilité d'en connoître le montant.

Cet établissement a toujours été en activité; il ne prête que sur des objets de peu de valeur. Il dispose en ce moment d'un capital de.....

objets de peu de valeur. Il dispose en ce moment d'un capital de.....	6,000 ^f
Valeur des bâtimens.....	45,000.
TOTAL.....	51,000.

Depuis l'arrêté du 23 floréal an 3, qui supprima *la Jointe suprême*, ou la commission chargée de la direction générale des monts-de-piété de la Belgique, chacun de ces établissemens s'est isolé, et a cessé de correspondre avec le bureau central de Bruxelles. Peut-être est-ce à cet isolement que doit être attribué l'état d'inactivité et d'abandon dans lequel se trouvent ces établissemens; et en effet, il en est certainement quelques-uns encore dont les fonds, échappés aux recherches des agens du Gouvernement de l'an 3, auroient pu revivifier ceux qui avoient tout perdu.

Laissera-t-on d'ailleurs au mont-de-piété de Bruxelles seul, la charge des rentes

(2) Le remboursement de cette somme a été garanti par l'arrêté des représentans du peuple, du 22 nivôse an 3, qui a ordonné cette remise.

créées pour la généralité? Non, le Gouvernement, en faisant établir la situation exacte de la généralité des monts-de-piété, en faisant remettre à chacun sa part du *doit* et de l'*avoir*, donnera une nouvelle preuve de son respect pour les engagements contractés; cette disposition, juste d'ailleurs, aura l'avantage de faire trouver chez de nouveaux prêteurs, les fonds nécessaires au rétablissement des monts-de-piété, dont l'inactivité est une calamité publique.

Indépendamment d'un mont-de-piété, il existe à Bruges un établissement que le Gouvernement peut facilement relever, un mont-de-charité, où l'on recevoit tous les gages dont la valeur n'excédoit pas 26 francs environ. Le malheureux qui y déposoit ses effets, pouvoit les y laisser pendant onze mois; et en les retirant avant l'expiration de ce délai, il n'étoit tenu qu'*au remboursement de l'argent qui lui avoit été prêté*; s'il laissoit expirer les onze mois, ses effets étoient vendus.

Cet établissement, qui paroît avoir pris naissance dans le XVI^e siècle, par les soins et la bienfaisance d'un nommé *Gilles Vandeweghe*, fut successivement doté par plusieurs habitans de Bruges, et notamment, en 1578, par Nicolas Boulanger, écuyer, et dame Catherine Vanzomerghem, qui lui assignèrent les maisons et dépendances nécessaires pour entreposer et conserver les gages.

Cet établissement avoit le double avantage d'éloigner le fléau de l'usure, et de venir au secours d'un père de famille qu'une maladie, des accidens, empêchoient de travailler, ou à qui des malheurs ôtoient momentanément tout autre moyen d'existence que la mise en gage de ses effets.

L'avoir du mont-de-charité se compose ;

1. ^o De rentes sur la ci-devant province de Flandre et sur la ville de Bruges, formant un capital de.....	194,055 ^f 60 ^c
2. ^o De créances sur l'État, pour gages restitués gratis, en exécution de l'arrêté des représentans du peuple, du 22 nivôse an 3...	18,620. 30.
Pour remplacement des assignats et mandats provenant des dégagemens que les représentans du peuple ont autorisés en papier-monnoie, quoique l'établissement eût prêté du numéraire.	87,206. 98.
3. ^o D'autres créances, sur la ville de Bruges, pour argent prêté.	4,147. 92.
Sur la généralité des pauvres, pour avances faites.....	3,809. 51.
Enfin sur la généralité des marguilliers des églises paroissiales de la ville de Bruges.....	5,349. 19.
TOTAL.....	<u>313,189. 50.</u>

Les arrérages des rentes ont cessé d'être payés en 1793.

Quoique le dépôt des titres ait été fait presque immédiatement après la publication de la loi du 9 frimaire an 7, ces rentes ne sont point encore liquidées.

MENDICITÉ.

LES mendiens sont aujourd'hui en plus grand nombre qu'ils n'ont jamais été. Cet accroissement a plusieurs causes connues : telles sont l'inactivité des fabriques et des manufactures, le prix toujours croissant des choses nécessaires à la vie, enfin la

création de beaucoup de places qui présentent un lucre plus considérable que ne produiroit le travail ordinaire.

La principale, dans ce département, est l'insuffisance des distributions de secours. Le pauvre, obligé de mendier pour faire subsister sa famille, contracte bientôt tous les vices qu'engendre l'oisiveté, et finit par préférer son état de vagabondage au travail dont il a perdu l'habitude.

Les communes, sous l'ancien Gouvernement, étoient autorisées à s'imposer, pour fournir aux besoins des pauvres. Cette imposition portoit sur toutes les terres de la commune, et étoit payée sans difficulté. Les pauvres invalides recevoient des secours en tout temps; les valides n'en obtenoient que pendant l'hiver, ou lorsqu'ils étoient sans ouvrage.

Ces distributions suffisantes et bien ordonnées, avoient éteint la mendicité. L'emploi de moyens rigoureux étoit inutile, parce que les pauvres, n'ayant aucun prétexte à faire valoir, ne s'exposoient point à la sévérité des réglemens locaux, qui eussent été exécutés à la rigueur.

N.º 1.º

TABLEAU GÉNÉRAL

*Des Maisons de charité et des Fondations existantes dans
le Département, avec le détail de leurs Revenus et de leur
Population.*

NOMS DES HOSPICES et DES MAISONS DE DÉTENTION existans dans le Département.	NOMBRE DES INDIVIDUS qui entretiennent les hospices, etc. (ou tout au moins)		NOMBRE DES INDIVIDUS						TAUX MOYENS DE LA DÉPENSE par individu et par année	
			QUI Y SONT ENTRÉS		QUI EN SONT SORTIS		QUI Y SONT MORTS			
	en 1789.	en l'an 9.	en 1789.	en l'an 9.	en 1789.	en l'an 9.	en 1789.	en l'an 9.	en 1789.	en l'an 9.
BRUGES.										
L'Hôpital de Saint-Jean, ou Hospice civil des malades.....	125.	150.	1,624.	2,049.	1,419.	1,724.	179.	219.	370 ^l 00.	352 ^l 00.
La Madeleine.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Nazareth.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Lazareth.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
La Poterie, ou Hospice des femmes infirmes.....	12.	38.	1.	14.	14.	1.	1	8.	365. 00.	365. 00.
Saint-Julien, ou Hospice de sécurité.	64.	81.	18.	47.	7.	18.	7.	21.	261. 20.	209. 00.

ÉVALUATION

ÉVALUATION			OBSERVATIONS.
des revenus de chaque hospice avant la révolution.	des pertes de chaque hospice pendant la révolution.	du revenu encore existant de chaque hospice.	
231. 26	7.612. 87	65.961. 90	<p>Cet hospice est destiné à la guérison des pauvres malades et blessés, habitans de Bruges, et, par fondation particulière, des habitans malades et blessés des communes de Maldegem, Aedelem et Saint-Laurens, département de l'Escaut, ainsi qu'à l'entretien des frères et des sœurs gardes-malades; les premiers ont été supprimés vers le commencement du XVII^e siècle.</p> <p>Le nom de son fondateur et l'époque de sa fondation sont inconnus; mais d'anciens titres attestent qu'il existoit dès le XII^e siècle, et qu'un prêtre pieux, nommé <i>Martens</i>, curé de cet hôpital, doué en 1237, a beaucoup contribué à consolider cet établissement. Arnould de Maldegem, chanoine de Tournay, par son testament, fait en 1275, fonda et dota un hôpital à Maldegem, qui, dans la suite, fut incorporé à celui de Bruges, avec tous les biens et les revenus qui en dépendoient. Enfin, un nommé <i>Dewet</i>, habitant de Bruges, a aussi beaucoup contribué à augmenter la dotation de cet hôpital, ainsi que le magistrat de Bruges, et Jeanne et Marguerite comtesses de Flandre.</p> <p>Les pertes qu'il a éprouvées sont, 1.^o des rentes sur la ci-devant province de Flandre, sur la commune et le franc de Bruges; 2.^o les dîmes; 3.^o le droit d'étrépage des mesures liquides.</p> <p>Il étoit destiné originairement à traiter les malades pestiférés ou affectés de la lèpre; ces actes de bienfaisance furent exercés par des frères et des sœurs de charité.</p> <p>La maladie de la lèpre ne s'étant presque plus manifestée vers le milieu du XVIII^e siècle, le magistrat de la ville de Bruges fit construire une maison de force, en 1737, dans l'enclos et aux frais de l'hôpital: cette maison fut dirigée par les mêmes frères et sœurs de charité, qui n'en retinrent pas moins charges du soin des pestiférés et des lépreux, au cas où il s'en présenteroit. Au commencement du XVII^e siècle, on y comptoit encore 20 à 30 lépreux. On a remarqué qu'à mesure que le mal vénérien s'est propagé en Europe, cette maladie de la lèpre a successivement diminué, au point qu'en 1740 on n'en traitoit déjà presque plus. Quant au nombre des forçats qu'on y tenoit en détention depuis 1737, il étoit, année commune, de 65. L'hôpital étoit desservi par trois frères et quatre sœurs de charité.</p> <p>La maison correctionnelle étant maintenant une charge de l'État, elle a été transférée hors de cet hospice. La commission des hospices, en l'an 6, a supprimé cet hôpital, et a renvoyé les frères et les sœurs de charité; en l'an 10, elle y a transféré l'hospice ou école des pauvres filles, dont il sera parlé ci-après.</p> <p>L'établissement de cet hospice, selon tous les auteurs et les anciennes chartes, date presque du VII^e siècle, époque de la fondation de la ville de Bruges.</p> <p>Les fondateurs primitifs sont inconnus. Une partie des biens des pestiférés qui y étoient traités, et les biens que les frères et les sœurs attachés à cet hospice y laissoient à leur mort, ont servi à le doter et à en augmenter les revenus. Il est à remarquer que les frères et les sœurs de charité pouvoient hériter, et qu'à leur décès leurs biens tournoient au profit de l'établissement.</p> <p>Ses pertes consistent en rentes sur la Flandre, sur la ville de Bruges et sur les corporations supprimées.</p> <p>Avant 1789, cet hôpital, ayant des revenus suffisans, ne recevoit depuis long-temps ni dons ni legs; il recueillait seulement, comme nous venons de le dire, les successions des frères et des sœurs qui y étoient.</p> <p>On y exerçoit l'hospitalité envers les pauvres pèlerins passant par la ville de Bruges; ils y étoient reçus en montrant leurs passe-ports et leurs certificats.</p> <p>A cet hospice a été réuni celui de la Madeleine, et tous deux ont été supprimés en l'an 6.</p> <p>Il fut fondé en 1326, et doté par Nicolas Deschavere et Hugon Vanmaulenbecke. Le premier étoit drapier à Bruges, et le second étoit frère du tiers-ordre de la Pénitence. Les revenus en ont été augmentés successivement par des personnes bienfaitrices de cette commune.</p> <p>Cet hospice consistoit en plusieurs habitations bâties dans les champs, aux environs de Bruges, et servant à loger de pauvres lépreux, qui y recevoient une rétribution provenant des revenus affectés à leurs besoins, et administrés, conjointement avec les biens de la Madeleine, par les frères et les sœurs de la charité.</p> <p>Il a été réuni à l'hospice de la Madeleine.</p> <p>Ses pertes consistent en rentes sur des corps supprimés.</p> <p>Dans son origine, on y faisoit des distributions en nature aux indigens de cette commune, et l'on y entretenoit de pauvres femmes vieilles et infirmes. Depuis un temps immémorial le nombre en avoit été fixé à douze: ce nombre fut porté ensuite à dix-huit, et, dans le XVII^e siècle, réduit de nouveau à douze. L'hôpital étoit desservi par dix sœurs de charité; il y en a seize aujourd'hui.</p> <p>Le nom de son fondateur est inconnu; cependant, selon la tradition, on croit que c'est une riche fille dévote qui en est la fondatrice. Des pièces authentiques attestent que cet hospice existoit déjà vers le milieu du XII^e siècle. Il a été doté par un grand nombre d'habitans de Bruges.</p> <p>Ses pertes consistent en rentes sur la Flandre, sur la commune de Bruges et sur les corporations supprimées.</p> <p>Il paroît que cet hospice fut fondé, en 1275, pour de pauvres passagers ou pèlerins, et qu'en 1600 le magistrat de Bruges le chargea du soin des aliénés d'esprit.</p> <p>Selon les meilleurs auteurs, et d'après des chartes originales et d'autres titres, il existoit à côté de cet hospice, au XIII^e siècle, une congrégation de filles dévotes, qui s'étoient adonnées à exercer des œuvres pieuses, et spécialement à loger et à nourrir les pauvres pèlerins ou passans étrangers: en 1275, la chapelle et l'hospice actuellement connus sous le nom de <i>Saint-Julien</i>, furent fondés; et par l'intercession du magistrat de cette ville, cet hospice et cette chapelle furent réunis, en 1305, à la congrégation de ces filles. En 1331, le magistrat y établit, à leur demande, des frères de charité, qui, conjointement avec elles, avoient soin des pauvres passans. Les biens dont l'hospice jouit proviennent particulièrement des successions des frères et des sœurs, et des dons de quelques habitans de la ville.</p> <p>Ses pertes consistent en rentes sur la ci-devant province de Flandre, sur la ville et les fortifications de Bruges et sur les églises.</p> <p>Outre son revenu, cet hospice jouissoit d'un ample bâtiment, d'un jardin et de 4 hectares 145 centiares de terre, réservés à son usage.</p>
26122. 43	734. 03	27428. 37	
2341. 60		1650. 85	
79. 64	3. 40	76. 24	
11762. 70	1833. 37	20057. 40	
7261. 80	3732. 96	4103. 55	

NOMS DES HOSPICES et DES MAISONS DE DETENTION existans dans le Département.	NOMBRE DES INDIVIDUS <small>qui ont habité les hospices, &c. (en leur moyen)</small>		NOMBRE DES INDIVIDUS						TAUX MOYENS DE LA DÉPENSE <small>par individu et par an</small>	
	en 1789.	en l'an 9.	QUI Y SONT ENTRÉS		QUI EN SONT SORTIS		QUI Y SONT MORTS		en 1789.	en l'an 9.
			en 1789.	en l'an 9.	en 1789.	en l'an 9.	en 1789.	en l'an 9.		
Bogende, ou Ylèves de la parrie.....	94	75	11.	24	5.	3.	0	2.	108. 02.	200. 00.
École des pauvres filles.....	93.	90.	4	4	0	0	1.	0	150. 00.	180. 00.

ÉVALUATION			OBSERVATIONS.																																
en 1789 de chaque hospice avant la révolution.	des pertes de chaque hospice pendant la révolution.	du revenu actuel existant de chaque hospice.																																	
1022. 40.	15.111. 95.	4.693. 20.	<p>Il étoit destiné à l'entretien et à l'éducation des pauvres garçons de cette ville et de ceux de la famille des fins d'anciens particuliers de certaines bourses.</p> <p>On y instruisoit autrefois environ 100 élèves, vers le commencement du XVIII^e siècle, il y en avoit 100, non compris un regent, deux maîtres d'écriture et les domestiques à gages. Les élèves sont maintenant au nombre de soixante-dix.</p> <p>Vers l'année 1510, le magistrat mit sous cette école, qui fut d'abord dirigée par des particuliers, il parut que, trois ans après, elle fut transférée dans le couvent des frères Bourguards, qui en eurent la direction pendant quelques années. Après leur extinction, le magistrat obtint un indult du pape et un décret de S. M. L. en vertu desquels tous les biens de ce couvent demeurèrent affectés à l'entretien des élèves de l'école. Le magistrat lui fit en outre diverses concessions avantageuses; et plusieurs habitants de Bruges en ont successivement augmenté les revenus par des dons et des legs. Parmi les bienfaiteurs de l'établissement, on remarque ceux dont les noms suivent, qui ont légué à l'établissement, savoir: 1.^o Jacques Vanhelselken, un fonds particulier pour entretenir à l'université de Louvain, trois élèves de l'école qui devoient y étudier, l'un le droit civil, l'autre la théologie, et le troisième la médecine; 2.^o Jacques Flanel, une bourse pour les frais d'éducation d'un élève dans une des facultés de la Belgique; 3.^o Martin Vandenaerde, une bourse affectée au même usage en faveur de quatre enfans natis de Bruges et deux natis d'Alst; 4.^o François Delaunoy, deux bourses, pour envoyer deux élèves à l'université de Douay; 5.^o Willem Van-Pamel, une bourse pour qu'un élève étudiait à l'université de Louvain ou à celle de Douay; 6.^o Adrien Strachant, une rente dont le montant devoit être employé à l'entretien d'un élève à l'université de Louvain ou à celle de Douay; 7.^o Jacques Regis, une, pour l'entretien de douze enfans dans cette école; 8.^o François Vanheverren, une, pour l'entretien de deux enfans; 9.^o Louis Defflandre, chambellan du roi, une, pour douze enfans; 10.^o Madame Jonne Van-Pract, pour trois enfans; 11.^o Jean Beunink, pour quatre; 12.^o Laurent Tant, pour un; 13.^o M^{me} Lusin, pour deux; 14.^o Nicolas Thobins, pour un; 15.^o Olivier Beylon, pour un; 16.^o François Mactis, pour un; 17.^o Pierre Immerman, pour un du franc-comté de Bruges; 18.^o M^{me} Anne Buels, pour un; 19.^o M^{me} Cornelle Bachelie, pour un de sa famille, ou natif de Furnes; 20.^o Laurent Simons, ancien regent de l'école, plusieurs rentes pour subvenir à l'entretien des élèves de cette école près des facultés; 21.^o Joseph Seurnie, ancien regent, sous ses biens par donations pour deux élèves qui étudioient au séminaire de Bruges; 22.^o Jeanne Verhuist, veuve Guillaume Sulheyts, une partie de ses biens pour deux élèves; 23.^o M^{me} Cupens, veuve Coulan, pour un.</p> <p>L'école possédoit avant la révolution,</p> <table border="0"> <tr> <td>1.^o En biens-fonds, rentes et reconnoissances.....</td> <td>8,156^l 40^s</td> </tr> <tr> <td>2.^o Pour services que les élèves rendoient dans les églises et aux enterremens.....</td> <td>1,000. 00.</td> </tr> <tr> <td>3.^o Pour valeur du pain que les élèves recevoient et auquel ils avoient droit aux anniversaires célébrés dans ces différentes églises.....</td> <td>550. 00.</td> </tr> <tr> <td>TOTAL par an.....</td> <td>9,706. 40.</td> </tr> </table> <p>Ses pertes consistent,</p> <table border="0"> <tr> <td>1.^o En rentes sur la province de Flandre, sur la ville, les fortifications et le franc de Bruges, sur la chambre de commerce, la ville d'Anvers, la commune de Westeynde, &c.....</td> <td>11,681^l 67^s</td> </tr> <tr> <td>2.^o Reconnoissances payées par la ville et la province, en redemption de certains droits de cette école.....</td> <td>2,642. 86.</td> </tr> <tr> <td>3.^o Pour les services que les enfans rendoient dans les églises, évalués à.....</td> <td>237. 46.</td> </tr> <tr> <td>4.^o Pour le pain auquel ils avoient droit aux anniversaires.....</td> <td>0. 00.</td> </tr> <tr> <td>TOTAL.....</td> <td>15,111. 95.</td> </tr> </table> <p>Son revenu actuel, outre le bâtiment et le jardin affectés à son usage, se compose,</p> <table border="0"> <tr> <td>1.^o De biens-fonds et rentes.....</td> <td>3,773^l 20^s</td> </tr> <tr> <td>2.^o D'une rétribution pour les enterremens, évaluée à.....</td> <td>720. 00.</td> </tr> <tr> <td>TOTAL.....</td> <td>4,693. 20.</td> </tr> </table> <p>L'école avoit droit au tiers de la succession des personnes élevés à cette école, qui mouraient sans enfans; ce qui pouvoit monter annuellement, conjointement avec les legs, à 1,000 francs.</p> <p>A présent, on ne peut évaluer les successions; quant aux legs, ils sont rares. En l'an 10, un particulier nommé Stanfield, américain, a fait un legs annuel de 653 francs 6 centimes qui n'est point compris dans le revenu de l'an 11, attendu qu'il n'est pas encore exigible.</p> <p>Destinée à de pauvres filles de la commune.</p> <p>Autrefois on y admettoit environ cent élèves; il y avoit une directrice et deux ou trois maîtresses pour les demoiselles. Il y a maintenant 90 élèves, nombre qui sera beaucoup augmenté par la translation dans le ci-devant hospice de la Madeleine.</p> <p>Vers l'année 1510, le magistrat de Bruges institua cette école, qui fut d'abord établie dans une maison particulière, sur la paroisse de Saint-Gilles; entre 1518 et 1532, elle fut transférée dans un couvent abandonné, que le magistrat obtint de S. M.; vers le 15 février 1781, elle vint occuper le petit collège des Jésuites anglais; enfin, par suite d'une délibération prise en l'an 10 par la commission des hospices, elle a été transférée dans le bâtiment des hôpitaux réunis de la Madeleine, de Lazareth et de Nazareth, où elle se trouve actuellement.</p> <p>Le magistrat a particulièrement contribué à l'entretien des élèves; et un grand nombre d'habitans de Bruges en ont augmenté les revenus par leurs aumônes.</p> <p>Les élèves sont occupées à faire de la dentelle, genre de travail dans lequel elles excellent. Le produit en est employé à leur instruction et à leur entretien.</p> <p>Les revenus de l'école consistoient,</p> <table border="0"> <tr> <td>1.^o En rentes, &c.....</td> <td>2,382^l 05^s</td> </tr> <tr> <td>2.^o Dans le pain auquel les enfans avoient droit aux anniversaires.....</td> <td>425. 00.</td> </tr> <tr> <td>3.^o En ce que la ville payoit pour redemption de certains devoirs.....</td> <td>1,469. 39.</td> </tr> <tr> <td>TOTAL.....</td> <td>4,276. 44.</td> </tr> </table> <p>Ses pertes sont des rentes sur la ci-devant province de Flandre, sur la ville de Bruges et les ports-faix. L'école perd en outre 425 francs pour le pain auquel les élèves avoient droit aux anniversaires, et ce que la ville payoit pour redemption de devoirs.</p> <p>Le produit du travail des élèves peut s'élever à 22,000 francs annuellement.</p> <p>M. Stanfield, désigné dans l'article précédent, a également légué, en l'an 10, au profit de cet hospice, 435^l 73^s annuellement, non compris dans le revenu de l'an 11.</p>	1. ^o En biens-fonds, rentes et reconnoissances.....	8,156 ^l 40 ^s	2. ^o Pour services que les élèves rendoient dans les églises et aux enterremens.....	1,000. 00.	3. ^o Pour valeur du pain que les élèves recevoient et auquel ils avoient droit aux anniversaires célébrés dans ces différentes églises.....	550. 00.	TOTAL par an.....	9,706. 40.	1. ^o En rentes sur la province de Flandre, sur la ville, les fortifications et le franc de Bruges, sur la chambre de commerce, la ville d'Anvers, la commune de Westeynde, &c.....	11,681 ^l 67 ^s	2. ^o Reconnoissances payées par la ville et la province, en redemption de certains droits de cette école.....	2,642. 86.	3. ^o Pour les services que les enfans rendoient dans les églises, évalués à.....	237. 46.	4. ^o Pour le pain auquel ils avoient droit aux anniversaires.....	0. 00.	TOTAL.....	15,111. 95.	1. ^o De biens-fonds et rentes.....	3,773 ^l 20 ^s	2. ^o D'une rétribution pour les enterremens, évaluée à.....	720. 00.	TOTAL.....	4,693. 20.	1. ^o En rentes, &c.....	2,382 ^l 05 ^s	2. ^o Dans le pain auquel les enfans avoient droit aux anniversaires.....	425. 00.	3. ^o En ce que la ville payoit pour redemption de certains devoirs.....	1,469. 39.	TOTAL.....	4,276. 44.
1. ^o En biens-fonds, rentes et reconnoissances.....	8,156 ^l 40 ^s																																		
2. ^o Pour services que les élèves rendoient dans les églises et aux enterremens.....	1,000. 00.																																		
3. ^o Pour valeur du pain que les élèves recevoient et auquel ils avoient droit aux anniversaires célébrés dans ces différentes églises.....	550. 00.																																		
TOTAL par an.....	9,706. 40.																																		
1. ^o En rentes sur la province de Flandre, sur la ville, les fortifications et le franc de Bruges, sur la chambre de commerce, la ville d'Anvers, la commune de Westeynde, &c.....	11,681 ^l 67 ^s																																		
2. ^o Reconnoissances payées par la ville et la province, en redemption de certains droits de cette école.....	2,642. 86.																																		
3. ^o Pour les services que les enfans rendoient dans les églises, évalués à.....	237. 46.																																		
4. ^o Pour le pain auquel ils avoient droit aux anniversaires.....	0. 00.																																		
TOTAL.....	15,111. 95.																																		
1. ^o De biens-fonds et rentes.....	3,773 ^l 20 ^s																																		
2. ^o D'une rétribution pour les enterremens, évaluée à.....	720. 00.																																		
TOTAL.....	4,693. 20.																																		
1. ^o En rentes, &c.....	2,382 ^l 05 ^s																																		
2. ^o Dans le pain auquel les enfans avoient droit aux anniversaires.....	425. 00.																																		
3. ^o En ce que la ville payoit pour redemption de certains devoirs.....	1,469. 39.																																		
TOTAL.....	4,276. 44.																																		
1027. 54.	4276. 44.	3273. 40.																																	

ÉVALUATION			OBSERVATIONS.
des revenus de chaque hospice avant la révolution.	des pertes de chaque hospice pendant la révolution.	du revenu encore existant de chaque hospice.	
251 60	421 70	430 ² 09	Il était destiné à cinq pauvres orphelins âgés de six à sept ans, jusqu'à l'époque où elles étaient en état de se procurer l'éducation. Elles ont été renvoyées à l'école des pauvres filles en l'an 7, et sont par conséquent toutes sorties, ayant atteint l'âge requis. Ferdinand-François Van-Blootacker affecta une rente, le 12 octobre 1777, pour l'entretien de douze élèves de six à sept ans, du sexe féminin; ce nombre fut ensuite réduit à six, puis à cinq, à cause de l'insuffisance des revenus. Ses pertes consistent en une rente sur la province.
49 77	429 77	"	C'était une fondation de trois bourses, une pour une jeune fille qui voulait se marier ou se faire religieuse; une pour un jeune homme qui avait l'intention de se faire moine ou d'apprendre un métier, et la troisième pour un jeune homme qui voulait s'avancer dans les études; tous devoient être de la famille du fondateur, ou au moins de la paroisse de Sainte-Anne ou de Sainte-Croix. Aucune bourse n'a été accordée depuis 1789. Guillaume Tacboom, curé de Sainte-Anne et de Sainte-Croix, en étoit le fondateur. Les pertes de cet établissement consistent en rentes sur la province de Flandre, sur la ville de Bruges et ses fortifications, et sur le mont-de-piété.
141 24	1451 24	"	On y recevoit douze pauvres soldats invalides, et, à leur défaut, douze ménages habitans de Bruges. Sa destination est encore la même. Paul, comte de la Foncyne, aumônier et grand bailli de Bruges, fonda cet hospice en 1636; il a été augmenté par le capitaine François Gouy, en 1642. Il a perdu des rentes sur la province de Flandre.
94 10	723 75	326 53	Primitivement fondé, en 1664, pour huit pauvres ouvriers casés par le travail, et pour une femme concubine de l'hospice. Il a été transféré à l'hospice de Saint-Joseph. Ses fondateurs sont Gerard, Herman, Jacques et Maximilien Vanwolden. Ses pertes consistent en rentes sur la ville de Bruges.
273 75	2698 44	65 30	Établi par les Jésuites, en 1570, pour l'instruction des pauvres enfans des deux sexes de cette ville. Ils leur enseignoient les premiers principes de la religion catholique; c'est-à-dire, le catéchisme, et leur distribuoient des prix pour entretenir l'émulation parmi eux; ces prix consistoient en livres et en vêtements; 2,700 enfans participoient à cette instruction. Il y avoit six domestiques ou surveillans. Après la suppression des Jésuites, cette institution fut continuée par des prêtres séculiers, sous la surveillance de l'évêque de Bruges et du grand bailli de cette ville. Depuis l'année 1777, cette instruction a été suspendue; elle a repris en l'an 10; mais ses revenus, presque tous à la charge de l'État, n'ayant pas encore été liquidés, la distribution des prix n'a pu avoir lieu. Les prêtres zélés qui s'occupent maintenant de rétablir cette institution, se chargent du soin de recevoir les enfans des deux sexes qui desirerent s'instruire. Ses pertes consistent en rentes sur la province de Flandre, sur la ville et les fortifications de Bruges, sur la chambre de commerce, le franc de Bruges, et en un don annuel de 65 ¹ 30 ² que lui faisoit le marguier de Bruges.
302 82	2280 94	679 66	Institué, 1. ^o pour le logement de pauvres marchands ambulans; 2. ^o pour neuf personnes indigentes, hommes ou femmes. Il fut fondé en 1374, par Nicolas Paghant, mercier à Bruges, et augmenté par Pierre Piersen, mercier, en l'année 1614, pour trois personnes; savoir, un tailleur, un mercier, et le troisième indifférent. Ses pertes consistent en rentes sur la province de Flandre et les États de Brabant, sur la commune, les fortifications, la chambre de commerce et le franc de Bruges, sur les émigrés et les corporations.
103 60	78 36	25 02	Institué pour de pauvres veuves. Agnès Van-Boonen, fille de Gilles, fonda cet hospice en 1349. Il a perdu des rentes sur la ville et le franc de Bruges.
462 20	4088 36	707 29	Primitivement institué pour douze hommes et une femme pauvres, et ensuite augmenté pour six hommes; ensemble dix-huit hommes et une femme. Jean Lambrecht, prêtre et chanoine de la cathédrale de Saint-Donat à Bruges, fonda et dota cet hospice en 1575, après s'être entendu avec les portefaix dits <i>Beyblen</i> , c'est-à-dire, ceux qui portent le poisson et les denrées du marché chez les particuliers. Il paroit, d'après d'anciens titres, que ceux-ci avoient à cet endroit une espèce d'hôpital pour y loger les étrangers et les individus de leur profession devenus infirmes par suite de leur travail. Il a reçu depuis de l'accroissement par la générosité de M. Vandensheide, de M. Lucas, de M. ^{me} Lyvin et autres inconnus. Ses pertes consistent en rentes sur la province de Flandre, sur la ville, la châtellenie et les fortifications de Bruges.
44 15	227 52	213 86	Destiné à recevoir de vieilles filles ou veuves indigentes. M. ^{me} Marguerite Ryn, veuve d'Éverard Gonderick, fonda cet hospice en 1138. Il fut renouvelé par Floris Vandencrouse en 1634; enfin, le revenu en fut augmenté par legs des demoiselles Jacqueline et Jeanne Vandenwylde, en 1663. Il a perdu des rentes sur la ville et le franc de Bruges.
95 24	139 67	903 67	Institué pour trois pauvres aveugles, hommes ou femmes. Il fut fondé par testament, en 1664, par M. Jean Van-Paemel, et augmenté, en 1731, par M. Guillaume Vandewoynne, prêtre. Il a perdu des rentes sur la province de Flandre.
37 50	190 47	185 03	Destiné à recevoir trois pauvres aveugles. Marius Vont, seigneur de Krockenburgh, fonda cet hospice en 1672. Il a perdu ses rentes sur la ci-devant province de Flandre.

DEPARTEMENT DE LA LYS.

NOMS DES MUNICIPALITES et DES MAIRONS DE DETENTION existans dans le departement.	NOMBRE DES INDIVIDUS <small>qu'on a helote les hospices, etc.</small> <small>(au total ensemble)</small>		NOMBRE DES INDIVIDUS						TAUX MOYENS DE LA DEPENSE <small>par individu et par annee</small>	
	en 1789.	en l'an 9.	QUI Y SONT ENTRES		QUI EN SONT SORTIS		QUI Y SONT MORTS		en 1789.	en l'an 9.
			en 1789.	en l'an 9.	en 1789.	en l'an 9.	en 1789.	en l'an 9.		
Vandermulen.....	3.	3.	65. 30.	52. 10.
Demoor.....	14.	14.	56. 37.	52. 10.
Sues.....	3.	3.	65. 30.	52. 10.
Van-Pot-am.....	12.	12.	39. 18.	52. 10.
Roussel.....	3.	3.	65. 30.	52. 10.
Specket ou Papschoel.....	3.	3.	65. 30.	52. 10.
Louis de Labarre.....	4.	4.	32. 65.	52. 10.
Devos.....	6.	7.	97. 95.	71. 10.
Hertaberge.....	32. 09.	52. 10.
Spanoghe.....	6.	6.	108. 84.	52. 10.
Reyphens.....	6.	9.	.	1.	60. 95.	52. 10.
Meulenaere.....	16.	24.	.	3.	52. 32.	52. 10.
Tollenaere.....	5.	5.	65. 30.	52. 10.
Schaevens, courvins.....	4.	4.	.	1.	66. 03.	52. 10.
Elisabeth Zorge.....	13.	13.	52. 04.	52. 10.

N ^o	ÉVALUATION			OBSERVATIONS.
	de l'état de chaque hospice avant la révolution.	des pertes de chaque hospice pendant la révolution.	du revenu encore existant de chaque hospice.	
101	101	35	52	65. Destiné à recevoir trois pauvres veuves de tisserands de basin, hors d'état de gagner leur vie, et âgées au moins de 50 ans. Les demoiselles Marie et Adrienne Vandermeulen, pour satisfaire au testament de leur père, Philippe Vandermeulen, fondèrent cet hospice en 1687. Il a perdu une rente sur la province de Flandre.
102	102	37	1869	37. Institué pour treize pauvres artisans hors d'état de travailler, dont trois charpentiers, trois maçons et trois tonneliers. Dimit Demoor fonda cet hospice en 1450.
103	103	19	553	36. Institué pour trois pauvres veuves. Gerard Suet, chapelain de Saint-Sauveur à Bruges, le fonda vers l'an 1450. Il a perdu une rente sur la province de Flandre.
104	104	34	684	34. Institué pour six hommes âgés de 50 ans au moins, avec faculté d'y habiter avec leurs femmes et leurs enfants, et pour six femmes veuves, âgées au moins de trente-six ans. Vers 1626, Pierre Van-Porren, alors trésorier de la ville de Bruges, fonda six maisons destinées pour six hommes avec leurs femmes et leurs enfants. Son épouse, miez Isabelle Cluribus, fonda aussi six habitations en 1634, pour six vieilles filles ou veuves sans enfants. Ses pertes consistent en rentes sur la province de Flandre et le franc de Bruges.
105	105	39	859	71. 215. 86. Institué pour trois pauvres filles honnêtes, âgées au moins de cinquante ans. Mademoiselle Anne Roussel fonda cet hospice en 1720. Ses pertes consistent en rentes sur la province de Flandre, sur la ville et les fortifications de Bruges, et sur le franc de Bruges.
106	106	37	77	77. 409. 77. Institué pour cinq filles ou veuves indigentes, âgées au moins de cinquante ans, natives de Bruges, et prises particulièrement parmi les parentes des fondateurs. Les demoiselles Anne et Marie Spychet fondèrent cet hospice en 1729. Ses pertes consistent en deux rentes sur la province de Flandre.
107	107	15	223	12. Institué pour quatre pauvres filles ou veuves, âgées au moins de quarante ans. Louis de Cabasse, chanoine de Notre-Dame à Bruges, le fonda en 1705.
108	108	7	551	46. 551. 46. Institué pour six pauvres veuves, âgées au moins de cinquante ans, natives de Bruges, et de la religion catholique. Christien Devos, riche particulier de Bruges, le fonda en 1715. Ses pertes consistent en rentes sur la ville de Bruges, le canal de Plaschendale, et la province de Flandre.
109	109	70	72	21. 534. 47. Institué pour des veuves indigentes. Le fondateur et l'époque de la fondation sont inconnus; mais d'anciens titres de rentes attestent que cet hospice existoit en 1458, et que les frères Boegards, du tiers-ordre de la Penitence, en étaient les tuteurs et les surveillans. On voit sur une pierre incrustée dans le mur de la chapelle de cet hospice, qu'en 1683, un nommé François Keignaut fit rebâter cette chapelle. Ses pertes consistent en rentes emphyteotiques sur un couvent supprimé, sur la province de Flandre et le mont-de-piété.
110	110	48	983	67. 42. 81. Institué pour six filles pieuses, âgées au moins de quarante ans, natives de Bruges ou y ayant habité au-delà de huit années. Mademoiselle Françoise-Éléonore Spanoghe fonda cet hospice en 1680; Thomas Neyts, veuf de la sœur de ladite demoiselle, en 1700; Marie-Barbe Neyts, en 1703; Anne-Félicité Neyts, en 1704, et Albert Claesman, en 1750, en augmentèrent la dotation. Ses pertes consistent en rentes sur la province de Flandre.
111	111	30	503	40. 322. 90. Institué pour dix hommes pauvres, âgés au moins de 50 ans. Il fut fondé, en 1634, par Jome Reyphens, fils de Jacques. Ses pertes consistent en une rente sur la province de Flandre, sur la ville et les fortifications de Bruges.
112	112	42	38	10. 2416. 32. Institué pour vingt-quatre pauvres veuves, même pour un plus grand nombre, si les revenus étoient suffisans. Dame Jeanne de Meulenaere, veuve de Jacques Reyphins, le fonda en 1613. Ses pertes consistent en rentes sur la province de Flandre.
113	113	23	448	91. 131. 32. Institué pour cinq honnêtes filles indigentes, âgées au moins de quarante ans, natives de la Flandre, et, s'il étoit possible, de Bruges. Mademoiselle Paschasie Simoons, décédée en 1656, le fonda par testament de l'année 1642; la dotation en fut augmentée par Cornélie Crabbe, femme de Mathieu de Tollenaere, en 1676, et par Catherine van-Hutsem, veuve de Ferdinand de Tollenaere, en 1677. Ses pertes consistent en rentes sur la province de Flandre, sur le franc et la ville de Bruges.
114	114	87	480	64. 16. 33. Institué pour quatre pauvres femmes. Il fut fondé, en 1315, par Nicolas de Schraevens et Adélie son épouse. Ses pertes consistent en rentes sur la ville et le franc de Bruges.
115	115	39	673	94. 45. 53. Institué pour treize pauvres filles et trois veuves, natives de la Flandre ou du Brabant, âgées de plus de quarante ans. En 1632, Mademoiselle Elisabeth de Zorghie acheta une maison qui étoit occupée par des filles de mauvaise vie, et dont la proximité avec l'église des Carmes étoit un sujet de scandale: pour le faire cesser, elle y fonda cet hospice. Ses pertes consistent en une rente sur la province de Flandre et en une autre sur le franc de Bruges.

NOMS DES HOSPICES ET DES MAISONS DE DÉTENTION existants dans le Département.	NOMBRE DES INDIVIDUS qui ont habité les hospices, etc. (au taux moyen)		NOMBRE DES INDIVIDUS						TAUX MOYENS DE LA DÉPENSE par individu et par année	
	en 1789.	en l'an 9.	QUI Y SONT ENTRÉS.		QUI EN SONT SORTIS		QUI Y SONT MORTS		en 1789.	en l'an 9.
			en 1789.	en l'an 9.	en 1789.	en l'an 9.	en 1789.	en l'an 9.		
Saint-Amand.....	6.	5.	"	"	"	"	"	"	32' 65'	35'
Notre-Dame des Auxoies.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
La Vigne.....	34.	32.	"	"	"	"	"	1.	300.	289.
Des boulangers.....	11 ménages.	11 ménages.	"	"	"	"	"	"	"	"
Des tailleurs.....	9 ménages.	8 ménages.	"	"	"	"	"	"	"	"
Des bouchers.....	5 ménages.	5 ménages.	"	"	"	"	"	"	"	"
Des orfèvres.....	5 ménages.	5 ménages.	"	"	"	"	"	"	"	"
Incurables et enfans abandonnés.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
OSTENDE.										
Hôtel-Dieu.....	13.	12.	"	1.	"	2.	"	"	300.	300.
Hôpital civil.....	"	27.	98.	260.	86.	176.	12.	38.	300.	300.
Hospice des pauvres.....	55.	80.	5.	13.	5.	2.	"	"	300.	300.
DAMME.										
Hospice Saint-Jean.....	"	187.	"	262.	262.	244.	"	23.	"	360.
THIELL.										
Hospice des orphelins.....	20.	17.	3.	3.	3.	3.	1.	"	100.	100.
NIEUPORT.										
École du Saint-Esprit, ou Table des pauvres.....	38.	67.	2.	4.	2.	2.	1.	"	290.	170.

ÉVALUATION			OBSERVATIONS.
des revenus de chaque hospice avant la révolution.	des pertes de chaque hospice pendant la révolution.	du revenu encasé existant de chaque hospice.	
257 64	81 65	2087 01	Institué pour six vieilles femmes. Fondé par dame Anne Vanderstraten, veuve de Richard Broucman, en 1644. Ses pertes consistent en une rente sur la ville de Bruges.
662 87	32 09	503 09	Institué pour de pauvres aveugles, en nombre indéfini. Selon les meilleurs auteurs qui ont écrit sur les antiquités de Bruges, il paroît qu'il existoit à l'endroit où se trouve présentement cet hospice, un hôpital pour les pauvres passans; que vers l'an 1305, Robert de Bèthune, comte de Flandre, y fit bâtir une chapelle et un hospice pour y loger et entretenir de pauvres aveugles; qu'en 1415, cet hospice devint la proie des flammes, et fut rétabli par la munificence de plusieurs habitans de Bruges, et spécialement de dame Catherine Esthays, qui en augmenta le revenu, en 1419, par la donation de plusieurs maisons. Ses pertes consistent en une rente sur la province de Flandre.
10156 67	1295 81	11002 43	Fondé pour l'entretien de quelques filles dévotés, et spécialement pour les pauvres demoiselles qui demeuroient dans l'enclos de cet hospice. Il paroît que cet hospice, connu sous la dénomination de l'Infermerie de la Vigne, ou Beguinage, fut institué vers l'an 1244, par Jeanne, comtesse de Flandre, fille de Baudouin, empereur de Constantinople. Sa sœur Marguerite, comtesse de Flandre, acheva la fondation et la dotation de cet hospice; les comtes et les comtesses de Flandre, leurs successeurs, en ont augmenté la dotation avec une grande munificence. Ses pertes consistent en rentes sur la province de Flandre, sur la ville, le franc et les fortifications de Bruges, sur les corporations supprimées, les émigrés, &c.
			Institué pour de pauvres boulangers, tant hommes que femmes et enfans. Il existe depuis un temps immémorial; les fondateurs sont inconnus. Ses revenus consistent en une rétribution payée par la corporation des boulangers, et en quelques biens vendus par le domaine national. Il ne reste que la maison.
			Institué pour de pauvres tailleurs, tant hommes que femmes et enfans. Il fut fondé, en 1512, par le corps des tailleurs. Ses revenus consistent en une rétribution payée par la corporation des tailleurs, et en quelques biens vendus par le domaine. Il reste les bâtimens de l'hospice.
			Institué pour cinq pauvres bacheliers invalides, avec femmes et enfans. Il existe depuis un temps immémorial; les fondateurs sont inconnus. Son revenu étoit composé d'une rétribution payée par le corps des bacheliers, et de quelques biens qui ont été vendus. Il reste les bâtimens de l'hospice.
			Institué pour de pauvres orfèvres, hommes ou femmes. Il fut fondé, en 1387, par Louis Schuwynck et son épouse. Son revenu et ses pertes sont de la même nature que pour l'hospice précédent.
			Avant la révolution, les revenus de chaque hôpital servoient uniquement à ses dépenses et à ses charges; les dettes d'un hospice n'étoient jamais supportées par un autre; il n'existoit point d'autres indigens à entretenir que ceux qui étoient admis dans ces établissemens; enfin les incurables, les insensés externes et les enfans abandonnés étoient à la charge de la ville. Aujourd'hui, tous les hospices de Bruges ont à leur charge les frais de pension de quarante à cinquante incurables qu'ils entretiennent au-dehors, et ceux de nourrice de vingt enfans d'indigens ou abandonnés. Le revenu des biens acquis jusqu'à présent en vertu de la loi du 4 ventôse an 9, est de... 3837 14 ^c Le produit des ventes transférées par le Gouvernement pour faire face aux dettes arriérées, est de..... 8,351. 29. TOTAL..... 8,734. 43.
	817. 52		On y reçoit les vieillards et les infirmes. Il a été fondé par Van-Nuya.
4032 30	2316 77	34000 00	Destiné aux malades de la ville. M. Cains, évêque de Bruges, et les dames Reyngout, en sont les fondateurs.
	3456 00		
644 00		644 00	Il est destiné aux orphelins et aux orphelines.
2814 00		2814 00	On y reçoit de pauvres malades.
11432 00	275 00	11707 00	On y reçoit les orphelins et les vieillards des deux sexes. Il fut fondé par divers habitans aisés, pour quarante orphelins; vers l'an 1760, le magistrat fit agrandir les bâtimens pour y placer des vieillards. Ses pertes consistent dans l'insurrection d'une rente due par la ville d'Ypres.



NOMS DES HOSPICES ET DES MAISONS DE DÉTENTION situés dans le département.	NOMBRE DES INDIVIDUS qui occupent les hospices, &c. (de tout moyen)		NOMBRE DES INDIVIDUS						TAUX MOYEN DE LA DÉPENSE par individu et par année.	
	en 1789.	en l'an 9.	QUI Y SONT ENTRÉS		QUI EN SONT SORTIS		QUI Y SONT MORTS		en 1789.	en l'an 9.
			en 1789.	en l'an 9.	en 1789.	en l'an 9.	en 1789.	en l'an 9.		
Hospice de Saint-Jean.....	"	"	"	26.	"	12.	"	11.	"	365.
DIXNUDE.										
Hôpital de Saint-Jean.....	"	"	"	"	"	60.	"	4.	328. 10.	"
Hospice du Saint-Esprit.....	8.	8.	"	"	"	"	"	"	"	"
Les Madeleines.....	"	"	38.	35.	"	"	"	3.	"	"
Établissement des orphelins.....	16.	14.	"	"	"	"	"	"	"	"
Autre établissement pour les orphelins.	13.	11.	"	"	"	"	"	"	"	"
Beguinage.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
LOO.										
Hospice de Saint-Jean.....	7.	12.	"	5.	"	2.	"	2.	328. 10.	328. 10.
FURNES.										
Hôpital de Saint-Jean.....	26.	"	"	"	"	"	"	"	182. 06.	"
Pauvre école.....	"	10.	"	"	"	"	"	"	146. 00.	"
Jouris Knibbe.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
YPRES.										
Hospice de Notre-Dame.....	351.	773.	547.	748.	235.	257.	30.	37.	80.	"
<i>Idem de Belle.....</i>	12.	13.	"	"	"	"	"	"	367. 35.	365. 00.
<i>Idem de Saint-Jean.....</i>	"	"	"	4.	"	"	"	"	"	365. 00.
<i>Idem de Nazareth.....</i>	19.	19.	"	2.	"	"	3.	1.	132. 23.	198. 35.
École des pauvres.....	35.	31.	6.	2.	6.	2.	"	"	183. 67.	275. 10.
École Élisabeth.....	67.	35.	9.	5.	"	"	"	"	183. 67.	229. 35.
École Laurents.....	27.	56.	4.	4.	4.	"	"	"	183. 67.	229. 35.
École de Marie.....	100.	100.	"	"	"	"	"	"	"	"
Pauvreté commune.....	14.	13.	3.	"	"	"	2.	1.	148. 79.	183. 67.

ÉVALUATION			OBSERVATIONS.
des revenus de chaque hospice avant la révolution.	des pertes de chaque hospice pendant la révolution.	du revenu encore existant de chaque hospice.	
409 ^f 00 ^c	390 ^f 00 ^c	3,700 ^f 00 ^c	On y recevoit autrefois, pour une nuit, les voyageurs indigens; les malades de la ville étoient traités à domicile. Il fut fondé par les habitans, en 1165. Ses pertes consistent dans l'interruption d'une rente sur la ville d'Ypres, et dans la diminution de la valeur des terres, causée par l'inondation.
	304 19		Destiné aux pauvres malades. Ses pertes consistent en rentes sur des établissemens religieux et corporations supprimés, et sur la commune.
19,302 20	119 51	19,000 00	Institué pour huit vieilles femmes. Mêmes pertes que le précédent.
	77 50		Destiné aux incurables et aux vieillards. Mêmes pertes que les précédens.
	"	"	Consacré aux orphelins et orphelines. Mêmes pertes que les précédens.
	"	"	Même destination et mêmes pertes que les précédens.
1,550 00	"	1,550 00	Institué pour de vieilles veuves ou filles.
3,124 00	3,409 00	5,715 00	On y reçoit toute espèce de malades, excepté les incurables et les personnes atteintes de maladies contagieuses. Cette fondation consistoit, de temps immémorial, en rentes sur la ville et la ci-devant châtellenie de Furnes, et sur la West-Flandre; ces rentes ne sont plus servies.
"	"	"	Destiné aux orphelins et orphelines. Mêmes pertes que le précédent.
15,714 25	1,824	16,000	On y reçoit les malades et les blessés des deux sexes, dans l'indigence, excepté les incurables et les vénériens. Cet établissement compte divers fondateurs et bienfaiteurs. La maison fut bâtie dans le XI ^e siècle, par la ville d'Ypres. Ses pertes consistent en rentes sur la châtellenie, les seccises, les impôts, la ville d'Ypres et le canal. Il seroit nécessaire pour la ville qu'on pût établir encore au moins quinze lits; mais les dépenses de cette maison surpassent déjà de beaucoup son revenu: il lui faudroit un secours particulier.
16,930 00	966 90	15,963 10	Des vieillards des deux sexes y sont admis pour le reste de leur vie. Salomon Belle le fonda en 1373. Cette maison vient au secours des autres établissemens plus chargés et moins aisés; autrement on pourroit y établir six lits de plus. Ses pertes consistent en rentes sur la ville d'Ypres et la province de Flandre.
6,302 00	1,110 00	5,192 00	Autrefois destiné à recevoir gratis les pauvres passans; maintenant il y a quatre femmes infirmes et octogénaires. Ses fondateurs sont Broeder Lammens et son épouse. Ses pertes consistent en rentes sur la ville, la châtellenie et l'impôt.
4,371 00	1,365 00	3,006 00	On y reçoit des vieillards, veufs, pauvres et hors d'état de gagner leur vie. Jean Paschalis le fonda, en 1336, pour treize lits, et le reste s'est formé par fondations particulières. Mêmes pertes que le précédent. Le revenu est déjà plus qu'insuffisant pour l'entretien de cette maison; si elle recevoit des secours, on pourroit y établir quatorze lits de plus.
9,178 00	5,852 00	3,325 35	On y apprend à de jeunes garçons divers métiers; ils sont admis à sept ans jusqu'à vingt-un ans. Il fut fondé, en 1515, par Jeanne Vandermoere, veuve de Joseph Vandewocstine. Ses pertes consistent en remboursemens en assignats, et en rentes sur la ville et les corporations.
16,300 00	7,196 00	9,000 00	De jeunes filles y apprennent à faire des dentelles; elles sont admises à sept ans jusqu'à vingt-un ans. Même fondatrice et mêmes pertes que le précédent.
8,313 00	2,325 00	5,988 00	De jeunes filles y apprennent à faire de la dentelle: on les admet à sept ans jusqu'à vingt-un ans. Marie Vandermaersch, Catherine et Jeanne Lauwerens, deux demoiselles Bonnard et autres, en sont les fondatrices.
126 00	48 00	78 00	De jeunes filles externes, pauvres, y apprennent à faire de la dentelle et travaillent à leur profit. M ^{lles} Zuipene et Wyckens en sont les fondatrices. Cet établissement est précieux.
2,736 73	2,144	392 73	Fondation pour l'entretien des enfans trouvés et abandonnés. Cet établissement compte divers donateurs. Son revenu est insuffisant; mais la République y supplée.

N ^o	ÉVALUATION			OBSERVATIONS.
	des revenus de chaque hospice avant la révolution.	des pertes de chaque hospice pendant la révolution.	du revenu encore existant de chaque hospice.	
1	4757 ⁰⁰	1.632 ⁰⁰	3.356 ⁰⁰	Écoles de jeunes garçons pauvres, auxquels on apprend à lire, à écrire et le catéchisme, tous les dimanches; chaque année il se fait une distribution de peix en linge et en habits. Pierre Vandermersch le fonda par testament du 5 mai 1721. Ses pertes ont pour cause une faillite, et la suppression de rentes sur Ypres, la châtellenie et les corporations.
2	673 ⁰⁰	1.560 ⁰⁰	5.203 ⁰⁰	Institué pour distribuer du chauffage tous les hivers, secourir d'honnêtes bourgeois, salarier un médecin, un chirurgien et un apothicaire pour les pauvres, et payer des rentes viagères aux domestiques du fondateur. Wavrans, évêque d'Ypres, établit cette fondation en 1761. Les intentions du fondateur sont remplies autant que le permet le revenu encore existant, déduction faite des rentes viagères.
3	11.009 ⁰⁰	1.469 ⁰⁰	10.550 ⁰⁰	Des vieillards carres et infirmes, des deux sexes, reçoivent des pensions de cette fondation. Cette institution compte divers fondateurs et donateurs. Ses pertes consistent en rentes sur Ypres, la châtellenie et les corporations. On a divisé les pensions autant qu'il a été possible; cette fondation est d'une grande utilité pour beaucoup de familles dans le malheur.
4	2.611 ⁰⁰	1.421 ⁰⁰	7.600 ⁰⁰	Cette fondation a été destinée aux pauvres malades des deux sexes; les plus âgés sont admis de préférence. Neuf personnes ont contribué à l'établissement de cet hospice. Six d'entre elles sont inconnues; les trois autres sont Jacques Delanghe, Ferdinand-Ignace Prevostier et Gertrude Debelver. Ses pertes consistent en remboursements de capitaux en assignats et en mobilisations de rentes.
5	1.773 ⁰⁰	832 ⁰⁰	8.873 ⁰⁰	Cet hôpital étoit originellement destiné aux pauvres malades de la ville de Wervick, ainsi qu'aux pèlerins. Par règlement subséquent de la municipalité de Wervick, il a été affecté aux malades des sept communes du canton. Ses pertes proviennent de la suppression des dîmes et de quelques rentes.
6	71.000 ⁰⁰	31.000 ⁰⁰	39.000 ⁰⁰	En vertu de lettres patentes de l'impératrice reine d'Autriche, du 30 août 1776, on devoit y admettre primitivement les veuves et les enfans des soldats autrichiens décédés aux Pays-Bas, et rangés dans la classe des invalides. Selon le nouveau règlement de 22 ventôse an 9, on y reçoit particulièrement les enfans du sexe féminin des défenseurs de la patrie et des fonctionnaires civils morts dans l'indigence. Ces enfans y apprennent à lire, à écrire, à coudre, à tricoter, à filer, à faire des dentelles. Adèle, fille de Robert Capet, roi de France, allié à Baudouin VII, comte de Flandre, fonda l'abbaye de Messines en 1065. Cette abbaye fut supprimée, et l'impératrice Marie-Thérèse lui assigna la destination dont on vient de parler. La suppression des dîmes, celle de rentes seigneuriales, de rentes sur la banque de Vienne, sur les États de West-Flandre, sur la châtellenie et la ville d'Ypres; la suppression des droits de tonlieu, de pêche, l'insé- ndie de deux fermes, et l'inondation de prairies près de Furnes, constituent la nature des pertes et l'établissement a essuyés.
14	1.200	100	1.200	Cet hospice étoit destiné aux pauvres malades et à des orphelins; mais depuis que les bâtimens ont été brûlés, en 1793, les revenus sont distribués à domicile. Le nom du fondateur est inconnu; on sait seulement que le seigneur de Novale eut autrefois la surintendance de cet établissement. Ses pertes ont été causées par la suppression de rentes seigneuriales.
65				Destiné au traitement des malades civils et militaires.
65				
81	5140 ⁰⁰	9.000 ⁰⁰	42.430	Vannete et son épouse en sont les fondateurs.
81				
81				
82				Institué pour huit vieilles veuves ou filles. Il a été fondé par la famille Demester. Les pertes de cet hospice et des précédens viennent de l'aliénation de leurs biens.
104				
91				
91				
93				
230	2148 ⁰⁰	684 ³⁹	6.664 ³⁹	On y reçoit des sexagénaires des deux sexes. Il a été fondé par Roger Ducroix, en 1600, et sa dotation successivement améliorée par Vandermacle et Barbe Howyn.
140	3326 ⁰⁰	921 ⁴⁸	4.404 ⁵⁸	Fondé en 1600, par différens particuliers.
76	1414 ⁸⁰	159 ⁶³	2.295 ¹⁷	Distribution de bouillon, viande, œufs, &c. aux pauvres convalescens, à domicile. Cette distribution étoit faite autrefois par douze dames; il n'y en a plus que huit.
100	4138 ⁶³	1.179 ²⁵	3.159 ³⁸	Fondé en 1500.
100	1512 ⁹⁰	636 ³²	1.886 ⁵⁸	



NOMS DES MAISONS DE DÉTENTION existantes dans le département.	NOMBRE DES INDIVIDUS qui les habitent en l'an 9.	NOMBRE DES INDIVIDUS			TAUX MOYEN DE LA DÉPENSE par individu et par année.
		qui y sont entrés.	qui en sont sortis.	qui y sont morts.	
Maisons { d'arrêt à Douai	410	380	408	1	219
de justice à idem	167	251	164	"	219
de correction à idem	737	662	722	"	219
d'arrêt à Lille	87	80	80	"	219
d'arrêt à Ypres	155	176	172	"	219
de correction à Ypres	389	372	387	"	219
d'arrêt à Courtrai	276	246	261	"	219
de correction à idem	537	470	529	"	219

N.º 2. *ORDRE judiciaire, Service militaire, &c.*

NOMBRE ET QUALIFICATION DES DÉLITS qui se sont commis dans le Département en l'an 9.	DÉSIGNATION.	NOMBRE	
		en 1789.	en l'an 9.
Contre la sûreté intérieure de l'Etat	Procès civils	"	3041
Contre le respect et l'obéissance dus à la loi et à l'autorité des pouvoirs constitués	Procès criminels	"	172
Contre la propriété publique	Jugemens de finitifs prononcés sur des procès civils	"	2438
Contre les personnes	Idem prononcés sur des procès criminels	"	32
Contre les propriétés particulières	Individus entrés dans les prisons	"	2530
Contre les bonnes mœurs	Idem sortis des prisons	"	2703
Contre le libre exercice du culte	Idem qui y ont été	"	2814
Violences graves envers les personnes	Hommes entrés dans le département pour y travailler et en sortir	5799	4866
Troubles à la tranquillité publique	Idem pour s'y établir	1561	1738
Contre la propriété, par dégâts, larcins, escroquerie, &c.	Idem sortis du département pour travailler et revenir	2083	3182
Contraventions en matière de douanes	Idem pour ne pas rentrer	922	1029
Délits champêtres et autres de toute nature	Idem étrangers	"	1040
	Idem sachant lire et écrire, sans y joindre d'autres connaissances	46989	59477
	Idem dont les connaissances sont élevées au-delà des premiers éléments	2570	2963

N.º 3. *ESTIMATION des Choses nécessaires à la vie.*

COMESTIBLES.	PRIX		ÉTAT de L'INDIVIDU.	NOURRITURE		LOGEMENT.		TAUX MOYEN DE LA DÉPENSE par individu.	
	en 1789.	en l'an 9.		en 1789.	en l'an 9.	en 1789.	en l'an 9.	en 1789.	en l'an 9.
	Pain (la livre de Paris)	0 ^f 11 ^c		0 ^f 14 ^c	Médecin, homme de loi	6 ^f 50 ^c	7 ^f 50 ^c	1 ^f 31 ^c	1 ^f 40 ^c
Vianée, idem	0. 39.	0. 41.	Propriétaire le plus riche	7. 00.	9. 00.	2. 60.	2. 90.		
Vin (la pinte de Paris)	1. 61.	1. 64.	Petit propriétaire	1. 30.	1. 75.	1. 00.	1. 20.	4 ^f 36 ^c	5 ^f 32 ^c
Bière, idem	0. 15.	0. 12.	Menuisier, charpentier, &c.	1. 21.	1. 49.	0. 41.	0. 45.		
Sel (la livre de Paris)	0. 07.	0. 09.	Journalier, domestique	0. 55.	0. 80.	0. 07.	0. 10.		
Bois de chauffage, les 100 buches	14. 00.	16. 00.							
Prix des tables d'hôtes	4. 39.	4. 58.							

N.º 4. *PRIX, au taux moyen, des Journées de travail.*

JOURNALIERS NOURRIS				JOURNALIERS SE NOURRISSANT				GAGES DES DOMESTIQUES.				INTÉRÊT de L'ARGENT.	
À LA VILLE.		À LA CAMPAGNE.		À LA VILLE.		À LA CAMPAGNE.		MÂLES.		FEMELLES.		1789.	AN 9.
1789.	AN 9.	1789.	AN 9.	1789.	AN 9.	1789.	AN 9.	1789.	AN 9.	1789.	AN 9.		
0 ^f 98 ^c	1 ^f 03 ^c	0 ^f 67 ^c	0 ^f 70 ^c	1 ^f 40 ^c	1 ^f 46 ^c	1 ^f 06 ^c	1 ^f 14 ^c	98 ^c	117 ^c	73 ^c	84 ^c	4 1/2 p. c.	9 p. c.

N.º 5. *PRIX de differens Objets de consommation.*

INDICATION DES OBJETS.	LEUR VALEUR		POIDS ET MESURES.	
	en 1809.	en l'an 11.		
Vin de Bordeaux vieux.....	2 ^l 24	3 ^l 17	Le double litre.	
Idem ordinaire.....	1. 51.	2. 40.		
Idem de Touraine et d'Anjou.....	1. 63.	1. 61.		
Idem du Rhin.....	5. 0.	5. 89.		
Idem de Bourgogne.....	3. 62.	3. 72.		
Idem de Champagne mousseux.....	6. 80.	12. 69.		
Eau-de-vie de Baïonne.....	1. 90.	3. 17.		
Idem de Barcelonne.....	2. 98.	3. 72.		
Idem de Cognac.....	4. 00.	3. 70.		
Genièvre du pays.....	1. 27.	1. 72.		
Idem de Hollande.....	1. 63.	1. 90.		
Bière ordinaire.....	0. 50.	0. 50.		
Bœuf gras.....	220. 00.	240. 00.		peut 40 myriagrammes, terme moyen.
Vache grasse.....	130. 00.	160. 00.		30 myriagrammes.
Genisse grasse.....	130. 00.	150. 00.	25 myriagrammes.	
Cochon gras.....	80. 00.	90. 00.	12 myriagrammes 10 kilogrammes.	
Veau gras.....	48. 00.	50. 00.	6 myriagrammes 5 kilogrammes.	
Mouton.....	24. 00.	30. 00.	4 myriagrammes.	
Cuir de bœuf tanné.....	1. 25.	1. 25.		
Idem de veau.....	1. 60.	1. 63.		
Idem de vache.....	1. 15.	1. 17.		
Idem de cheval.....	1. 05.	1. 08.		
Peau de chèvre.....	1	1		
Idem de mouton.....	2. 60.	2. 62.		
V viande de bœuf.....	0. 40.	0. 48.	les 5 hectogrammes.	
Idem de vache.....	0. 25.	0. 35.		
Idem de genisse.....	0. 40.	0. 48.		
Idem de cochon.....	0. 45.	0. 54.		
Idem de mouton.....	0. 40.	0. 48.		
Le pain.....	0. 09.	0. 12.		
Le sel.....	0. 10.	0. 15.		
Le tabac en poudre.....	1. 00.	2. 00.		
Idem à fumer.....	0. 75.	1. 50.		
V viande de veau.....	0. 45.	0. 56.		
Une vieille poule.....	0. 70.	1. 00.	la pièce.	
Un poulet ordinaire.....	1. 75.	2. 00.		
Idem gras.....	3. 90.	4. 00.		
Une oie.....	3. 80.	4. 00.		
Un canard.....	0. 75.	0. 75.		
Un dindon jeune.....	4. 50.	5. 00.		
Un pigeon.....	0. 35.	0. 40.		
Le sucre blanc.....	0. 75.	1. 50.		
Le café.....	1. 50.	3. 00.	les 5 hectogrammes.	
Le thé ordinaire.....	2. 50.	4. 00.		

NOMS DES VILLES	NOMS des COLLÈGES ET MAISONS d'éducation qui existaient en 1789.	NOMS des MAÎTRES	DÉSIGNATION du GENRE D'INSTRUCTION.	NOMBRE DES INDIVIDUS qui les habitent.		
				Minors	Elèves	Amateurs
Bruges	Académie	Ducocq, directeur, et Segers.	Desin, sculpteur, architecture et peinture.	5	150	1
		Ducocq et Segers.	Idem	5	150	1
	Les Augustins	Augustin Seroyen.	Les langues latine et grecque, les premiers éléments de la langue française, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, la grammaire, la morale et la religion catholique.	5	60	4
	Les Conceptionnistes	J. Meis V. Wymelbaert M. A. Demilloucamp C. Vangjerdigem A. Trican	Premiers principes de lecture et d'écriture, et ouvrages de main.	3	50	3
	Les Apostolins	M. L. Babé-Sophie Dequandioncourt	Idem	2	40	2
Ostende	Les Oratoriens		La morale, le grec et l'histoire.	2	20	2
Thielt	Les Recollets		Le latin, l'histoire, la morale et l'arithmétique.	4	30	2
Bruxelles	Synsbury		Principes de lecture et d'écriture et ouvrages de main.	7	100	2
Ferme	Les Oratoriens	J. J. Lievens et Ch. Verbiest	Les humanités jusqu'à et y compris la rhétorique, le latin et le grec.	4	40	2
Nespoort	Sous la direction de J. Caron		Idem	3	20	1
Dunhuys	Sous la direction de J. Brouillette		Les langues latine et grecque.	3	20	1
Ypres	Collège	Darlange et Dumortier	Les langues mortes et vivantes, l'histoire, les mathématiques, la grammaire.	5	100	3
Poperingue	Idem	Frd. Pyl et A. Ombale	Le latin.	2	30	2
Ypres	Les religieuses Noirs - Dame de la Planche		La religion, lire et écrire, le français et des ouvrages de main.	4	30	2
Roulers	Les Augustins	Deon et Natta	Les humanités, la géographie, l'arithmétique et les mathématiques.	4	100	2
Manin	Collège de Jean-Baptiste	Caron, régent, et 4 autres.	Idem	2	200	3
Courtrai	École des Dominicains	Vergote, directeur	Lire et écrire, ainsi que l'arithmétique.	21	300	3
Idem	Idem dite du Saint-Esprit	J. Lagrange et M. Montier	Idem et les ouvrages de main.	4	20	1

ÉCOLES PARTICULIÈRES GRATUITES.

VILLES ou ELLES SONT SÉJURÉS.	NOMS DES MAÎTRES		FRÉQUENTÉES PAR DES				DÉSIGNATION du GENRE D'INSTRUCTION.
			GARÇONS.		FILLES.		
	en 1789.	en 1809.	en 1789.	en 1809.	en 1789.	en 1809.	
Asloye	Louis Bostes	Jean Bostet					En 1789, le français et l'arithmétique. — En 1809, les langues française, française et l'arithmétique.
Bruges	Jean Lamiere Pierre Himbrouck	Jean Lamiere Clemente	100	75	85	85	
Clauwerclo	Henri d'Honds	F. Buyts	20	20	6	6	Lire, écrire et l'arithmétique.
Cortemarq	Angélique Vermees	Anne Callouant					
Ducloux	J. Vandenloghem		50		40		Lire, écrire et l'arithmétique.
Ducloux	Jean Dubel	Jean Dubel	21	26	19	14	
Egghem	Emmanuel Devoit	Emmanuel Devoit					Lire, écrire et l'arithmétique.
Hastinnes	F. Verfaillie		80	150	30	80	
Lophem	Jacques Depaerw						Lire et écrire.
Moere	Verbiest	Devoit F.	50	30	20	20	
Pitruem	Jean Rissin		70		40		Lire et écrire.
Ostende	Oribillie	Oribillie	90		40		
Ruddersvoerde	Charles Diemant	Aerdein	130	64	72	46	Les humanités.
Thielt	Les Recollets		70				Lire et écrire.
Thouwaet	Quisart		18		10		Lire, écrire et l'arithmétique.
Wynghem	D. Bouchant	Pierre Bouchant	40	38	30	35	
Zuylenbergh	Vanderhaeghe	Vanderhaeghe	10	10	5	5	Lire, écrire, l'arithmétique et la grammaire.
Beveren	Allart Duois		36		28		
Dinmule	Ferryn	Tyllie					Lire et écrire.
Ferme	L. Deconinck	D. Mian					Lire, écrire, l'arithmétique et le français.
S. ^r Catherine-Capelle	Jacques Voets		60		40		Lire et écrire.
Vindaloo	Jacques Margant	Edouard Cloubaert	30	25	10	7	
Poperingue	Les Recollets		60				Le latin, l'arithmétique, la géographie, la grammaire, le grec et les principes de la morale.
Idem	École Indépendante		40				Lire, écrire et les principes de la morale.
Vocremont	P. J. Gooris	Ph. Lohu	30	26	26	14	Lire et écrire.
Rhuninghelt	Deux maîtres		39	32	24	20	
Saint-Jean	Joseph Deonf	Vandeydout	45	20	20	20	

Saint

Suite des ÉCOLES PARTICULIÈRES GRATUITES.

VILLES ou LIEUX SONT SITUÉS.	NOMS DES MAÎTRES.		FREQUENTÉS PAR DES				DÉSIGNATION du GENRE D'INSTRUCTION.	
			GARÇONS.		FILLES.			
	en 1789.	en l'an 9.	en 1789.	en l'an 9.	en 1789.	en l'an 9.		
Paschendale.....	Catherine Vercautere.....	Catherine Vercautere.....	30.	20.	40.	30.	Lire et écrit.	
Zillebeke.....	J. F. Scholant.....		20.		15.			
Couvent.....		Dominique Delouste.....		40.		10.		
Rheinghen.....	Jean-Baptiste Kerstman.....	Jean-Baptiste Kerstman.....	25.	21.	24.	20.		
Neuve-Ligue.....	Angélique Deconinck.....		41.		10.			
Mesures.....	J. B. Lelou et veuve Colette.....	J. B. Lelou et veuve Colette.....	30.	25.	20.	21.		
Houthem.....	F. J. Meul.....	Sis.....	40.	15.	10.	9.		
Comines.....	Catherine Mispelacoe.....	Catherine Mispelacoe.....	20.	9.	20.	14.		Lire, écrit et tricoter.
Our-Nousterlic.....	Eugène Vanryghem.....		25.		30.			Lire et écrire.
Adèle.....	Aldegonde Degryse.....	Aldegonde Degryse.....	14.	14.	15.	17.		Filer, tricoter et coudre.
	Madame Hamerlynck.....	Madame Hamerlynck.....			20.	16.	Faire des dentelles.	
	N. Vandaele.....		19.		21.		Lire et écrire.	
Costrai.....	École dite Saint-Esprit.....	École dite Saint-Esprit.....	30.	35.	23.	21.	Faire des dentelles.	
	Idem.....	Idem.....			32.	14.		
	Idem.....	Idem.....			34.	27.		
Dalmeide.....	Rose Dutoit.....	Rose Dutoit.....	15.	14.	20.	16.	Filer et tricoter.	
	Marie Dutoit.....	Marie Dutoit.....	23.	15.	16.	20.		
Deuypen.....	Rose Blomme.....	Rose Blomme.....			17.	20.		
Heghen.....	Louis d'Hulster et C. Benoit.....	Louis d'Hulster et C. Benoit.....	26.	23.	2.	3.	Lire et écrire.	
	Idem.....	Idem.....	31.	14.	10.	9.		
Wachen.....	Pierre Van-Corabelle.....	Pierre Van-Corabelle.....	25.	16.	2.	4.		

ÉCOLES PARTICULIÈRES SALARIÉES.

VILLES ou LIEUX SONT SITUÉS.	NOMS DES MAÎTRES.		FREQUENTÉS PAR DES				PRIX DE LA				DÉSIGNATION du GENRE D'INSTRUCTION.
			GARÇONS.		FILLES.		PENSION PAR AN.		DEMI-PENSION.		
	en 1789.	en l'an 9.	1789.	an 9.	1789.	an 9.	1789.	an 9.	1789.	an 9.	
Andoy.....	Louis Boel.....	Jean Rodol.....	40.	31.	35.	21.	12 ^f	12 ^f	6 ^f	6 ^f	En 1789, lire, écrire, tricoter et le catéchisme. — En l'an 9, lire, écrire, la lang. ançaise, l'arithmétique, &c.
	Thérèse Lamotte.....	Thérèse Lamotte.....	45.	37.	41.	29.	12.	12.	6.	6.	
Austryc.....	Pierre Bruymooghe.....	Pierre Bruymooghe.....	40.	40.	40.	40.	4.	4.	2.	2.	Lire et écrire.
Assebroeck.....	Inon.....	Inon.....	20.	12.			18.	20.	9.	10.	Lire, écrire et l'arithmétique.
	L. Vanboerdal.....	L. Vanboerdal.....	60.	43.	14.	8.	330.	330.	185.	185.	Langues française et flamande, l'arithmétique, le dessin et la musique.
	Améd Vanboerdal.....	Améd Vanboerdal.....	60.				300.		185.	185.	
	François Simonau.....	François Simonau.....	67.	50.	18.	21.	330.	360.	185.	200.	Le français, le flamand, l'anglais, tenue de livres, arithmétique, change, géographie, architecture et dessin.
	Pierre Tangens.....	Pierre Tangens.....	53.	39.	12.	2.	380.	460.	190.	245.	François, latin, flamand et les mathématiques.
	Samuel Greenwood.....	Samuel Greenwood.....		25.							François, anglais, tenue de livres et l'arithmétique.
Buign.....	Joseph Saron.....	Joseph Saron.....	85.	10.	26.	5.					Français, flamand et l'arithmétique.
	J. B. Vanwolfbergen.....	J. B. Vanwolfbergen.....	29.			3.					
	Marie Bouwens.....	Marie Bouwens.....	1.	1.	40.	16.	220.	220.	130.	130.	Le flamand et l'arithmétique.
	Jean-Baptiste Homme.....	Jean-Baptiste Homme.....	70.	26.	20.	16.					
	P. J. Damsman.....	P. J. Damsman.....	47.	5.	31.	3.					Le flamand, l'arithmétique et la tenue de livres.
	François Ancot.....	François Ancot.....	75.	10.	13.	5.					
	Bartholomi Ancot.....	Bartholomi Ancot.....	30.	18.	12.	4.					
	François Clement.....	François Clement.....	20.	40.	10.	12.					Les langues française et flamande, l'arithmétique, la géométrie et les mathématiques.
Casselaer.....	Henri d'Honde.....	François Bayn.....	20.	20.	12.	12.			4 50 ^f	4 50 ^f	Lire, écrire et l'arithmétique.
Cocle.....	Jean Ampe.....	André d'Honde.....	26.	30.	11.	14.					Lire et écrire.
Coucamp.....	Martin Damsman.....	Martin Damsman.....	35.	35.	25.	25.	6.	6.	3.	3.	Lire, écrire et l'arithmétique.
Carvencq.....	Angélique Verstraete.....	Anne Callewaert.....	20.	20.	11.						Lire, écrire et tricoter.
Dams.....	Jean Debel.....	Jean Debel.....	18.	15.	22.	12.			6.	6.	Lire et écrire.
Dalmeide.....	J. Vleyn.....		30.		20.				3 10.		
Ginella.....	Barbe Cocheulle et François Hans.....		100.		61.		400.		200.		Lire et écrire, les langues anglaise, française et flamande, et filer.
Hoyt.....	André Debruyne.....	André Debruyne.....	20.	20.			4.	4.			Lire et écrire.
	Cécile Vians.....	Cécile Vians.....			8.	8.	8.	8.			Coudre et tricoter.
Lapeleuse.....	P. Vanpuybroeck.....	P. J. Huyghe.....	20.	20.	8.	8.	4 10 ^f	4 10 ^f	2 5.	2 5.	Lire, dessin et l'arithmétique.
Lede.....	Jean Buelck.....	Jean Buelck.....	25.	25.	25.	25.					
Mandrecht.....	Damsman.....		20.		10.						
Mons.....	Verhien.....	Derwall.....	100.	30.	30.	10.					

Suite des ÉCOLES PARTICULIÈRES SALARIÉES.

VILLES où elles sont situées.	NOMS DES MAÎTRES.		FRÉQUENTES PAR DES				PRIX DE LA				DESIGNATION du GENRE D'INSTRUCTION.	
	en 1789.		Garçons.		Filles.		PENSION PAR AN.		DEMI-PENSION.			
	en 1789.	en l'an 9.	1789.	an 9.	1789.	an 9.	1789.	an 9.	1789.	an 9.		
Oedelem	Pierre Wauters	Philippe Cniers	100.	125	100.	125	14 ^f	14 ^f				
S. Pierre-Cappelle	Pierre Knochaert	Pierre Knochaert	15.	15	5.	5						
Zandscapelle	Pierre Nuens	Pierre Nuens	14.	14	6.	6	4	4	2 ^f	2 ^f		
Oudenbourg	François Huyghebaert	François Huyghebaert	80.	80.	50.	51.	12.					Lire, écrit et l'arithmétique.
	J. Amilton	J. Amilton	10.	6.	5.	12.	9.					
	Schipman		20.		12.		10.					
	Ducallais	Ducallais	18.	15	9.	20.	8.	10.				La langue anglaise et l'écriture.
Ostende	Jacobs	Jacobs	27.	7.	10.		10.					
	Carens		14.		8.		8.					
	Ilouac	Boune	40.	37.	20.	17.						Lire et écrit.
		Desmet		27.		9.						
		J. Benard		24.		11.						
	Louac Waterin		27.		16.							
Raysclède	Congrégation des Sœurs				98.		172.					Lire, écrit et tricoter.
	François Vanderhaegem		134.		90.		70.					
Saint-André	S. Arnout	J. Arnout	9.	16.	16.	17.	8.	8.				
Saint-Cris	H. Vanderhaeghe	H. Vanderhaeghe	58.	60.	37.	40.	12.	12.				Lire et écrit.
Saint-Michel	J. Verbiest	H. Verbiest	40.	25.	6.	4	7.	7.				
Saint-Pierre	Samyn	Samyn	25.	25.	20.	22.						
Saint-George	Cornil Mass	Pierre Ampe	35.	40.	20.	20.						
Styre	Vanmaldeghem		25.		20.				9.			Lire, écrit et l'arithmétique.
Stuutkercke	Joseph Decock	Joseph Decock	20.	20.	15.	15.						
Snelleghem	L. Tempelmeire	L. Tempelmeire	30.	25.	20.	20.	4.	4.				
Stene	J. B. Lacthem	J. B. Lacthem	14.	14.	12.	12.						Lire, écrit et le français.
Swaenacle	Louis Calens	Louis Calens	100.	30.	110.	20.						
Sysoele	Adolphe Copens	Antoine Reichler	25.	30.	20.	25.						
Thielt	Jean-Baptiste d'Haeyene	Jean-Baptiste d'Haeyene	140.	124.	67.		235.	272.	66.			La lecture, l'écriture, les principes de la langue française, la géographie, l'arithmétique et la tenue de journaux mercantiles.
	A. Mathon	A. Mathon	50.		20.		9.					La lecture, l'écriture et l'orthographe flamande.
	Jean Geerdaele		40.		30.		7.					
		Ferdinand Eint			8.		80.		239.			Les principes de la langue française, couture, tricoter et faire des dentelles.
	Van Caeren			70.		14.		10.			L'écriture, l'orthographe flamande et la géométrie.	
Thourout	Les Sœurs noires	Les Sœurs noires			12.	20.	195.					Lire, écrit, le français, couture et tricoter.
Wardamme	Ignace Mesdagh		12.		14.							
West-Capelle	Pierre Vervaecke	Pierre Vervaecke	18.	18.	12.	12.	4	4				
Wanduyne	Jean Blanchaert	A. Muhlbert	1.	12.	11.	14.						Lire et écrit.
Wynghene	Dominique Busckaert	Pierre Busckaert					16.	16.	8.	8.		
Zuvenkerke	Vanderhaeghe	Vanderhaeghe	18.	18.	12.	12.	9.	9.	4 50 ^c	4 50 ^c		
West-Capelle	Marcelain	Glorie	31.	32.	24.	20.			130.	130.		Lire, écrit et l'arithmétique.
Heert	F. Desicht		100.		40.		200.		100.			
Clercken	Jean Seys	Jean Seys	50.	60.	3.	4	200.	210.	72.	72.		Lire, écrit, l'arithmétique et les principes de la langue française.
Croeyde	François Vanhousse		18.		13.							Lire, écrit et l'arithmétique.
Duinstule	Drecaens		30.		25.							Lire et écrit.
Zaeren	Jean Saeya	Jean Saeya	50.	60.	3.	4	200.	210.	72.	72.		La langue française, lire, écrit et l'arithmétique.
Eggewaerts-Capelle	Vandendriessche		36.		18.		6.	8.	3.	3.		Lire, écrit et l'arithmétique.
Furnes	L. Deconinck	D. Missu	20.	48.	10.	16.						Lire, écrit, l'arithmétique et la langue française.
Haeringue	Jean Vanroche		45.		27.							
Honthem	François Eouwart		25.		20.							
Lamprière	Josse Detallenaere	Louis Demassiers	20.	15.	25.	20.						
Lou	Ignace Moreel	Ignace Moreel	50.	16.	14.	4	240.	288.	120.	144.		
	C. Lehouck	Christien Lehouck		40.	30.		240.	288.	120.	144.		
Middelkercke	H. Huyghebaert	André Reyniers	30.	80.	4.	15.						
Oostkercke	Jacques Tallonne		15.		13.							Lire, écrit et l'arithmétique.
Parvise		Hacabaert		50.		30.						
Pollinckhove	J. F. Dehaene		80.		32.							
Ranscapelle	B. Barbier		30.		24.							
Stavele	François Tollenaere	François Vandembroucke	1.	2.	1.	1.						
Senskercke	François Debussche	Jacques Vermersch	50.	37.	30.	23.						
Vinckhem	Pierre Vandenberghe		25.		25.							

Suite des ÉCOLES PARTICULIÈRES SALARIÉES.

VILLES ou des LIEUX DÉSIGNÉS	NOMS DES MAÎTRES.		FRÉQUENTÉS PAR DES				PRIX DE LA				DESIGNATION de GÈNE D'INSTRUCTION.	
	DES MAÎTRES.		Garçons.		Filles.		PENSION PAR AN.		DE MI-PENNIES.			
	en 1789.	en 1789.	1789	1789	1789	1789	1789	1789	1789	1789		
Walen	Jean Rouse	Jean Rouse	32	30	4	33						
Wanmen	J. Vanterberge	Louis Blomme	69	80	79	70						Lire, écriture et l'arithmétique.
Walsingham	Charles Benard		35		35							
Zuun	Jean-Baptiste Feys	Pierre Feys		20		10	195 ^f	175 ^f				Lire, écriture, l'arithmétique et la géographie.
	Sœurs grises					49						
	Marielle	Marielle	25	25	25	25						Faire de la dentelle.
Ypres	Abbaye de Roubroge		3		4							
	Seraeye	Seraeye	60	24	25	24						Lire et écriture.
	Timpenman	Clays et Delannoy	41	50	45	60						
	Les religieuses benedictines					30	188.		216 ^f			
	Religieuses penitentes					25	188.		216.			Le français, lire, écrire et filer
Poperinghe	Joséph Courtois		20		14				6.			Lire, écriture et la morale.
	Charles Vanduyfhuys		30		20				6.			
	Jean Vandenberghe	Baptiste Vandenberghe	40	20	10	4			6.	4 ^f		Lire et écriture.
	Jacques Sordac		40		20							
Waremme	J. B. Vandermore		30		10							Lire, écriture, l'orthographe et l'arithmétique.
	Joseph Boeck		30		15		156.		70.			
	V. Müller					30						
Diest	Charles Morier	François Nory	50	45	20	15						
Vormselaar	P. J. Coris	Ph. Lelu	60	30	10	5						
Bheminghe	Deux maîtres	Un maître	51	30	21	17						
Vlaamertinghe	J. Vrambout	Saint-Martin	40	20	25	10						
Wastene	P. F. Ryckwaert	P. F. Ryckwaert	35	25	15	14						
Zandbete			61	52	14	15						
Saint-Jean	Joseph Decorf	Wansweydevelt	37	40	19	14						
	Jean Ooghe		25		14							
Langemarck	Eugène Soms		30		15							
	Pierre Reynaert	Pierre Reynaert	40	41	15	16						
Beche	Demeulenaere	Demeulenaere	20	14	15	6						
Zilbeke	J. F. Schotter	Cornil Bourdan	40	30	3	4	4 50 ^f	4 50 ^f	2 25 ^f	2 25 ^f		
Paschendale	Vandeweghe		32		10							
Chelwek	Dominique Deboutin	L. Pauwels	41	33	12	11						
Boulogne	François Delauné		16		19							Lire, écriture.
Ouvrieren	Emmanuel Vermeir		18		4							
Buichon	Joseph Peene		26		3		6.					
Nieuw-Eglise	Laurent Wemans		35		30		4					
Kannel	François Meus		45		10		4					
Wilverghem	Eernst		11		6		4					
Leur	Ignace Vermeersch		26		7		4					
Warvicq	Pierre Lawson		60		17		140.		80.			
Commines	François Bucque	François Cozzart	35	14	15	3						
Chelure	Moutiers	Bequaert	40	30	12	11	25.	25.	13.	13.		
Hallebeke	Jean Morel	J. Morel	26	21	12	11	180.	198.	86.	90.		
Hoghtbeke	Ph. Semon	P. Ghelin	40	30	19	14	17.	17.	5.	8.		
Buven	N. Mutsaert		21		14							
Stavien	Jean-Baptiste Rollet	Crombez	41	29	13	2	210.	260.	100.	130.		
Aelbeke	Jean-Baptiste Lepere	Jean-Baptiste Lepere	26	20	17	20						
Arnsale	Henri Meudag	Henri Meudag	50	50	20	15						Lire, écriture, le français et le flamand.
Bouchouwe	Henri Rochlands	Dominique Delyc	14	15	8	8						
Beven	Pierre d'Honds	Pierre Depostere	39	26	26	18						Lire et écriture.
Beverhem	M. Cautere et Suptie		80		15							
	Quyenborn	Quyenborn	45	45	35	35						
	Dupont	Dupont	25	25	20	20						
Contraï		Pierre		30		10		300.	150.	150.		Lire, écriture et arithmétique.
	Trost	Trost	20	20	10	10						
	Verlinde	Verlinde	20	20	10	10						
	Klaven	Klaven	40	60			225.	225.	112.	112.		
Cryghem	Jean-Baptiste Byssam		70		20		200.		96.			Lire, écriture, le français, le flamand, la grammaire, l'arithmétique et la géométrie.
Caene		André Rodlands		15		10						Lire et écriture.
Dautyck	Minaeus et Decoster	Lafaut, Boeyens, Vilgh et Longe	50	50	30	30						Lire, écriture, le français et le flamand.
Duvelghem	François Carlier	A. Castens	50	50	40	40						Lire, écriture et la morale.
Duvelghem	Pierre Mians	J. B. Thiampont	20	26	30	34						
Galloghem	Jean Verbeke			40		10						Lire et écriture.
Hallebeke	Michel Visme	Michel Visme	20	30	15	20			72.	72.		Lire, écriture, le français, le flamand et l'arithmétique.

Suite des ÉCOLES PARTICULIÈRES SALARIÉES.

VILLES ou elles sont situées.	NOMS DES MAÎTRES.		FRÉQUENTÉES PAR DES				PRIX DE LA				DÉSIGNATION du GENRE D'INSTRUCTION.
			Garçons.		Filles.		PENSION PAR AN.		DEMI-PENSION.		
	en 1789.	en 1891.	1789.	1891.	1789.	1891.	1789.	1891.			
Lezardre	Joseph Deborne	Joseph Deborne	20	20	20	20					Lire et écrit.
Lezardre	Joseph Laga	Joseph Laga		21		19					Lire, écrit et filer.
Lezardre	Louis d'Hubert	Clement Bernier	70	120	34	30					
Lezardre	Amand Gremontpre	A. Gremontpre	30	50	25	25					Lire et écrit.
Lezardre		Pierre Synave		40		40					
Lezardre		M. Wanning		30		40					
Lezardre		Eugene Claryssem		10			200 ^f		84 ^f		Lire, écrit, le flamand et le français.
Lezardre		L.J. Loncke		15		15					Lire, écrit et l'arithmétique.
Lezardre	N. Vandenberghe	N. Vandenberghe	25	20	20	15					Lire et écrit.
Lezardre	Jean Boute	J. Canoc	19	20	20	20					
Lezardre	Mareel	Flavau	105	54	9	20	200 ^f				
Lezardre	Collège	Dendane	100	41		12	300				
Lezardre	Collège des Bénédictins	Vandewalle		6	50	4	300	218		73 ^f	Lire et écrit les deux langues, l'arithmétique et les humanités.
Lezardre	Collège de Saint-Georges	V. Vanvynbelle		6	40	26	260				
Lezardre	Collège des Bénédictins	V. P. Sene		7	30	17	260				
Lezardre	Adrien Braem	Adrien Braem	30	20	20	20					Lire, écrit et l'arithmétique.
Lezardre		Joseph Vuylsteke		30		30					Lire et écrit.
Lezardre	Dedeurwaerder	François Vandeweghe	20		20	14	140	240	70 ^f	132	Lire, écrit et l'arithmétique.
Lezardre	Jean-Baptiste Carre		10		10		200		60		Lire, écrit et tricoter.
Lezardre	François Ostyn	François Ostyn	22	25	31	24					
Lezardre	Jean Salembier	Jean Salembier	17	20	7	10					Lire, écrit et l'arithmétique.
Lezardre		J. Vanoverbale		20				140		70	
Lezardre	P. G. Vinocle	P. G. Vinocle	40	30	40	30					Lire, écrit et le catéchisme.
Lezardre	B. Derrumaux	B. Derrumaux	12	8	12	8					Lire et écrit.
Lezardre	Joseph Fretzyn	Joseph Fretzyn	20	20	15	15					Lire, écrit et l'arithmétique.
Lezardre	J.-B. Vanwinsberge	J.-B. Vanwinsberge	80	60	40	30					Lire, écrit, le français et l'arithmétique.
Lezardre	B. Beysebie		30		20						Lire, écrit et le flamand.
Lezardre	J. Vankenbergem		20		15						
Lezardre		Renier		23				195		58	Lire, écrit, le flamand et l'arithmétique.
Lezardre	Jean Vanhouste	V. Taillie									
Lezardre	J. Missaen	A. Vanhouste	156	165	146	160					Lire, écrit et le flamand.
Lezardre	Gille Naulier	J. Missaen									
Lezardre	A. Vanhouste	J. Caillie									
Lezardre	C. Hoers	C. Hoers	42	50	20	25					Lire, écrit, le français et l'arithmétique.
Lezardre	J.-F. Dedeurwaerder	J.-F. Dedeurwaerder	100	100	20	20	130	150	65	75	

ÉCOLES PRIMAIRES.

VILLES ou elles sont situées.	NOMS des MAÎTRES.	FRÉQUENTÉES par des		DÉSIGNATION du GENRE D'INSTRUCTION.	OBSERVATIONS.
		Garçons.	Filles.		
Durame	A. Pourric	14	8	Le français et le flamand.	
Durame	François Fructkin	12	8		
Houtave	Jean Samyn	10	11	Lire et écrit.	
Varaenaere	Pierre-J. Campaigne	8	4		
Scalville	J.-F. Vancolem	9	5	Lire, écrit, le français, le flamand, l'allemand, la géographie, l'arithmétique et l'histoire.	
Oesme	Cornil Rackmann	65	13		
Oesme	Therise Lecluyae		14	Lire, écrit, le français, le flamand, coudre, tricoter, faire des dentelles, etc.	
Seype	P.-J. Verdun	16	6	Lire et écrit.	
Leffinghe	Degrye	7	8		
Eerweghem	A. Ostyn	12	3	Lire et écrit.	
Seene	L. Marysael	14	12		
Oudenbourg	J.-B. Delasser	6	4	Lire, écrit et l'arithmétique.	
Thielt	L. Devlaminck	100	60		
Ruyssede	Jean-Baptiste Vincent	29	15	Lire, écrit et l'arithmétique.	
Thourout	J. Delplace	60	25		
Corsmancq	Pierre Sornin	25	20	Lire, écrit, le français, le flamand et l'arithmétique.	
Hantoume	P. Donchale	40	13		
Couchelara	P. Dubasbanc	45	14	Lire, écrit, le français, le flamand et l'arithmétique.	
Jehinghem	J.-B. Coryn	60	14		
Oustamp	B. Duvos	45	12	Lire, écrit, le français, le flamand et l'arithmétique.	
Syandis	D. Verelle	36	15		

Suite des ÉCOLES PRIMAIRES.

VILLES ou elles sont situées.	NOMS des MAÎTRES.	FRÉQUENTÉES par des		DESIGNATION du GENRE D'INSTRUCTION.	OBSERVATIONS.
		Garçons.	Filles.		
Snellegheem.....	Jean Vanhée.....	12.	3.	Lire, écrite, le français, le flamand et l'arithmétique.	Le paiement des instituteurs primaires, autorisé par la loi du 3 brumaire an 4, a été fixé à douze fr. par chaque élève dans toute l'étendue du département, et le terme moyen de celui que l'on paie aux instituteurs particuliers, est évalué à neuf fr. par an.
Nieuport.....	E. Soenmont.....	30.	20.	Le français, le flamand et l'arithmétique.	
Wuipert.....	Vermersch.....	57.	32.	Lire et écrite.	
Boukerke.....	F. Wallemack.....	20.	20.	Lire et écrite.	
Heyghem.....	Verbrugghe.....	50.	Lire, écrite, le latin, le flamand, le français et l'arithmétique.	
Lon.....	Detollenaere.....	12.	6.	Lire et écrite.	
Nieu-Capelle.....	P. N. Jozic.....	9.	4.	Le français et le flamand.	
Alveringhem.....	Joseph Bouchaert.....	60.	41.	Lire et écrite.	
Leyde.....	Th. ^{re} François Schantz.....	60.	40.	Lire et écrite.	
Haringhe.....	Thulliez.....	1.	3.	Lire, écrite et l'arithmétique.	
Warem.....	J. Vambout.....	57.	32.	Lire, écrite et l'arithmétique.	
Ypres.....	Clement.....	60.	13.	Lire, écrite et l'arithmétique.	
Esmeel.....	V. F. Demailly.....	20.	3.	Lire et écrite.	
Belleghem.....	P. Depoite.....	40.	6.	Lire et écrite.	
Mouscron.....	Prinzen.....	31.	4.	Lire et écrite.	
Belleghem.....	P.-A. Lefebvre.....	16.	2.	Lire et écrite.	
Saint-Germe.....	G.-J. Vandestouwe.....	25.	6.	Lire, écrite et l'arithmétique.	
Houtekerk.....	D'Huyghebaert.....	20.	3.	Lire, écrite et l'arithmétique.	
Duntyck.....	E. Gauthier.....	17.	6.	Lire, écrite et l'arithmétique.	
Beveres.....	Th. Connelin.....	3.	4.	Lire, écrite et l'arithmétique.	
Dunelghem.....	R. Mulleir.....	15.	3.	Lire, écrite et l'arithmétique.	
Bousuy.....	J.-P. Cornille.....	23.	15.	Lire, écrite et l'arithmétique.	
Nieu.....	F. Vandrabanc.....	13.	4.	Lire et écrite.	
Ameghem.....	L. Ischart.....	21.	9.	Lire, écrite, le français, le flamand et l'arithmétique.	
Courtrai.....	J. Bortens.....	50.	13.	Lire, écrite, le français, le flamand et l'arithmétique.	
Hout.....	A. Terrys.....	40.	20.	Lire, écrite, le français, le flamand et l'arithmétique.	
Hout.....	Vanbelle.....	25.	7.	Lire et écrite.	
Dalmele.....	J.-B. Carton.....	14.	6.	Lire et écrite.	
Wachen.....	J.-B. Wasiers.....	29.	20.	Lire et écrite.	
Marteghem.....	P. Vanhoerick.....	20.	20.	Lire et écrite.	
Arcelle.....	C. Corneil.....	23.	15.	Lire et écrite.	
Ranshem.....	J.-B. D'Hallewin.....	14.	2.	Lire et écrite.	
Aelbale.....	J.-B. Perrin.....	20.	20.	Lire et écrite.	

CHAPITRE IV.

AGRICULTURE.

LE département de la Lys présente, ainsi que je l'ai dit au commencement de ce mémoire, une vaste plaine, où l'on aperçoit à peine un léger monticule; l'espèce, la qualité du sol, et ses productions, n'en varient pas moins à l'infini. Ici la nature a tout fait; là, elle a dû être aidée par l'art, ailleurs, l'art et l'industrie ont tout créé.

Les environs de Bruges jusqu'à Ghistelles, Thourout, Hyngène; la limite du département, en longeant le canal de Gand; les bords de la mer depuis Ostende jusqu'à Nieupoort, n'offrent presque généralement que des sables et des bruyères, à qui on a dû attacher la fertilité par des engrais qui ne sont employés que dans la Flandre (1), par des travaux continuels, des peines infinies, et d'énormes dépenses.

On retrouve encore ces sables près d'Ypres, dans les communes de Paschendale, de Morselede, de Zandvoorde, de Becelaere, de Ghehrveldt, de Zonnebecke, et dans quelques-unes de l'arrondissement de Courtrai, mais pas aussi généralement.

Ces sables produisent les légumes nécessaires à la consommation des villes, les meilleures pommes-de-terre, de l'avoine, du seigle, du sarrasin, de beaux bois, notamment des sapins, des chênes, des ormes, des frênes, des trembles, des hêtres, des tilleuls, des peupliers; le hêtre et le tremble sont ceux qui y réussissent le mieux.

L'arrondissement de Furnes offre les pâturages les plus gras, et donne les meilleurs foins, le plus beau froment, l'orge la plus estimée. Cet arrondissement, où rien ne borne la vue, est entrecoupé d'une infinité de canaux qui entretiennent l'humidité nécessaire dans les pâturages, et qui conduisent, soit dans la mer, soit dans les grands canaux, les eaux surabondantes. Sans ce grand nombre de canaux, le pays seroit presque constamment inondé, les meilleures terres ne donneroient aucun rapport: ici donc la nature a dû être aidée par l'art.

L'aspect de cet arrondissement, où la population est faible, seroit triste et monotone, s'il n'étoit égayé, animé par les riches troupeaux qui remplissent les pâturages.

Celui de Courtrai, que traversent la Lys et l'Escaut, offre aussi de gras pâturages, fournit de beau lin, du colzat, du froment, et généralement tous les grains et les légumes en abondance et de bonne qualité. C'est l'enfant gâté de la nature; elle y a tout fait; et sa nombreuse population ne doit prendre d'autre soin, pour ainsi dire, que d'y entretenir la fertilité.

Celui d'Ypres donne à-peu-près les mêmes récoltes; on n'y cultive cependant

(1) Les vidanges des latrines, mêlées avec l'urine des bestiaux.

pas autant de lin, mais du tabac, et du houblon en abondance. Cet arrondissement est plus boisé que celui de Courtrai, et moins que celui de Bruges. La nature, et l'industrie du cultivateur en ont fait une des parties les plus fertiles de ce département.

Celui de Bruges n'a pas, à beaucoup près, des terres d'aussi bonne qualité que les trois précédens; on y recueille cependant à-peu-près les mêmes grains et les mêmes légumes, mais en moindre quantité et d'une qualité inférieure, si ce n'est l'orge et le froment, qui, dans quelques communes, celles du nord notamment, sont très-gros et d'une bonne qualité. Ces mêmes communes offrent encore de bons pâturages, et ressemblent à l'arrondissement de Furnes par le sol, les productions et la population.

La nature a peu fait pour cet arrondissement; presque tout a dû y être créé.

DROITS FÉODAUX.

ON ne s'est point aperçu que la suppression des droits honorifiques et pécuniaires ait produit le moindre effet sur l'agriculture. La raison en est simple, c'est que dans ces pays, où la corvée et les autres droits de cette espèce n'existoient plus depuis long-temps, ces redevances n'avoient rien d'avilissant, rien qui pût décourager et ralentir le zèle du cultivateur.

Elles eurent toutes leur origine dans des concessions de terrains faites ou par le souverain ou par les seigneurs de villages; elles se percevoient en conséquence, soit comme faisant partie du prix de la vente, soit à titre de fermage. Presque toutes étoient à la charge des propriétaires; les fermiers n'en souffroient nullement; et elles n'avoient d'autres mauvais effets que de diminuer le revenu du propriétaire et de gêner les mutations.

Ces redevances, connues sous la dénomination de *dixmes*, *d'espier*, *de droit de dénombrement* et *de cens*, *de lods et ventes*, *de relief*, *de retrait seigneurial*, &c., se percevoient à-peu-près comme en France.

Dans une partie de ce département, le franc de Bruges, on ne percevoit que la dixme et l'espier.

Le droit de chasse y existoit aussi comme dans tout le département. Ce droit, dans le pays où l'on ne trouve point la grosse bête, c'est-à-dire, le cerf, le sanglier, le daim, le chevreuil et le loup, étoit plutôt avantageux qu'onéreux à l'agriculture. Peu de propriétaires l'exerçoient par eux-mêmes; ils le louoient. Le fermier ne pouvoit chasser que dans les temps et aux époques permis par les lois. Il seroit peut-être à désirer que les choses, à cet égard, fussent rétablies sur l'ancien pied: les récoltes souffriroient beaucoup moins, et l'on préviendroit des inimitiés, des rixes, des accidens même, malheureusement trop fréquens depuis que le plus petit propriétaire peut exercer le droit de chasse.

BANALITÉS.

QUELQUES seigneurs avoient le droit de moulins banaux; mais ce droit étoit depuis long-temps tombé en désuétude, et ils ne l'exerçoient plus.

On ne connoissoit, au moment de la conquête, que deux établissemens de ce

genre, les moulins à eau et à vent d'Harlebecke et de Menin. Ces établissemens appartenoient au souverain, qui les avoit fait construire à la demande des habitans, et sous la condition que tous ceux qui demeuroient dans la distance d'une lieue de ces moulins, y feroient moudre leurs grains.

Ces établissemens existent encore : la République a conservé les moulins à eau, qui sont d'un produit très-considérable, tant par la grande quantité de grains qu'on y fait moudre que par les passages fréquens qui ont lieu aux écluses placées près de ces moulins ; elle a aliéné ceux à vent, dont les revenus n'eussent point suffi de long-temps aux réparations que tous exigeoient.

On ne connoissoit, dans ce département, ni pressoirs, ni fours banaux, et les choses sont encore à cet égard dans le même état qu'autrefois : à la campagne, chaque ménage fait lui-même son pain.

BAUX RURAUX ET FERMAGES.

DANS la partie de ce département qui avoisine la mer, c'est-à-dire, dans l'arrondissement de Furnes et dans le nord de celui de Bruges, les terres sont fortes, dures et compactes ; les fermes doivent donc y être considérables, et sont en effet de quarante à quatre-vingts, et même cent hectares. La raison en est simple ; c'est qu'un petit fermier ne pourroit ni se procurer ni nourrir les quatre chevaux qui sont nécessaires pour labourer, dans quelque saison de l'année que ce soit.

Dans l'autre partie, qui est plus boisée, et où les terres sont plus légères, les fermes, au contraire, sont toutes peu considérables : elles ne sont que de dix à trente hectares ; encore les fermes de cette grandeur sont-elles rares. Le plus grand nombre des exploitations n'est que de deux à quatre hectares. Ces petits fermiers ne tiennent point de chevaux ; ils font labourer leurs terres par les grands fermiers, qu'ils paient, soit en argent, soit en journées, pendant le temps de la récolte.

Il est encore des exploitations moins considérables ; elles ne sont que d'un demi-hectare ou d'un hectare. Ces exploitations sont louées à des artisans, dont presque tout le temps est employé à peigner, à filer et à tisser le lin : ces terres, qui tiennent à leur habitation, sont cultivées par eux-mêmes ; elles donnent du tabac ; des pommes-de-terre, les légumes nécessaires au ménage ; rarement elles portent du grain.

Dans tout le département, la durée des baux est presque toujours de neuf ans, et quelquefois de six, si ce n'est pour les terres de mauvaise qualité qui exigent des travaux considérables, des engrais, des dépenses dont le cultivateur ne peut retirer le fruit qu'après plusieurs années : les baux de ces terres sont ordinairement de vingt-cinq à trente années.

Les principales conditions des baux sont :

Le paiement, par le fermier, de toutes les impositions qui sont assises sur la terre ;

La faculté que se réserve le propriétaire de résilier le bail dans le cas où le fermier ne pairoit point le prix convenu au terme fixé, qui est ordinairement l'année après la récolte ;

L'entretien, par le fermier, des toits de paille, des aires des granges, lorsqu'elles sont en planches : l'estimation de ces toits et aires de granges est faite au commencement

commencement ainsi qu'à la fin du bail, afin que le fermier sortant paie à celui qui entre, le montant des réparations qu'il a négligé de faire, ou reçoive de celui-ci la plus-value, s'il a fait des améliorations auxquelles il n'étoit point tenu;

L'abandon par le propriétaire au fermier, de la coupe des bois taillis : l'estimation de cette coupe est faite aussi à la fin du bail, et le fermier entrant, paie au sortant la valeur de l'estimation ;

Réserve des arbres de haute futaie au propriétaire, et faculté d'en planter un aussi grand nombre qu'il lui plaît, sans aucun dédommagement pour le fermier ;

Obligation par le fermier de transporter gratuitement les matériaux nécessaires à la réparation des édifices, et de fournir la nourriture aux ouvriers ; de réparer les chemins publics et particuliers, de curer les fossés et les ruisseaux, d'entretenir les haies.

Outre ces conditions, qui résultent des conventions, il en est plusieurs qui sont prescrites, ou par les coutumes et les usages locaux, ou par les lois et les réglemens du pays. Elles ont pour objet de régler l'assolement des terres, et la méthode d'alterner ; d'obliger le fermier à employer tout son fumier sur les terres de la ferme ; de l'empêcher de convertir les pâturages en terres à labour, et de les faucher ; de fixer l'âge auquel on peut couper les bois taillis ; de décider si on doit faire l'estimation des amendemens que les fermiers ont faits sur la ferme par l'emploi des engrais, afin qu'ils en reçoivent la valeur des fermiers entrans, et de quelle manière elle doit se faire ; enfin, de fixer les époques auxquelles le fermier entrant peut commencer sa culture et jouir de l'habitation et des pâturages.

Ces conditions varient plus ou moins dans le département ; ce qui doit être attribué à la diversité et du sol et de la culture.

Il y a beaucoup de propriétaires parmi les petits fermiers : peu de ceux qui ont de grandes exploitations sont propriétaires, soit de ces exploitations, soit de toutes autres terres ; et la raison de cette différence est facile à indiquer. Ce département, dont le sol offre chaque année, et presque en tout temps, de si belles et de si riches productions, ne doit sa fécondité qu'aux engrais qui lui sont donnés avec une sorte de prodigalité et à l'excellente manière de cultiver de ses habitans. L'achat des chevaux, des bestiaux, des engrais, des instrumens aratoires ; la nourriture et le salaire d'un nombreux domestique, non-seulement absorbent la totalité de l'argent comptant dont un grand fermier peut disposer, mais souvent encore le contraignent à en emprunter. Il ne peut songer à devenir propriétaire qu'au moment où il cesse d'avoir une grande exploitation : jusque-là, cette exploitation est un gouffre qu'il ne peut combler, et dans lequel entre souvent le prix de ses héritages, qu'il est obligé d'aliéner, lorsque, comme à présent, l'intérêt de l'argent est trop élevé pour qu'il pense à en emprunter.

La vente des domaines nationaux a apporté peu de changemens à cet égard. On faisoit craindre aux habitans des campagnes le retour de l'ancien ordre de choses ; on alarmoit leur conscience : très-peu se sont rendus adjudicataires de domaines. Depuis le concordat et la paix générale, le nombre des propriétaires a beaucoup augmenté dans les campagnes ; mais peu de gros fermiers ont acheté.

Les maisons de ferme sont presque par-tout construites en brique, et couvertes soit en tuile soit en chaume. Les couvertures en tuiles sont presque générales

dans l'arrondissement de Bruges ; dans les autres arrondissemens, au contraire, celles en chaume ou en roseaux sont préférées, parce qu'elles sont moins chères et plus propres que celles en tuiles à conserver les grains et les semences que l'on étend dans le grenier. Ces maisons sont toutes composées d'un rez-de-chaussée et d'un grenier ; elles sont ordinairement distribuées ainsi qu'il suit :

Sur le devant est la cuisine, où se préparent tous les alimens, et où mangent le maître, sa famille et ses domestiques. Cette cuisine, qui est spacieuse, sert encore de chambre à coucher pour le fermier et sa famille ; les lits sont placés dans des espèces d'alcoves qui ressemblent à des armoires, attendu leur peu d'ouverture et le peu d'air qu'elles reçoivent.

A côté de la cuisine, et toujours sur le devant, une seconde chambre à laquelle on ne parvient que par un escalier, la cave se trouvant dessous (la porte de la cave est arrangée de manière à servir d'escalier). Cette chambre est destinée à recevoir, soit le propriétaire, lorsqu'il vient visiter sa ferme, soit les personnes que le fermier invite aux galas qui ont lieu à la dédicace du village, soit enfin le fermier ou son épouse, lorsque l'un d'eux est malade.

Derrière la cuisine se trouve la laverie, où l'on bat le beurre, où l'on prépare le pain ; on y trouve ordinairement une pompe qui fournit l'eau nécessaire : cette laverie occupe souvent tout le derrière de la maison.

A l'un des bouts de la laverie se trouve assez souvent une petite cave destinée à conserver le lait et le beurre frais : au-dessus de cette cave est une petite chambre à l'usage des servantes.

Les granges et les écuries sont séparées de la maison, et forment l'équerre avec elle. Dans quelques fermes, l'écurie est à droite, la grange en face, et les remises pour les chariots, les charrues, les herses, &c. à gauche ; de sorte que le manoir ou le corps de ferme forme un carré parfait au milieu duquel se trouve le trou au fumier.

Dans les bonnes fermes, l'urine des chevaux et des bestiaux, l'eau provenant des écuries, qu'on est dans l'habitude de laver chaque semaine, sont recueillies dans des citernes ou réservoirs qui occupent le dessous des écuries.

Les maisons de ferme sont, à moins que le local ne s'y oppose, ordinairement exposées au midi : on observe généralement de laisser dans les étables et dans les écuries un courant d'air que l'expérience a prouvé être un des meilleurs moyens de les assainir.

On remarque chaque année des améliorations sensibles dans la construction des maisons de ferme ; ces améliorations ont pour objet la solidité des bâtimens, une meilleure distribution, et plus de commodité pour le fermier.

Peu de propriétaires cultivent eux-mêmes leurs terres : ceux qui se livrent aux travaux agricoles, ont pour but plutôt les défrichemens ou les desséchemens, les plantations, et l'entretien des bois, que la culture de la terre. Les habitations des propriétaires dans les campagnes, sont donc plutôt pour l'agrément que pour l'utilité, et elles n'ont aucune influence sur le prix du reste de la propriété, quant au revenu.

Il n'en est pas de même des terres qui offrent une habitation pour l'exploitateur : chaque partie de ce département, chaque nature de terre, présentent à cet égard des différences qu'il est utile de faire connoître.

Dans les villages très-peuplés, et lorsque les exploitations ne sont point d'une trop grande étendue, le propriétaire retire souvent autant, et quelquefois plus, de la location de sa propriété non bâtie, que d'une ferme : la raison en est que les fermiers n'ayant point une assez grande exploitation, convoitent toutes ces terres : en élèvent le prix à un taux égal ou supérieur à celui des terres d'une ferme.

Cependant le propriétaire doit s'attendre à voir diminuer par la suite le revenu de ses terres, et son intérêt est de bâtir : la raison en est simple.

Les fermiers, par leurs baux, étant obligés de donner leurs engrais aux terres des fermes qu'ils occupent, de préférence à toutes les autres qu'ils exploitent, et n'ayant presque jamais autant d'engrais qu'il leur en faut; les terres qui ne font pas partie de leur ferme sont négligées, moins bien cultivées que les autres, et doivent finir par perdre de leur qualité.

Dans les cantons moins peuplés, où les fermiers ont autant et souvent plus de terres qu'ils n'en peuvent cultiver, les exploitations qui n'offrent point de logement, sont difficilement louées, et toujours à un prix inférieur à celui des terres d'une ferme. Dans ces cantons, qui sont l'arrondissement de Furnes, le nord de celui de Bruges, les terres étant, ainsi que je l'ai déjà observé, fortes et compactes, ne peuvent être labourées qu'avec trois ou quatre chevaux au moins; les grands fermiers sont donc les seuls qui puissent les louer, parce qu'eux seuls ont le nombre d'animaux suffisant pour les cultiver.

Ce que je viens de dire ne s'applique qu'aux terres à labour : dans tout le département, les prairies et les pâturages, qu'ils offrent ou non une habitation, sont loués facilement et avantageusement. Les propriétaires ont même intérêt à ne point bâtir; l'entretien des édifices diminuerait leur revenu, et ces édifices sont au moins inutiles : aussi ne bâtissent-ils point.

Le prix des terres incultes, telles que les marais et les bruyères, avant le défrichement ou le dessèchement, est ordinairement de 80 à 90 francs par hectare; il en est qui n'ont aucune valeur, parce qu'elles ne produisent absolument rien.

Après le défrichement ou le dessèchement, lorsque la mise en culture réussit, lorsque les plantations offrent quelque apparence de succès, le prix de l'hectare varie de 300 à 400 francs; ce qui n'est que le montant des frais de culture ajouté au prix du fonds.

Ce prix est celui qu'avoient les terres de cette espèce, il y a vingt ans; prix qui s'est soutenu jusqu'à l'époque de l'établissement de la contribution foncière d'après les lois françoises. Depuis cet établissement, le prix des terres défrichées ou desséchées a diminué; la vente en est devenue difficile : j'en vais dire la raison.

Autrefois ces terres ne payoient d'impositions qu'en raison de leur valeur et de leur revenu avant le défrichement ou le dessèchement; les améliorations que faisoient les propriétaires tournoient tout entières à leur profit; la contribution étoit toujours la même; elle ne pouvoit être augmentée, quelles que fussent ces améliorations. Au moment de l'établissement de la contribution foncière, au contraire, les agens chargés de l'évaluation du revenu des terres, les répartiteurs, sans avoir égard aux frais très-considérables qu'avoient exigés les dessèchemens ou les défrichemens, et sur-tout l'entretien des dessèchemens, et comptant pour rien les avances de capitaux, n'ont envisagé que la valeur actuelle de la terre, et l'ont rangée dans

la même classe que celle qui, de tout temps, et sans soins, sans dépense de la part du propriétaire, a été de la meilleure qualité.

Ce changement de législation a fait cesser à-peu-près les dessèchemens et les défrichemens : ce département, dont les habitans se livroient autrefois à l'envi à ces sortes de travaux, est à cet égard et sera long-temps encore dans le même état à-peu-près ; il auroit présenté encore long-temps la même étendue de marais et de bruyères qu'il présentait il y a six ans, si le Gouvernement qui veut et qui fait tout ce qui est bien, n'avoit ordonné une juste évaluation des terres.

INSTRUMENS ARATOIRES.

La charrue avec ou sans roue, celle que l'on emploie généralement, est à un tranchant, et repose sur une seule petite roue placée en avant. Le soc, au moyen d'un coin qui le hausse ou le baisse, pénètre dans la terre plus ou moins, selon que le cultivateur le juge nécessaire.

Il y a deux autres charrues, nommées *charrue des vallons* et *charrue des bruyères* : elles sont beaucoup plus pesantes et plus fortes que les charrues ordinaires ; elles ne sont employées que pour les défrichemens.

Les cultivateurs ont des herbes à dents de bois et à dents de fer ; celles à dents de fer, indispensables dans les terres fortes, servent à nettoyer la terre après le premier labour.

Le rouleau de bois sert, après les semailles, pour briser les mottes et pour unir la superficie de la terre ; on l'emploie encore pour les grains d'hiver et les prairies nouvelles.

On se sert aussi d'une espèce de pelle dite *molleberd*. Cet instrument, qui est de la plus grande utilité, est de forme carrée, de la grandeur d'un mètre environ ; il est fait en forme de pelle garnie de fer sur le devant ; il repose sur un levier courbé qui le traverse par le milieu, au moyen duquel on peut en un instant remplir et vider la pelle. Cet outil avec lequel un seul homme et deux chevaux peuvent faire l'ouvrage de cinq personnes au moins, sert à aplanir le terrain, en transportant les terres des parties hautes dans les fonds.

Le crible, dit *windmolen*, est un moulin portatif à manivelle qui sert à cribler le grain.

Tous les outils manuels, comme fourches, rateaux, houes, pelles, bêches, faux, &c. sont trop généralement connus pour que je m'arrête à les décrire.

Ceux qui servent aux charrois, consistent, 1.° en grands chariots à quatre roues ; auxquels on attelle deux chevaux de front, et qui servent pour conduire les grains au marché, ainsi que pour rentrer la récolte ; 2.° en une brouette sur trois roues, attelée le plus souvent d'un seul cheval, que le cultivateur emploie, lorsque le volume de l'objet à charier n'est point assez considérable.

SEMAILLES.

Je ne donnerois point une connoissance exacte des procédés du labour, de la méthode des semailles, si je me bornois à dire ce qui se pratique à cet égard avant

et après l'ensemencement des grains. On ne suit point la même méthode, les mêmes procédés, pour le blé que pour l'avoine, pour le lin que pour le colza, &c. &c. : je parlerai donc de chaque espèce de grain.

BLÉ.

QUAND on veut semer du blé, on laboure la terre au mois de fructidor, à la profondeur de 120 à 140 millimètres; on herse ensuite, et puis on passe le rouleau: on recommence cette opération avant de semer; mais on laboure alors plus profondément, et l'on dispose la terre par bandes de deux mètres un décimètre jusqu'à trois mètres trois décimètres de largeur.

On sème alors; puis on couvre la semence avec la terre qui provient des sillons que l'on a soin d'ouvrir entre chaque bande. Ces sillons sont ouverts avec la bêche, et servent à l'écoulement des eaux.

Dans les terres fortes et argileuses, on est obligé d'employer la herse et le rouleau, pour bien couvrir la semence.

Au printemps, pour affermir le sol, on emploie encore le rouleau, ou bien on fait piétiner par les hommes.

AVOINE.

L'AVOINE est semée ordinairement après une récolte de navets. La terre que l'on veut ainsi ensemer, est d'abord préparée par un léger labour qui a lieu dans le mois de ventôse; on herse ensuite et on fait passer le rouleau: on donne, peu de temps après, un second labour plus profond, c'est-à-dire, de 180 à 230 millimètres; puis on sème dans le commencement de floréal.

Il est plusieurs manières de couvrir la semence: quelques cultivateurs sont dans l'usage de faire passer la herse et le rouleau à plusieurs reprises; d'autres font labourer à la profondeur de 70 à 90 millimètres, puis passer la herse et le rouleau. On ne sauroit trop répéter les hersages et les roulages, après l'ensemencement de l'avoine.

Quelquefois on sème l'avoine dans les terres épuisées par plusieurs récoltes de grains; mais alors on suit une autre méthode de labourer.

On donne un premier labour en fructidor; on fait passer le rouleau, et on herse à plusieurs reprises, pour détruire les mauvaises herbes: avant l'hiver, un second labour plus profond a lieu; après quoi la terre est disposée par bandes comme pour le blé; après l'hiver, un troisième labour, le roulage, le hersage; finalement, un quatrième labour de 140 millimètres de profondeur. La terre ainsi préparée reçoit la semence, qui est recouverte de la manière indiquée ci-dessus.

LIN.

ON sème ordinairement le lin après une récolte de trèfle. La terre ne reçoit qu'un labour de 180 à 230 millimètres de profondeur; ce labour a lieu après l'hiver: on herse à plusieurs reprises, et on passe le rouleau; après quoi on sème toujours à la volée. Pour couvrir la semence, on herse à peu de profondeur; puis on passe le rouleau jusqu'à ce que la terre soit bien affermie: ce dernier point est essentiel.

Quelquefois on sème aussi le lin après une récolte de blé ; alors un premier labour donné avant l'hiver enfouit le chaume.

Lorsque le lin est parvenu à la hauteur de 45 millimètres, il doit être sarclé avec le plus grand soin.

COLZA.

ON sème le colza, puis on le plante.

Il est semé ordinairement au commencement de messidor, dans une terre qui est restée en jachère, et qui a été préparée par quatre labours successifs, suivis chacun de plusieurs hersages, et par un bon engrais.

Quelquefois on le sème après une récolte de lin ; mais la terre ne reçoit alors qu'un seul labour.

On le plante assez généralement après une récolte de blé : un premier labour peu profond, et qui enfouit le chaume, est suivi de plusieurs hersages ; un second labour de 275 millimètres de profondeur, dispose la terre par bandes comme pour le blé.

La plantation a lieu à la fin de fructidor et au commencement de vendémiaire de la manière suivante :

Celui qui donne le dernier labour est suivi par un homme muni d'un outil avec lequel il pratique des trous de 140 millimètres de profondeur sur 40 millimètres de diamètre ; ces trous, distans entre eux de 140 millimètres, reçoivent les plants de colza que des enfans y déposent, et qu'ils y fixent en pressant la terre du pied.

Un homme et quatre enfans plantent ordinairement de cette manière un hectare en trois jours.

Au commencement de frimaire, on répand du fumier entre les plants ; puis, avec la bêche, on ouvre les sillons qui doivent servir à l'écoulement des eaux, et, avec la terre provenant de l'ouverture de ces sillons, on préserve, autant qu'il est possible, les racines de l'atteinte de la gelée.

TRÉFLE.

ON sème le trèfle dans les terres déjà ensemencées, soit en blé, soit en avoine, soit en lin, dans le courant de germinal, si c'est dans le blé, et immédiatement après les semailles d'avoine ou de lin : la semence est couverte au moyen du râteau et du rouleau.

On le fauche, quand il est semé dans le blé ou l'avoine ; on le fait paître par les vaches, au contraire, quand il est semé dans le lin.

Après la première coupe, on y répand des cendres.

On en obtient toujours deux coupes au moins, et quelquefois trois.

FÈVES POUR LES CHEVAUX.

LES fèves sont semées dans une terre légèrement labourée, ou préparée avec la houe ; les semailles ont lieu dans le courant de germinal.

Dans certains cantons, on les plante, pour ainsi dire, au moyen d'un outil semblable à celui que l'on emploie pour le colza.

NAVETS POUR LES BESTIAUX.

ON les sème dans les terres qui ont donné du blé ou de l'avoine, et que l'on prépare de la manière suivante :

Immédiatement après la moisson, un premier labour pour enfouir le chaume; dans le courant de ventôse, un second labour; puis un troisième, puis un quatrième, quelquefois un cinquième, qui sont chacun suivis d'un hersage. On sème ensuite les navets, ce qui a lieu dans le courant de messidor, et l'on passe le rouleau.

POMMES-DE-TERRE.

ON plante les pommes-de-terre dans le courant de floréal, après une récolte de navets ou de blé.

On prépare la terre par trois ou quatre labours successifs, toujours suivis de hersages; le dernier labour, qui est de la profondeur de 280 millimètres, sert pour planter.

Aussitôt qu'un sillon est ouvert, on y dépose les pommes-de-terre, à la distance de 280 millimètres environ; la charrue, en ouvrant le sillon suivant, les recouvre.

Quatre hommes peuvent de cette manière en planter un hectare en deux jours.

Lorsque les plants se sont élevés à la hauteur de 70 à 80 millimètres, on ramène contre les tiges au moyen de la houe ou d'une charrue destinée à cet usage, et qui n'est attelée que d'un cheval, la terre provenant des rigoles que l'on ouvre entre chaque rangée.

Les premières pommes-de-terre importées dans les Pays-Bas, l'ont été par Charles de l'Ecluse, médecin d'Arras, dans le XVI.^e siècle.

On ne sentit point à cette époque, à ce qu'il paroît, combien la culture de ce légume étoit facile, et de quelle utilité il étoit pour la nourriture de la classe indigente, puisque vingt ans après cette importation il étoit encore inconnu dans le département de la Lys, si voisin de l'Artois, où Charles de l'Ecluse l'avoit introduit.

Ce ne fut qu'en 1620, époque à laquelle les religieux chartreux furent obligés de quitter l'Angleterre, que l'un d'eux, le père Robert Clarke, surnommé le *Virgile Chrétien*, apporta de ce pays-là les premières pommes-de-terre; elles furent plantées dans les environs de Nieupoort.

Les bienfaits de cette introduction ne furent point appréciés d'abord, et la culture de la pomme-de-terre ne s'étendit que lentement; car ce fut en 1704 seulement que les premières furent plantées, dans un jardin près de Bruges. Le propriétaire de ce jardin, Antoine Verhulst, desirux de multiplier, de répandre ce légume, en fit des distributions gratuites; et bientôt les maraichers, les jardiniers, aidés de ses conseils, le cultivèrent en grand, et en fournirent les marchés.

La culture générale et en grand de la pomme-de-terre, ne date donc dans ce département, que du commencement du siècle dernier.

L'introduction de la pomme-de-terre a eu, on ne peut en douter, quelque influence sur la population et même sur les mœurs.

Sur la population, en ce qu'augmentant la masse des subsistances, et procurant aux pauvres une nourriture saine et abondante, qu'ils pouvoient ou recueillir eux-mêmes, ou acheter à bas prix, elle a augmenté le nombre des petits fermiers, et a dû multiplier les mariages.

Sur les mœurs, en ce qu'étant d'une culture facile, d'un immense produit, et pouvant remplacer tous les autres alimens, la classe pauvre des campagnes s'est empressée de louer un petit champ où elle pût cultiver ce légume. Cette classe d'habitans, en prenant le goût d'un travail qui lui offroit un moyen de subsister inconnu jusqu'alors, renonça à cette vie oisive et vagabonde dont elle avoit contracté l'habitude, et chercha à se procurer par son industrie, ce qu'auparavant elle n'obtenoit que des aumônes et quelquefois par le vol.

Les pommes-de-terre ne servirent d'abord qu'à la nourriture de la classe pauvre du peuple, des cultivateurs et des bestiaux; mais vers le milieu du siècle dernier, la consommation en augmenta; les habitans des villes commencèrent à s'en nourrir, et maintenant, attendu la cherté toujours croissante des grains, on la trouve sur toutes les tables, presque à tous les repas.

Elle sert aujourd'hui encore à la nourriture des bestiaux; cependant on leur donne de préférence une espèce particulière, appelée *pomme-de-terre de cochon*, qui est d'un bien plus grand produit que celle qui sert à la nourriture de l'homme.

Quelques distillateurs de genièvre emploient, dans la proportion d'un dixième, avec les grains, la farine de pommes-de-terre; mais on en fait un emploi plus général dans le blanchiment des soieries et dans la pâtisserie.

On n'a point encore cherché à la faire entrer dans la fabrication de la bière.

CAROTTES POUR LES BESTIAUX ET LES CHEVAUX.

ON sème les carottes au commencement de floréal, dans une terre qui a porté du blé, et que l'on prépare par quatre labours successifs, suivis de hersages: après le troisième labour, qui a lieu vers la fin de germinal, on répand le fumier, qui est enterré par le quatrième labour, lequel est de 280 millimètres au moins de profondeur. Le dernier labour terminé, on ameublit la terre avec le râteau, puis on sème.

Lorsque les tiges sont sorties de terre, on sarcle, et on les espace avec soin à la distance de 140 millimètres.

Tout est semé à la main dans ce département.

MALADIES DES GRAINS.

LES maladies les plus communes des grains sont la carie, l'ergot, le charbon, la nielle et les pucerons.

Pour préserver leurs grains de ces maladies, quelques cultivateurs lavent la semence dans une eau de chaux, où ils jettent du cuivre rouge pilé, de l'arsenic, du soufre et du sel; d'autres la lavent dans l'urine des chevaux ou dans l'eau de mer.

On n'oseroit assurer l'efficacité de ces remèdes.

L'expérience a démontré que le froment étoit le plus sujet à cette maladie, lorsqu'on employoit

employoit constamment pour semence les grains d'un même district. Varier chaque année la semence, paroît être un des meilleurs remèdes.

Les cendres, la suie, répandues sur les terres humectées par la rosée, semblent arrêter les ravages des pucerons.

TRAVAUX AGRICOLES.

L'ANNÉE de culture commence le 10 vendémiaire : à cette époque, le cultivateur entre dans les chaumes, commence les labours, fume les terres, plante le colza, recueille les pommes-de-terre et les carottes.

En brumaire, il commence les semailles, qu'il continue pendant les deux mois suivans, si le temps le permet. Si le temps est mauvais, il bat en grange, brise et peigne le lin; dans quelques cantons, il fait de la toile.

En pluviôse et en ventôse, il continue à battre en grange, à peigner le lin, à faire de la toile; il commence l'élagage des arbres, la coupe des bois taillis. Ces travaux, et quelques labours dans les belles journées, partagent le temps du cultivateur, et l'occupent jusqu'au retour de la belle saison.

En germinal, il prépare la terre pour les semailles d'avoine, de lin, &c.; il commence à semer et à planter les pommes-de-terre, ce qui l'occupe jusqu'à la fin de floréal, temps auquel il sarcle le lin.

En prairial, les travaux du cultivateur sont les mêmes à-peu-près : il commence à sarcler le blé, l'avoine, les pommes-de-terre, et toutes les plantes qui ont besoin de ce travail.

Il continue à sarcler en messidor; il répand des engrais, notamment l'urine, sur les *avetures*; il donne aux pommes-de-terre et aux carottes un ou plusieurs labours avec la houe. Vers le milieu de ce mois, il coupe le colza, le bat et le rentre; il arrache le lin, le fait sécher, quelquefois rouir, quelquefois rentrer pour être vendu aux marchands qui le font rouir eux-mêmes. Dans quelques cantons, il enseme en navets et en rabioles les terres où le lin a été récolté.

C'est encore vers la fin de ce mois que commence la fenaison; il fauche l'herbe, le trèfle, et les fait sécher pour la nourriture de ses bestiaux pendant l'hiver.

Pour ne point épuiser la terre par une seconde coupe des prés, et pour suppléer aux engrais, le cultivateur y met ses bestiaux paître aussitôt après l'enlèvement du foin.

En thermidor; commence la moisson, qui continue pendant tout le mois de fructidor et le commencement de vendémiaire : le seigle est récolté le premier; suivent le froment, l'avoine, les fèves, les pommes-de-terre, les carottes et les navets.

Dans quelques cantons, le cultivateur retourne le chaume aussitôt que les seigles sont récoltés; il enseme de suite en navets, ou en une plante fourrageuse appelée *spurie* dans le pays. Cette plante lève rapidement; on la fait paître sur pied par les vaches; le lait qu'elles donnent, lorsqu'elles sont nourries de cette plante, est de la meilleure qualité.

Le soin des chevaux, le labour, la préparation des terres, occupent les domestiques de la ferme, plutôt que le fermier : ces travaux cependant ne lui sont point étrangers; il y met aussi la main; c'est lui qui sème, qui conduit ses grains aux

marchés, qui y vend la toile faite dans son ménage, qui achète dans les villes et qui en ramène les engrais dont il a besoin.

Le ménage est dirigé par la fermière, qui prépare les alimens, et qui va vendre aux marchés le beurre, les œufs, les poulets, le lin, le fil, &c.

Les servantes soignent les vaches, les cochons, la volaille, et font le beurre : dans le courant de l'été, elles sèment les grains, aident à leur récolte ; pendant l'hiver, elles filent ; toute l'année, l'intérieur de la maison est soigné par elles.

Le berger s'occupe uniquement du soin de son troupeau.

CULTURE DES TERRES.

QUOIQUE, depuis un demi-siècle, la culture des terres se soit chaque année perfectionnée dans tout ce département, on peut assurer que le cultivateur est porté à l'éloignement pour tout ce qui est expérience ; il est attaché à la méthode de ses aïeux, et la suit par un principe d'habitude.

Si on lui démontreroit cependant qu'une nouvelle méthode peut avec facilité lui procurer quelque profit ou lui éviter des frais, il n'est point douteux qu'il ne l'adoptât ; mais il lui faudroit des faits dont il pût se convaincre par ses propres yeux ; tout ce qu'on pourroit écrire et lui dire à cet égard ne le persuaderoit pas.

Il y a dans ce département quelques grands propriétaires, des hommes riches, qui, non contents des succès qu'ils avoient déjà obtenus dans la culture des arbres indigènes, ont voulu faire réussir dans le pays un grand nombre d'arbres exotiques. Plusieurs espèces, telles que le pin dit *de Genève*, le mélèze, le platane, le peuplier d'Italie, s'y sont acclimatées, et sont maintenant très-communes ; mais en général cette manie, car c'en étoit véritablement une, a été funeste à plusieurs, et leur ruine a découragé ceux qui pouvoient être portés à essayer de nouvelles pratiques.

Le nombre de ceux qui tentent de nouvelles pratiques en agriculture, est en ce moment très-petit. Il reste dans ce département si peu d'améliorations à espérer à cet égard, qu'il n'est point étonnant que ses habitans renoncent à toute idée d'innovation.

L'ex-administration centrale a fait d'inutiles efforts pour organiser une société d'agriculture ; elle eût été sans fruit dans ce département, où, comme je l'ai déjà observé, il faut, pour persuader le cultivateur, non des raisonnemens et des faits écrits, mais des succès dont il puisse se convaincre par ses propres yeux.

JARDINS.

IL n'y a point, à la campagne, d'habitation qui n'ait un jardin au moins, quelquefois deux, l'un pour les légumes, l'autre pour les fleurs : à la ville, les jardins sont moins nombreux ; cependant à-peu-près tous les habitans aisés en ont un, soit derrière leurs maisons, soit aux extrémités des villes ou près des portes. Ces derniers sont pour l'agrément plus que pour l'utilité, quoiqu'on y cultive aussi des légumes, et sur-tout une grande quantité d'arbres fruitiers, soit en plein vent, soit en espaliers.

On cultive dans les jardins à-peu-près tous les légumes connus, tels que les pommes-de-terre, les carottes, les navets, les haricots, les asperges, les scorso-

nères, les artichaux, les oignons, les betteraves, les panais, les poiraux, les épinards, le pourpier, les choux, la laitue, la chicorée, les raves, les cardons, la poirée, l'oseille, les pois, le céleri, les fèves de marais, les endives, les choux-fleurs, le persil, le cerfeuil, le cresson, &c.

Si la laitue romaine n'y est pas généralement cultivée, si elle y est même assez rare, il n'en est pas ainsi du chou rouge, dont il se fait une consommation considérable, et que par cette raison l'on trouve dans tous les jardins. Ce légume, qui n'est point aussi connu dans l'intérieur, se sert cru ou cuit; c'est un des mets que les habitans du pays savent le mieux apprêter : on ne le mange même bon que dans la Flandre.

Quelques tentatives ont été faites sur le brocolis; mais les soins qu'exige sa culture ne permettent pas d'espérer que ce légume soit jamais généralement cultivé dans ce département.

Il en est de même de la betterave champêtre, dite *racine de disette*; les résultats obtenus par quelques agronomes n'ont point répondu à leur attente.

On trouve peu de jardiniers fleuristes, si ce n'est dans les personnes aisées, qui cultivent les arbres et les fleurs pour eux et leurs amis, sans en faire commerce. Les plantes rares sont importées dans le département par des jardiniers étrangers.

Il n'existe pas un seul parc.

LABOURAGE.

LES terres sont toujours labourées avec des chevaux; ici avec un ou deux, ailleurs avec trois, et dans quelques endroits avec quatre : cependant deux chevaux suffisent ordinairement pour une ferme de onze à treize hectares de terres labourables; quatre pour une de vingt-deux à vingt-six, et ainsi de suite (1); on n'emploie point les bœufs et les vaches à la culture de la terre. Les terres reçoivent, immédiatement après l'enlèvement de la récolte, un premier labour qui enfouit le chaume, et en fait ainsi un engrais; elles en reçoivent encore, celles légères, deux autres; celles plus fortes, trois ou quatre; celles du nord et de l'arrondissement de Furnes, quatre ou cinq.

Celles en jachères sont labourées sept ou huit fois avant d'être ensemencées.

La profondeur du labour est de treize à vingt-un centimètres.

Indépendamment de ces labours, la terre, avant de recevoir la semence, ou après qu'elle l'a reçue, est encore travaillée par la main de l'homme. Des rigoles ouvertes de distance en distance, facilitent l'écoulement des eaux; la terre qui provient de ces ouvertures est rejetée sur la partie ensemencée, et forme une pente, en même temps qu'elle couvre davantage le grain; aussi les campagnes se présentent-elles à la vue aussi bien cultivées, aussi bien nettoyées qu'un jardin, auquel elles ressemblent par la variété de leurs productions : elles sont loin d'offrir la monotonie que l'on trouve ordinairement dans les pays plats.

(1) Les fermiers qui n'ont point de chevaux labourent leurs terres à bras, ou les font labourer par les grands fermiers. Chaque labour se paie 8 ou 9 francs par quarante-cinq ares.

ENGRAIS.

Les principaux engrais sont : les vidanges des latrines, l'urine des bestiaux, le fumier, la chaux, la cendre, la fiente des pigeons.

Le soin de faire le fumier n'occupe pas seulement les habitans des campagnes; mais encore ceux des villes, qui rendent utiles, par ce moyen, les parties des végétaux regardées ailleurs comme inutiles; les ordures, les boues des rues, la poussière des décombres, sont ramassées avec soin, et deviennent, travaillées par eux, d'excellens engrais, qui se vendent extrêmement cher aux cultivateurs, et dans les départemens voisins.

La cherté des engrais, l'obligation où sont les cultivateurs de s'en procurer à quelque prix que ce soit, enfin la facilité des transports par eau, ne contribuent pas peu à l'extension de ce genre d'industrie.

Les haies vives et les bois taillis qui entourent presque chaque pièce de terre; les fossés qui les arrosent, ne sont pas moins propres que les engrais à fertiliser le sol.

Les tourbes, le grand nombre de coquillages que l'on découvre en creusant à une certaine profondeur, prouvent que ce département étoit autrefois, du moins en partie, couvert par la mer. Les eaux qui descendoient des pays plus élevés (1) y avoient ensuite formé des lacs, des marais, dont le desséchement a nécessité des peines infinies, une grande intelligence, et d'énormes capitaux.

Mais aujourd'hui ce même département est un des plus fertiles de la République, un de ceux qui offrent le plus de ressources en tout genre.

RÉCOLTES.

Le territoire abonde en productions de toute nature : le froment, l'orge, le seigle, l'avoine, le colza, l'olivette, le sarrasin, le lin, le houblon, le tabac, tous les légumes, ainsi que je l'ai déjà dit plus haut, y sont cultivés avec succès, et sont de la meilleure qualité; ses pâturages (2) servent à engraisser une quantité immense de bétail, à élever un très-grand nombre de beaux et forts chevaux; ses prés donnent de bons foins et en grande quantité.

Quelques terres donnent deux récoltes par année : elles sont en petit nombre.

Dans l'arrondissement de Furnes, dans une partie de celui d'Ypres, vers le nord, le cultivateur laisse, chaque année, en jachères, le sixième de son exploitation; ces terres se reposent une année seulement. Dans celui de Courtrai, et dans une partie de ceux d'Ypres et de Bruges, au contraire, on ne connoît point les jachères; les terres fatiguées de porter du grain, sont ensemencées en hivernages, ou servent de pâturages pour les bestiaux.

Les terres, l'une parmi l'autre, rendent de huit à dix fois la semence qu'elles reçoivent.

Les prairies que l'on convertit en terres labourables, rendent bien davantage; elles

(1) Sa situation au-dessous du niveau du reste de la Flandre, lui avoit fait donner le nom d'*égout de cette province*.

(2) On leur donne dans le pays le nom de *pâtures grasses*; ils le méritent en effet.

peuvent aussi porter sept ou huit récoltes de suite : mais elles finissent par perdre de leur qualité, et deviendroient stériles, si l'on n'avoit le soin de les rétablir dans leur état primitif de pâturages.

Les récoltes sont plus que suffisantes, année commune, pour la consommation; et ce n'est pas seulement à la fécondité du sol que doit être attribué ce résultat avantageux.

Quoique le pays donne du grain en abondance et de la meilleure qualité, les habitans consomment fort peu de pain, et ne le mangent pas aussi pur, même dans les villes, que ceux de l'intérieur de la République. Ici, comme on l'a déjà fait remarquer, les pommes-de-terre sont la principale nourriture de l'homme de la ville, ainsi que de celui de la campagne, et l'on ne craint point d'avancer que chaque habitant ne consume pas, par jour, trois quarterons de pain.

L'excédant de froment et de seigle (l'orge ne sert point à la panification) est évalué approximativement à 4,500,000 myriagrammes, dont autrefois la Hollande tiroit la plus grande partie. Cet excédant maintenant est exporté par le département du Nord pour l'intérieur de la République.

Lors du siège de Nieupoort, en l'an 2, l'ennemi inonda d'eau salée près de 13,000 hectares des meilleures terres de ce département : les effets de cette inondation n'ont point encore cédé aux travaux et aux soins des cultivateurs; les terres imprégnées d'eau salée, n'ont en grande partie encore, pu être fertilisées.

DESSÈCHEMENS ET DÉFRICHEMENS.

AVANT de parler des défrichemens et des dessèchemens, de l'époque à laquelle ils ont été opérés, des personnes qui les ont exécutés, il me paroît indispensable de donner une idée du sol aride que l'industrie et d'immenses capitaux ont cherché à mettre en culture.

Il y a des terrains bas et marécageux, dont la couche superficielle est un limon noir sous lequel on trouve un sable jaunâtre mêlé d'argile; en creusant ce terrain, on rencontre des morceaux de bois pétrifiés ou des pierres sablonneuses. Lorsque le dessèchement de cette nature de terre ne présente point des difficultés insurmontables, et sur-tout lorsqu'on peut procurer un écoulement aux eaux, on y cultive avec succès des grains, des légumes, des fourrages de toute espèce; après quelques années de culture, on y plante des chênes, des charmes, des hêtres, des frênes, des mélèzes, qui y réussissent.

Il y a encore d'autres terrains noirs, bas et marécageux, dont la seconde couche, d'un sable blanc ou jaunâtre, ne contient point d'argile : ces terres, mises en culture et engraisées préalablement avec des cendres, donnent des bois non moins bons, non moins beaux que celles dont j'ai parlé plus haut.

Un autre terrain semblable, au premier aspect, aux précédens, trompe l'espoir du cultivateur. Sa première couche est aussi un limon noir; mais, en creusant à la profondeur de 280 millimètres seulement, on rencontre un sable blanc très-fin, mouvant, et qui reste toujours humide. Les bois qu'on y plante croissent bien jusqu'au moment où les racines atteignent la couche de sable; alors ils dépérissent. On a cherché à remédier à cet inconvénient, en exhaussant le sol au moyen des terres

que l'on tire de l'ouverture des fossés, auxquels on a à cet effet donné plus de largeur; on y a planté des pins qui réussissent, mais que l'on n'espère point voir devenir de grands et beaux arbres.

Un autre terrain noir présente moins de difficultés et plus de succès dans le dessèchement et le défrichement: ce terrain, rempli d'une espèce de grès formé d'un gros sable verdâtre, et qui ne résiste pas au marteau, produit de beau bois; il renferme aussi dans son sein du bois pétrifié.

On rencontre dans quelques parties de ce terrain, à 140 millimètres de profondeur, une couche d'un gros sable verdâtre, toujours froid et humide, quelquefois mouvant; aucun bois n'y croît, pas même le pin, et tous les travaux et les efforts du cultivateur, y sont inutiles.

Quelques terrains bas et marécageux n'offrent que du sable pur, sans aucun mélange de limon ou de terre marécageuse: lorsque ces terrains présentent quelques facilités pour l'écoulement des eaux, on les plante ou on les sème en pins qui y réussissent; dans le cas contraire, on doit renoncer à toute idée de les dessécher, ils ne sont propres qu'à former des étangs.

Dans les terrains qui ne sont ni hauts ni bas, on ne rencontre point de couches de cette terre dure et ferrugineuse que les habitans nomment *rotse*; mais une grande quantité de pierres de sable, souvent même des veines entières de 300 à 450 millimètres de largeur: ces veines sont quelquefois à 140 millimètres de la superficie. Dessous la première couche, qui est de couleur noire, lorsque le terrain est humide, et de couleur de cendre de bois, lorsqu'il est sec, on trouve un sable jaunâtre, quelquefois argileux.

Les taillis et les arbres croissent bien dans ces terrains; les chênes et les hêtres notamment, y réussissent parfaitement, lorsque la seconde couche est argileuse.

Enfin il y a des terrains hauts dans lesquels on rencontre à peu de profondeur une couche de cette terre dure et ferrugineuse nommée *rotse*; et sous cette couche, une seconde d'un sable pur de couleur jaunâtre; cette couche dure et ferrugineuse, labourée avec une charrue nommée dans le pays *waele ploegh*, qui entre dans la terre à la profondeur de 210 millimètres, et exposée à l'influence de l'air, de la gelée, de la pluie, se dissout, et tombe en poussière. Les taillis de chêne et de bouleau, les hêtres, croissent bien dans ces terrains.

Les mêmes plantes croissent dans tous ces terrains, si différens néanmoins par leur nature. Ces plantes sont le *mirtus brabantica* ou l'*ivrogne*, l'*érica* de deux espèces, le *kaesegras*, espèce de gramen, l'*oreille de souris*, la *barbe de chèvre*. La destruction de ces plantes, avant et après le défrichement, n'est pas la moins grande difficulté que rencontre le cultivateur.

C'est vers le milieu du siècle dernier, c'est-à-dire, après la guerre qui versa dans le pays une très-grande quantité de numéraire, que les propriétaires ont commencé à défricher et à dessécher les bruyères.

Avant cette époque, le pays manquoit des capitaux nécessaires; les communications entre les villages, ou des villages aux grandes routes, n'étoient point ouvertes comme elles le sont aujourd'hui, ce qui rendoit les transports d'engrais extrêmement difficiles. Mais les administrations locales, pénétrées de l'utilité des défrichemens et des dessèchemens que l'on vouloit entreprendre, desiruses de les encourager par tous les moyens

qui étoient en leur pouvoir, firent ouvrir des communications dans tous les sens, paver les plus importantes, et donnèrent ainsi elles-mêmes le signal des défrichemens et des desséchemens.

Les habitans du pays ne tardèrent pas à répondre à cet appel : les établissemens religieux, les riches particuliers, se livrèrent à l'envi et avec une sorte d'enthousiasme à ces entreprises, jusqu'en 1787, première année de la révolution belge, qui fit oublier ou au moins ralentir ces travaux utiles.

Les établissemens religieux, dont une grande partie des propriétés n'étoient que des landes, des bruyères et des marais, sentirent, plus que tous les autres propriétaires, le besoin de défricher et de dessécher; aussi est-ce à eux que l'on doit la grande majorité de ces travaux qui, au reste, n'ont été exécutés que par des naturels et avec les capitaux du pays.

Chaque année, on défriche ou l'on dessèche quelques hectares de marais et de bruyères. Les terres défrichées sont semées en sapins; celles qui ont été desséchées deviennent de gras pâturages ou des champs fertiles.

Il n'est peut-être pas inutile d'observer ici que depuis long-temps les desséchemens ne s'opèrent plus par les propriétaires réunis, mais par chaque propriétaire en particulier (1).

Les propriétaires ne se réunissent maintenant que pour l'entretien des desséchemens, c'est-à-dire, pour le curément des canaux, et pour la réparation des écluses qui conduisent à la mer ou aux grands canaux de navigation, les eaux qui submergeroient leurs propriétés desséchées.

(1) Quelques observations sur le dessèchement de la partie des grandes moères situées près de Furnes, trouveront ici leur place; on ne lira pas sans intérêt les résultats que sont parvenus à obtenir les frères Herwyn, entrepreneurs de ce dessèchement.

Le dessèchement des moères avoit été entrepris long-temps avant que les frères Herwyn s'en chargeassent, et avoit parfaitement réussi; mais soit négligence de la part des fermiers de cette grande exploitation, soit que les frais absorbassent les produits, ce terrain fut abandonné, et bientôt après recouvert par les eaux, qui n'étoient retenues que par les digues élevées à cet effet. Les moères avoient donc repris leur premier aspect, lorsque les frères Herwyn résolurent de fertiliser ce lac immense.

De 1258 hectares de terre que les eaux couvroient, 955 furent, en quelques années, par leurs soins et leurs travaux, rendus à la culture; plantations, grains, bestiaux de toute espèce, couvroient la partie desséchée, lorsqu'en l'an 2 les réquisitions enlevèrent aux frères Herwyn, foin, grains, bestiaux et instrumens aratoires.

Ces pertes n'étoient que le prélude de bien plus considérables; la destruction de leurs moulins de dessèchement pour en avoir le fer et le bois, l'inondation de cette partie du pays, lors du siège de Nieupoort, acheverent de consumer leur ruine. Les terres desséchées furent recouvertes par l'eau salée, qui, en quelques jours, détruisit plus de 35,000 pieds d'arbres de la plus belle venue; les habitations furent renversées, ou tellement endommagées, qu'il falloit, non réparer, mais reconstruire tout ce qui avoit existé.

Tel étoit l'établissement, jadis si florissant, des frères Herwyn, au moment où l'un d'eux, actuellement membre du conseil général, rentra dans son habitation, dont il avoit été chassé par les mauvais traitemens, le pillage et les vexations.

Ces malheurs ne purent décourager les frères Herwyn: persuadés qu'il suffisoit que le Gouvernement connût leurs pertes et les secours dont ils avoient besoin, pour les aider dans une entreprise aussi utile, ils empruntèrent des capitaux considérables, mirent la main à l'œuvre, et parvinrent pour la troisième fois à rendre à la culture une partie des terres qui étoient sous les eaux.

Les moères sont en totalité beaucoup au-dessous du niveau de toutes les terres qui les entourent; donc, pour parvenir à les dessécher, il a fallu, 1.^o construire des moulins à palettes et à vis d'Archimède, qui élevassent les eaux à la hauteur de sept ou huit pieds, niveau des terres voisines; 2.^o ouvrir un large canal qui pût recevoir les eaux et les conduire dans les canaux de navigation; 3.^o entrecouper le terrain d'une immensité de petits fossés; 4.^o établir des digues à l'entour de cette vaste plaine, pour empêcher l'eau d'y rentrer.

Ce qui reste des moères à dessécher est à-peu-près au même niveau que la partie desséchée; les mêmes moyens peuvent en conséquence procurer les mêmes effets.

Ces réunions, connues dans ce département sous la dénomination de *wateringues*, sont autorisées par la loi du 4 pluviôse an 6; les frais d'entretien sont fixés chaque année par tous les propriétaires; ils n'excèdent pas 3 francs par chaque hectare de terre.

BOIS.

LES bois sont en grandes masses dans l'arrondissement de Bruges et dans celui d'Ypres; en parties de peu d'étendue dans celui de Courtrai; il n'y en a presque point dans celui de Furnes.

Les plus grandes masses appartiennent à la République, qui possède dans ce département six forêts, ayant ensemble une étendue de 4,486 hectares 64 ares: ces forêts sont celles de Wynendaele, d'Houthulst, de Mynken, de Zonnebeke, de la Douve et de Saint-Six, dont je vais donner une idée.

La forêt de Wynendaele et les bois qui y sont réunis, d'une étendue de 935 hectares 85 ares, est située près de la commune de Thourout; elle appartenait autrefois à l'électeur palatin.

Dans cette forêt, existe un vieux château qui a toujours servi au logement de l'agent forestier de l'électeur; la République le loue en ce moment à vil prix: il semble fait pour une meilleure destination.

On y trouve en effet un grand enclos pour la culture des jeunes plants et boutures, un terrain fermé pour mettre à l'abri des dégradations les bois et les arbres abattus; des loges pour enfermer tous les outils et les instrumens d'arpentage, de mesurage et de martelage; un logement pour l'agent forestier, des logemens séparés pour les gardes-bois; avantages qui paroissent le rendre très-propre à devenir le siège de l'inspection forestière.

Cette forêt, d'ailleurs, quoique loin d'être la plus étendue, est peut-être la plus précieuse; c'est la seule qui offre des moyens de surveillance, d'exploitation et de repeuplement faciles, et des arbres propres à la construction: et si ces arbres n'y sont pas maintenant en aussi grand nombre qu'avant la conquête, c'est qu'en l'an 2, tout ce qui étoit propre à la construction a été abattu; c'est que, depuis ce temps, on n'a pu encore rien faire pour repeupler; c'est que les travaux les plus indispensables, non-seulement pour améliorer, mais encore pour conserver les bois, n'ont point été exécutés.

Ce que je dis ici pour la forêt de Wynendaele, s'applique aussi à toutes les autres, et notamment aux routes, qui autrefois offroient les plus belles plantations, et qui maintenant, dans certaines parties, ne sont plus même ombragées.

Dans la forêt de Wynendaele, le taillis se coupe ordinairement tous les onze ans, la haute taille après vingt-cinq ans, la demi-futaie après soixante, et la haute futaie à cent ans et plus. Les coupes y étoient réglées; mais la guerre, le besoin d'argent, qui ont fait faire des abattis considérables d'arbres non encore à leur maturité, ont dérangé l'ordre des coupes, et l'on n'y suit plus, en ce moment, ainsi que dans les autres forêts et dans les bois des particuliers, d'autres règles que l'âge du bois.

	QUANTITE		PRODUIT.		
	TAILLIS.	ARBRES.	TAILLIS.	ARBRES.	
On y a coupé :	En l'an 6.....	31. 35.	#	8,175 ^f	#
	En l'an 7.....	4. 36.	745.	1,375.	4,075 ^f
	En l'an 8.....	50. 98.	464.	1,900.	1,475.
	En l'an 9.....	52. 84.	341.	7,750.	2,155.
	TOTAUX.....	139. 53.	1,550.	19,200	7,705.

Le résultat qui précède prouve, 1.° que l'on ne coupe pas, chaque année, la même quantité d'arbres et de taillis; 2.° que, chaque année aussi, le prix des coupes varie, soit à cause de la différence de qualité du bois, soit à raison du plus ou moins de facilité dans le mode de paiement; mais prenant une année commune, on aura :

Pour coupe, 34 hectares 88 ares 25 centiares de taillis; 387 arbres.

Pour prix, 137 francs 50 centimes de l'hectare de taillis; 4 francs 57 centimes d'un arbre.

La forêt d'Houthulst provient de l'ancien Gouvernement; elle est située entre Merckem, Staeden, Zarren, Clercken et Langhemarck, à deux lieues et demie d'Ypres; son étendue est de 2,286 hectares 22 ares.

Cette forêt, dans laquelle on trouve peu de haute futaie, est d'un produit considérable; le bois cependant n'y est point vendu à sa véritable valeur, par la raison que l'enlèvement en est presque impossible, à cause du mauvais état du pavé. Mais cet inconvénient est momentané.

On y laisse croître le taillis jusqu'à treize ou quatorze ans; la haute taille, la haute et la demi-futaie, aussi long-temps que dans celle de Wynendaele.

Quoique la forêt d'Houthulst ne soit point réellement aménagée, il y a dans les coupes, ainsi qu'on le verra ci-dessous, plus d'ordre que dans aucune des autres.

	QUANTITÉ		PRODUIT.		
	TAILLIS.	ARBRES.	TAILLIS.	ARBRES.	
On y a coupé :	En l'an 6.....	132. 50.	#	24,069 ^f	#
	En l'an 7.....	172. 69.	#	19,500.	#
	En l'an 8.....	141. 9.	#	19,669.	#
	En l'an 9.....	181. 84.	60.	17,097.	610 ^f
	TOTAUX.....	628. 12.	60.	80,335.	610.

On a donc année commune : pour coupe, 157 hectares 3 ares de taillis; 15 arbres;

Pour prix de l'hectare de taillis, environ 128 francs; d'un arbre, environ 10 fr. 17 centimes.

La forêt de Myncken, provenant de la ci-devant abbaye des Dunes, est située entre les communes d'Oostcamp, Wardamme et Ruddervoorde, à deux lieues et demie de Thourout; son étendue est de 327 hectares 81 ares: elle donne quelques arbres de haute futaie, notamment des sapins.

DÉPARTEMENT DE LA LYS.

Le taillis y est coupé tous les neuf ans; la haute taille, la haute et la demi-futaie, aux mêmes époques que dans celle de Wynendaele.

	QUANTITÉ		PRODUIT.	
	TAILLIS.	ARBRES.	TAILLIS.	ARBRES.
On y a coupé :	hectares.	ares.		
En l'an 6.....	33.	85.	#	5,143 ^f
En l'an 7.....	16.	57.	1,779.	3,216.
En l'an 8.....	10.	95.	980.	3,000.
En l'an 9.....	9.	87.	#	2,282.
TOTAUX.....	71.	24.	2,759.	13,641.

Ainsi cette forêt a donné, année commune : pour coupe, 17 hectares 81 ares de taillis; 690 arbres environ.

Pour prix de l'hectare de taillis, environ 191 fr. 50 cent.; d'un arbre 74 centimes.

La forêt de Zonnebeke, provenant de l'abbaye de ce nom, a une étendue de 490 hectares 90 ares; il y existe, comme dans la forêt d'Houthulst, peu de haute futaie; le taillis s'y coupe après une pousse de neuf ans.

	QUANTITÉ		PRODUIT.	
	TAILLIS.	ARBRES.	TAILLIS.	ARBRES.
On y a coupé :	hectares.	ares.		
En l'an 6.....	55.	81.	#	5,265 ^f
En l'an 7.....	67.	16.	216.	6,825.
En l'an 8.....	85.	91.	#	4,175.
En l'an 9.....	51.	2.	#	7,950.
TOTAUX.....	259.	90.	216.	24,215.

On a donc, année commune : pour coupe, 64 hectares 97 ares 50 centiares de taillis; 54 arbres;

Pour prix d'un hectare de taillis, environ 93 fr.; d'un arbre, environ 13 fr. 60 centimes.

La forêt de la Douve, près Warneton, a une étendue de 124 hectares 32 ares; on y trouve un peu de haute futaie et de beaux taillis, que l'on coupe après une pousse de huit ans.

	QUANTITÉ		PRODUIT.	
	TAILLIS.	ARBRES.	TAILLIS.	ARBRES.
On y a coupé :	hectares.	ares.		
En l'an 6.....	20.	78.	#	4,220 ^f
En l'an 7.....	18.	58.	809.	3,880.
En l'an 8.....	17.	44.	24.	2,736.
En l'an 9.....	14.	82.	#	2,500.
TOTAUX.....	71.	62.	833.	13,336.

Ce qui donne, année commune : pour coupe, 17 hectares 90 ares 50 centiares de taillis; 208 arbres environ;

Pour prix de l'hectare de taillis, environ 186 francs; d'un arbre, environ 3 fr. 50 centimes.

La forêt de Saint-Six, provenant de l'abbaye de ce nom, présente une étendue de 321 hectares 54 ares : elle est située entre les villages de Crombeke, Proven, Rousbrughe, Beveren et Westvleteren. La haute et la moyenne futaie y sont extrêmement rares : ce qui le prouve, c'est que pendant les quatre dernières années, il n'y a point été vendu un seul pied d'arbre.

	QUANTITÉ		PRODUIT.		
	TAILLIS.	ARBRES.	TAILLIS.	ARBRES.	
On y a coupé :	En l'an 6.....	69. 46.	"	23,600 ^f	"
	En l'an 7.....	95. 15.	"	20,635-	"
	En l'an 8.....	37. 46.	"	6,225-	"
	En l'an 9.....	25. 42.	"	7,507-	"
	TOTAUX.....	227. 49.	"	57,967.	"

On a donc, année commune : pour coupe, 56 hectares 87 ares 25 centiares de taillis;

Pour prix d'un hectare de taillis, environ 255 francs.

BOIS ÉPARS.

LES autres bois appartenant à la nation ne sont autre chose que, 1.° les arbres qui bordent les routes; 2.° quelques petites parties de taillis dont, chaque année, les aliénations diminuent le nombre.

Comme ces parties sont disséminées sur toute la surface du département, et n'appartiennent pas à un seul arrondissement, mais à tous, leur produit en argent est la base la plus sûre pour connoître le prix moyen d'un hectare de taillis. La coupe de 371 hectares 27 ares, vendue pendant les quatre années 6, 7, 8 et 9, a produit en argent 98,551 francs; on a donc pour prix moyen de l'hectare de taillis, environ 265 francs.

On n'auroit ni la même facilité, ni la même exactitude, en prenant une base pareille pour les arbres épars. La raison en est que presque aucun de ces arbres n'étoit, au moment de la vente, parvenu à sa maturité; qu'au contraire, ils dépérissoient, avoient été cassés ou déracinés par les vents, étoient ou morts ou mourans.

Il n'en est point des bois des particuliers comme de ceux de la République : tandis que ceux-ci se détériorent chaque année, les autres sont travaillés avec autant de soin que les terres labourables; de nouvelles plantations remplacent les vieilles souches, les ronces sont arrachées, des fossés sont ouverts, les taillis sont éclaircis. Aussi ces bois donnent-ils un produit bien plus considérable, produit que l'on n'évalue point trop haut, en portant à 325 francs le prix moyen d'un hectare de taillis.

Le bois n'est point rare dans ce département; on n'en convertit que peu en charbon; on fait peu de tan; on brûle, dans presque tous les ménages, du charbon de terre, de la houille, des tourbes; et cependant le prix du bois augmente chaque année.

ARBRES FORESTIERS.

ON trouve dans les bois de ce département à-peu-près tous les arbres forestiers connus en France; ceux qui y viennent le mieux sont :

Le bouleau; on le plante en taillis dans les terres hautes et sablonneuses.	Le pin du lord et le sapin; ces deux arbres viennent bien dans les bruyères défrichées.
Le chêne; on le trouve par-tout, en haute futaie et en taillis.	Le pin de Weymouth; il croît vite et forme une belle tige.
Le sorbier, qui ne croît bien qu'en taillis.	Le plane ou érable plane.
Le frêne; vient fort bien dans les terres fortes du nord.	Le platane.
Le charme.	Le tilleul.
L'orme pyramidal.	Le tremble; cet arbre, cultivé le long des routes et au bord des champs, sert à la construction.
L'orme tortillard.	Le larix ou mélèze.
L'orme de Hollande.	Le châtaignier; ce n'est que depuis peu de temps que cet arbre est employé en taillis: son fruit ne mûrit point.
Le hêtre; on le plante dans les bruyères défrichées.	L'aulne; on le plante en taillis dans les terres basses et fortes.
Le peuplier du pays.	
Le peuplier d'Italie.	
Le peuplier du Canada.	

Les plantations des saules seroient générales dans ce département, si, dans quelques communes au nord, les grands vents venant de la mer n'étoient point un obstacle insurmontable à leur croissance, ainsi qu'à celle de tous les autres arbres. Il n'est point d'arbre dont le bois offre autant d'utilité, et dont l'utilité soit aussi bien sentie par l'habitant des campagnes.

On le laisse s'élever en haute futaie, ou l'on en fait ce que dans le pays on appelle des *têtards*; c'est-à-dire que, coupant la tige à une certaine hauteur, on en forme des troncs qui fournissent tous les sept ans une coupe très-abondante.

Quand le saule est en haute futaie, son bois est très-estimé, et sert à faire, soit des sabots, soit des cabestans pour les navires, soit des planches qui résistent aux intempéries de l'air, et presque les seules que l'on emploie dans les campagnes.

Quand il est en têtards, les perches qui proviennent des coupes sont employées, soit pour plantations, soit pour soutenir les haies vives, soit pour réparer les chemins; on en fait aussi des cerceaux très-estimés et des lattes pour les toits en paille ou en roseaux.

ARBRES FRUITIERS.

LES arbres fruitiers ne viennent pas moins bien que les arbres forestiers; mais les fruits, si l'on excepte quelques espèces de pommes, ne sont pas d'aussi bonne qualité et ne mûrissent pas comme dans les parties plus chaudes de la République.

Les principaux arbres fruitiers du département sont les cerisiers, les pommiers, les poiriers, les noyers, les pruniers, les abricotiers et les pêchers.

Les pruniers, les abricotiers et les pêchers ne se trouvent le plus souvent que dans les jardins; l'exposition qu'on leur choisit, le plus ou moins de rigueur ainsi que la durée des hivers, la qualité du terrain où ils sont plantés, la manière enfin de les cultiver, ont une telle influence sur leur produit, qu'il ne peut être même

évalué. Ce que l'on peut assurer, c'est que ces fruits n'ont point la saveur de ceux que produisent de pareils arbres dans des pays plus tempérés et moins exposés aux vents froids.

Les cerisiers, les pommiers, les poiriers et les noyers, au contraire, sont cultivés dans tous les vergers (1), et y sont d'un rapport assez considérable. Les cerises et les pommes ne le cèdent point en qualité à celles de l'intérieur de la République, et sont fort estimées.

Chacun de ces quatre arbres, en plein rapport, peut donner, année commune, et l'un dans l'autre, un revenu de six francs au propriétaire, lorsque celui-ci en vend la dépouille; lorsqu'il recueille, il retire, savoir, d'un cerisier, environ sept à huit kilogrammes; d'un poirier et d'un pommier, cent kilogrammes; d'un noyer un peu moins.

L'habitant des campagnes fait une assez grande consommation de pommes qu'il fait bouillir dans du lait battu, de poires qu'il fait cuire au four; les plus belles, et presque toutes les cerises, sont vendues et consommées dans les villes.

La culture des arbres fruitiers n'a point varié depuis long-temps, ou n'a fait aucun progrès digne de remarque: la greffe est pratiquée, dans ce département, comme autrefois, en fente et en écusson à œil dormant. Celle en fente est plus en usage pour les poiriers, les pommiers, les cerisiers, les pruniers; celle en écusson, pour les abricotiers et les pêchers.

S'il y a eu des procédés particuliers, ils n'ont été employés que par quelques amateurs qui ne les ont point répandus.

On avoit commencé à faire quelques plantations de pommiers en plein champ, et l'on avoit d'autant plus lieu d'espérer une réussite complète, que ces plantations conviennent parfaitement au sol, que le climat est propre à la culture de ces arbres, et que l'importation des pommes en Angleterre et en Norwége pouvoit former une branche de commerce très-lucrative; mais le vol des fruits avant leur maturité, la destruction des arbres mêmes, les dégâts commis par les voleurs dans les champs où ces arbres étoient plantés, ont découragé les planteurs; et ces essais n'ont eu aucun résultat avantageux.

Il est, dans toutes les villes, et même dans les bourgs, des propriétaires et des jardiniers qui élèvent des arbres à fruit; les premiers, pour leur amusement; les autres, pour en faire commerce: mais les enclos destinés à cet usage ne méritent point le nom de pépinières. Les seules que l'on puisse qualifier ainsi, sont au nombre de quatre, situées à Bruges, à Furnes, à Becelaère et Vlamertinghe, arrondissement d'Ypres.

La vigne n'est cultivée que dans les jardins, en espalier; et quoiqu'on lui choisisse les meilleures expositions, il est rare que le raisin vienne à maturité.

ANIMAUX.

La qualité des bêtes à corne de la Flandre est assez connue, pour qu'il soit superflu de rien dire à cet égard.

(1) Chaque ferme, chaque maison de campagne a un verger; les environs des villes, de Bruges notamment, en offrent un grand nombre, au milieu desquels se trouve une maisonnette.

J'ai déjà observé, dans un article précédent, que ces animaux ne sont point employés aux travaux de la campagne : les vaches sont pour la production et le laitage, quelques-unes sont mises à l'engrais ; tous les mâles, un petit nombre excepté, sont engraisés, soit dans les geniévrieres avec le résidu de la distillation, soit dans les pâturages.

On ne fait presque point de fromage dans le pays, mais beaucoup de beurre, dont il se fait (notamment de celui dit *de Dixmude*) des exportations considérables : ce beurre se conserve bien ; il est toujours un peu salé.

Une maladie épizootique a fait, dans les années 6 et 7, des ravages qui eussent été bien moins considérables, si le département avoit alors possédé un vétérinaire instruit ; mais, abandonnées à l'ignorance des maréchaux de villages, toutes les bêtes attaquées ont péri en peu de temps ; et en moins de deux ans, les cultivateurs ont perdu à-peu-près la moitié de leurs bestiaux.

C'est ce qui m'a déterminé à solliciter du Ministre de l'intérieur l'autorisation de nommer un artiste vétérinaire qui, salarié par le département, fût en tout temps à la disposition de l'autorité administrative : ce vétérinaire est nommé ; et les visites fréquentes qu'il fait dans toutes les communes, les connoissances, l'expérience du C.^{en} Cordier, permettent d'assurer qu'une nouvelle épizootie, si elle se manifestoit, ne causeroit point autant de désastres.

Le département possède beaucoup plus de chevaux que les besoins de l'agriculture n'en exigent, et le Gouvernement peut faire des achats dans le pays ; il y trouvera de forts chevaux propres au chariot, mais trop lourds même pour la grosse cavalerie.

D'anciens réglemens obligeoient tous les propriétaires de chevaux à faire procéder, par des experts choisis par le magistrat, à la visite de tous les poulains mâles de leurs écuries ; des primes étoient accordées à ceux qui présentoient des animaux bien faits, et propres à conserver, si ce n'est à améliorer, la race indigène : ces animaux seuls pouvoient être employés comme étalons ; tous les autres étoient à l'instant coupés.

Ces réglemens ne sont point abrogés par les lois nouvelles, il est vrai ; mais ils ne peuvent être exécutés qu'autant que des fonds seront faits pour payer les primes promises. Elles s'éleveroient à-peu-près à 6,000 francs par an.

Les deux lois qui ont ordonné la levée du trentième cheval eussent été regardées comme un bienfait, si l'estimation des chevaux livrés n'eût pas été faite avec partialité, si même le montant de cette estimation, quelque foible qu'elle fût, eût été payé comptant et en numéraire ; c'est assez dire qu'il n'y a point eu de diminution dans la quantité des chevaux.

On ne compte, dans ce département, que fort peu d'ânes, presque point de mulets, de chèvres.

Les porcs, les moutons, y sont en grand nombre et de bonne qualité.

L'ex-administration centrale a fait d'inutiles efforts pour engager les cultivateurs à se procurer des bêtes à laine de race espagnole ; un infiniment petit nombre a souscrit. Le préfet a cherché la raison de ce refus, assez étonnant dans un pays où tout ce qui tient à l'agriculture est accueilli et saisi avec empressement, et il s'est convaincu qu'on le doit attribuer à l'éloignement des lieux où les troupeaux du Gouvernement sont placés. Cet éloignement, les frais qu'il occasionne, l'ignorance

de la langue françoise, la crainte de voir périr une partie de ces animaux entre les mains d'hommes à gages, dégoûtent les cultivateurs qui desiroient améliorer leurs troupeaux.

On est donc fondé à croire que le Gouvernement n'obtiendra les résultats qu'il desire, qu'en établissant un troupeau dans un des départemens, ou de l'ancienne frontière du nord, ou des pays réunis. On ne doute point qu'alors les cultivateurs ne s'empressent d'acquérir de ces bêtes à laine, dont ils retireront un si grand avantage, soit par l'amélioration des races, soit par le produit de la tonte. Il ne manque, en effet, que cette matière première, pour mettre les fabriques de ce département en état de rivaliser avec les manufactures de l'Angleterre.

Le nombre des bestiaux engraisés soit dans les pâturages, soit dans les génévriers, est, comme je l'ai déjà observé, très-considérable : ces animaux, ainsi engraisés, sont consommés dans le département, ou exportés. Cette branche d'industrie est aussi étendue que lucrative, et occupe l'habitant des villes comme celui des campagnes.

Il n'en est pas ainsi des cochons : on n'en engraisse que le nombre nécessaire à-peu-près pour la consommation, et les exportations de ces animaux sont ici très-rares, pour ne point dire nulles.

Le tableau joint au présent mémoire fera connoître le prix par tête de chaque espèce de bétail, comparé à celui de 1789.

Les maladies les plus communes des animaux, sont : la fièvre catarrale, la péri-pneumonie dans les bêtes à cornes, la pourriture dans les moutons, l'obésité dans le cheval. Quoique ces maladies aient été déjà décrites, je crois ne pouvoir me dispenser d'en faire connoître les symptômes et les causes observés dans ce département; je dirai ensuite les traitemens qui ont paru les plus propres à la guérison, et que l'on a en conséquence employés jusqu'à ce jour.

La fièvre catarrale s'annonce par l'abattement, l'anxiété, la cessation de la rumination, une chaleur âcre et brûlante, auxquels succède une grande sécheresse de la peau et de la langue, qui devient noire : les urines peu abondantes, les déjections sanguinolentes, des mouvemens convulsifs, sont le dernier période de la maladie, qui ordinairement fait succomber l'animal du quatrième au cinquième jour.

La péri-pneumonie commence par un frisson violent, bientôt suivi d'une chaleur brûlante, par une grande difficulté dans la respiration, par une toux quelquefois sèche; le pouls, au commencement de la maladie, est plein et rapide; il devient concentré, mou et irrégulier; bientôt la fièvre redouble, la respiration devient plus laborieuse, le battement des flancs augmente, et l'animal succombe.

Ces maladies ont différens degrés et différens aspects communs à toutes les maladies inflammatoires.

On croit pouvoir regarder comme les principales causes de ces deux maladies, 1.^o les fourrages fermentés et rentrés trop tôt dans les greniers; 2.^o l'état de corruption dans lequel se trouvent souvent les légumes dont on nourrit les bestiaux; 3.^o la malpropreté et l'air infect qui règnent dans les étables, ainsi que les transitions subites du chaud au froid, occasionnées par les vents du nord, si communs dans ce département.

Des boissons acidulées, des vésicatoires appliqués aux fesses, des lavemens émolliens,

quelquefois laxatifs, une plus grande propreté, de fréquentes évaporations de vinaigre dans les étables, ont été employés avec beaucoup de succès dans le traitement de la fièvre catarrhale.

Dans la péripneumonie, la saignée aux jeunes animaux, répétée jusqu'à ce que l'oppression soit diminuée, les béchiques adoucissans nitrés, des fumigations émoullientes pour amener des évacuations par les naseaux, les diaphorétiques, les sétons, ont produit d'excellens effets : l'air pur et frais donné aux étables a souvent hâté la guérison.

Quelques bêtes mortes de ces maladies ont été ouvertes : les cavités de leur poitrine offroient un sang noir et coagulé ; les viscères du bas-ventre étoient gorgés, quelquefois sphacelés.

La pourriture, véritable cachexie qui décolore le sang et met toutes les parties du corps dans un état de mollesse absolu, a plusieurs périodes. Les symptômes de cette maladie sont : la bouffissure, la tristesse, la blancheur de l'œil, la pâleur de l'intérieur de la bouche, le dégoût pour les alimens solides, souvent une soif ardente, quelquefois un flux par les naseaux.

Les pâturages sont ordinairement bas et conséquemment humides ; les eaux qui y séjournent altèrent toujours les plantes et les herbes qui y croissent : l'humidité de ces pâturages paroît devoir être regardée comme la principale cause de cette maladie, assez commune dans ce département, et souvent épizootique dans quelques parties.

Une sage combinaison de remèdes propres à rétablir dans les parties la force et le ressort dont elles sont privées, en rend la guérison certaine et prompte. On a donc eu soin de joindre aux boissons faites de plantes aromatiques, les purgatifs, toniques, apéritifs, les antiputrides, qui ont produit d'excellens effets.

L'obésité produit souvent l'hydropisie, la dème et la fourbure ; elle rend les chevaux lourds et pesans. Quand ils en sont atteints, on observe peu d'action dans les solides, de l'épaississement dans les humeurs, de la congestion.

L'obésité a pour cause une disposition naturelle aux animaux du pays, jointe à une nourriture trop abondante et trop succulente, à un repos constant pendant un certain temps de l'année.

Le traitement employé pour cette maladie, et pour en prévenir les effets, est l'eau de son nitrée, les toniques, les purgatifs : les animaux malades ne doivent avoir pour nourriture que de la paille peu fourrageuse et une petite quantité d'avoine.

On élève une très-grande quantité de volailles de toute espèce ; les chapons dits de *Bruges* sont aussi délicats que recherchés.

L'éducation des abeilles est connue, mais peu répandue ; on pourra s'en convaincre par le foible produit porté au tableau.

Il en est de même des vers à soie ; il n'y a que quelques amateurs qui en élèvent, et plutôt pour leur amusement que pour le produit.

CHASSE.

JE ne terminerai point l'article de l'agriculture sans faire connoître les inconvéniens et les dommages résultant de la liberté de la chasse.

L'Assemblée constituante, en abolissant le droit exclusif de la chasse, et en
rendant

rendant à chaque propriétaire le droit de détruire ou de faire détruire sur ses possessions toute espèce de gibier, avoit pour but le maintien du droit sacré de propriété et l'intérêt de l'agriculture ; mais elle paroît n'avoir point atteint ce but.

Jamais, en effet, autant de dégâts n'ont eu lieu dans les récoltes ; jamais le cultivateur n'a éprouvé autant de dommages que depuis que chacun, sous le prétexte de chasser sur ses propriétés ou sur celles de son ami, parcourt librement celles d'autrui.

La loi ne permet, sans doute, de chasser que sur ses propriétés ; et celui qui, chassant sur celles d'autrui, y cause du dommage, mérite une peine et doit des réparations au cultivateur lésé : mais ce cultivateur, le plus souvent, ne connoît point l'individu dont il a à se plaindre ; comment portera-t-il plainte contre lui ? ira-t-il, pour l'arrêter, s'exposer à un premier mouvement de fureur ; ou, s'il rassemble ses domestiques, ses voisins, devra-t-il engager une querelle qui peut finir par coûter la vie à plusieurs individus peut-être ! Non, il souffre, et ne hasarde pas même une plainte.

CONTRIBUTIONS.

LE département a en superficie	302,235 ^{hect.} 28 ^{ares} (1).
Sur lesquels à déduire : bois nationaux non imposables..	5,718. 17.
Restent imposables.	<u>296,517. 11.</u>
Ces 296,517 hectares 11 ares de terres de diverses natures et qualités, évalués par le conseil général, d'après les renseignemens qui lui ont été fournis, à un prix moyen de 33 centimes par are, donnent un revenu net imposable de.	
	9,788,364 ^f 00 ^c
Soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-quatorze maisons, évaluées à un prix moyen de 24 f. 45 c. $\frac{9}{10}$, donnent.	<u>1,744,099. 00.</u>
TOTAL du revenu net imposable.	<u>11,532,463. 00.</u>

Son contingent dans la contribution foncière de l'an 10, est de. 3,300,000. 00.

Son revenu net imposable de. 11,532,463. 00.

L'impôt est donc d'à-peu-près les trois dixièmes du revenu.

Mais, si l'on ajoute au principal de 3,300,000 francs les 24 centimes additionnels affectés au paiement, tant des dépenses fixes et variables du département et des arrondissemens, que des dépenses communales, des remises des percepteurs, non-valeurs, &c. on aura pour contingent dans la contribution foncière, une somme de 4,092,000 fr., qui forme plus du tiers du revenu net imposable du département.

La contribution personnelle et mobilière est fixée aussi, pour l'an 10, à 517,500 fr.; cette somme, répartie sur 461,659 habitans, donne, pour chaque individu, 1 fr. 13 c. environ.

Cette contribution, quoique trop forte, comparaison faite des revenus industriels de ce département avec ceux de ses voisins, pourrait encore être acquittée, si la

(1) Les nouvelles matrices de rôles, dont la confection est sur le point d'être terminée, feront connaître mieux que les renseignemens donnés par les maires, la superficie du département. Celle qui est donnée ci-dessus ne s'éloigne cependant pas beaucoup de la vérité.

contribution mobilière permettoit une répartition juste et impartiale; mais le vice paroît être dans la contribution elle-même.

La surcharge qu'éprouve ce département dans la contribution foncière, comparativement à celui du Nord sur-tout, a été tant de fois et si bien démontrée par les différentes autorités auxquelles la loi laissoit ce soin, qu'il semble superflu d'essayer de la prouver. J'ajouterai seulement que, malgré les exécutions les plus fréquentes et les plus rigoureuses, jamais la totalité de l'impôt n'a pu être perçue.

On auroit tort néanmoins d'attribuer à la surcharge seulement la difficulté de recouvrer la totalité de la contribution; cette difficulté a d'autres causes qui sont indépendantes de cette surcharge; ces causes sont :

1.^o Le recouvrement par douzièmes : c'est exiger du cultivateur ce qu'il n'a pas, ce qu'il ne peut avoir, puisque ses grains, ses bestiaux, ne peuvent être vendus qu'à la fin de l'année; et que, jusqu'au moment de la vente, ils sont pour lui une charge de plus. Si l'argent comptant qu'il peut avoir lui est arraché par les porteurs de contraintes ou les garnisaires, on le réduit à l'impossibilité de faire les frais de culture, d'engrais, de semailles; et cependant la plus grande partie de ce département seroit d'un produit à-peu-près nul, si les engrais ne lui étoient donnés, chaque année, avec une espèce de profusion.

Sous l'ancien Gouvernement, le contribuable n'étoit contraint qu'après la récolte de l'année qui suivoit celle pour laquelle l'imposition étoit due, c'est-à-dire que l'on n'exigcoit qu'à la fin de l'an 9, par exemple, la contribution de l'an 8: aussi l'impôt rentroit-il avec facilité; aussi le contribuable n'attendoit-il que le jour où le percepteur tiendroit sa séance de recette, pour aller se libérer.

Le Gouvernement actuel ne peut accorder un aussi long délai pour le paiement de l'impôt, sans renoncer à l'exactitude, à la régularité qu'il a su établir dans l'acquit des dépenses publiques; mais il trouvera, on a lieu de l'espérer, le moyen de concilier les besoins du trésor public avec ceux du contribuable cultivateur : il aura l'impôt un peu plus tard, il est vrai; mais il l'aura entier et sans moyens rigoureux.

2.^o La mise en adjudication de la perception des contributions.

Un inspecteur des contributions a démontré tous les inconvéniens de cette mise en adjudication, et a proposé la nomination de percepteurs à vie, destituables seulement pour mauvaise gestion; le Gouvernement en adoptant ce mode, a beaucoup fait pour les contribuables.

Ces percepteurs, certains de conserver leur recette, et envieux de mériter l'estime et la confiance de leurs concitoyens, n'exigeront jamais d'eux que ce qu'ils doivent payer; ils feront même au besoin, comme autrefois, l'avance de la contribution, si le cultivateur se trouve dans l'impossibilité de se libérer sur-le-champ.

Le cautionnement en numéraire exigé de ces percepteurs à vie, donne d'ailleurs au Gouvernement les moyens d'assurer ses services, dans le cas où les premiers termes des contributions ne seroient pas soldés aux époques prescrites; il est pour les contribuables, une garantie contre les concussions et les vexations que ne cessent d'exercer, à leur charge, une partie des percepteurs adjudicataires.

3.^o Le peu de soin apporté dans la rédaction des états de sections et des matrices de rôles, et par suite la grande difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de recouvrer l'impôt d'après le rôle définitif.

Le passage de l'ancien mode de répartition au nouveau, établi en l'an 5, a été beaucoup trop subit, pour que cette opération ait pu être bien faite. Confiée d'ailleurs à des gens inexperts, à des cultivateurs toujours intéressés à se ménager, à ménager aussi leurs proches, elle a dû présenter des inexactitudes, quelquefois même une partialité révoltante.

Aussi a-t-on vu, dans plusieurs états de sections, des fermes entières oubliées, des propriétaires portés pour le double des terres qui leur appartenoient, des revenus qui devoient être les mêmes, établis comme si les propriétés étoient d'une valeur bien différente.

Les rôles définitifs d'ailleurs ne désignent que les propriétaires, tandis que, dans ce département, les baux chargent presque toujours les locataires du paiement de l'impôt. De là résulte l'obligation où sont les percepteurs de rechercher les locataires, de diviser entre eux la somme portée à l'article de leur propriétaire; opération qui, sans compter les erreurs de calcul, permet encore des concussions malheureusement trop fréquentes.

Un arrêté du préfet ordonne que toutes les matrices de rôles seront rectifiées; quand elles sont susceptibles de corrections, et même renouvelées en entier dans quelques communes. Cette mesure doit avoir les résultats les plus satisfaisans: la direction des contributions, les maires eux-mêmes en sentoient la nécessité; mais l'obligation d'employer des arpenteurs à ce travail, l'impossibilité où se trouvoient les maires de les salarier des deniers communaux, ont forcé plusieurs de ces fonctionnaires à ajourner cette opération.

Il existe, dans ce département, un fort beau cadastre, fait en l'année 1631; ce cadastre ne peut être maintenant d'aucune utilité, attendu l'étendue immense de terrain que les défrichemens et les dessèchemens ont mise en culture.

Je crois devoir placer ici quelques observations sur la fixation que fait la loi, du *maximum* de centimes additionnels dont l'imposition est permise pour l'acquit des dépenses des communes.

Ce *maximum* est presque suffisant dans les villes qui ont d'autres revenus, où il existe des établissemens bien dotés pour le soulagement des pauvres; dans les villages, au contraire, il couvre à peine la moitié des dépenses les plus urgentes.

En supposant que chaque village paie, chaque année, 15,000 francs de contributions, les 5 centimes additionnels lui donnent 750 francs. Comment, avec cette somme, payer un garde champêtre et un secrétaire (1), fournir le papier timbré nécessaire pour la formation des registres de l'état civil, réparer et entretenir les ouvrages publics, accorder enfin aux pauvres les secours indispensables pendant l'hiver!

La loi doit donc, ou mettre à la charge de l'arrondissement quelques-unes des dépenses acquittées jusqu'à présent par les communes, ou, au lieu de déterminer, chaque année, le *maximum* de centimes additionnels dont l'imposition est permise, en déterminer le *minimum*, pour empêcher les conseils municipaux d'être trop parcimonieux, et d'ôter au maire de leur village le moyen de bien administrer; et enfin, autoriser les conseils à déterminer les dépenses de leurs communes.

(1) La majeure partie des maires ne peuvent s'en passer, soit qu'ils ignorent la langue française, soit qu'ils soient incapables d'aucun travail.

Cette dernière disposition n'auroit aucun inconvénient; les conseils municipaux sont formés des plus forts contribuables, de ceux conséquemment qui sont les premiers intéressés à fixer à ce qui est rigoureusement indispensable la somme affectée aux besoins de la commune. S'ils étoient d'ailleurs trop faciles, s'ils oublioient les intérêts de leur commune, s'ils autorisoient des dépenses que les lois réprouvassent, les conseils d'arrondissement ne manqueraient pas de réformer ce que leur travail auroit de vicieux.

Le Gouvernement, en faisant changer la législation à cet égard, rapprocheroit ce département de la bonne administration qu'il avoit avant sa réunion à la République, et que nos institutions actuelles semblent prendre pour modèle.

Les pays réunis ne devoient au souverain que le subside; le subside seul étoit donc aussi demandé et fixé par lui.

Les sommes nécessaires pour les dépenses annuelles du pays étoient déterminées par les différentes autorités locales, de la manière suivante :

Les autorités supérieures, les États, fixoient les dépenses générales d'administration.

Celles immédiatement inférieures, les francs, les châellenies, les verges, &c., ajoutoient à leur contingent dans les dépenses générales, le montant de celles de leur arrondissement, et faisoient la répartition entre les communes de leur ressort, de ce que devoit payer l'arrondissement, tant pour subsides que pour dépenses générales et d'administration : mais ni les États ni les châellenies ne se mêloient, si ce n'est comme surveillans, de la fixation des dépenses communales; celles-ci étoient arrêtées par les *pointers*, répartiteurs des communes.

Ces *pointers*, assistés du chef-homme, examinoient, débatoient les comptes du percepteur, les arrêtoient, et lui en donnoient décharge, sauf approbation des francs et des châellenies à qui ces comptes étoient ensuite soumis.

L'autorité locale n'étant point, comme aujourd'hui, arrêtée à chaque instant par le défaut de fonds, ne pouvoit trouver aucun prétexte pour se soustraire à l'animadversion de ses concitoyens, qui avoient mis à sa disposition tous les moyens de bien administrer; aussi les ouvrages publics étoient-ils toujours bien entretenus, aussi les pauvres étoient-ils alimentés, aussi la mendicité étoit-elle éteinte sans mesures rigoureuses : aucun besoin ne se faisoit sentir; il étoit toujours prévenu.

Le Gouvernement nous a déjà fait faire quelques pas vers une meilleure administration intérieure; il s'empressera de perfectionner son ouvrage, et c'est par cette raison que j'ai cru devoir lui indiquer ce qui est à réformer et ce qui est susceptible d'améliorations.

N.º 1.º

DIVISION agricole du Territoire.

	NOMBRE			NOMBRE	
	en 1789.	en l'an 9.		en 1789.	en l'an 9.
Nombre de charrettes traînées par un cheval.....	10,022	9,900.	En blé.....	3,182,394.	2,179,928.
Qui forment la superficie du département, en ares.....	30,222,3528.	37,222,3528.	En seigle.....	3,810,107.	3,825,2160.
Cultivées par des chevaux ou des bœufs.....	15,632,827.	1,967,710.	En orge.....	974,026.	962,032.
En terres cultivées à bras, telles que prairies, communaux, bois, bauxmens.....	9,680,703.	9,697,003.	En avoine.....	1,777,943.	1,781,475.
En jardins.....	288,624.	291,972.	En autres grains.....	2,325,034.	2,328,267.
En valeur de toute genre, annuellement.....	25,603,152.	25,644,784.	En légumes de toute espèce.....	2,802,609.	2,797,104.
Qui restent annuellement en jachère.....	2,016,157.	2,013,623.	En jardins d'agrément.....	17,787.	17,242.
En prairies naturelles.....	4,774,173.	4,767,066.	En plaines et montagnes incultes.....	1,204,544.	1,266,803.
En prairies artificielles.....	1,933,632.	1,937,688.	En routes et chemins.....	919,586.	920,944.
En communaux.....	30,273.	30,273.	En bauxmens de toute espèce.....	324,118.	322,156.
En bois de haute futaie.....	2,715.	2,715.	En eaux courantes.....	259,843.	260,432.
En bois taillis.....	152,140.	144,086.	En { toujours en eau.....	124,881.	126,357.
En haute futaie et taillis.....	3,487,784.	3,513,262.	Etangs { cultivés périodiquement.....	14,707.	14,707.
			En marais.....	91,273.	90,506.
			Nombre d'arbres épars dans les campagnes et sur les routes.....	3,298,244.	2,645,296.

N.º 2

ÉVALUATION des Bestiaux.

ESPECE DES ANIMAUX	LEUR NOMBRE		LEUR VALEUR EN ARGENT.	
	en 1789.	en l'an 9.	en 1789.	en l'an 9.
Chevaux { élevés dans les haras.....	1,844.	1,691.	365,112.	375,402.
{ servant à l'agriculture.....	28,217.	27,874.	5,374,103.	4,932,224.
{ employés dans les villes ou dans les campagnes, à d'autres travaux que ceux de l'agriculture, ceux de l'armée exceptés.....	576.	552.	128,210.	122,480.
Bœufs hors de service, destinés à l'engrais.....	7,157.	5,880.	904,193.	1,058,400.
Bœufs ou vaches de tout âge.....	123,825.	110,110.	1,420,078.	1,370,156.
Ânes et mulets.....	914.	1,017.	22,656.	24,408.
Moutons.....	43,233.	41,048.	951,170.	1,108,296.
Porcs.....	36,363.	37,680.	1,527,246.	1,846,220.
Chèvres.....	174.	153.	2,088.	5,460.
Volailles.....	218,289.	208,987.	109,141.	104,493.
TOTAL en argent.....			23,607,912.	25,289,013.

N.º 3.

ÉVALUATION des produits de l'Agriculture.

	PRODUITS DES BESTIAUX.				PRODUITS DES TERRES.					
	EN NATUREL.		EN ARGENT.		EN NATUREL.		EN ARGENT.			
	1789.	an 9.	1789.	an 9.	1789.	an 9.	1789.	an 9.		
Poulains.....	4516.	4,063.	340,561.	359,754.	Blé.....	633,159.	562,160.	8,231,067.	7,208,080.	
Veaux.....	56,627.	49,132.	583,034.	1,013,582.	Seigle.....	841,070.	760,914.	6,735,760.	6,467,669.	
Ânes et mulets.....	404.	272.	9431.	9,237.	Avoine.....	471,468.	431,037.	3,300,276.	2,598,222.	
Agneaux.....	14,723.	13,254.	139,810.	141,530.	Orge.....	344,381.	282,113.	2,755,072.	1,974,791.	
Chevaux.....	202.	251.	433.	552.	Lin et chanvre.....	77,068.	77,175.	3,236,856.	3,627,225.	
Porcs.....	37,869.	36,208.	730,872.	815,543.	Autres graines.....	77,068.	77,175.	847,548.	848,925.	
Volailles.....	216,382.	208,616.	88,506.	95,273.	Fourrages { Prairies naturelles (1).....	41,652.	31,605.	559,150.	633,170.	
Produits de l'élevage {	laine.....	4,941.	4,594.	510,100.	487,645.	{ Prairies artificielles (2).....	1,454,316.	1,541,484.	4,705,140.	5,138,280.
	cuir.....	18,800.	18,800.	564,000.	564,000.	Légumes de toute espèce.....	6,193,200.	6,243,315.	9,289,800.	12,436,630.
	beurre.....	111,271.	101,222.	6,178,681.	6,417,745.	Bois, par cent de bûches ou layots (3).....	72,445.	72,792.	1,013,930.	1,164,672.
	fromage.....	272.	242.	16,920.	17,248.	TOTAL en argent.....			40,674,799.	42,266,664.
miel.....	557.	597.	34,701.	40,262.						
poil de lapin.....	32.	24.	19,200.	14,400.						
TOTAL en argent.....			10,318,049.	9,941,191.						

(1) Les pâturages ayant été considérés comme prairies naturelles, on ne doit point s'étonner du faible produit porté à cet article. Les pâturages ne sont jamais fauchés.
 (2) Le produit en argent des prairies artificielles ne devrait point figurer ici, attendu que le produit en nature est consommé presque toujours par les chevaux du cultivateur. Ce produit en argent est évalué d'après le prix auquel se vend la très-petite quantité de foin qui est consommée par les villes. Cette évaluation est, par cette raison, beaucoup trop haute. Au reste, comme on évalue ici ce produit, on a eu soin de comprendre dans les frais de culture le prix de la quantité de ce produit consommée par les chevaux employés à l'agriculture. Il en est de même de la très-grande partie des légumes, tels que fèves, carottes, navets et pommes-de-terre, qui sont donnés aux chevaux, aux vaches et aux cochons.
 (3) Le bois n'est mesuré nulle part dans ce département : on le vend à la charrette ou au compte. Le prix du cent de bûches varie selon la longueur et la grosseur.

N. 4. ÉVALUATION des Dépenses de l'Agriculture.

	DÉPENSES				TOTAL				
	EN NATURE		EN ARGENT.		EN NATURE		EN ARGENT.		
	1789.	an 9.	1789.	an 9.	1789.	an 9.	1789.	an 9.	
DENRÉES employées en semences.	Blé.....	70,145	70,053	1,028,885 ^f	1,027,689 ^f	274,001.	274,605.	3,625,799.	3,882,761.
	Seigle.....	84,197.	84,546.	673,576.	718,641.				
	Orges.....	21,524.	21,701.	172,192.	173,608.				
	Avoine.....	44,200.	44,287.	265,200.	310,009.				
	Lin.....	32,111.	32,156.	1,344,662.	1,512,332.				
	Autres grains.....	12,844.	12,862.	141,284.	141,482.				
Frais de moissons.....	"	"	5,657,780.	5,666,980.					
Frais de culture, entretien des bâtimens, outils aratoires, bestiaux, animaux, exploi- tations de tout genre.....	"	"	20,476,337.	19,865,159.	"	"	27,598,840.	29,032,137.	
Contributions de tout genre, assises directo- ment sur les terres ou sur les exploitations, leau de perception compris.....	"	"	1,463,904.	3,500,000.	"	"			
TOTAL.....								31,221,840.	32,914,900.

N.º 5. ÉTAT du montant des Contributions directes et du produit des Contributions indirectes pour l'an 9.

		SOMMES	TOTAUX
CONTRIBUTIONS DIRECTES.			
PRINCIPAL.....	Fonciale.....	3,334,000 ^f 00 ^c	4,326,374 ^f 67 ^c
	Personnelle, mobilière et somptuaire.....	531,560. 40.	
	Portes et fenêtres.....	269,323. 95.	
	Patentes.....	291,490. 32.	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
PRODUITS.....	Enregistrements et droits successifs.....	538,209. 16.	11,372,650. 38.
	Timbre.....	146,130. 24.	
	Greffes.....	17,188. 48.	
	Hypothèques.....	47,487. 82.	
	Droits sur les voitures publiques.....	3,799. 32.	
	Droits de garantie.....	5,716. 53.	
	Taxe de guerre du décime par franc sur les droits ci-dessus.....	76,373. 75.	
	Droits sur le tabac.....	949. 13.	
	Douanes.....	556,895. 95.	
TOTAL.....			5,699,025. 05.

N^o 6. ÉTAT du produit annuel des Impositions directes et Indirectes qui se perçoivent au profit du Gouvernement autrichien, dans les pays qui composent le Département de la Lys.

Table with columns: NOMENCLATURE des ARRONDISSEMENTS, VILLES ET CHÂTELLENIÉS qui composent le ressort du Département.; AIDES et Subsidés fixes.; ENTRETIEN de la Cour.; QUATRE PAIRS au Banier.; PETIT TRANSPORT.; Appointements de la Cour d'Appel.; Recettes de la Cour.; TOTAL brut.; TOTAL net.; SOMMES de la Cour.; IMPPOSITIONS DIRECTES.; PRODUIT des IMPOSITIONS Indirectes.; TOTAL des SOMMES versées dans la caisse du Gouvernement.; OBSERVATIONS.

Il est bon d'observer que les impositions des communes de Bruges et de la Couronne de Courtrai, comme au département de l'Etat, et les impositions des communes de Courtrai, comme au département de l'Etat, sont comprises dans le présent état, ainsi que les impositions des communes de Courtrai, comme au département de l'Etat, et les impositions des communes de Courtrai, comme au département de l'Etat.

CHAPITRE V.

INDUSTRIE, ARTS ET COMMERCE.

L'HABITANT du département de la Lys n'est pas moins bon fabricant, commerçant moins actif, qu'excellent cultivateur. Son industrie s'étend sur tous les objets de consommation, et les produits des fabriques du pays sont perfectionnés au point d'être recherchés par toute l'Europe, et d'être exportés dans les autres parties du globe.

On y fabrique des toiles blanches de toutes qualités, du linge de table de la plus grande beauté; des dentelles très-estimées, façon de Valenciennes et de Malines; des rubans de fil, des futaines, des siamoises, des indiennes, des perses, des basins, des piqués, des toiles à matelas; des toiles de coton qui pourroient, ainsi que les basins, soutenir la concurrence, si l'introduction des marchandises angloises, si la mode qui depuis long-temps semble dédaigner tout ce qui ne vient point d'Angleterre, ne décourageoient les fabricans.

On fabrique encore, avec les laines du pays, des couvertures de lit, des draps de Bruges, du molleton, du camelot, de la serge de Nîmes, des draps à poil, appelés dans le pays *coating* et *frisade*, de la tripe, une espèce de tricot nommée *rasette*, enfin du voile pour les drapeaux. Toutes ces étoffes sont loin d'avoir de la finesse; elles servent à l'habillement des gens de la campagne.

Nulle part la teinture en bleu n'est aussi belle ni aussi bonne qu'à Bruges; on connoît les propriétés du ruban teint en cette couleur.

Les exportations considérables qui se faisoient du linge de table, en prouvent et la beauté et la bonté.

Les toiles ne sont ni moins bonnes ni moins belles; mais cet article perdra bientôt sa réputation chez l'étranger, si des réglemens de commerce ne viennent mettre une fin à la cupidité de quelques fabricans. Je m'explique :

D'anciens réglemens obligeoient les fabricans à faire mesurer et vérifier les toiles qui sortoient de leur fabrique; après cette vérification, les toiles étoient marquées d'une *empreinte* qui faisoit connoître leur qualité. Cette empreinte, connue dans tous les marchés de l'Europe, étoit une garantie précieuse, en même temps qu'un titre de recommandation; les marchands étrangers y avoient un tel égard, qu'ils jugeoient par elle de la qualité et de la valeur de la toile qui leur étoit offerte; une expérience de plusieurs siècles, le témoignage de plusieurs générations, leur avoient appris à avoir cette confiance.

Aujourd'hui que ce sage réglemeut ne reçoit plus une exécution complète, exécution que réclame la prospérité du commerce, puisque la moindre atteinte portée au crédit est une atteinte mortelle; aujourd'hui des fabricans ne rougissent point d'employer, dans la fabrication des toiles qui sortent de leurs métiers, le tiers moins de matières premières, de leur donner une moindre largeur, &c.

Le maire de Courtrai, pour réprimer cette mauvaise foi, crut devoir remettre en vigueur les anciens réglemens relatifs à la vérification et au mesurage des toiles; mais son arrêté, d'ailleurs revêtu de l'agrément du Préfet, ne sera efficace qu'autant qu'autorisée par le Gouvernement, l'autorité locale pourra contraindre les récalcitrons, et salarier les experts qu'elle sera obligée d'employer.

Je ne puis préciser l'époque à laquelle la fabrique des dentelles a commencé dans ce département, les recherches faites pour la découvrir ont été inutiles: je suis seulement fondé à assurer que cette fabrique date de plusieurs siècles.

Au commencement du XVII^e siècle, elle avoit déjà une telle importance, les exportations de dentelles étoient déjà tellement considérables, que le roi de France, par des édits de 1629 et 1635, en défendit l'importation en France.

L'importance de ces fabriques a toujours été plutôt en croissant qu'en diminuant, puisque les deux édits dont je viens de parler n'ont jamais été révoqués, et ont, au contraire, subsisté jusqu'à la réunion de la Belgique à la France.

On ne faisoit, au commencement du XVII^e siècle, que des ouvrages assez grossiers, tels que des réseaux; ces ouvrages étoient employés à garnir, soit les aubes et les surplis des ecclésiastiques, soit les coiffures et les corsets des femmes de la campagne. Le débit facile de ces ouvrages inspira bientôt aux marchands le desir de les perfectionner; et ils abandonnèrent les réseaux, pour faire fabriquer des dentelles fond de Valenciennes.

Aux fonds de Valenciennes, qui cependant sont encore les plus usités en ce moment, succédèrent ceux de Lille; à ceux de Lille, les points d'Alençon, de Paris: le point de Paris n'a été admis que depuis quelques années.

Les dentelles se fabriquent à Bruges, à Ypres, à Courtrai et à Menin; les matières premières, les plus belles au moins, sortent des fileries de Courtrai. Bruges fabrique beaucoup plus que les trois autres villes; mais les dentelles y sont moins belles et d'un moindre prix.

La fabrique des dentelles occupe six mille ouvrières à Bruges seulement: le nombre de ces ouvrières est considérable aussi dans les trois autres villes; mais il n'y forme pas, comme à Bruges, plus du sixième de la population. On se persuadera facilement que je n'exagère point, lorsqu'on saura que Bruges offre près de deux cents écoles où l'on enseigne aux enfans à faire de la dentelle.

Toutes ces écoles ne se ressemblent, ni par le nombre de leurs élèves, ni par la beauté des dentelles qui y sont fabriquées; mais il en est quatre, dites paroissiales, dont il ne sort que des ouvrages supérieurs à ceux des ouvrières qu'emploient habituellement les marchands.

Dans ces écoles, on fournit aux enfans les matières premières, et l'on remet aux parens le prix provenant de la vente des dentelles, après déduction de celui du fil; il n'est pas rare d'y trouver des enfans de dix à douze ans qui gagnent par jour de 60 à 75 centimes, et qui, par leur travail, nourrissent leurs parens.

Les ouvrières qui travaillent pour les marchands ne sont point réunies; elles travaillent chez elles; le marchand leur fournit le fil, les patrons, et leur fait même souvent des avances en argent: elles travaillent toutes à la tâche, et peuvent gagner par jour de 75 centimes à 1 franc 50 centimes, selon leur plus ou moins d'habileté.

La matière première se vend, en ce moment, de 29 à 247 francs la livre.

Le prix des dentelles communes est de 40 centimes à 2 francs; celui des belles dentelles, de 4 à 24 francs les sept décimètres ou l'aune du pays. Les variations dans le prix n'ont jamais été de plus de dix pour cent en plus ou en moins.

La foire de Beaucaire est le régulateur pour le prix des dentelles : si le débit y est considérable, le prix des dentelles augmente dans le pays; si, au contraire, on y vend peu, le prix en diminue, et la fabrique en est moindre.

Les dessins pour les dentelles du plus bas prix, sont les mêmes qu'il y a un siècle; pour celles d'un prix plus élevé et d'un travail plus achevé, les dessins changent tous les ans : les marchands ont, dans le choix de ces dessins, infiniment de goût.

Ypres, Courtrai et Menin font peu d'exportations : leurs dentelles, qui sont en général plus belles que celles de Bruges, se vendent dans l'intérieur de la République. Bruges, au contraire, ne travaille à-peu-près que pour la Hollande, le Piémont, l'Allemagne et l'Espagne; ses dentelles de 40 centimes les sept décimètres, sont d'un très-grand débit dans le Piémont, d'où elles passent dans l'État de Gènes et le Milanois.

Il est des particuliers qui, désirant avoir un dessin qui ne se trouve plus dans les magasins, ou voulant un ouvrage plus soigné, font travailler des ouvriers à qui ils fournissent le fil et les patrons; mais les marchands ne prennent point de commande, et font tous fabriquer dans l'attente du débit.

Le département possède encore plusieurs raffineries de sucre et de sel. Le nombre des raffineries de sel est augmenté, depuis la réunion; de nouvelles ont été établies à Ostende, à Roulers, à Erneghem, à Stenbrugghe, hameau près de Bruges.

La manière de raffiner le sel est, en ce moment, la même qu'en 1789; on le raffine seulement avec l'eau salée : il en est à-peu-près ainsi de la consommation; on ne connoît, à cet égard, aucun changement remarquable.

Le sel françois de Marennes et de Saint-Martin est le seul que l'on emploie aujourd'hui dans les raffineries de ce département.

En 1789, au contraire, les raffineurs ne faisoient point ou presque point usage du sel françois; ils tiroient d'Angleterre le sel de roche, qui, raffiné par eux, étoit de 40 pour 100 au moins plus avantageux pour la vente.

Le sel françois brut se vendoit, il y a moins d'un an, 9 francs la rasière, pesant 175 kilogrammes environ; il se vend aujourd'hui de 16 à 17 francs : la raison de cette augmentation est la guerre maritime, qui empêche les arrivages.

Le sel anglois se payoit, en 1789, de 12 à 13 liv. la rasière.

On compte aussi dans ce département, des savonneries, des amidonneries, des tanneries, des corderies, des poteries, une infinité de brasseries, des chapelleries, des teintureries en draps, fil et soie, des imprimeries de toiles, un grand nombre de blanchisseries de toiles et de fil, plusieurs moulins à foulon pour apprêter les étoffes.

Il y existoit avant la guerre une papeterie qui a été incendiée par les armées belligérantes.

C'est de ce département qu'est sortie cette petite colonie de tisserands qui a porté, vers le milieu du XV.^e siècle, la culture du lin et l'art de faire la toile à Laval, à Quintin, à Morlaix et aux environs, où l'on compte aujourd'hui plus de cent mille familles uniquement occupées de la filature du lin.

Cependant combien est grande la différence dans les qualités entre les toiles de l'ouest et celles du nord de la République. Ici l'art est parvenu à sa perfection, tandis que là on ne s'écarte point encore de l'ancienne routine : aussi les toiles de ce département se vendent-elles toujours avec facilité, quelque événement qui survienne en Europe, lorsque celles de Laval, de Morlaix, &c., restent en magasin aux moindres approches d'une guerre maritime.

On trouve aussi dans ce département 129 genièvreries, grandes et petites.

Chacune d'elles, en supposant qu'elle brasse jour et nuit, consomme environ, terme moyen, 117 myriagrammes de farine de seigle par vingt-quatre heures ; ainsi les 129 genièvreries enlèvent, chaque année, à la consommation, 5,508,950 myriagrammes de seigle environ.

Le seigle, on l'a dit dans un des articles précédens, sert à faire le pain dont se nourrit la classe la plus nombreuse, l'habitant de la campagne et le pauvre dans la ville ; et la consommation qu'en font les genièvreries, est bien propre à tenir toujours élevé le prix de ce grain.

Après avoir montré ces établissemens de leur mauvais côté, on ne doit taire aucun des avantages qu'ils procurent au pays ; on doit faire connoître et l'utilité dont ils sont pour fertiliser le sol, et l'accroissement que cette branche d'industrie peut donner au commerce.

1.° Les résidus de la distillation servent à engraisser les bestiaux ; et le résidu des 117 myriagrammes de farine employés, chaque jour, par une genièvrerie, suffit pour nourrir 50 bœufs : chacune d'elles peut donc toujours en avoir ce nombre à l'engrais.

2.° Chaque bœuf fait, par an, douze voitures de fumier, et soixante-dix-huit tonnes de *pureaux* (1) ; quantité d'engrais suffisante pour 2 hectares 33 arcs de terre environ.

3.° Les pureaux sont le meilleur et presque le seul engrais pour les terres maigres, sablonneuses et presque stériles. Ces terres, ainsi fumées, rapportent souvent autant que les plus fertiles.

4.° Les cendres du charbon de terre employé dans les genièvreries sont aussi un excellent engrais pour les terres que l'on sème en trèfle.

5.° Plus de la moitié des terres de ce département donneroient deux récoltes par an, c'est-à-dire, des pommes-de-terre, des navets, &c., après le colza, le froment, le lin, si le cultivateur avoit des engrais en quantité suffisante. La loi de réunion a levé, il est vrai, la défense portée par l'édit du 27 mai 1789, et l'habitant de la Belgique peut de nouveau tirer des engrais de l'ancienne France ; mais cette ressource seroit insuffisante, si le fumier, les pureaux du nombreux bétail engraisé dans les genièvreries, venoient à lui manquer.

Sous le rapport des bestiaux qu'elles mettent dans le commerce et des engrais qu'elles fournissent à l'agriculture, les genièvreries paroissent devoir être encouragées plutôt que défendues : elles semblent avoir plus de droits encore à cet encouragement, quand on a l'assurance que cette belle branche de commerce peut être, sinon enlevée aux Hollandois, du moins partagée avec eux ; je le prouve :

1.° Les Hollandois ne récoltent point ou que très-peu de seigle ; le pays, au contraire,

(1) Ainsi s'appelle, dans le pays, l'urine des bestiaux.

en fournit une grande quantité; et en supposant une mauvaise récolte, il a les mêmes facilités que la Hollande pour en tirer de Dantzick.

2.^o Les seigles les plus propres à la distillation sont ceux que donnent les terrains sablonneux; le pays produit ces seigles; le distillateur flamand peut les choisir: le Hollandais n'a pas le même avantage.

3.^o La lie de bière coûte dans le pays moitié moins qu'en Hollande; ici on la toujours fraîche, tandis que, gâtée par le transport, elle trompe souvent l'espoir du distillateur hollandais.

4.^o Le charbon est aussi moins cher qu'en Hollande; la houille du pays, par son feu lent, est infiniment préférable, pour la distillation, au charbon d'Angleterre qu'emploient les Hollandais.

5.^o Les journées d'ouvriers sont payées en Hollande près du double de ce qu'on les paie dans le pays.

6.^o Enfin, les distillateurs hollandais n'engraissent point de bœufs; ils obtiennent conséquemment un bien moindre prix du résidu de leur distillation. La drèche de 117 myriagrammes de farine donne *annuellement*, en effet, une somme de plus de 10,000 francs aux distillateurs flamands, tandis que les Hollandais n'obtiennent point 5,000 francs de la même quantité.

Mais comment, avec tous ces avantages, dira-t-on, le pays n'a-t-il pas encore enlevé aux Hollandais cette branche de commerce? comment le genièvre de Flandre ne fournit-il, pour ainsi dire, qu'à la consommation intérieure, lorsque celui de Hollande est exporté dans toutes les parties de l'Europe et dans les colonies? comment enfin le genièvre du pays est-il inférieur en qualité, et cependant à un prix plus élevé que celui de Hollande.

La seule cause de ce résultat étonnant est, 1.^o que les distillateurs hollandais sont tous plus ou moins chimistes, et que les distillateurs flamands sont seulement des ouvriers, sans autres connoissances que l'habitude; 2.^o que les derniers tirent de 5 myriagrammes de farine, tout au plus 16 litres de genièvre, à 17 degrés, tandis que leurs concurrens obtiennent de la même quantité près de 25 litres, à 18 degrés au moins. La ci-devant administration de la Flandre ne négligea point d'enrichir le pays de genièvreries à la hollandaise; elle engagea plusieurs de ses concitoyens à en établir, et son invitation obtint le succès qu'elle s'en étoit promis. Ces nouvelles genièvreries atteignirent bientôt le degré de perfection de celles de la Hollande; et firent, comme elles, des exportations considérables; mais des impôts onéreux, des difficultés sans nombre, mirent obstacle à la formation de nouveaux établissemens de ce genre.

Ces impôts, ces difficultés ayant disparu avec l'ancien Gouvernement du pays, les distillateurs à la hollandaise ont repris courage; de nouveaux établissemens se sont formés; et dans ce moment un grand nombre des genièvreries que possède ce département, distillent à la hollandaise. Le Gouvernement encouragera ces nouveaux établissemens, quand il se sera convaincu qu'ils peuvent, avec une moindre quantité de grains, obtenir une plus grande quantité de genièvre.

En effet, les genièvreries à la flamande n'obtiennent des 5,508,950 myriagrammes de farine qu'elles consomment annuellement, qu'environ 176,287 hectolitres de genièvre.

Pour obtenir le même nombre d'hectolitres de genièvre, les distilleries à la hollandoise n'emploieront que 3,525,740 myriagrammes de farine, c'est-à-dire, plus d'un tiers de moins.

Le pays ne consomme jamais le produit de ses récoltes; il doit donc, quand d'ailleurs les grains ne manquent pas dans l'intérieur de la République, quand les siens ne sont pas nécessaires pour combler le déficit, chercher le moyen le plus avantageux d'exporter l'excédant de sa consommation.

On peut voir quel est le plus avantageux: le myriagramme de seigle exporté en farine, enrichit le pays dans les temps ordinaires de..... 1^f 35^c
 Exporté en genièvre, il lui donne..... 2. 62.
 Différence..... 1. 27.

C'est-à-dire, près du double.

Ce calcul, appliqué aux 5,508,950 myriagrammes consommés annuellement par les genièvreries, on a pour produit de la farine..... 7,437,082^f 50^c
 Produit du genièvre..... 14,433,449. 00.
 Différence..... 6,996,366. 50.

Le nombre des moulins à vent employés à la mouture du blé est, savoir:

Dans l'arrondissement de Bruges, de..... 219.
 Dans celui de Furnes, de..... 110.
 Dans celui d'Ypres, de..... 149.
 Dans celui de Courtrai, de..... 196.
 TOTAL..... 674.

Celui des moulins à eau est, dans l'arrondissement de Bruges, de..... 2.
 Dans celui d'Ypres, de..... 7.
 Dans celui de Courtrai, de..... 13.
 TOTAL..... 22.

La farine que l'on retire des moulins à vent n'est jamais aussi belle que celle que donnent les moulins à eau; la raison de cette différence est l'irrégularité du mouvement des premiers: cependant, comme les meuniers sont tous très-industrieux, cette différence est à peine sensible.

Le plus grand nombre des moulins à vent se trouve dans les villes; cependant il est à peine un village qui n'en possède un au moins. Ces moulins ne travaillent habituellement que pour la commune sur le territoire de laquelle ils sont placés. Pour avoir donc la position de ces usines, il suffit de jeter les yeux sur la carte de ce département.

Les moulins à eau sont placés, savoir:

Les deux de l'arrondissement de Bruges, entre les deux fossés extérieurs de la ville de Bruges;

Les vingt autres sur les bords de la Lys: ces derniers travaillent pour le département du Nord aussi bien que pour celui de la Lys.

Indépendamment des moulins servant à la mouture du blé, le département en

possède encore 158 autres, dont 139 pour l'huile, 11 pour le tabac, 2 pour le tan, 5 pour les desséchemens et 1 pour fouler les étoffes.

Les moulins à vent et à eau sont, dans le pays, en assez grand nombre pour que toutes les exportations puissent se faire en farine; mais les exportations en grains présentant plus de bénéfices au marchand, et les farines pouvant s'échauffer et perdre de leur qualité pendant le trajet, il préfère ces dernières, qui sont presque les seules qu'il fasse.

On a autrefois exporté des farines; mais si rarement et en si petite quantité, qu'il est impossible d'établir une proportion quelconque.

BRUGES.

CETTE ville, par sa situation près de la mer, fut dans le XIV.^e et le XV.^e siècle, une place extrêmement florissante, non-seulement par son commerce maritime, qui la rendit l'entrepôt du nord, mais aussi par ses manufactures: elles étoient si nombreuses, que les autorités de ce temps devoient faire sonner une cloche le matin, à midi, et le soir, afin qu'avertis de la sortie des ouvriers des manufactures, les parens pussent garantir leurs enfans des malheurs qui pouvoient résulter de l'immense quantité d'ouvriers qui, à ces heures, parcouroient les rues. Elles ne sont plus en aussi grand nombre en ce moment; mais Bruges est pour la fabrique, la première ville du département: on y fait des toiles, des draps, de la dentelle, des étoffes de fil, de fil et coton, de laine, et généralement tout ce que fabriquent les autres villes voisines.

Les étoffes de fil sont, la toile, le linge de table, les toiles à carreaux dites *zingas*; la fabrication de ces étoffes se fait par 1,150 métiers environ, qui occupent au-delà de 9,000 individus de tout âge et des deux sexes, tant pour dévider, blanchir et teindre, que pour tisser. Le nombre des pièces fabriquées annuellement est de plus de 25,000, dont le prix peut être évalué à 1,750,000 francs.

Ces étoffes sont exportées pour la plus grande partie en Espagne, en Italie et en Hollande.

Les étoffes de fil et coton sont, le basin et la futaine: cette fabrique tient annuellement en activité 160 métiers, qui versent dans le commerce environ 10,000 pièces, dont le prix peut être évalué à 190,000 francs, et qui emploient de 950 à 1,000 ouvriers.

Les basins que l'on fabrique à Bruges, sont ou unis, ou rayés, ou à œil de perdrix: l'Espagne en tire annuellement 4,000 pièces environ.

La fabrique des étoffes de laine, telles que carsey, croisé, say, coating, camelot, bay et autres, s'est accrue à un tel point, depuis dix ans, qu'elle occupe en ce moment 150 métiers, et au moins 2,500 ouvriers.

Toutes ces étoffes sont consommées dans le pays; on n'en fabrique point encore assez pour satisfaire les demandes: leur prix peu élevé est la principale cause de ce grand débit, qui a lieu sur-tout dans les campagnes.

Le lin employé dans les fabriques de Bruges est filé dans les villages voisins; le coton, au contraire, l'est dans la ville même, au moyen de machines dites *mulljenies*; il en est de même de la laine.

Les étoffes fabriquées à Bruges sont teintes et reçoivent le dernier apprêt dans

la ville même : on connoît la beauté de la teinture en bleu, due principalement à la qualité des eaux du canal qui la traverse.

Presque tous les ouvriers employés à la fabrication des étoffes dont on vient de parler, travaillent plutôt à la tâche qu'à la journée; on peut assurer cependant qu'ils gagnent par jour, savoir, ceux qui fabriquent les toiles, la futaine, le basin, de 1 fr. à 1 fr. 50 centimes; ceux qui fabriquent les étoffes de laine, de 1 fr. 25 centimes à 1 fr. 75 centimes.

Afin d'encourager les manufactures, la ville fournit aux fabricans et aux pauvres ouvriers 370 métiers pour la fabrique des toiles, tant unies que quadrillées, et des étoffes de laine et de coton; marchandises dont Bruges fait chaque année des exportations considérables pour l'intérieur de la République, l'Espagne et les colonies.

Bruges entretient des relations commerciales avec tous les ports de la France, de l'Espagne, de la République batave, avec les principaux de l'Italie, de l'Angleterre, de la Suède, du Danemarck, de la Norwége, de la Russie et de la Baluque, enfin avec les villes Anséatiques.

Ses exportations consistent en objets produits par le sol du pays, ou sortant de ses fabriques, tels que toiles, dentelles, basins, fils de toute espèce, huiles de lin, de colza, de navette, genièvre, bestiaux, grains et graines.

Ses importations sont, des épiceries, des bois de teinture, des drogueries, des denrées coloniales, des fers, des cuivres, des étains, des plombs, des bois de construction, des soieries, des laines, des vins et eaux-de-vie, des huiles, des fruits secs, quelques cuirs, des pelleteries, de la soude, de la potasse, des goudrons, des chanvres, du liège, des sels.

On fait à Bruges la commission d'achats, de vente, d'expédition et de toute autre nature.

Il se tient à Bruges trois foires annuelles, dont deux, qui ne durent qu'un seul jour, pour la vente des chevaux et des bestiaux, et une pour la vente de toute sorte de marchandises : la durée de cette dernière est de quinze jours.

La première foire aux bestiaux avoit lieu autrefois le premier jeudi après Pâques; elle est actuellement fixée au 24 germinal : la seconde, fixée autrefois au 25 juillet, l'est maintenant au 8 thermidor. L'opiniâtreté des marchands à vouloir conserver l'ancienne fixation de ces deux foires, semble en exiger la remise aux anciennes époques.

On évalue à 60,000 francs, pour la première de ces foires, et à 50,000 pour la seconde, la valeur des animaux et des bestiaux qui y sont vendus.

La troisième foire commençoit autrefois le 4 mai, et s'ouvre aujourd'hui le 15 floréal. Les principales marchandises qu'on y trouve sont des soieries, des mousselines, des baristes, des indiennes, des piqués, des basins, des dentelles, des toiles, des draps et autres étoffes, de la bonneterie, de la mercerie, des modes, des bijoux, de la porcelaine, des cristaux, des armes, de la quincaillerie, de la librairie, des gravures, de la musique, des jouets d'enfant, des sucreries, du pain d'épices. On évalue à 150,000 francs le montant des achats qui s'y font annuellement.

Les foires ont cette influence, que d'une part elles stimulent l'industrie des marchands, qui doivent chercher et cherchent en effet à prévenir tous les goûts; que de l'autre, elles font sortir l'argent des coffres des riches, à qui elles offrent souvent,

tant pour les arts que pour le luxe, diverses ressources qu'ils ne peuvent se procurer chez les marchands du pays.

Les marchés de cette ville sont au nombre de trois par semaine, comme autrefois. Le premier, qui a lieu le mercredi, est réservé à la vente du beurre, des œufs, des légumes et des fruits; le second, pour la vente des veaux et des porcs, se tient le vendredi; le troisième enfin est fixé au samedi: c'est le grand marché; on y vend toute sorte de grains et de graines, du beurre, des œufs, de la volaille, des toiles, du fil, du lin, et toute espèce de marchandises.

Ces marchés ne sont pas les seuls endroits où se vendent les comestibles; l'étalage de la viande, du poisson, des légumes, du bois, du charbon, est permis tous les jours ouvrables, mais seulement dans les lieux assignés à cet effet.

On trouve en cette ville un chantier pour la construction et le radoub des navires; les travaux y sont permanens. Les principaux bâtimens que l'on y construit sont de grandes et de petites barques pour la pêche, de grands bateaux longs et plats pour le transport des grains et des marchandises dans l'intérieur. Bruges construit non-seulement pour ceux de ses habitans qui arment pour la pêche, mais encore pour les armateurs de Nieupoort et de Blanckenberghe.

Le bassin de cette ville est des plus commodes; les navires y sont toujours à flot; la proximité des entrepôts qui l'entourent, ajoute infiniment à la célérité des chargemens et des déchargemens.

Ce bassin peut contenir au moins cent navires marchands, et peut encore être augmenté à peu de frais. Le canal qui le traverse, celui de Bruges à Ostende, est assez large et assez profond pour permettre le passage des plus gros navires de mer. Les écluses de Slyckens, détruites en partie par les Anglois en floréal et en prairial an 7, et maintenant reconstruites, retiennent les eaux de ce canal; ce qui permet d'y naviguer en toutes saisons.

Plusieurs chantiers de construction avoisinent ce bassin, et donnent infiniment de facilité pour le radoub des bâtimens.

Plus de cent allèges ou bélandres, du port de quatre à seize mille myriagrammes, sont toujours prêtes pour le transport des marchandises dans l'intérieur. Ce moyen prompt d'importation facilite le commerce, et ajoute à l'étendue de sa correspondance avec toutes les places. La ville de Bruges enfin est heureusement située pour les transports par eau et le commerce maritime, auquel elle prend une part très-active.

Ses opérations de banque ne sont pas les plus considérables; cela peut avoir pour cause, la stagnation du commerce: mais on se rappellera que c'est Bruges qui a possédé la première Bourse où les négocians se soient assemblés pour le commerce; que ce ne fut que par suite et à son exemple que s'érigèrent celles d'Anvers, d'Amsterdam, de Londres et de Hambourg, où le commerce passa successivement.

OSTENDE.

LE commerce d'Ostende ne date pas d'aussi loin à beaucoup près; mais on sait à quel degré de splendeur la franchise de son port l'avoit porté pendant la guerre d'Amérique, et même jusqu'à la suppression de cette franchise.

Cette ville n'est que commerçante, nullement fabricante; on n'y compte que quelques

quelques raffineries de sel ; on ne s'y occupe que du commerce d'importation et d'exportation , de la construction des navires et de leur grément.

Plusieurs causes concourent en ce moment au décroissement , pour ne pas dire à l'anéantissement, du commerce de cette ville.

1.° La suppression de la franchise de son port : cette disposition n'étant point particulière à Ostende, mais ayant frappé également celles des villes de l'ancienne France qui en jouissoient avant la révolution, interdit toute observation à cet égard : si néanmoins le Gouvernement venoit à reconnoître la nécessité de déclarer francs quelques ports de la République, on ose espérer qu'une jouissance de cette franchise pendant plusieurs années, autant que la situation d'Ostende dans la mer du nord, seront, pour cette ville, des titres de recommandation ;

2.° Le *transit* accordé aux villes de Bruxelles et de Louvain : celles de Bruges et d'Ostende réclament ce privilège, auquel elles ont des droits, si ce n'est plus, au moins aussi incontestables ;

3.° Le mauvais état du port : chaque marée comble davantage le port d'Ostende ; et il est reconnu que l'effet qu'on s'étoit promis de la construction des écluses de Slyckens, est, pour le curement du chenal, plutôt nuisible qu'avantageux. Ces écluses sont beaucoup trop éloignées ; et les sables, dans les chasses qu'elles donnent, n'étant point poussés directement ni avec assez de force à la mer, sont arrêtés avant d'y arriver, et forment les bancs qui, si l'on n'y porte remède, fermeront bientôt tout-à-fait l'entrée du port

Le commerce étoit le premier intéressé à empêcher ce malheur ; et une compagnie de négocians proposa au Gouvernement d'établir une écluse de chasse, dont l'effet seroit de nettoyer en peu de temps la partie du chenal nécessaire à la grande navigation.

La nécessité de l'exécution de ce projet, qui présentoit encore bien d'autres avantages (1), son utilité, ont été reconnues par une commission nommée par le Préfet ; les conditions proposées n'ont pas paru être moins raisonnables ; et une loi autorisera certainement le Gouvernement à accepter les offres qui lui paroîtront les plus avantageuses : on est donc fondé à espérer que l'exécution de ce projet sera aussi prompte qu'elle est indispensable.

YPRES.

LA ville d'Ypres étoit, dans le XIV.^e siècle, presque aussi commerçante que Bruges ; ses fabriques de draps, de toiles, de serges, n'avoient pas moins d'activité, puisque, par un dénombrement fait en 1342, on acquit la certitude qu'elles occupoient plus de 200,000 bras.

On fabriquoit alors à Ypres des draps, des serges et d'autres étoffes de laine ; on y comptoit jusqu'à 4,000 métiers : sa belle teinture, ses ouvrages de foulon, lui donnoient une célébrité justement méritée.

Peu-à-peu cet état de splendeur dégénéra ; et, ce qu'il y a de surprenant, la grande

(1) La même compagnie proposoit encore d'établir une communication par terre avec Ostende, du côté de la mer ; communication qui auroit le double avantage de faciliter l'approvisionnement des marchés d'Ostende, et d'éviter les malheurs qui peuvent arriver au passage du port.

En fructidor an 8, près de cent personnes périrent dans cette courte traversée.

population d'Ypres fut la principale cause de la ruine de son commerce. Les ouvriers qui l'habitoient, en trop grand nombre pour pouvoir être contenus facilement, se portèrent à toute sorte d'excès, attaquèrent les villes voisines, dont ils vouloient détruire les fabriques, et forcèrent leurs souverains, contre lesquels ils étoient toujours en révolte ouverte, à des mesures de rigueur, seules capables d'arrêter les progrès du mal. On en fit sortir de la ville un très-grand nombre qui fut disséminé dans les communes de Poperinghe, de Menin, de Wervick et autres environnantes; les persécutions du duc d'Albe, for de l'Angleterre, achevèrent d'enlever à Ypres tous les ouvriers instruits qui dirigeoient ses fabriques.

La nécessité de fortifier Ypres régulièrement ne tarda pas à se faire sentir; et l'enceinte de cette ville fut, comme sa population, diminuée considérablement.

Son commerce prit alors une autre direction: des manufactures de dentelles et de fil furent établies; elles prospérèrent sensiblement. Ces manufactures existent encore, et ce sont elles qui occupent en ce moment la plus grande partie de la foible population d'Ypres.

Son commerce de dentelles étoit très-considérable avant la réunion, et il l'est encore; on y trouve des fabricans qui emploient jusqu'à cent ouvriers. Tous les établissemens publics où les filles sont reçues, sont aussi fabriquer des dentelles, et le travail de ces enfans est presque suffisant pour l'entretien des hospices qu'ils habitent.

La ville d'Ypres possède encore plusieurs manufactures de siamoises, de serges et de rubans; on y compte aussi des tanneries, des raffineries de sel, quelques teintureries, quelques blanchisseries de toiles.

Cet état n'est sans doute pas comparable à celui du xv.^e siècle, qui étoit si florissant; mais l'industrie de ses habitans peut encore faire regarder Ypres comme une ville importante, dont le commerce est susceptible d'accroissement. Il n'a en effet besoin, pour s'étendre, que de communications plus faciles et plus promptes avec l'intérieur de la République.

Le rétablissement du pont tournant, dit le *Pont-rouge*, situé sur la Lys, à Warneton, l'ouverture proposée d'un canal qui joindroit la Lys à l'Yperlée, et au moyen duquel on communiqueroit directement d'Ypres à la mer, sont des bienfaits que ses habitans osent attendre de la sollicitude paternelle du Gouvernement.

COURTRAI

LA filature du lin, la fabrication et le blanchiment des toiles et du linge de table, occupent la presque totalité de la population de cette ville.

Ce n'est point dans son sein que se fabriquent ces belles toiles unies, connues sous le nom de *toiles de Courtrai*, mais dans les communes rurales, dont les habitans les apportent écruës aux marchés de chaque semaine: elles sont seulement blanchies à Courtrai, et y reçoivent le dernier apprêt.

Ces toiles sont fabriquées, non dans des ateliers où se trouvent réunis un grand nombre d'ouvriers, mais dans chaque maison de la campagne à-peu-près, et par les cultivateurs, lorsque l'hiver et le mauvais temps les empêchent de travailler à la terre.

Les plus fines, les plus belles toiles sont fournies par les villages les plus voisins de Courtrai; celles qu'apportent les villages plus éloignés diffèrent beaucoup en qualité et en prix.

C'est toujours sur le métier à lames et à la navette ordinaire que l'on fabrique la toile dans toutes ces communes; on ne connoît pas un seul tisserand qui fasse usage de la navette volante, soit force d'habitude, soit crainte d'échouer dans cette expérience.

La qualité, la longueur, la largeur, le prix de ces toiles, varient dans presque toutes les communes; je vais indiquer celles qui se fabriquent le plus ordinairement, et en faire connoître le prix.

Celles de 893 millimètres de largeur sur 42 mètres 800 millimètres et plus de longueur, se vendent depuis 1 franc 20 centimes jusqu'à 6 francs les 715 millimètres [faune du pays].

Celles de 1 mètre 72 millimètres de largeur sur 50 mètres 50 millimètres de longueur, varient depuis 1 franc 50 centimes jusqu'à 9 francs les 715 millimètres; on en fabrique même qui se paient jusqu'à 18 francs.

Enfin celles dites *rollées*, d'une largeur de 715 à 893 millimètres, et d'une longueur de 28 mètres 600 millimètres, se vendent depuis 72 centimes jusqu'à 1 franc les 715 millimètres.

On évalue à 30,000 le nombre des pièces de toiles écruës apportées annuellement aux marchés de Courtrai par les habitans de la campagne: les deux tiers de ces importations sont achetés par les marchands de la ville; l'autre tiers est vendu aux facteurs des villes de Bruges, d'Ypres, de Gand, de Bruxelles, de Paris et de Lyon.

Sans cette concurrence, le commerce des toiles à Courtrai seroit sans doute plus étendu; mais la facilité que cette ville trouve dans les achats, ses nombreux établissemens pour le blanchiment, la réputation bien méritée de ses maisons de commerce, lui ont assuré jusqu'à présent, et lui assureront toujours l'avantage sur les villes qui veulent partager avec elle cette branche d'industrie.

Les exportations annuelles des toiles de Courtrai sont évaluées à 20,000 pièces, dont le prix peut s'élever à 1,800,000 francs: Paris, Nantes, Lyon, Bordeaux, Marseille, Toulouse, tirent les plus belles toiles; les plus communes, les moins fines, sont envoyées en Espagne. Courtrai ne fait aucun commerce avec les îles, aucune expédition maritime pour son propre compte.

J'ai dit que les toiles unies ne se fabriquent point à Courtrai, mais qu'elles y sont seulement blanchies et qu'elles y reçoivent le dernier apprêt; je vais maintenant parler des fabriques et des manufactures qui emploient les bras et l'industrie de ses habitans.

Si le commerce des toiles de Courtrai donne quelque importance à cette ville, la fabrique des toiles damassées, du linge de table, y est une source de prospérité bien plus précieuse, les toiles à carreaux, dites *guingans*, les toiles de coton, les mouchoirs qui sortent de ses manufactures, le fil, le coton que donnent ses fileries, ne sont point d'un moindre débit dans les marchés étrangers.

Toutes ces espèces de toiles se fabriquent dans des ateliers, sur l'ancien métier à lames et à la navette ordinaire, trop connus pour qu'il soit besoin d'en donner une description.

Chaque métier pour la fabrique des toiles damassées occupe trois personnes: le tisserand qui fait la toile avec la navette, le tireur qui forme le dessin, l'enfant ou le vieillard qui prépare les fuseaux qui doivent entrer dans la navette. Les métiers pour le linge de table n'occupent que deux individus. Avant d'employer les fils, les

cotons, les fabricans ont soin de les faire bouillir pour leur donner plus de force et de souplesse.

La fabrique des damas et du linge de table, qui date du XIV.^e siècle, jouissoit de privilèges, et étoit assujettie à des réglemens qui en ont assuré la prospérité jusqu'au moment de la conquête; depuis cette époque, la guerre, la stagnation du commerce, la pénurie d'ouvriers, la trop grande liberté permise dans les fabriques, ont causé la décadence de cette branche d'industrie qui a déjà perdu plus de la moitié de son activité : elle est menacée d'une ruine prochaine, si le Gouvernement n'apporte au mal le remède nécessaire.

La fabrique des guingans, des toiles de coton, des mouchoirs, au contraire, acquiert tous les jours plus d'étendue et se perfectionne davantage; ces résultats sont dus au choix des couleurs, à une meilleure préparation des matières.

La qualité, la largeur, le prix de toutes ces toiles, varient infiniment.

Les pièces de damas et de linge de table ont communément depuis 715 millimètres jusqu'à 2 mètres 860 millimètres de largeur; leur longueur est de 35 mètres 150 millimètres jusqu'à 50 mètres 50 millimètres; leur prix varie depuis 64 centimes jusqu'à 15 francs les 715 millimètres [l'aune du pays].

On en fabrique qui ont une largeur de 3 mètres 565 millimètres, mais rarement, et seulement par commande.

Les guingans, les toiles de coton, sont d'une largeur fixe de 715 millimètres; les pièces ont une longueur de 42 mètres 900 millimètres à 46 mètres 475 millimètres; le prix des guingans varie de 73 centimes à 1 franc 81 centimes; celui des toiles de coton de France, 18 centimes à 2 francs 27 centimes, les 715 millimètres.

Les pièces de mouchoirs ont la même longueur que celles de guingans: leur largeur est de 715, 893 et 1,072 millimètres; elles se vendent d'un franc 82 centimes à 3 francs 63 centimes, les 715 millimètres.

Ces différentes fabriques occupent à Courtrai environ 1,700 individus, dont les uns travaillent à la tâche, et les autres gagnent, par jour, de 72 centimes à 1 franc 9 centimes.

Les damas, le linge de table, les guingans, les toiles de coton, les mouchoirs, passent, comme les toiles unies, dans l'intérieur de la République et en Espagne; Courtrai n'en fait aucune expédition maritime pour son propre compte.

Ces exportations sont évaluées, celles de damas et de linge de table, à 900,000 fr.; celles des guingans et autres, à 600,000 fr.

Je ne parlerai point de la filature du lin et du coton; ce travail occupe plutôt les habitans de la campagne que ceux de la ville.

Courtrai possède dix-neuf blanchisseries, dont quinze pour les toiles et quatre pour les fils; ces blanchisseries, auxquelles la Lys fournit les eaux limpides et légères dont elles ont besoin, entourent la ville, et en rendent l'approche extrêmement agréable à l'œil. Quelques blanchisseurs de toiles avoient adopté le nouveau procédé par l'acide muriatique; mais ces essais, soit qu'ils n'aient pas été faits avec assez de soin, soit que les préparations n'aient pas été telles qu'elles devoient être, ont produit des résultats qui ont fait revenir les blanchisseurs à l'ancienne méthode assurée par l'expérience.

Aujourd'hui le blanchiment par l'acide muriatique n'est plus en usage que pour

les fils : il réussit parfaitement, donne un blanc prompt, beau et lustré : il se perfectionne tous les jours.

Je ne dirai rien des dentelles fabriquées à Courtrai ; l'article destiné à cette branche de commerce contient tous les renseignemens que j'ai pu me procurer.

Courtrai possède plusieurs teintureries dans lesquelles on est parvenu à imiter le rouge d'Andrinople, au point de tromper les marchands les plus connoisseurs. Cette découverte est due en grande partie aux lumières du C.^m Deboyc, médecin, qui, par amour pour les arts, se plaît à enseigner gratuitement la chimie à ceux des fabricans que la connoissance de cette science peut intéresser.

Il y a chaque semaine deux marchés publics à Courtrai, le lundi et le vendredi. Le premier, qui est très-considérable, est destiné à la vente de toute sorte de denrées et de comestibles, des toiles écruës, des fils qu'y apportent les habitans de la campagne : celui du vendredi est moins considérable ; on n'y vend que quelques denrées, les toiles et les fils qui n'ont pu l'être au marché précédent.

Il s'y tient trois foires chaque année : les deux premières, dont la durée est de quinze jours, s'ouvrent, l'une le 21 germinal, l'autre le 15 thermidor ; on y vend toute sorte de marchandises : la dernière, qui ne dure que deux jours, commence le 25 brumaire ; elle est réservée uniquement à la vente des chevaux. Les marchands qui fréquentent ces foires, sont, le plus grand nombre au moins, habitans du département ou de ceux qui l'avoisinent ; les marchands étrangers n'y vendent que des gravures ou des instrumens de physique.

Menin, Roulers, Iseghem, sont moins marchands que Courtrai ; mais ces villes font, comme elle, le commerce de toiles.

La première possède depuis plusieurs années un établissement où l'on blanchit les toiles par l'acide muriatique oxigéné ; le C.^m Van-Ruyambeke, législateur, est à la tête de cet établissement.

Les habitans des bourgs, des villages, ne sont pas moins bons fabricans que ceux des villes ; dans presque tous, peigner, filer le lin, faire de la toile, est pendant l'hiver, l'ouvrage de presque toute la population.

Deux communes, Nieuport et Blanckenberghe, avoient acquis par la pêche une sorte d'opulence ; elles approvisionnoient en poisson toutes les villes de ce département, et les principales des départemens voisins. Blanckenberghe, notamment, fournissoit, avant la révolution, la table des rois de France.

La paix seule pourra permettre à ces deux communes de réparer les désastres, de faire cesser l'inactivité, effets de la guerre maritime ; mais celle de Blanckenberghe attend du Gouvernement un bienfait qu'elle a vainement sollicité avant sa réunion à la France. Je m'explique :

Les barques employées à la pêche ne trouvent pas un seul abri dans la tempête ; elles jettent l'ancre sur la côte ; et quand le vent ne permet pas de sortir avant la basse mer, les pêcheurs doivent rester oisifs au moins pendant douze heures.

On propose au Gouvernement d'ouvrir un petit canal qui communiqueroit à celui d'Ostende ; ce canal, du côté de la mer, seroit terminé par un petit port, et un bassin assez grand pour contenir les barques et les mettre à l'abri dans les gros temps. L'ouverture de ce canal auroit le double avantage de permettre et la sortie à toute heure des bâtimens destinés à la pêche, et le transport par eau du poisson

dans toutes les villes tant de ce département que des départemens voisins, où il parviendroit et plus frais et à meilleur marché. La dépense résultant de l'ouverture de ce canal pourroit être couverte en quelques années, 1.^o par un droit de passe que paieroit chaque barque entrant dans le bassin; 2.^o par une imposition sur tout le poisson qui seroit transporté par eau.

Je viens de faire connoître les villes et les villages de ce département dont les habitans se livrent à la pêche maritime; je vais entrer dans quelques détails sur cette partie de pêche.

On peut considérer comme associations, les conventions qui ont lieu entre l'armateur et les pêcheurs, puisque ces derniers, ainsi qu'on va le voir, ne sont point aux gages du premier, mais qu'ils ont, dans le produit des pêches, une part à-peu-près égale.

Lorsqu'un particulier, car l'armateur n'est jamais un pêcheur, veut entreprendre la pêche sur les côtes, il fait construire à ses dépens et armer à ses frais le bateau nécessaire: il le pourvoit de ses agrès et de tout ce qui est indispensable pour la pêche, les filets exceptés. Il choisit parmi les pêcheurs un patron [*stierman*], qui, à son tour, fait choix de trois autres pêcheurs [*maets*] âgés de vingt ans au moins, et d'un mousse [*laver*] de l'âge de douze ans: ces cinq individus composent l'équipage du bateau pêcheur.

L'armateur peut changer de patron quand il le veut; cependant, il est extrêmement rare que le patron d'une barque de pêche cesse de la conduire avant que son grand âge ou des infirmités ne le forcent à renoncer à la navigation.

Les autres hommes de l'équipage peuvent être changés, et le sont en effet, le mousse excepté, à la fin de chaque année, par le patron. Depuis un temps immémorial, le changement des équipages de toutes les barques a lieu le même jour, vers le milieu de vendémiaire de chaque année.

Le patron et chaque homme de l'équipage doivent avoir un certain nombre de filets à eux appartenant. Tous ces filets sont employés en commun; mais si un d'eux se perd, se déchire ou se détériore en mer, par suite de la pêche, son remplacement ou sa réparation devient une charge commune à l'armateur et à chaque homme de l'équipage.

Le produit de la pêche est divisé tous les quinze jours en cinq parts égales, entre l'armateur et l'équipage, le mousse excepté. Ce dernier n'a pour salaire que la moitié du poisson pris dans un filet appelé *filet du mousse*: l'autre moitié appartient au patron, qui presque toujours est le père adoptif ou naturel, ou le parent du mousse.

Ce patron, outre sa part dans le produit de la pêche, reçoit encore de l'armateur une somme annuelle de 90 francs environ, qui lui est accordée pour veiller à la conservation de la barque et de ses agrès.

Lorsque la barque arrive de la pêche, trois femmes, ordinairement épouses, filles ou parentes des hommes de l'équipage, se trouvent sur l'estran, pour recevoir le poisson pris, et le porter devant la maison du patron. Celui-ci, aussitôt après le déchargement de la barque, met en lots le poisson; et l'armateur, ou un commis à son choix, procède à la vente publique et aux enchères des différens lots.

L'armateur, les hommes de l'équipage, n'ont aucun privilège sur les autres acheteurs; ils doivent se faire adjuger le poisson qu'ils desirent acheter, et en payer le

prix. L'armateur tient note de la vente de chaque lot, en reçoit le prix, en est responsable et en doit compter à la société, qu'il soit ou non payé par les acheteurs. Il peut, au moment de la vente, écarter ceux qui ne lui paroissent pas solvables; pour s'indemniser des pertes qu'il peut essuyer par le non-paiement, ainsi que du travail auquel l'obligent le recouvrement, la conservation des fonds, l'établissement et le solde de chaque compte, l'armateur prélève sur le produit des ventes du poisson pris en commun, le 20.^e denier, et sur le prix de celui pris par le filet du mousse, le 30.^e denier.

Tels sont à-peu-près la forme, les principes et les conditions de ces associations; ils sont les mêmes depuis plusieurs siècles, et subsisteront long-temps encore.

Il est extrêmement rare qu'aucune de ces conditions devienne la matière de contestations judiciaires : la bonne foi, la probité des pêcheurs est telle, que presque toujours les armateurs négligent d'exiger leur signature, soit pour l'argent qu'ils leur remettent, soit pour les engagements qu'ils leur font contracter.

La pêche produit une subsistance assurée à ceux qui s'y livrent; mais le règlement qui lie l'armateur et l'équipage ne s'occupant que du présent, aucune condition ne prévoit la vieillesse, les infirmités; et les pêcheurs qui ne peuvent plus aller en mer sont pour la plupart réduits à vivre d'aumônes.

Des associations à-peu-près pareilles ont lieu pour la pêche au *Doggers-banck*. Quant à la pêche du hareng, elle se fait pour le compte de l'armateur seul, qui salarie l'équipage, sans lui donner part au produit.

Les pêcheurs sont d'une taille moyenne, mais robustes et bien constitués; les intempéries des saisons, les vicissitudes de l'atmosphère maritime, les fatigues, les veilles, semblent ne point altérer leur santé, et elles paroissent au contraire augmenter leurs forces.

Ils sont simples, droits et francs, incapables de déguisement et d'artifice; privés d'instruction, crédules, superstitieux à l'excès, ils croient aux revenans, aux sorciers, aux esprits.

Ils pratiquent tous les devoirs de leur religion, la catholique, avec une exactitude et un soin scrupuleux; ils portent la plus grande vénération, le plus grand attachement à leur curé et aux prêtres en général.

Bons pères, bons époux, l'intérieur de leurs ménages offre l'union la plus parfaite; l'adultère est chez eux un crime absolument inconnu.

Graves et sérieux dans leur maintien en public, timides et embarrassés avec les personnes qu'ils regardent comme leurs supérieurs, ils sont extrêmement bruyans avec leurs-égaux, se livrent au plaisir et à la joie avec vivacité, lorsqu'ils sont réunis entre eux.

Les pêcheurs ont conservé le costume des Flamands du XV.^e siècle, et portent, comme eux, les jours de fête, de larges pantalons d'étoffe rouge, par-dessus lesquels ils mettent des bas de laine couleur pourpre ou bleue : le reste de leur habillement consiste en été, en un gilet de perse à fleurs rouges, garni de boutons d'argent; en hiver, en un gilet de drap bleu, à longues et étroites manches, sur lequel ils endossent un autre petit gilet, de forme antique, très-court et à manches larges et courtes.

Lorsqu'ils sont en mer, ils portent un tablier de cuir qui les couvre presque

entièrement, des manches de cuir et des bottes d'une longueur, d'une largeur et d'une pesanteur extraordinaires.

Ils sont, dans leur extérieur et dans leurs habitations, d'une propreté recherchée.

Leur nourriture en hiver est à-peu-près celle de l'homme de la campagne; cependant le pain qu'ils mangent est de pur froment : en été, ils ne se nourrissent que de poisson. Cette dernière nourriture influe-t-elle sur leur santé ou sur la multiplication de l'espèce? on croit pouvoir assurer que non : les absences fréquentes des pêcheurs, l'abstinence de toute autre femme que les leurs; voilà, ce me semble, les véritables raisons du grand nombre d'enfans qu'offrent leurs ménages.

Tous fument et mâchent du tabac; un infiniment petit nombre en prend en poudre.

Comme tous les marins, ils font leurs délices des boissons fortes; et le genièvre, le café, ne sont pas les moindres dépenses du ménage d'un pêcheur : les jeux de cartes sont à-peu-près leurs seuls amusemens.

Les maladies qui affligent le plus souvent les pêcheurs, sont, les fluxions de poitrine et les pleurésies, les rhumatismes, les érysipèles, les affections catarrhales, et des fièvres intermittentes souvent longues et malignes.

Les mariages, dans cette classe d'habitans, ne se font communément qu'à l'âge de vingt-six ou vingt-sept ans.

Cette classe fournit peu d'exemples de longévité; les octogénaires y sont très-rares: la durée de la vie des pêcheurs peut être fixée de 65 à 70 ans. On attribue à l'usage immodéré qu'ils font du tabac et des boissons fortes, la courte durée de leur vie, et les infirmités qui les atteignent de bonne heure : cette opinion est d'autant plus fondée, qu'ils sont infiniment robustes, et que ceux d'entre eux qui boivent et qui fument le moins, atteignent un âge plus avancé.

Quoique la profession de pêcheur soit beaucoup plus lucrative que toute autre, on en trouve infiniment peu qui aient des propriétés, ou qui se soient assuré, par leurs économies, du pain pour leur vieillesse. S'ils n'ont point d'enfans, de parens, lorsqu'ils ne peuvent plus travailler, ils ne vivent plus que de la charité publique.

Les pêcheurs font les voiles de leurs barques au moyen de la toile que leur fournissent les armateurs : quelques-uns fabriquent leurs filets; mais le plus grand nombre abandonne ce soin aux femmes et aux enfans. ♣

La forme des bateaux de pêche est celle d'une grande barque sans pont, sans galerie en tête. Ils n'ont qu'un seul mât : leur longueur est de 7 mètres 600 millimètres environ; leur largeur, de 2 mètres 675 millimètres; la profondeur de leur cale, de 990 millimètres; leur port, de 8 ou 9 tonneaux. Ils ne sont propres qu'à la pêche.

La pêche maritime occupe, dans ce département, à-peu-près 1,400 individus mâles, de l'âge de douze à soixante-cinq ans, et 1,200 femmes ou filles.

Le prix du poisson dit de *petite marée*, c'est-à-dire, qui est consommé par toutes les classes d'habitans, se vendoit en 1789, un quart moins à-peu-près qu'il ne se vend aujourd'hui. Le poisson dit de *grande marée*, qui ne sert qu'aux tables des personnes riches, est au contraire diminué, depuis 1789, de près d'un tiers.

Personne n'ignore que le poisson se vend beaucoup plus cher les jours maigres que ceux où l'usage de la viande est permis; qu'il est à meilleur marché les jours

où

où la pêche est abondante que ceux où les barques reviennent vides ; qu'enfin il y a une très-grande différence dans les prix, selon que les pêcheurs peuvent ou ne peuvent pas aller en mer. Toutes ces causes occasionnent des variations si fréquentes, si inconcevables, qu'à moins de tenir un registre des ventes de chaque jour, il est impossible d'établir le prix moyen du poisson pendant telle ou telle année.

Le tableau ci-après, qui m'a été fourni par un des armateurs de ce département, offre sur le prix du poisson tout ce qu'il m'a été possible de savoir :

ESPÈCES de POISSONS.	Combien par LOT.	PRIX DES LOTS en 1789.	PRIX ACTUEL.	OBSERVATIONS.	
Flottes.....	grandes.....	1.	6' 00' à 8' 00'	7' 00' à 9' 00'	On les prend en très-grande quantité depuis le mois de Noreal jusqu'à celui de fevrier.
	moyennes.....	1.	2. 00 à 4. 00.	2. 00 à 4. 00.	
	petites.....	1.	0. 75 à 1. 50.	0. 75 à 1. 50.	
Raies.....	grandes.....	1.	1. 00 à 2. 00.	1. 50 à 2. 50.	
	moyennes.....	1.	0. 75 à 1. 50.	1. 00 à 2. 00.	
	petites.....	1.	0. 30 à 0. 75.	0. 30 à 0. 75.	
Plies.....	grandes.....	26.	8. 00 à 18. 00.	9. 00 à 20. 00.	
	moyennes.....	26.	4. 00 à 8. 00.	4. 00 à 9. 00.	
	petites.....	26.	1. 00 à 3. 00.	1. 00 à 3. 00.	
Limandes.....	26.	1. 00 à 3. 00.	1. 00 à 4. 00.		
Soles.....	grandes.....	2.	2. 00 à 4. 00.	2. 00 à 3. 00.	
	moyennes.....	2.	0. 75 à 1. 00.	0. 75 à 1. 00.	
	petites.....	2.	0. 50 à 0. 75.	0. 50 à 0. 75.	
Turbots.....	grands.....	1.	15. 00 à 40. 00.	6. 00 à 18. 00.	
	moyens.....	1.	6. 00 à 12. 00.	5. 00 à 9. 00.	
	petits.....	1.	2. 00 à 3. 00.	1. 00 à 3. 00.	
Barbues.....	grandes.....	1.	5. 00 à 10. 00.	4. 00 à 9. 00.	
	moyennes.....	1.	1. 00 à 3. 00.	1. 00 à 2. 50.	
Anges.....	grandes.....	1.	8. 00 à 16. 00.	8. 00 à 16. 00.	
	petites.....	1.	1. 50 à 2. 50.	1. 50 à 2. 50.	
Esturgeons.....	grands.....	1.	40. 00 à 160. 00.	25. 00 à 80. 00.	On en pêche qui pèsent jusqu'à 200 liv.
	moyens.....	1.	8. 00 à 16. 00.	6. 00 à 12. 00.	
	petits.....	1.	4. 00 à 8. 00.	3. 00 à 6. 00.	
Cabillauds.....	grands.....	1.	3. 00 à 18. 00.	3. 00 à 18. 00.	
	petits.....	1.	1. 50 à 2. 50.	1. 50 à 2. 50.	
Éclevins.....	1.	0. 50 à 2. 50.	0. 50 à 2. 00.	En flamand, <i>Schelvichen</i> .	
Esturgeons sauvages.....	1.	0. 03 à 0. 10.	0. 03 à 0. 10.	En flamand, <i>Hijon</i> . On en prend infiniment, et ce poisson est la nourriture ordinaire de la classe pauvre.	
Homards.....	grands.....	1.	9. 00 à 20. 00.	8. 00 à 15. 00.	
	petits.....	1.	1. 00 à 3. 00.	1. 00 à 3. 00.	
Crabes.....	grands.....	1.	0. 75 à 1. 00.	0. 75 à 1. 00.	
	petits.....	1.	0. 75 à 1. 00.	0. 75 à 1. 00.	
Sardines.....	un panier.	1. 00 à 4. 00.	1. 00 à 4. 00.		
Grenades.....	une livre.	0. 00 à 0. 05.	0. 05 à 0. 05.	En flamand, <i>Gernants</i> .	

Les prix indiqués dans le tableau qui précède ne sont point ceux des marchés des différentes villes du département, mais ceux qui ont été portés sur les registres des ventes faites par l'armateur, aussitôt après l'arrivée de ses bateaux pêcheurs.

Si l'abondance de la pêche contribue à faire baisser le prix du poisson, elle produit

un effet contraire sur la consommation; elle l'augmente. Ainsi le nombre des bateaux pêcheurs étant diminué depuis 1789, il est certain que la consommation est moindre en ce moment qu'en 1789.

Les changemens qui ont eu lieu dans les pratiques religieuses sont à-peu-près nuls; car, quoique privés du libre exercice de leur culte, les habitans n'ont jamais cessé de remplir, avec une rigoureuse exactitude, les devoirs de leur religion, et les jours maigres ont toujours été par eux non moins scrupuleusement observés qu'avant la conquête. Cet état de choses ayant presque toujours été le même, n'a pu contribuer soit à augmenter soit à diminuer la consommation du poisson.

La suppression des abbayes, les changemens survenus dans la richesse du clergé, n'ont que foiblement contribué à diminuer cette consommation; mais ils sont les principales causes de la moindre valeur qu'a en ce moment le poisson délicat.

INTÉRÊT DE L'ARGENT.

AVANT la réunion, l'argent que l'on prêtoit avec hypothèque ne rapportoit pas au prêteur plus de 3 et demi à 4 pour cent; mais depuis l'émission des assignats et la vente des domaines nationaux, l'intérêt de l'argent s'est élevé à 7, 8 et même 9 pour 100 : ce taux cependant n'est pas commun à tous les emprunteurs, mais plutôt particulier aux acquéreurs de domaines; les autres emprunteurs peuvent encore trouver de l'argent à 4 et demi ou 5 pour 100.

Je dois avouer cependant que l'on ne place plus en ce moment son argent aussi volontiers qu'avant la réunion : cet éloignement n'a d'autres causes que les remboursemens en assignats, faits par quelques emprunteurs de mauvaise foi.

Le taux de l'argent, dans le commerce, a toujours été (et l'est encore) d'un demi pour 100 par mois ou de 6 pour 100 par an. Tous les négocians ou les marchands ayant du crédit et jouissant d'une bonne réputation, peuvent faire escompter leurs effets à ce taux; les autres ne trouveroient point à les placer, quand ils offriroient 12 pour 100; cela tient à ce qu'ici le commerce donne peu au hasard, et qu'il préfère un bénéfice léger, mais certain.

Malgré les malheurs et les pertes qu'ont fait éprouver au commerce de ce département, et la guerre, et les banqueroutes considérables qui ont eu lieu dans les principales places de commerce de la France et de l'étranger, le nombre des négocians qui ont suspendu ou cessé leurs paiemens, est peu considérable; aussi le commerce conserve-t-il encore ici la droiture des premiers temps, et ne se livre-t-il point à cet agiotage qui le perd et qui le tue. L'exercice de la contrainte par corps n'y est pas moins rare.

CONSOMMATIONS.

LES vins dont il se fait dans ce département une plus grande consommation, sont ceux que l'on tire de Bordeaux, de Nantes, de l'Allemagne; on y consomme aussi des vins de Bourgogne et de Champagne, mais seulement dans les maisons des personnes riches.

L'eau-de-vie vient de Baïonne, de Barcelone, de Nantes, de la Rochelle et de Cette.

La consommation de ces liquides est augmentée depuis la réunion : on croit en trouver la cause dans les relations plus habituelles des habitans avec les anciens François, et sur-tout dans la suppression des droits exorbitans que payoient autrefois les vins et les eaux-de-vie.

Le pain, je l'ai déjà dit, est, dans la campagne, de seigle pur; dans les villes, il est fait avec du froment.

La forme et le poids du pain varient dans les villes; à la campagne, tous les pains ont à-peu-près la même forme [ronde] et le même poids.

Les pains que l'on fait le plus habituellement dans les villes sont ronds aussi, et du prix de 4 et demi, 9, 16 et 32 centimes : les boulangers ne peuvent changer ces prix; mais ils diminuent le poids, si le grain augmente, ou l'augmentent, si le grain diminue. Ces augmentations ou ces diminutions dans le poids du pain, sont fixées, après chaque marché, par l'autorité locale, qui rarement trouve des contrevenans contre qui elle doit sévir.

On recueille, dans le département, plus de tabac qu'il n'en faut pour la consommation des habitans; cependant on en tire des colonies françoises et hollandoises, de l'Amérique septentrionale, de l'Angleterre, mais en petite quantité, et moins pour être consommé dans le pays que pour être exporté.

On ne peut que gémir sur l'augmentation qui a eu lieu, depuis dix ans, dans le nombre des cabarets et des individus qui les fréquentent.

Les auberges ne sont pas en plus grand nombre qu'autrefois; la réunion du pays à la France y ayant attiré plus d'étrangers, elles sont plus fréquentées que jamais; le prix de la nourriture et du logement n'y a point encore augmenté, quoique les denrées de première nécessité se payent le double à-peu-près de ce qu'elles se payoient autrefois. Mais les gains très-considérables que font les aubergistes sur le vin, qu'ils vendent habituellement 3 francs, et qui leur en coûte à peine un, les dédommagent, et tous en général amassent dans leur état une honnête fortune.

GRANDES ROUTES ET CHEMINS.

LES grandes routes sur lesquelles on perçoit la taxe d'entretien sont celles

De Valenciennes à Blanckenberghe;
 De Thourout à Ostende;
 D'Ypres à Ostende par Langhemark;
 De Dunkerque à Liège;
 De Lille à Bruges et au Fort-l'Écluse;
 De Paris à Ostende par Furnes;
 De Paris à Anvers;
 D'Ostende à Aix-la-Chapelle;
 D'Ypres à Menin;
 D'Ypres à Ostende par Dixmude;
 D'Ypres à Furnes;
 D'Ypres à Bruges par Zonnebecke;
 De Thourout à Gand par Thielt;

De Courtrai à Avelghem;
 De Bruges à Houttave;
 De Nieupoort à Bruges;
 De Douay à Gand par Avelghem.

Aucune de ces routes n'est de cailloutage; toutes sont pavées.

La route de Valenciennes à Blanckenberghe est impraticable, quoiqu'elle ait été réparée chaque année; aujourd'hui des réparations ne suffiroient plus; elle doit être refaite à neuf, au moins depuis Tournai jusqu'à Courtrai.

Celle de Thourout à Ostende a besoin de légères réparations que malheureusement la modicité des fonds accordés ne permettra pas de faire cette année.

Celle d'Ypres à Ostende par Langhemarck a été réparée partiellement, il y a un an, par les habitans des communes qu'elle traverse; mais cette réparation ayant été faite sans soins et sans art, n'a produit que des avantages momentanés; et la route est, en ce moment, en fort mauvais état.

Celle de Dunkerque à Liège a besoin de réparations.

Celle de Lille à Bruges et au Fort-l'Écluse, par Ostende, doit être refaite à neuf, sinon en totalité, au moins dans une longueur de 30 à 35 kilomètres.

Celle de Paris à Ostende par Furnes devroit aussi être refaite à neuf, dans une longueur de 15 à 20 kilomètres.

Celle de Paris à Amvers est à-peu-près impraticable dans toute sa longueur.

Celle d'Ostende à Aix-la-Chapelle est praticable dans toute sa longueur; il seroit à désirer seulement qu'on pût y faire cette année de légères réparations, pour en éviter de plus considérables qui, en l'an 11, seront indispensables.

Celles d'Ypres à Menin, d'Ypres à Bruges par Zonnebecke, de Thourout à Gand par Thielt, sont à peine praticables.

Les routes d'Ypres à Furnes, d'Ypres à Ostende par Dixmude, ne sont point achevées; une longueur de 8 kilomètres sur la première, de 10 kilomètres sur la seconde, est encore à paver: les parties achevées sont impraticables. Ces routes sont nécessaires; sans elles, la plus belle partie de ce département, la plus fertile, l'arrondissement de Furnes, n'a aucune communication avec les autres arrondissemens, avec les départemens voisins, qu'il est cependant dans l'habitude comme dans la nécessité d'approvisionner.

Celles de Courtrai à Avelghem, de Douai à Gand par Avelghem, ont besoin de fortes réparations.

Celle de Nieupoort à Bruges est praticable.

Celle de Bruges à Houttave doit être refaite à neuf dans toute sa longueur. On ne propose point au Gouvernement de se charger de cette dépense: cette route, qui n'est presque toujours parcourue que par les cultivateurs qui approvisionnent les marchés de Bruges, est d'un produit à-peu-près nul; les communes qu'elle traverse veulent se charger de la refaire et de l'entretenir, si la taxe d'entretien cesse d'y être perçue. Il est de l'intérêt du Gouvernement de faire cesser dès-à-présent toute perception sur cette route, et de l'abandonner aux communes qui la réclament comme leur propriété et comme étant nécessaire à elles seules.

Après avoir fait connoître l'état actuel des routes, il paroît nécessaire d'indiquer

les principales causes de leur dégradation. On ne parlera point de celles qui sont communes à toute la République, comme la guerre, le passage de l'artillerie et des convois, le chargement excessif des voitures, le défaut de réparations pendant près de huit années, enfin la modicité des fonds accordés pour les travaux de chaque campagne; on dira celles seulement qui semblent particulières à ce département, la mauvaise qualité du sable et des grès.

Le sable que fournit le pays est plutôt argileux que graveleux; il ne forme point ciment, et se délaie facilement à l'eau.

Les grès, quoique très-durs, n'ont pas plus de 13 centimètres de face et 16 de queue; ils ne peuvent être employés que sur une face.

Ces sables, ces grès, sont cependant les seuls que l'on puisse se procurer, à moins de supporter des frais de transport énormes.

Pour avoir donc de bonnes routes dans ce département, il faut que l'autorité emploie les moyens en usage sous l'ancien Gouvernement du pays; il faut que des ateliers d'ouvriers soient constamment sur les routes, qu'un pavé soit remis presque aussitôt qu'il a été déplacé.

Les ingénieurs des ponts et chaussées, chargés par le Préfet de constater, non la remise à neuf, mais les seules réparations à faire aux routes et aux ponts qui les traversent, avoient porté à 210,000 francs la somme nécessaire pour les mettre en bon état, dans la campagne de l'an 10, non compris celle pour laquelle le Gouvernement a fait un fonds spécial, ci..... 210,000^f

Le Gouvernement n'a accordé que..... 60,000.

Différence..... 150,000.

Cette somme ne paroîtra point trop considérable, si l'on veut faire attention au nombre immense de ponts, de ponceaux, d'aqueducs et d'autres ouvrages d'art qui traversent les routes, et pour l'entretien desquels une somme de 50,000 francs au moins est annuellement nécessaire.

Les routes nationales ne sont pas les seuls chemins pavés dans ce département; il en est encore beaucoup d'autres d'une utilité particulière à telles ou telles communes, et qui sont réparées et entretenues par elles. Celles de ces communes qui en possèdent, sollicitent depuis plusieurs années l'autorisation d'y percevoir un droit de passe; celles qui n'en possèdent point, offrent de paver leurs grands chemins vicinaux aux mêmes conditions. C'est au Gouvernement à prononcer sur ces propositions.

Les anciens réglemens du pays chargeoient les propriétaires riverains de l'entretien des chemins vicinaux; la loi du 6 octobre 1791 ordonne au contraire que ceux de ces chemins qui seront reconnus, par le directoire de district, être nécessaires à la communication des paroisses, seront entretenus aux dépens des communautés. L'autorité locale n'a pas encore déterminé quels sont ces chemins, et elle a continué de faire exécuter les anciens réglemens; l'insuffisance des revenus lui prescrivait cette mesure, dont l'exécution a procuré des chemins, si ce n'est bons, au moins praticables.

CANAUX.

LES principaux canaux de ce département sont ceux de Gand à Bruges, de Bruges

à Ostende, d'Ostende à Nieupoort, de Furnes à Nieupoort, de Dunkerque à Furnes, de Bergues à Furnes, de Loo à Furnes, d'Ypres au fort de Cnocke.

Ceux de Gand à Bruges et de Bruges à Ostende sont navigables en toute saison, même pour les navires de mer.

Les autres ne sont navigables que pour les bateaux du pays [des bédandres].

Tous ont besoin d'être nettoyés. Leurs digues, autrefois si bien entretenues, et auxquelles, depuis dix ans, on n'a presque point travaillé, n'étant plus soutenues par des fascinaiges, se sont éboulées à un tel point, que les canaux ont en ce moment à peine la moitié de la profondeur qu'ils avoient avant la guerre.

Dans celui de Bruges à Ostende notamment, il s'est formé, depuis quelques années, à trois endroits différens, des bancs qui arrêtent les bâtimens lorsqu'ils tirent environ huit pieds d'eau; autrefois les navires de mer tirant dix-neuf pieds d'eau passaient sans éprouver la moindre difficulté.

Il est encore d'autres canaux qui servent plutôt à la décharge des eaux qu'à la navigation : tels sont ceux de Blanckenberghe, de Lisseweghe et du Moerdyck. Ils ne sont navigables que pour de très-petits bateaux.

Les levées ont toutes été faites avec les terres provenant du creusement des canaux ou des contre-fossés; et comme, en général, les talus de ces digues sont gazonnés, elles n'exigent presque point d'autres réparations que d'être surchargées dans leur sommet, ce qui se fait ordinairement avec les terres qui proviennent du curement des canaux.

Les digues du canal de Bruges à Ostende forment seules exception. Cette partie de canal ayant plus de largeur et plus de profondeur que les canaux ordinaires, les eaux, lorsqu'elles sont agitées par les vents, rongent et minent les digues qui les renferment; on doit donc, pour renforcer leur talus intérieur, exécuter des travaux en fascinaige, malheureusement beaucoup trop négligés pendant la dernière guerre. Ces travaux, bien entretenus, n'exigent point une forte dépense; mais en ce moment presque tout est à refaire.

L'élévation et l'épaisseur des digues sont relatives à la largeur et à la profondeur du canal dont elles contiennent les eaux.

Celles du canal de Bruges à Ostende, qui sont les plus considérables, ont en général, et particulièrement au-dessus des écluses de Slyckens, huit mètres de largeur au sommet, qui est élevé de deux mètres au-dessus des terrains adjacens, et de cinq mètres et demi au-dessus du fond du canal. Ces différences de hauteur sont rachetées par des talus qui ont en général deux mètres de base sur un de hauteur.

Les eaux du canal de Bruges à Ostende, qui a son embouchure à la mer, aux écluses de Slyckens, sont ordinairement maintenues à quatre mètres et demi au-dessus du radier de ces écluses.

Celles du canal de Furnes à Nieupoort, qui a son embouchure à la mer, à l'écluse dite *de Furnes*, un peu au-dessous de Nieupoort, sont ordinairement maintenues à deux mètres soixante centimètres au-dessus du radier de cette écluse, qui a cinq mètres et demi de largeur entre les bajoyers.

Celles des canaux de Bruges et d'Ypres à Nieupoort, qui débouchent à la mer un peu au-dessus de Nieupoort, savoir, le premier par l'écluse de Vauban, et le second par l'écluse dite *de Flandre*, sont maintenues à deux mètres et demi au-

dessus des radiers de ces écluses, dont l'une, celle de Vauban, a six mètres et demi de largeur, et l'autre, celle de Flandre, quatre mètres et demi.

Celles du canal de Bruges à Gand, qui se réunissent à celles du canal d'Ostende, sont maintenues à trois mètres environ au-dessus du radier des écluses.

Lorsque les canaux sont bien entretenus, leur fond doit se trouver au niveau des radiers des écluses par lesquelles ils se déchargent; leur profondeur est donc la même que celle des radiers.

Le degré de vitesse de leurs eaux est extrêmement variable. En été, lorsque, afin de retenir dans ces canaux le plus d'eau possible pour les besoins tant de la navigation que de l'agriculture, les portes des écluses restent fermées, il n'y a presque point de courant: en hiver, au contraire, lorsque la mer est basse, lorsque les écluses parviennent à peine suffire à l'écoulement des eaux du pays, qui toutes se rendent aux grands canaux, le courant est très-rapide. Dans le reste de l'année, et suivant les circonstances, le degré de vitesse de leurs eaux varie entre ces deux extrêmes.

PLANTATIONS SUR LES BORDS DES CANAUX.

LES bords du plus grand nombre des canaux de ce département sont plantés dans presque toute leur longueur, si l'on excepte les points trop rapprochés de la mer pour que les arbres puissent s'y élever.

Le bois blanc, le saule, l'orme, le chêne, sont les espèces adoptées et préférées. Ils sont plantés sur une seule ligne, et les espèces sont mélangées de deux en deux, tantôt de trois en trois; il est rare d'y trouver de suite deux arbres d'une même espèce. Si ces arbres étoient entretenus avec soin, il n'est point douteux que leur produit ne fût suffisant, non-seulement pour couvrir les frais d'entretien, mais même pour remplacer les arbres qui dépérissent ou doivent être abattus. Chaque espèce étant plantée dans le terrain qui lui est propre, y croît avec facilité, et réussit comme par-tout ailleurs; mais ces plantations exigent une surveillance particulière et continuelle, qui leur a manqué jusqu'à présent.

NAVIGATION.

LES ports du département de la Lys sont au nombre de trois, Ostende, Nieuport et Blanckenberghe.

Le premier, situé à l'entrée de la crique dite de *Goo-delose*, consiste, 1.° en un bassin de 55,000 mètres superficiels, divisé en trois parties, revêtu en charpente dans tout son pourtour, et dans lequel l'eau est retenue par une écluse à porte d'èbe, de 12 mètres d'ouverture; 2.° en un bassin d'échouage, de 9,000 mètres superficiels, fermé d'un côté par un mur en pierre de taille, et de l'autre par un revêtement en charpente.

Le chenal qui conduit de la mer dans ces bassins, est formé par deux jetées en charpente; la tête ou musoir de celle de l'est dépasse de 60 mètres celle de l'ouest. La direction de ce chenal d'abord N. O. et S. E. pendant 400 mètres, devient ensuite N. et S.; il présente à son entrée une ouverture de 150 mètres de largeur, qui se réduit à 100 vis-à-vis l'écluse des bassins.

Dans les vives eaux, il monte 5 mètres d'eau dans le port d'Ostende; le radier de son écluse étant établi à un mètre au-dessous de la basse mer, il y a, à haute mer, 6 mètres d'eau sur ce radier.

Le second port, celui de Nieupoort, situé au fond d'une grande crique où l'on ne parvient que par un chenal de 1,600 mètres de longueur, formant plusieurs sinuosités, n'est seulement qu'un port de pêche, c'est-à-dire, qui assèche, et où les navires sont obligés d'échouer à toutes les basses mers.

Le port, ou plutôt la partie du chenal où les navires sont amarrés, consiste en un revêtement en charpente, de 150 mètres de longueur, construit parallèlement aux murs de la ville, et formant quai au-devant de ces murs.

Quant au chenal, il est formé par la nature : ses rives sont celles de la crique au fond de laquelle le port est placé; le seul ouvrage d'art qu'on y remarque, est une estacade en charpente qui en protège l'entrée du côté de l'est.

Dans les vives eaux ordinaires, il monte à Nieupoort 5 mètres et 3 décimètres d'eau.

Le troisième port, Blanckenberghe, est fort improprement appelé port, puisqu'il n'y a ni chenal, ni bassins, ni établissemens propres à recevoir et à abriter les batimens; c'est seulement l'habitation des marins occupés à la pêche, qui, sur cette côte, est abondante.

Les bateaux de Blanckenberghe employés à cette pêche, échouent sur la plage en arrivant, et sont remis à flot, soit par la haute mer, soit au moyen de rouleaux et à force de bras.

Les bords de la mer sont sablonneux dans toute l'étendue de ce département : toute la côte n'est qu'une plage qui n'offre pas suffisamment d'eau, même pour le retour d'une barque de pêcheur; ces barques échouent sur le sable, mais sans inconvénient, attendu la forme de leur construction.

Par cette raison, l'approche de la côte est dangereuse pour les bâtimens qui tirent beaucoup d'eau; elle l'est bien davantage encore par le grand nombre de bancs qui s'étendent au large jusqu'à plusieurs myriamètres.

Le C.^{en} Beaupré, ingénieur hydrographe de la marine, a fait, dans les années 9 et 10, un excellent travail sur les bancs que l'on rencontre depuis Dunkerque jusqu'à Anvers. Ne pouvant donner des renseignemens plus exacts, plus précieux que ceux qu'il a fournis, je me bornerai à parler des bancs qui se trouvent en face du port d'Ostende.

Le plus large vers l'est, sur lequel il ne reste que dix pieds d'eau aux plus basses mers, a sa pointe occidentale dans le N. E. 5 degrés N. du phare, à une lieue un tiers (1) de distance, et à une lieue de la côte au N. de Clemskerke. Ce banc s'étend de ce point à l'E. $\frac{1}{4}$ N. E., l'espace de deux tiers de lieue.

Le second banc, qui est dans l'O., et sur lequel il ne reste aussi que dix pieds d'eau, a sa pointe orientale à l'O. N. O. du phare, à deux lieues un tiers de distance, et au N. N. O. de Middelkerke, à une lieue et demie. Sa direction est O. S. O.; il a une lieue d'étendue, et sa distance de la côte est d'une lieue un tiers.

(1) On emploie ici les anciennes mesures, parce que les nouvelles ne sont point encore en usage dans la navigation.

Les distances sont exprimées en lieues de 20 au degré.

Le brassage est donné pour les plus basses mers.

Enfin, les relèvemens sont au compas, dont la déclinaison est de 21 à 22 degrés vers l'ouest.

Le troisième banc, nommé *Stroom*, est distant de la côte d'environ un tiers de lieue. Sa pointe E., sur laquelle on trouve de 7 à 8 pieds d'eau, reste au N. E. $\frac{1}{4}$ N. du phare, à la distance d'une demi-lieue. Entre cette pointe E. et le N. O. du phare, il y a plusieurs points du banc sur lesquels il ne reste que trois pieds d'eau; et depuis le N. O. du phare jusqu'au N. de Westhende, direction de l'extrémité occidentale du banc, on trouve de 6 à 7 pieds d'eau; au N. et au S. de Middelkerke on pourrait le traverser sur des fonds de 11, 12 et 13 pieds d'eau.

La pointe O. du *Stroom* est à environ deux tiers de lieue de distance de la côte.

C'est à terre du *Stroom* que se trouve la petite rade d'Ostende, étroite, d'un mauvais mouillage, et où il reste de 18 à 20 pieds d'eau.

Au large du *Stroom*, et à trois quarts de lieue de distance de la côte, est la grande rade, par des fonds de 30 à 35 pieds d'eau, et dont le mouillage doit en tout temps être préféré à celui de la petite rade.

Il existe encore au N. d'Ostende deux hauts-fonds de 15 à 20 pieds d'eau; le plus au large est à deux lieues de terre, et le plus près est à une lieue deux tiers: c'est entre ce dernier et le *Stroom* qu'est la grande rade.

Tout bâtiment destiné pour Ostende, et qui atterira de nuit, doit donc porter au large, dès qu'il aura eu connoissance du phare, qui seul ne peut être un bon guide pour l'aider à donner dans le port.

Le port d'Ostende est fréquenté par des bâtimens de tout pays, de toute construction, et de tout grément, depuis le sloop jusqu'aux vaisseaux de cinq et six cents tonneaux. Deux cent cinquante de ces bâtimens appartiennent au commerce de ce port; mais aucun d'eux ne se ressemble par la forme, la force et la construction: cette variété tient à ce que tous ces bâtimens ont été construits dans d'autres ports, et qu'ils proviennent en grande partie de prises faites pendant la guerre.

Nieuport reçoit chaque année trois ou quatre brigs ou petits bâtimens.

Ostende possède 35 chaloupes de grande pêche, et 23 bateaux de petite pêche;

Nieuport, 15 chaloupes et 21 bateaux;

Blanckenberghe, 10 chaloupes et 60 bateaux.

Les chaloupes de grande pêche sont du port de 50 à 60 tonneaux; elles vont jusque dans le nord de l'Europe, et sont en conséquence construites de manière à tenir la mer pendant long-temps.

Les bateaux de petite pêche, qui ne sont montés que par quatre hommes, et qui ne s'éloignent des côtes que de cinq à six lieues, n'ont ni la force ni le tonnage des chaloupes; ils sont construits de manière à pouvoir se jeter à la côte sans aucun danger.

Toutes ces chaloupes et tous ces bateaux ont été construits dans le département. Les demandes de chaloupes pour la grande pêche sont telles, que, quoique la construction en soit dans la plus grande activité, elle est insuffisante.

Il n'est peut-être pas de département dans la République, où l'on ait ouvert autant de communications par eau que dans celui de la Lys; et cependant il reste encore quelque chose à faire à cet égard. Je m'explique:

Un projet présenté en l'an 7 au Ministre de l'intérieur, avoit pour objet d'ouvrir un canal qui pût joindre la Lys à l'Yser, et ainsi éviter aux navigateurs qui partiroient de Furnes, de Loo, de Nieuport, d'Ypres, un détour extrêmement considérable. Ce

projet, dont l'exécution seroit si avantageuse au commerce, présente, il est vrai, quelques difficultés; mais elles peuvent être surmontées.

Prix des Transports par eau.

Ce département étant dans tous les sens, ainsi qu'on vient de l'observer, coupé d'une infinité de canaux et de rivières navigables, les transports de grains et de marchandises ont lieu presque toujours par eau. Une seule route, celle de Bruges à Paris par Lille, est fréquentée par des rouliers; mais les transports par terre sont si rares et de si peu d'importance, que je me bornerai à parler du prix des transports par eau.

Avant la réunion, il existoit dans ce département une corporation de bateliers, qui avoit des tarifs pour régler le prix des transports: ces tarifs ont disparu avec la corporation, et maintenant le prix du transport est fixé de gré à gré.

Ce prix varie selon les distances à parcourir, et selon que la navigation offre plus ou moins de difficultés; on en pourra juger par les prix suivans:

		NOMBRE de lieues PAR EAU.	PRIX PAR QUINTAL	
De Bruges	{	à Gand.....	8.	11 ^c $\frac{1}{2}$.
		à Dendermonde.....	20.	18 $\frac{1}{2}$.
		à Bruxelles.....	36.	22 $\frac{1}{2}$.
		à Louvain.....	38.	22 $\frac{1}{2}$.
		à Anvers.....	30.	22 $\frac{1}{2}$.
		à Malines.....	33.	22 $\frac{1}{2}$.
		à Liège.....	38.	22 $\frac{1}{2}$.

Ce qui donne pour prix moyen, par myriagramme et par myriamètre, environ 1 centime et demi.

Ce prix est celui que paie le négociant au batelier, et sur lequel celui-ci a son bénéfice, que j'ai fait d'inutiles efforts pour connoître, et que je ne puis en conséquence déduire du prix principal.

OUVRAGES PUBLICS.

JE n'ai parlé précédemment que des parties de routes et des canaux qui sont construits et qu'il suffit d'entretenir; il est encore beaucoup d'autres ouvrages dont la confection est d'absolue nécessité, et d'autant plus urgente qu'ils ont été plus long-temps négligés.

Le département de la Lys, du côté de la mer sur-tout, est coupé d'un nombre infini de canaux et de fossés; et, pour procurer l'écoulement des eaux de ces canaux et de ces fossés dans les grands canaux, on a dû faire des aqueducs sous les routes. Ces aqueducs étoient presque tous sur le point de crouler, et par-là, non-seulement d'interrompre les communications, mais encore de rendre cette partie du département à son état primitif, celui de marais. Ce n'est qu'en réparant promptement ces ouvrages que l'on a pu éviter le malheur dont le pays étoit menacé.

Les eaux des grands canaux sont retenues par des écluses; ces écluses, en grand nombre, n'étoient pas en meilleur état que les autres ouvrages publics. Déjà plusieurs des principales de celles qui sont appelées dans le pays *bouches de mer*, ne pouvoient plus manœuvrer, et risquoient d'être emportées, soit dans une forte marée, soit aux grandes crues d'eau; on avoit même déjà été obligé d'en remplacer quelques-unes par des barardeaux qui empêchoient la navigation.

Le département de la Lys n'existe que par les ouvrages d'art qui le défendent; sans des travaux considérables et continuels, sans des dépenses immenses, ses habitants ne fussent jamais parvenus à le fertiliser: ce même département étoit à la veille d'être recouvert par l'eau salée, si les dunes de sable qui arrêtent la mer n'eussent été réparées, et défendues par des ouvrages avancés, aussi promptement, aussi bien que leur état l'exigeoit, et qu'elles l'étoient autrefois.

Les côtes maritimes sont toutes en sables fins qui, enlevés par les vents lors des basses mers, sont transportés et amoncelés au-dessus du niveau des hautes marées, et y forment les dunes, que l'on pourroit, par cette raison, regarder comme barrières naturelles. Mais comme leur extrême mobilité les soumet aux caprices des vents et de la mer, il a fallu chercher à les fixer, et l'art a dû seconder la nature.

Dans les endroits où la mer bat la côte avec moins de force, on s'est borné à des plantations de *halm*, espèce de jonc qui y croit, s'y multiplie facilement, et qui pousse des racines fortes et profondes.

On est même parvenu à former de nouvelles dunes, en fixant dans le sable, à deux décimètres d'intervalle plus ou moins, des faisceaux de paille qui retiennent les sables. Ces plantations de paille sont répétées jusqu'à ce que la dune soit suffisamment élevée; alors on y plante du *halm*, et en peu d'années la dune a l'élévation et la solidité des anciennes.

Mais, dans les parties trop exposées aux efforts de la mer, telles que les angles saillans, ces plantations ont été reconnues insuffisantes, et il a fallu de bien plus grands travaux pour garantir la dune, qu'une seule marée un peu forte pouvoit emporter. Trois points de la côte sont dans ce cas, le fort Albertus, Ostende et les environs de Blanckenberghe.

Avant la conquête, la province de Flandre payoit, aux termes d'une sentence du conseil, à la waeteringhe de Blanckenberghe (1), un secours annuel de 12,857 l. 2 s. 10 d. Cette waeteringhe, la première, mais non la seule intéressée à la conservation des dunes, devoit, au moyen de ce secours, faire tous les ouvrages nécessaires, et elle les faisoit exécuter de manière à faire cesser jusqu'à la crainte du danger; privée de ce secours depuis près de dix ans, elle a dû abandonner les travaux; et aujourd'hui que la mer a emporté les dunes en plusieurs endroits, aujourd'hui que tous les ouvrages extérieurs sont détruits, le montant des réparations à exécuter absorberoit au moins le revenu des propriétés.

La waeteringhe de Blanckenberghe n'étoit pas la seule à qui la province de Flandre dût fournir des secours annuels pour la réparation et l'entretien des dunes; toutes celles dont les propriétés étoient voisines de la mer y avoient droit; le franc de Bruges lui-même en recevoit aussi, quoique ses revenus fussent considérables.

(1) Voyez l'article *Desséchemens*.

Quelques observations, et sur les travaux qu'on étoit dans l'usage d'exécuter, et sur la nécessité de ces travaux, ne paraîtront pas inutiles.

Les dunes, sur toute la côte, et particulièrement depuis Wenduynne jusqu'à Heyst, ne présentent pas assez de résistance à l'action des flots, lorsque les marées sont assez vives pour y parvenir en grandes masses et les battre pendant quelque temps.

On ne songea d'abord qu'à empêcher la mer de pénétrer dans le pays; et un comte de Flandre fit adosser à la dune, dans la partie la plus menacée et la plus foible, une digue en terre grasse (1) qui, au besoin, étoit un rempart difficile à franchir: mais cette digue n'étoit qu'un léger remède au mal; et on ne tarda pas à sentir qu'il étoit insuffisant, et qu'il falloit trouver le moyen, sinon d'empêcher, au moins de diminuer l'action immédiate des flots sur les dunes.

Ce moyen, on le trouva: on construisit des jetées en fascinage qui s'étendoient verticalement dans la mer; les sables que chaque marée charioit, ceux que le vent chassoit, se déposoient dans les intervalles de ces jetées, qui, acquérant ainsi un volume plus considérable, opposoient de la résistance aux flots, et ne leur permettoient d'arriver que lentement au pied des dunes. Ces sables, retenus encore par les jetées placées à une distance peu éloignée les unes des autres, exhaussoient continuellement le sol dans la forme d'une pente allant des dunes à la mer, et devenoient eux-mêmes un ouvrage avancé qui retenoit les eaux à une plus grande distance des dunes.

On voulut un peu plus tard économiser, et on crut avoir le même effet en revêtant de pierres la base des dunes dans les endroits les plus foibles: mais bientôt la pente des sables diminua; et en février 1791, une seule marée détruisit entièrement les revêtemens de pierre, emporta une grande longueur de dunes; et la mer auroit infailliblement pénétré dans le pays, si le vent eût continué à souffler vers la côte.

On revint donc au premier moyen, que l'expérience démontroit le seul efficace, et les jetées furent reconstruites ou réparées.

J'ai réclamé des secours pour la reconstruction de ces jetées presque toutes détruites.

Il me reste encore à parler des travaux qui défendent les deux autres points de la côte, le fort Albertus et Ostende.

Au fort Albertus, le pied de la dune est revêtu, sur cent cinquante mètres de longueur, d'un perré en maçonnerie à pierre sèche, dont chaque extrémité est protégée par un épi en fascinage, saillant à la mer, et perpendiculaire à la direction du revêtement. Ces travaux ont été faits en 1772.

A Ostende, on a, sur mille mètres de longueur, élevé une digue jusqu'à deux mètres au-dessus des hautes marées: cette digue a six mètres de largeur au sommet, avec un talus extérieur dont la base est triple de la hauteur, tandis que celle du talus intérieur est seulement double; l'un et l'autre de ces talus sont revêtus d'un perré en maçonnerie à pierre sèche. Cette digue est de plus protégée par cinq épis en charpente, de cent vingt mètres de longueur, placés perpendiculairement à la direction de la digue. Ces travaux datent du XVII^e siècle, c'est-à-dire, de l'époque à laquelle le comblement du port de l'Écluse, jusque-là préféré par les navigateurs, donna de l'importance à celui d'Ostende.

(1) La digue du comte Jean, dont on ne connoît pas encore bien l'étendue.

Ces travaux, que l'expérience a aussi fait juger indispensables, sont d'un entretien très-coûteux, et qui ne peut être différé d'un seul jour, sans exposer le département à une inondation certaine d'eau salée. Ils ont été exécutés par les habitans du pays, et soldés par les villes et les waeteringhes, aidées par l'ancien Gouvernement de Flandre, qui accordoit le supplément de fonds nécessaire à leur exécution : on est fondé à croire que les étrangers n'y ont nullement participé, ni de leurs capitaux, ni de leur industrie.

Les plantations de halm sont reconnues suffisantes, non-seulement pour conserver aux dunes leur solidité et toute leur hauteur, mais encore pour leur procurer chaque jour un accroissement sensible. Si les autorités locales eussent porté une surveillance plus active sur les dunes, si elles eussent empêché les pauvres de couper, de déraciner même le halm, qu'ils enlèvent pour se chauffer pendant l'hiver, les dunes auroient résisté avec plus d'avantage à l'action des flots, et ne devroient point être recrées, pour ainsi dire, sur plus de deux lieues d'étendue. Des dispositions ont été prises pour mettre un terme à ces vols, et depuis plus d'une année les dégradations ont à-peu-près cessé.

La hauteur et la surface des dunes varient selon qu'elles sont bien ou mal entretenues, et selon qu'elles sont plus ou moins exposées à l'action des flots. Leur plus grande hauteur est de 19 à 20 mètres au-dessus de la haute mer, à l'orient d'Ostende, vis-à-vis de Clemskerke ; entre Wenduyne et Cnocke, au contraire, elles ont à peine un mètre de hauteur.

Elles occupent, près de Nieuport et de Furnes, une surface de 800 à 1,200 mètres ; près d'Ostende, de 2 à 300 mètres ; près de Cnocke, de plus d'un demi-myriamètre ; près de Blanckenberghe enfin, à peine ont-elles 10 mètres de largeur : la mer n'est arrêtée sur ce point que par les épis en fascinage et par la digue du comte Jean.

	NOMBRE D'INDIVIDUS employés, et dépenses en nature.		ÉVALUATION en argent.		OBSERVATIONS.
	1789.	AN 9.	1789.	AN 9.	
	Propriétaires de draperies, à Bruges *.....	7.	14.	"	
Nombre d'individus qu'ils emploient, et leurs salaires.	1,632.	5,780.	24,288 ^f	131,066 ^f	
Locations des batimens et ustensiles.....	"	"	393.	2,621.	
Laines employées à la fabrication					
nationales, n.º 1 à 60, à 108 liv. le quintal en 1789, et à 180 liv. en l'an 9.....	625 ^m	1,700 ^m	67,500.	310,400.	
étrangères, n.º 1 à 60, à 126 liv. le quintal en 1789, et à 108 liv. en l'an 9.....	725 ^m	2,640 ^m	91,350.	519,120.	
Fabriques de toute espèce d'étoffes de lin et de coton **.....	13,084.	14,182.	"	"	
Nombre d'individus employés à cette fabrication, et leurs salaires.....	19,892.	23,133.	3,711,168.	4,132,165.	
Locations des batimens et ustensiles.....	"	"	70,687.	90,964.	
Lin employé à la fabrication, à 50 liv. le quintal en 1789, et à 60 liv. en l'an 9.....	36,706 ^m	40,772 ^m	1,835,300.	2,446,320.	
Coton <i>indien</i> , à 240 liv. le quintal en 1789, et à 350 liv. en l'an 9.....	1,100 ^m	887 ^m	264,000.	292,710.	
PRODUITS					
	EN NATURE.		ÉVALUÉS EN ARGENT.		
	1789.	AN 9.	1789.	AN 9.	
Cuir brut.....	18,800.	18,800.	564,000 ^f	564,000 ^f	
Sur quoi il en a été fabriqué.....	8,320.	8,200.	998,400.	984,000.	
Laine brute.....	4,941.	4,594.	310,100.	487,645.	
Sur quoi il en a été fabriqué.....	1,647.	1,531.	131,760.	244,960.	
Poil de lapin brut.....	32.	24.	19,200.	14,400.	
Corne brute.....	440.	440.	3,960.	5,280.	
Beurre.....	111,271.	101,222.	6,778,681.	6,411,745.	
Fromage.....	272.	242.	16,920.	17,248.	Est consommé dans le département.
Miel.....	557.	597.	34,701.	40,262.	Idem.
Tourbe.....	"	1,600,000.	"	8,277.	Idem.
Lin brut *.....	77,063.	77,175.	3,236,856.	3,627,225.	* Il ne se fait point d'exportation de lin; et l'on observe que la quantité fabriquée, qui se consomme dans le département, est employée à faire soit du fil, soit des cordages. La différence existante entre le produit brut et le produit fabriqué, est employée comme étoupe.
Sur quoi il en a été fabriqué.....	67,435.	67,528.	7,417,850.	7,428,080.	** Ils sont consommés dans le département.
Œufs **, quantité.....	1,400,000.	1,350,000.	31,000.	3,325,000.	
Étoffes de drap, d'une à trois aunes de large, sur 60 à 78 aunes de long, nombre de pièces.....	816.	2,890.	97,150.	514,262.	
Toiles de lin, depuis demi-aune jusqu'à 2 de large, sur 39 à 53 aunes de long, nombre de pièces.....	77,307.	94,378.	5,552,504.	7,261,166.	
Toiles mélangées, de 2 à 2 de large, sur 22, 40 et 71 aunes de long, nombre de pièces.....	17,735.	13,047.	686,325.	582,165.	
CONSOMMATION DANS LE DÉPARTEMENT.					
	EN NATURE.		VALEUR EN ARGENT.		
	1789.	AN 9.	1789.	AN 9.	
Cuir fabriqué.....	8,244.	8,132.	987,760 ^f	974,480 ^f	
Laine { brute.....	1,235.	1,148.	98,800.	183,680.	
fabriquée.....	1,647.	1,531.	131,760.	244,960.	
Poil de lapin fabriqué.....	26.	24.	14,400.	18,000.	
Beurre.....	89,017.	80,978.	5,422,945.	5,129,396.	
Étoffes de drap, nombre d'aunes.....	11,484.	90,480.	38,860.	209,704.	
Toiles de lin, { pour France.....	12,824.	15,729.	985,417.	1,210,194.	
nombre de pièces, { pour l'étranger.....	"	"	"	"	
Toiles mélangées, { pour France.....	2,956.	2,174.	114,387.	97,027.	
nombre de pièces, { pour l'étranger.....	"	"	"	"	
EXPORTATION.					
	EN NATURE.		VALEUR EN ARGENT.		
	1789.	AN 9.	1789.	AN 9.	
Cuir fabriqué.....	"	"	26,600 ^f	23,800 ^f	
Laine { brute.....	2,059.	1,915.	164,720.	306,400.	
fabriquée.....	"	"	"	"	
Poil de lapin fabriqué.....	"	"	4,800.	"	
Beurre.....	22,254.	20,244.	1,355,736.	1,282,349.	
Étoffes de drap, nombre d'aunes.....	17,226.	138,720.	58,292.	314,557.	
Toiles de lin, { pour France.....	25,771.	31,462.	1,850,836.	1,420,890.	
nombre de pièces, { pour l'étranger.....	"	"	"	"	
Toiles mélangées, { pour France.....	38,622.	47,187.	2,776,251.	3,630,582.	
nombre de pièces, { pour l'étranger.....	5,912.	4,351.	228,777.	194,057.	
	8,868.	6,512.	343,161.	291,081.	

N° - COMPARAISON des Foires et Marchés de 1789 avec ceux de l'an 9.

MARCHÉS.							
DESIGNATION DES LIEUX.	LEUR NOMBRE		LEURS ÉPOQUES		OBJETS PRINCIPAUX QU'ON Y VEND	LEUR VALEUR	
	en 1789, par semaine.	en l'an 9, par decade.	en 1789.	en l'an 9.		en 1789.	en l'an 9.
1^{er} ARRONDISSEMENT.							
Épagny.....	3.	2.	mercredi, vendredi, samedi.	quartidi et nonidi.	Veaux et porcs, volailles, beurre, œufs, légumes, laines, fil et autres marchandises.	A peu près les mêmes en 1789 qu'en l'an 9.	
Comble.....	3.	3.	lundi, jeudi, samedi.	primedi, quartidi, octidi.	Froment, avoine, bois à brûler ou tigeon, beurre, œufs, jambons, volailles, légumes, fruits.	Le prix de ces denrées est d'un tiers au dessous de celui de 1789.	
Andoy.....	1.	1.	vendredi.	primedi.	Œufs, par 25.....	0. 50 ^c	0 ^f 75 ^c
					Beurre, la livre.....	0. 62.	0. 80.
					Poulets, la couple.....	0. 80.	1. 05.
Tringlé.....	1.	2.	vendredi.	tridi et octidi.	Fil de lin, toile de ménage, beurre, viande, œufs, vo- lailles et merceries.		
Thielt.....	2.	2.	mardi et vendredi.	duodi et septidi.	Fil de lin, toile, beurre, œufs, volailles et merceries de toute espèce.		
2^e ARRONDISSEMENT.							
Fumes.....	2.	2.	mercredi et vend.	tridi et septidi.	Grains, fil, toiles, beurre, œufs, volailles, porcs et mer- ceries.		
Nespor.....	2.	2.	lundi et jeudi.	primedi et quintidi.	(Comme à Fumes.)		
Domade.....	2.	2.	lundi et vendredi.	primedi et sextidi.	Idem.		
Loos.....	2.	2.	mardi et jeudi.	quartidi et nonidi.	Idem.		
3^e ARRONDISSEMENT.							
Veruik.....	2.	2.	mardi et vendredi.	duodi et septidi.	Beurre, la livre.....	0 l. 12 ^c	comme en l'an 9.
					Œufs, le 100.....	2. 4.	
					Légumes, le quintal.....	3. 10.	
					Fil de lin, la livre.....	4. "	
Linghem.....	1.	0.	vendredi.	"	Blé froment, le quintal.....	9. 16.	9 ^f 80 ^c
					Seigle.....	5. 10.	5. 50.
					Avoine.....	4. 10.	4. 50.
					Œuvre.....	" 12.	0. 70.
					Lin et fil.....	4. "	5. 00.
Mesines.....	1.	2.	jeudi.	septidi.	Beurre, la livre.....	" 15.	0. 75.
					Œufs, le 100.....	3. "	3. 00.
4^e ARRONDISSEMENT.							
Andoy 10.....	1.	2.	samedi.	quartidi et nonidi.	Comestibles et autres denrées de première nécessité.		
Courrai.....	1.	2.	lundi.	primedi et sextidi.	Idem.		
Dottignies.....	1.	1.	vendredi.	quartidi.	Idem.		
Linghem.....	2.	2.	samedi.	quartidi et nonidi.	Idem.		
Mesin.....	1.	2.	samedi.	quartidi et nonidi.	Idem.		
Moucheta.....	1.	2.	vendredi.	tridi et octidi.	Idem.		
Mescron.....	1.	2.	mardi.	duodi et septidi.	Idem.		
Reuven.....	1.	2.	mardi.	duodi et septidi.	Idem.		
Saint-Genois.....	1.	2.	mardi.	duodi et septidi.	Idem.		
Wareghem.....	1.	2.	samedi.	duodi et septidi.	Idem.		
Warembaerde.....	1.	1.	samedi.	quintidi.	Idem.		

FOIRES.

DÉSIGNATION DES LIEUX.	LEUR NOMBRE		LEURS ÉPOQUES		NOMBRE DE JOURS qu'elles durent.		PRIVILÈGES ET FRANCHISES dont elles jouissent en 1789.	OBJETS PRINCIPAUX qu'on y vend. DÉSIGNATION.	L'ÉVALUATION par approx. de la somme totale de la dépense.	
	1789.	l'an 9.	en 1789.	en l'an 9.	1789.	an 9.			en 1789.	en l'an 9.
I.^{er} ARRONDISSEMENT.										
Beuges.....	3	3	Jeu. après Pâques. 6 mai. 26 juillet.	23 germinal. 15 floreal. 8 thermidor.	1. 14. 1.	1. 20. 1.	A la grande foire du 6 mai seulement, on pouvoit, sans justifier de maîtrise, acheter et ven- dre toutes marchandises, on ne pouvoit exercer de saisie sur les mar- chandises 8 jours avant et 8 jours après la tenue de la foire.	Chevaux, Marchandises de toute espèce. Chevaux.	60,000. 100,000. 150,000.	A peu-près comme en 1789.
Quercy.....	2	2	29 juin. 25 nov.	11 frimaire. 15 messidor.	8. 8.	10. 10.	" "	Toute espèce de quin- caillerie, mercerie et draperie.		On n'a pas de don- nées pour évaluer cette dépense.
Ardoye.....	1	1	8 octobre.	17 brumaire.	1.	1.	"	Comestibles et appro- visionnements pour la dédicace.	7,000.	7,000.
Ruinolède.....	1	2	2. ^e mardi après la Pen- técôte.	15 prairial. 25 fructidor.	1.	1.	" "	Vaches, cochons et autres objets, comme aux jours de marché.	450.	360.
Thieck.....	2	2	26 sept. 13 juin.	5 vendém. 25 prairial.	2. 1.	1. 1.	" "	Marchandises et den- rées de toute espèce.	1,200.	1,000.
Labelle.....	1	1	23 juin.	5 messidor.	1.	1.	"	Chevaux exclusivem. ^t	7,000.	8,000.
Thourout.....	1	1	29 juin.	9 messidor.	1.	1.	"	Chevaux, idem.	15,000.	13,000.
Pissem.....	2	2	13 juillet. 22 août.	25 messidor. 5 fructidor.	1. 1.	1. 1.	" "	Marchand. ^s et bestiaux. Idem.	12,000. 12,000.	13,000. 14,000.
Wingham.....	2	2	10 octobre. 6 mai.	19 vendém. 15 floreal.	1. 1.	1. 1.	" "	Idem. Idem.	12,000. 12,000.	13,000. 13,000.
Zurwezac.....	1	1	3 octobre.	11 vendém.	1.	1.	"	Idem.	8,000.	8,000.
Oudenbourg.....	1	1	4 janvier.	15 nivôse.	1.	1.	"	Chevaux.	4,000.	4,000.
II.^{er} ARRONDISSEMENT.										
Furnes.....	3	3	2 octobre. 25 mars. 4 mai.	11 vendém. 5 germinal. 15 floreal.	8. 8. 8.	8. 8. 8.	" " "	Marchandises et mer- ceries de toute espèce.	15,000.	15,000.
Nieupoort.....	2	2	30 sept. 3 juillet.	11 vendém. 15 messidor.	9. 9.	9. 9.	" " "	Marchandises et toute sorte de bestiaux. Marchandises et den- rées.	20,000. 6,000.	20,000. 5,000.
Dismade.....	1	1	23 juillet.	5 thermidor.	9.	9.	"	Marchandises et bes- tiaux.	6,000.	5,000.
Loos.....	12	12	14 de cha- que mois.	25 de chaque mois.	1.	1.	"	Dessés et bestiaux.	400.	500.
Lombartzyde.....	1	1	4 juillet.	15 messidor.	8.	8.	"	Marchandises et den- rées.	4,000.	4,000.
Rocbrugge.....	4	4	6 nov. 4 février. 4 mai. 2 août.	15 brumaire. 15 pluviôse. 15 floreal. 15 thermidor.	1. 1. 1. 1.	1. 1. 1. 1.	" " " "	Chevaux et bestiaux. Idem. Idem. Idem.	5,000. 5,000. 5,000. 5,000.	5,500. 5,000. 6,000. 5,500.
Alveringham.....	12	12	5 de chaque mois.	5 de chaque mois.	1.	1.	"	Marchandises et bes- tiaux.	6,000.	6,000.
III.^{er} ARRONDISSEMENT.										
Ypres.....	4	4	merc. des cendres. 2. ^e dim. de carême.	1. ^{er} ventôse. 11 ventôse.	1. 8.	8. 8.	" La liberté de vendre certains objets dont, en d'autres temps, l'expo- sition n'étoit permise qu'aux membres des corps et métiers.	Chevaux. Draperies, soieries, merceries, quincailleries et autres marchandises.	50,000. 50,000.	80,000. 80,000.

SUITE DES FOIRES.

DESIGNATION DES LIEUX.	LEUR NOMBRE en		LEURS PERIODES		NOMBRE DE JOURS qu'elles durent.		PRIVILEGES ET FRANCHISES dont elles jouissent en 1789.	OBJETS PRINCIPAUX qu'on y vend. DESIGNATION.	EVALUATION par objet et la somme totale de chaque en 1789. en l'an 9.	
	1789.	l'an 9.	en 1789.	en l'an 9.	1789.	an 9.			en 1789.	en l'an 9.
	Ascension.	1.	1.	19 floréal.	1.	1.				Bestiaux.
1. ^{er} dim. d'août.	1.	1.	5 thermidor.	1.	1.	Mêmes privilèges qu'à celle du 2. ^e dimanche de carême.	Draperies, soieries, quincailleries et autres marchandises.			
Wavringhem.....	4.	4.	mercredi après la Quasimodo.	1.	1.	Liberté aux banqueroutiers de vendre publiquement, sans que la police eût le droit de saisir sur eux.	Chevaux, bœufs, vaches, porcs, comestibles de différentes espèces et quincailleries.	700.	700.	
			Le jour de la dédicace de la paroisse.	1.	1.	Idem.	Idem.	800.	800.	
			30 août.	1.	1.	Idem.	Idem.	800.	800.	
			4. ^e mardi d'octobre.	1.	1.	Idem.	Idem.	800.	800.	
Neuf-Lys.....	1.	1.	1. ^{er} lundi d'octobre.	1.	10.		Bœufs et vaches, porcs, légumes et fruits de toutes espèces.	8,000.	8,000.	
Wavrin.....	1.	1.	mardi après l'Assompt.	1.	1.		Chevaux, vaches, porcs.	6,000.	6,000.	
Boulinghem.....	3.	3.	Le dernier sam. d'avril.	1.	1.	On percevoit au profit des pauvres, savoir, 28 ^e de Brabant sur chaque cheval vendu; 14 ^e sur chaque poulain, et 7 ^e par vache.	Chevaux et vaches.	18,000.	16,000.	
			1. ^{er} samedi d'octobre.	1.	1.					
			12 et le 18 juillet.	1.	1.					
Mouins.....	1.	1.	13 octobre.	1.	1.		Vaches, porcs, moutons.	6,000.	6,000.	
Boulinghem.....	3.	3.	10 octobre.	1.	1.		Chevaux.	4,000.	5,000.	
			28 avril.	1.	1.		Idem.	4,000.	5,500.	
			17 juillet.	1.	1.		Idem.	4,000.	5,500.	
Langemark.....	2.	2.	6 octobre.	1.	1.		Chevaux.	5,000.	5,000.	
			4 avril.	1.	1.		Bestiaux.	5,000.	6,000.	
IV. ARRONDISSEMENT.										
Avelghem.....	2.	2.	2 sept. 2 juillet.	1. 1.	1. 1.		Quincaillerie, &c.	3,000.	3,000.	
Courtrai.....	3.	3.	15 avril. 3 août. 25 août.	1. 1. 1.	15. 15. 2.	Les marchandises ne payoient aucun droit les trois premiers jours des deux premières foires; franchise aux banqueroutiers.	Cotons, draps, soieries et autres marchandises. Chevaux.	30,000. 30,000. 10,000.	30,000. 30,000. 10,000.	
Dougnies.....	1.	1.	18 juin.	1.	1.		Chevaux, vaches, fil de lin, &c.	1,200.	1,000.	
Yseghem.....	2.	2.	3 mai. 18 octobre.	1. 1.	1. 1.		Idem. Idem.	6,000. 6,000.	6,000. 6,000.	
Ménil.....	2.	2.	24 juin. 18 octobre.	1. 1.	9. 9.	Les marchandises susceptibles d'être arrêtées, pouvoient être 3 jours libres; franchise aux banqueroutiers.	Draps, étoffes de différentes espèces, linons, cotons, bas, quincailleries, verreries, &c.	45,000. 45,000.	50,000. 50,000.	
Moulebeke.....	1.	1.	15 mai. 25 sept.	1. 1.	1. 1.		Toiles, bas, cotons et draps.	500. 500.	500. 500.	
Monscron.....	1.	1.	24 août.	1.	1.		Chevaux, vaches, porcs.	600.	600.	
Roulers.....	2.	2.	4 octobre. 19 nov.	1. 1.	1. 1.	Les débiteurs pouvoient être arrêtés par leurs créanciers.	Quincailleries, merceries, étoffes, &c.	3,000. 3,000.	3,000. 3,000.	
Saint-Genois.....	2.	2.	21 juin. 24 sept.	1. 1.	1. 1.		Chevaux, vaches, draperies, cotons, &c.	4,000. 4,000.	2,400. 2,400.	
Wareghem.....	1.	1.	"	1.	1.		Idem.	"	2,000.	
			"	1.	1.		Idem.	"	2,000.	
Warmaerde.....	1.	1.	16 octobre.	1.	1.		Idem.	600.	600.	

N.º 3. ÉTAT des Arts, Métiers et Professions, et indication du nombre des personnes qui les exerçoient en l'an 9.

NOMS des PROFESSIONS, ARTS OU MÉTIERS.	NOMBRE DES HOMMES qui les exerçoient.			NOMS des PROFESSIONS, ARTS OU MÉTIERS.	NOMBRE DES HOMMES qui les exerçoient.		
	Maîtres.	Compagnons.	Apprentis.		Maîtres.	Compagnons.	Apprentis.
Agens de change	9	"	"	Charbonniers de bois	"	12	"
Agens d'affaires	50	"	"	Charcutiers	22	2	2
Ajusteurs de poids et mesures	4	"	"	Charpentiers	600	907	63
Amuseurs	12	"	"	Charronniers	32	6	"
Architectes en general	5	"	"	Charrons	316	279	27
Argentiers { sur bois	1	"	"	Chasseurs	22	"	"
{ sur métaux. Voyez Orfèvres.				Chasse-mouches (Faiseurs de), V. Coediers.			
{ sur matières diverses. V. Orfèvres.				Châtaigniers (Cotes et cuisiniers de)	4	"	"
Armuriers	3	2	"	Chaudronniers { en neuf	5	9	3
Armes (Maîtres d')	1	"	"	{ en vieux	60	40	4
Artificiers	1	"	"	Chaufourniers	2	18	4
Attelles pour les chevaux (Fabriques d') Voyez Cordiers.				Cheminiers (Constructeurs de), V. Maçons.			
Radigronneurs	30	14	"	Chiffonniers	3	"	"
Baleine (Fendeurs de barbes de)	2	2	"	Chirurgiens	250	3	2
Baleine (Appreteurs de fanons de)	1	"	"	Chocolat (Fabriques de), Voyez Confiseurs.			
Bains (Teneurs de)	1	"	"	Ciment et mortier (Fabriques de) V. Maçons.			
Bandagiers	2	2	"	Ciriers	5	1	"
Banquiers	10	"	"	Ciseleurs. Voyez Orfèvres.			
Bateliers	71	35	"	Cloutiers	12	4	"
Basis (Fabriques de). Il y en avoit 17 en 1789, et 1235 ouvriers	15	948	6	Confiseurs	2	2	"
Bergers	260	"	"	Colleurs de papiers. Voyez Tanneurs.			
Beurre (Employés à la préparation du)	14	"	"	Commissionnaires de marchandises	17	"	13
Bijoutiers. Voyez Joailliers.				Confiseurs	4	4	2
Billard (Maîtres de)	14	14	"	Cordiers de fil de chanvre	40	64	16
Bimbelotiers	6	"	"	Cordonniers	887	862	116
Blanchisseurs de toiles	159	947	"	Cordons (Faiseurs de), Voyez Passementiers.			
Blanciers	6	"	"	Cornoyeurs	6	12	"
Ble (Batteurs de) et autres grains	"	9,500	"	Coton (Appreteurs de)	7	"	"
Bois (Fendeurs de)	"	15	"	Coton (Filateurs de)	34	18	"
Bois (Marchands de)	25	"	"	{ du règne animal			
Boiscliers	12	15	6	{ ———— mineral			
Boîtes (Faiseurs de)	1	"	"	{ ———— végétal			
Bonneters	16	"	"	(Fabr. de) pour être employés en drap			
Bouchers	287	236	21	à l'huile			
Bouhonniers	3	3	"	Couteliers	9	"	"
Boulangers	822	666	58	Couturiers { en linge	136	6	2
Bouquetiers	3	"	"	{ en robes	8	10	6
Bouquinistes	6	"	"	Couvreurs	255	102	2
Boureliers	32	10	"	Cribliers	6	12	2
Boursiers	3	"	"	Cris (Fabriques de), Voyez Serruriers.			
Boutonniers, passementiers-agoutanistes	12	5	"	Crin (Fabriques d'ouvrages en), Voyez Faiseurs de tamis.			
Braucurs	576	618	31	Cuisiniers	8	"	3
Brossiers	10	1	"	Cuivre rouge (Ouvriers en), Voyez Chaudronniers.			
Brûleurs de bois dorés et de tissus d'or et d'argent. Voyez Orfèvres.				Calotiers	5	6	"
Brûleries d'eau-de-vie, soit de vin, soit de grain	129	413	10	Danse (Maîtres de)	4	"	"
Buandiers	22	"	"	Decorateurs	3	"	"
Bucheron	"	50	"	Découpeurs-gaufreurs. Voyez Couturiers.			
Bouffiers	4	2	"	Découpeuses pour ajustemens de femmes. Id.			
Calandre	3	6	"	Dégraissers	3	"	"
Cardes de laine et de coton	13	17	"	Dentelles (Fabriques de)	160	2,624	2,420
Carreleurs. Voyez Maçons.				Dentistes. Voyez Chirurgiens.			
Centuriers. Voyez Bouffiers.				Dessin (Maîtres de)	12	"	"
Cendre (Employés à la préparation de la)	8	"	"	Diamantaires. Voyez Joailliers.			
Cerceaux (Fabriques de)	20	"	"	Distillateurs	31	42	6
Chânetiers. Voyez Serruriers.				Doreurs { sur bois			
Chaises (Faiseurs de). Voyez Tourneurs en bois.				{ sur métaux	2	"	"
Chamoiseurs	3	4	"	{ Voyez Orfèvres.			
Chandeliers	4	8	"	Drapiers	59	"	2
Chanvre (Prépareurs de)	25	3	"	Droguistes	10	"	"
Chapeaux (Fabriques de)	2	12	"	Eaux minérales (Marchands d'), V. Pharmaciens.			
Chapeliers (Marchands)	34	32	4	Libénistes	4	"	"
				Licorcheurs	15	"	"

NOMS des PROFESSIONS, ARTS OU MÉTIERS.	NOMBRE DES HOMMES qui les exercent.			NOMS des PROFESSIONS, ARTS OU MÉTIERS.	NOMBRE DES HOMMES qui les exercent.			
	Maîtres.	Compagnons.	Apprentis.		Maîtres.	Compagnons.	Apprentis.	
Écriture (Maîtres d'.....)	119.	"	"	Maçons.....	410.	514.	41.	
Écrivains.....	121.	"	"	Manouvriers. } à la ville.....	"	608.	"	
Émailleurs.....	3.	"	"	} à la campagne.....	"	160.	"	
Enlumineurs.....	5.	"	"	Marbriers.....	6.	2.	"	
Épicier.....	873.	237.	"	Marchands. } de chevaux.....	2.	"	"	
Épingliers.....	4.	"	"	} de vaches, veaux, moutons.....	9.	"	"	
Étameurs. <i>Voyez</i> Chaudronniers.				} en bois.....	9.	"	"	
Étauiniers.....	4.	8.	"	Marchaux. } ferrans.....	532.	637.	62.	
Étoffes (Fab. d' de laines autres que des draps.....)	5.	12.	2.	} grossiers.....				
Façonniers.....	16.	3.	"	Mariniers.....	18.	250.	"	
Fermiers } de terres, &c.....	1,476.	"	"	Masclaisiens. <i>Voyez</i> Tapisiers.				
} de bacs ou autres propriétés nat.....	6,063.	"	"	Mâts (Constructeurs de).....	20.	4.	20.	
Ferblanciers.....	11.	3.	"	Médecins.....	121.	"	"	
Ferrailleurs.....	18.	"	"	Mérisiens. <i>Voyez</i> Chamoueurs.				
Ferronniers.....	3.	6.	"	Ménisiers. } en bâtiment. <i>V.</i> Charpentiers.				
Figures (Fab. de) de plâtre.....	1.	"	"	} en meubles.....	33.	29.	"	
Fil d'or (Tisseurs de).....	10.	14.	"	Merciers.....	187.	"	1.	
Filés (Fabrique de).....	1.	"	"	Meuniers.....	623.	398.	48.	
Fileurs et fileuses. } en lin et chanvre.....	"	5,510.	5,424.	Miroitiers.....	1.	"	"	
	} en laine.....	"	66.	24.	Modistes.....	21.	6.	"
	} en coton. <i>Voyez</i> Coton } (Fileurs de).			Mouleurs en plâtre.....	1.	"	"	
Filigranistes. <i>Voyez</i> Orfèvres.				Moulins (Em- } à tan.....	"	10.	"	
Flanelle (Fabriques de).....	3.	"	"	} à blé. <i>Voyez</i> compagnons } ployés aux) } meuniers.				
Fondeurs en métaux.....	4.	9.	"	} à lin.....	1.	150.	"	
Fondeurs.....	1.	"	"	Moutardiers. <i>Voyez</i> Épiciers.				
Formiers. <i>Voyez</i> Menuisiers.				Musique (Maîtres de).....	17.	"	"	
Fouers (Fabriques de). <i>Voyez</i> Cordiers.				Niveleurs. <i>Voyez</i> Géomètres.				
Foulons.....	1.	4.	"	Notaires.....	102.	18.	5.	
Fourbisseurs.....	2.	"	"	Oraclans.....	12.	"	"	
Fourreurs-pelletiers.....	3.	"	"	Orfèvres.....	43.	28.	2.	
Journalistes. <i>Voyez</i> Serruriers.				Os (Ouvriers en).....	"	3.	"	
Fripier.....	42.	8.	3.	Pain (Fabriques) à cacheter.....	5.	"	"	
Fromages (Occupés à la préparation des).....	8.	"	"	} de) } d'épice.....	8.	"	"	
Fruitiers-Orangers.....	20.	4.	"	Parasols et parapluies (Fabriques de).....	1.	"	"	
Fumistes. <i>Voyez</i> Serruriers.				Parfumeurs.....	6.	"	"	
Gantiers.....	23.	12.	5.	Passementiers.....	44.	288.	"	
Gardes champêtres.....	250.	"	"	Pâtisseries.....	7.	7.	"	
Géographes.....	3.	"	"	Paveurs.....	4.	250.	"	
Géomètres.....	58.	"	3.	Pêcheurs.....	122.	6.	45.	
Glaciers-Limonadiers.....	20.	20.	"	Peintres. } d'histoire.....	35.	50.	"	
Graveurs. } en bois.....	3.	"	1.					} en miniature.....
	} en lettres.....	1.	"					} en paysage.....
	} sur métaux.....	2.	"					} sur bois.....
	} sur pierres.....	2.	"					} sur éventails.....
Graveurs.....	24.	"	1.	} sur toile.....				
Graveurs.....	2.	"	"	Pelles de bois (Fab. de) <i>Voyez</i> Layetiers.				
Herboristes.....	2.	"	"	Perruquiers.....	189.	240.	150.	
Histoire naturelle (Conservateurs d'objets d').....	3.	"	"	Pescurs-jurés.....	4.	"	"	
Hommes de loi.....	224.	"	300.	Pharmaciens.....	108.	169.	25.	
Horlogers.....	33.	20.	20.	Pierres (Tailleurs de).....	13.	8.	3.	
Huiles, par expression, de colza, &c.....	72.	46.	3.	Pipes (Fabriques de).....	5.	10.	"	
Huissiers.....	25.	"	"	Plâtriers. <i>Voyez</i> Maçons.				
Huissiers - prieurs.....	23.	20.	"	Plombiers.....	12.	15.	2.	
Imprimeurs. } sur toiles.....	6.	20.	"	Poids et mesures, et balances (Faiseurs de).....	5.	12.	"	
	} proprement dits.....	21.	50.	"	Poil (Coupeurs de) pour les chapeliers. <i>Voyez</i> Fabriques de chapeaux.			
Instrument de musique (Fab. d') à cordes.....	1.	"	"	Pompes (Faiseurs de). <i>Voyez</i> Plombiers.				
Jardiniers. } fleuristes.....	10.	12.	"	Pompiers.....	36.	"	"	
	} maraichers.....	90.	130.	"	Poudre (Fab. de). <i>Voyez</i> Parfumeurs et } pépiniéristes.....			
	} pépiniéristes.....	12.	5.	"	} Merciers.			
Joailliers.....	3.	1.	"	Potiers. } d'étain.....	10.	14.	"	
Joujoux (Faiseurs de). <i>Voyez</i> Bimbelotiers.				} de terre.....	27.	25.	4.	
Lampiers. <i>V.</i> Ferblanciers et Chaudronniers.				Précipité de mercure (Différentes espèces de). <i>Voyez</i> Pharmaciens.				
Lancettes (Faiseurs de).....	1.	"	"	Presses (Fabrique de). <i>Voyez</i> Menuisiers.				
Lapidaires. <i>Voyez</i> Joailliers.				Raffineurs de sucre.....	12.	72.	"	
Layetiers.....	2.	"	"	Relieurs.....	10.	6.	"	
Limonadiers. <i>Voyez</i> Glaciers.				Rémouleurs.....	3.	"	"	
Lin (Travaillant à la préparation du).....	2.	250.	"	Restaurateurs.....	5.	6.	"	
Lingères. <i>Voyez</i> Fileurs et fileuses.				Revendeurs.....	67.	"	"	
Liqueurs (Occupés à la préparation des)..... <i>Voyez</i> Distillateurs.								
Machinistes pour les arts.....	4.	4.	"					

N O M S des PROFESSIONS, ARTS OU MÉTIERS.	NOMBRE DES HOMMES qui les exerceent.			N O M S des PROFESSIONS, ARTS OU MÉTIERS.	NOMBRE DES HOMMES qui les exerceent.		
	Maîtres.	Compagnons.	Apprentis.		Maîtres.	Compagnons.	Apprentis.
Rubansiers.....	8.	52.	0	Tanneurs { en coton..... en fil..... en laine..... en corne. Voyez Fabriciens de chapeaux.	6.	8.	0
Sabotiers, formes pour les souliers, embou- chois.....	53.	1.	9.		37.	32.	0
Savonniers.....	172.	26.	0		34.	32.	0
Savon (Fabriciens de).....	14.	8.	0	Tisserands.....	3,502.	1,456.	1,097.
Sicaires.....	27.	0	0	Tissotiers-rubansiers. Voyez Rubansiers.			
Sculpteurs { en bois..... en pierre..... en métaux.....	10.	0	0	Toiles (Fab. de). Voyez Tisserands.			
	2.	1.	0	Tonneliers-cuviers.....	503.	187.	330.
	1.	0	0	Tourneurs { de toute espèce..... en bois..... en métaux.....	55.	21.	2.
Selliers.....	14.	8.	2.	Trancheurs.....	52.	19.	2.
Sel commun { en gros..... en détail ou regrainés. Voy. (M. de). Épiciers.	14.	22.	0	Traicteurs.....	3.	2.	0
				Trellages en fil de fer. Voyez Serruriers et ferblantiers.	542.	408.	1.
Serruriers.....	49.	66.	6.	Tricotier (Occupés à).....	62.	0	0
Soufre (Fleur de). Voyez Pharmaciens.				Tripiers.....	5.	0	0
Tabac (Manufactures de).....	21.	11.	0	Tuiliers ou briquetiers.....	11.	0	3.
Tabac (Détaillans de).....	107.	0	0	Vaisseaux (Construction de).....	20.	112.	4.
Tabletters.....	1.	2.	0	Vanniers.....	22.	11.	0
Tailleurs { pour hommes..... pour femmes.....	640.	800.	90.	Ventilateurs. Voyez Ferblantiers.			
	210.	66.	102.	Vernisseurs. Voyez Peintres.			
Tamis de crin.....	2.	0	0	Vidangeurs.....	28.	56.	0
Tanneurs.....	60.	165.	8.	Vis (Marchands de).....	45.	0	0
Tapissiers meublans.....	14.	17.	4.	Vinagriers. Voyez Épiciers.			
				Vitriers.....	43.	22.	0
				Voiles (Fabriciens de).....	8.	12.	0
				Voituriers.....	24.	5.	0

IMPRIMÉ

Par les soins de J.-J. MARCEL, Directeur général
de l'Imprimerie Impériale.